Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 16124 – 7 F

JEUDI 28 NOVEMBRE 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le gouvernement affirme qu'un protocole d'accord a été conclu avec les syndicats de camionneurs

Soumis aux grévistes, le compromis porte sur les salaires, la durée du travail et les retraites

AU DIXIÈME jour de grève des chauffeurs routiers, la sixième séance de négociation qui avait débuté mardi 26 novembre aurait débouché, mercredi matin, selon le gouvernement, sur un protocole d'accord entre les cinq syndicats de chauffeurs routiers, les deux organisations patronales et le médiateur désigné par le gouvernement, Robert Cros.

Ce document porte sur les principales revendications des grévistes : retraite à 55 ans, augmentation de salaire et durée du travail. Avant d'apposer leur signature, les syndicats veulent soumettre ce protocole aux camionneurs en grève.

Les salariés, selon le compromis élaboré, pourront toucher deux heures de plus par semaine en heures supplémentaires. Les temps de repas et de repos seront précisés par un avenant à un précédent accord de 1994. Le gouvernement, qui demande la suspension des barrages avant la consultation de la base par les syndicats, s'est engagé *« à adapter le dispositif d'allègement des charges patronales au bénéfice des entreprisesqui respecteront la transparence des temps de travail inscrite dans le contrat de progrès »*. En ce qui concerne les retraites, l'accord prévoit le financement *« d'un congé de fin d'activité »* pour les chauffeurs qui pourront ainsi partir à 55 ans après 25 années de conduite.



Mercredi matin, avant l'annonce du protocole d'accord, la mobilisation des chauffeurs routiers s'était renforcée. Les dépôts de carburant restaient la cible privilégiée des grévistes, ce qui commençait à perturber l'activité économique du pays.

Dans la plupart des départements, les préfets ont dû prendre des arrêtés de réquisition pour assurer la distribution de carburant aux services de sécurité et de santé. Dans le Nord-Pas-de-Calais, en Aquitaine, l'essence était introuvable et elle devenait de plus en plus rare en Bretagne et dans la région Midi-Pyrénées.

Lire pages 6 et 7

Algérie : Liamine Zeroual demande tous les pouvoirs par référendum

LES ALGÉRIENS doivent se prononcer, jeudi 28 novembre par référendum, sur une révision de la Constitution visant à concentrer tous les pouvoirs entre les mains du président de la République au détriment du Parlement. De plus, cette réforme interdit les partis islamistes et régionaux. En dépit de l'appel au boycottage ou au vote négatif lancé par la plupart des partis d'opposition, le nouveau texte constitutionnel devrait être adopté.

La campagne électorale, qui a été dominée par la toute-puissance des médias officiels, a provoqué peu de passion dans un pays dont notre envoyé spécial à Alger décrit le grand désenchantement, un an après l'élection du général Liamine Zeroual à la présidence de la République.

Lire page 2

L'histoire d'un « faux » qui aurait pesé sur la privatisation de Thomson

LE GROUPE Alcatel confirme avoir été informé de l'existence d'un document qui aurait joué un rôle dans le revirement du président Jacques Chirac en faveur de l'offre Lagardère, dans la privatisation de Thomson.

Lord Weinstock, président d'honneur du groupe britannique GEC, a confirmé dans *Les Echos* la circulation d'un tel document, dont il dément le contenu.

D'après *Le Télégramme de Brest* et *Le Canard Enchaîné*, M. Chirac aurait reçu cette note l'informant d'une conversation entre deux dirigeants du groupe britannique Gec, par ailleurs partenaire d'Alcatel : ceux-ci s'y seraient réjoui de pouvoir mettre la main sur l'armement français si Alcatel achetait Thomson.

Lire page 34

■ Révocation au GAN

Le gouvernement devait révoquer, lors du conseil des ministres, le président du GAN, Jean-Jacques Bonnaud, et désigner comme administrateur Didier Pfeiffer, actuel vice-président directeur général de l'UAP. p. 17

■ Cuba défie l'Espagne

Cuba refuse d'agréer le prochain ambassadeur espagnol à La Havane. Fidel Castro proteste ainsi contre la politique de Jose Maria Aznar. p. 5

■ Un trafic de « puces » démantelé

Plusieurs milliers de microprocesseurs falsifiés ont été saisis en France. Les polices de neuf pays européens ont démantelé mardi un réseau de fraude sur des matériels électroniques. p. 11

■ Bords de Loire

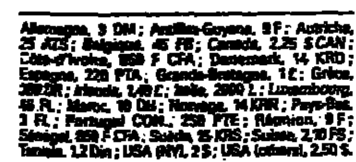
Les élus refusent de plus en plus les permis de construire en zone inondable. p. 12

■ Les chercheurs européens inquiets

Plusieurs des grands centres de recherche européens sont pénalisés par les politiques de restriction budgétaire des Etats membres, notamment l'Allemagne. p. 22

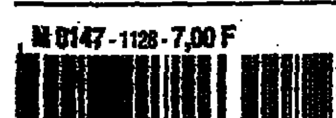
■ Le bonheur selon Noah

Portrait du capitaine de l'équipe de France de tennis avant la finale de la Coupe Davis contre la Suède. p. 14



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1128 - 7,00 F



Au Mali, le moteur Diesel contribue à la libération de la femme

BAGANI (sud du Mali)
de notre envoyé spécial

Assises à l'ombre d'un manguier, quelques femmes du village de Bagani parlent de cette machine qui a changé leur vie. Installée sous un petit hangar en tôle, elle les a libérées du servage du pilon, qu'elles maniaient de l'aube au coucher du soleil pour écraser les graines de mil ou de maïs. *« Avec la machine, les hommes nous frappent moins*, dit Maoro Samaké, *une mère de famille. Ils étaient toujours impatients et nous donnaient des coups de poing quand le repas n'était pas prêt assez tôt. »*

Cet appareil libérateur ne représente pas vraiment une percée technologique. Baptisé « plate-forme multifonctionnelle » par ses promoteurs, il comprend un moteur Diesel de fabrication indienne, extrêmement rustique, auquel on peut adapter un moulin (pour le mil et le maïs), une décortiqueuse, une presse à beurre de karité, un générateur électrique ou un poste de soudure. Aujourd'hui, on trouve une douzaine de ces engins dans le sud du Mali, au nord du Burkina Faso. L'expérience a été lancée en 1994 par l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi) et est soutenue par le Fonds international de développement agricole (FIDA).

D'habitude, quand les villageois voient débarquer une équipe de coopérants, ils ne refusent jamais un équipement – panneau solaire, éolienne ou puits –, de peur de laisser passer une occasion, même si leur liste de priorités s'établit autrement. Et voilà pourquoi le coopérant suisse qui promeut la fameuse « plate-forme multifonctionnelle », Roman Imboden, préfère la vendre plutôt que d'en faire cadeau. Tout équipée, elle revient à près de 3 millions de francs CFA (30 000 francs) l'unité, une somme énorme si on la rapporte au PIB annuel par habitant au Mali (1 250 francs). Mais, dans cette région cotonnière, qui profite depuis trois ans de la hausse des cours de la fibre, les villages ne sont pas complètement dépourvus de liquidités. A ceux qui veulent s'équiper, on demande une mise de fonds de 500 000 francs CFA, qui sera complétée par un prêt bancaire, au taux du marché, environ 14 %.

Dans le village, l'usage de la plate-forme sert aussi d'apprentissage de l'économie monétaire. Un comité de femmes est chargé de facturer le temps d'utilisation. A Bagani, un second comité est chargé d'organiser la distribution d'électricité, le soir, lorsque le moteur alimente un générateur. Les particuliers qui en ont les moyens se paient une ampoule à l'intérieur de leur cour et règlent leur note d'électricité. Ici, 80 « concessions » sont éclairées la nuit. Leurs propriétaires paient une redevance, et un comité électricité règle la facture aux femmes qui gèrent la plate-forme. Si tout se passe bien, ces transactions dégagent chaque mois la marge nécessaire à l'achat d'ampoules et à l'entretien du réseau.

Au-dessus de l'une des plus grosses concessions, s'élève une antenne de télévision. L'un des cultivateurs les plus fortunés a pu acheter un récepteur. Le soir, on sort le poste dans la cour, et tout le village se rassemble. Ici, on ne parle pas français, et les femmes préfèrent les spectacles de musique traditionnelle ou les informations et les débats en malinké. Elles avouent en riant se coucher parfois à minuit. M. Imboden espère que ces nouveaux rythmes nocturnes apporteront, avec l'ouverture sur le monde extérieur, une baisse de la natalité.

Thomas Sotinel

Manche : au cœur du tunnel sinistré

NOTRE ENVOYÉ spécial, Michel Alberganti, a pu visiter, mardi 26 novembre, la partie du tunnel sous la Manche la plus touchée, sur 30 mètres, par l'incendie du 18 novembre. Les anneaux de béton de la voûte ont été gravement endommagés. Le béton a disparu sur une profondeur de 15 à 20 centimètres. Les structures métalliques des wagons restés sur place – dont aucune photographie n'a pu être prise, car ils sont dissimulés sous une bâche – forment une pâte noirâtre. Les camions semblent volatilisés.

Selon Eurotunnel, les travaux de remise en état pourraient durer de trois à cinq mois et coûter 300 à 500 millions de francs. La perte pour la société est évaluée à plus de 50 millions de francs.

Lire page 18

POINT DE VUE

Appel aux militants de l'Europe *par François Bayrou*

Il y eut un temps où la véritable composition d'un métal précieux se jugeait au frottement sur un morceau de jaspe. C'était la pierre de touche qui permettait de savoir, au-delà des apparences, à quoi l'on avait affaire.

Voilà l'Europe, par euro interposé, devenue la pierre de touche de la politique française. L'entreprise européenne, la plus grande aventure historique de notre pays depuis la guerre, est désormais placée en situation de risque. L'Europe prend tous les coups. Des interventions successives tendent à inscrire dans les esprits l'idée que les difficultés françaises proviennent de la préparation de l'euro, et donc de la volonté européenne, exprimée dans le traité de Maastricht. Les uns expliquent qu'on lui doit la politique de rigueur et les restrictions budgétaires ; les autres qu'en accrochant le franc au mark elle nous fait prisonniers d'une politique monétaire décidée ailleurs, pour d'autres intérêts que les nôtres, et que nous voilà placés à la remorque de l'impérieuse et perfide Germanie. Ce message subliminal qui gouverne toutes les interventions prélude à la reconstitution d'un front du scepticisme européen et de la méfiance à l'égard de l'Allemagne, d'où viendraient tous nos maux.

Dans ce combat, ceux qui croient que l'intérêt de la France et l'idéal européen sont indissociablement liés ont du mal à trouver leur argumentaire et à rassembler leurs forces éparses.

Je voudrais reprendre quelques-uns de ces arguments et lancer un appel.

Premier argument : l'intérêt de la France et l'intérêt de l'Allemagne ne sont pas antagonistes. Il y a eu un temps où on pouvait l'affirmer : c'était l'époque où la France ne s'endettait pas et où elle exportait peu. Aujourd'hui, heureusement, elle est devenue, comme l'Allemagne, une grande puissance exportatrice et comme l'Allemagne, malheureusement, elle doit beaucoup emprunter pour vivre.

Lire la suite page 15

François Bayrou *est ministre de l'éducation nationale, président de Force démocrate et président délégué de l'UDF.*

Un film-requiem sur les gangsters



ABEL FERRARA

LE CINÉASTE Abel Ferrara livre son meilleur film, *Nos funérailles*, avec Christopher Walken et Chris Penn. S'il continue d'arpenter les trottoirs obscurs du Bronx, le quartier où il est né en 1952, cette figure du cinéma indépendant aux Etats-Unis a choisi de remonter le temps et de dépeindre les rituels de la violence dans la métropole américaine.

Lire pages 28, 29 et 30

RÉFÉRENDUM Les Algériens sont appelés à se prononcer, jeudi 28 novembre, par référendum sur un projet de révision constitutionnelle. Ce projet, qui consacre l'islam comme *« religion de l'Etat »*, vise essentiellement à interdire les partis religieux et régionaux ainsi qu'à accroître les pouvoirs du président de la République. ● LES PRINCIPAUX partis d'oppositon ont appelé à voter « non » ou à boycotter le scrutin. La propagande de la télévision d'Etat en faveur du « oui » et la mobilisation du pouvoir devraient toutefois permettre une adoption du texte. ● LA CAMPAGNE électorale a montré le désenchantement des Algériens pour la politique et la fatigue d'une population lasse de la violence et du marasme économique. ● LES ALGÉRIENS vivant en France ont disposé de cinq jours, du 23 au 28 novembre, pour accomplir leur devoir électoral.

Le président algérien veut concentrer tous les pouvoirs

Le projet de révision de la Constitution, sur lequel les électeurs algériens se prononcent, jeudi 28 novembre, étend encore les prérogatives du chef de l'Etat et interdit les partis islamistes

ALGER
de notre envoyé spécial

Un an après avoir élu le général Liamine Zeroual à la présidence de la République lors du premier scrutin présidentiel pluraliste, les Algériens vont retourner aux urnes jeudi 28 novembre. Il s'agit cette fois, pour quelque 16,5 millions d'électeurs, de dire s'ils approuvent ou non le projet de révision de la Constitution présenté par le pouvoir. Les changements proposés ne sont pas symboliques, et c'est en fait sur une nouvelle Constitution que les Algériens sont appelés à se prononcer. Au-delà de la consécration de l'islam, *« la religion de l'Etat »* – mais assortie de l'interdiction de créer des partis sur *« une base religieuse »*, – sa caractéristique principale est de marquer un considérable renforcement du pouvoir du président au détriment des députés.

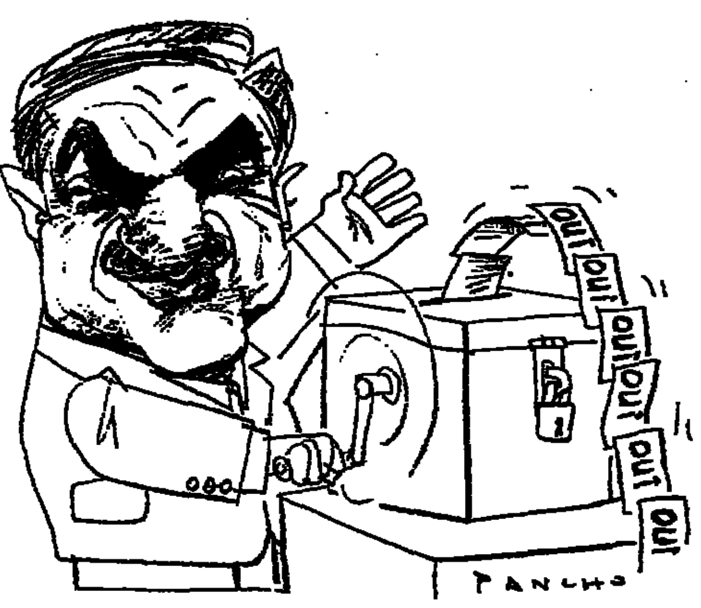
Ces derniers vont être dépouillés de l'essentiel de leurs prérogatives. Car, pour qu'un texte voté par les députés ait force de loi, il devra – selon le projet – être approuvé à la majorité des trois quarts par une seconde chambre, le Conseil de la nation, dont un membre sur trois sera désigné par le chef de l'Etat, et les autres élus au suffrage indirect. De cette façon, le président sera en mesure de bloquer l'adoption de toute proposition de loi qui ne lui conviendrait pas.

Un autre article permettra au président de *« légiférer par ordonnances »* au cours des *« périodes d'intersession du Parlement »*. Pendant ces périodes, il sera libre de promulguer tous les textes qu'il souhaite sans emprunter la voie parlementaire. Au cours de l'été, les commissions chargées de travailler à la Constitution avaient prévu une telle possibilité, mais en la limitant à deux cas : l'état de guerre et l'absence de Parlement.

L'OPPOSITION DIVISÉE

Réduit à peu de chose sur le plan politique, le Parlement le sera aussi dans le domaine économique, puisque le projet ne lui accorde que *« soixante-quinze jours »* pour voter la loi de finances. Passé ce délai, celle-ci sera promulguée par ordonnance du chef de l'Etat. Autre marque de la prééminence de l'exécutif : le président aura la haute main sur la nomination de la plupart des responsables de l'appareil d'Etat, du gouverneur de la Banque d'Algérie – désormais rattachée au chef de l'Etat – aux magistrats et aux militaires...

L'opposition est partie en guerre contre une telle concentration de pouvoirs, mais elle l'a fait en ordre dispersé. Après quelques hésitations sur la tactique à suivre, le Front des forces socialistes (FFS) d'Hocine Aït Ahmed a décidé de ne pas boycotter le scrutin et de faire campagne pour le « non », contre ce qu'il qualifie de projet *« totalitaire »*. De jouer le jeu, d'accepter de participer au référendum n'a cependant pas valu au FFS d'être mieux traité par les médias officiels que les partisans du boycottage. On ne l'a pas davantage entendu à la télévision d'Etat ou à la radio que le Rassemblement pour la culture et



la démocratie (RCD) de Saïd Sadi, qui, lui, a opté pour le boycottage.

« On boycotte le scrutin parce que l'opposition n'a pas la possibilité de veiller à sa régularité ni à celle du dépouillement », explique l'un des responsables du Rassemblement à Alger, Jalel Gheyouche. C'est pourtant peu dire que le RCD, défenseur de l'identité berbère – une caractéristique qu'il partage avec son « frère ennemi », le FFS, – ne veut pas d'une Constitution qui consacre l'arabe comme la seule langue *« nationale et officielle »* et interdit de créer un parti sur une base *« linguistique ou régionale »*. Si le Front islamiste du salut (FIS), hors la loi en Algérie, parle d'un *« référendum macabre »* à propos de la consultation du 28 novembre, son rival, le Mouvement de la société islamique (MSI-Hamas), qui a pignon sur rue à Alger et récuse la violence, a adopté une position équivoque. Tout en critiquant le projet, il n'a pas donné de consignes de vote. Mieux, les deux ministres qui le représentent au gouvernement font campagne pour le « oui ».

Quant au Front de libération nationale (FLN), l'ex-parti unique, le référendum est venu confirmer l'existence d'une ligne de fracture en son sein. La direction soutient de son poids la nouvelle Constitution – (*« un nouveau pas vers le redressement national »*), – tandis que l'ancien premier ministre Mouloud Hamrouche, le chef de file du courant réformateur, la juge *« préjudiciable pour l'Etat et dangereuse pour le pays »*. Difficile de savoir de quel côté penchent les militants du FLN : depuis sept ans, aucun congrès n'a été organisé.

VERROUILLAGE

Il ne fait guère de doute que le « oui » l'emportera au soir du 28 novembre. L'héritage de décennies de parti unique, le poids du clientélisme, le verrouillage des médias officiels, une opposition désunie, tout va dans le sens d'une approbation du projet. Seule inconnue, le taux de participation.

Et ensuite ? Doté de prérogatives exceptionnelles, insensible à la couleur politique de la Chambre des députés, le président Zeroual pourra sans crainte convoquer des élections législatives (sans doute au printemps prochain). Même si l'opposition l'emporte, le pouvoir restera entre ses mains. Paradoxalement, le seul risque pour le chef de l'Etat est de voir se retourner contre lui un système verrouillé à l'excès. *« Jamais*, parie un opposant, *le gouvernement ne réussira à dégager une majorité de 75 % dans la deuxième Chambre, le Conseil de la nation, pour faire passer ses textes. Même du temps du parti unique, avec une Assemblée à la botte du pouvoir, c'était impossible ! » « L'équipe actuelle a été trop gourmande. Elle s'est piégée toute seule »*, assure-t-il.

Jean-Pierre Tuquoi

Les principaux points du projet

● **Islam, religion d'Etat.** Le préambule de la Constitution stipule que les *« composantes fondamentales »* du peuple algérien sont *« l'islam, l'arabité et l'amazighité* [identité berbère] ». Le projet reconnaît la notion de parti. Il interdit la création de partis sur une *« base religieuse, linguistique, raciale, de sexe, corporatiste ou régionale »* et interdit aux partis de recourir à la propagande partisane sur ces éléments.
Il consacre l'islam comme la *« religion de l'Etat »*, crée un Haut Conseil islamique, à but consultatif, et interdit aux institutions les pratiques *« contraires à la morale islamique »*. Il interdit aussi aux partis de recourir à la *« violence »* ou à la *« contrainte »*.

● **Les pouvoirs du président.** Le projet limite à deux le nombre de mandats présidentiels, mais élargit les pouvoirs du président de la République.
Il lui permet de légiférer par ordonnances en cas de vacance de l'Assemblée nationale, dans les périodes d'intersession parlementaire ou en situation d'état d'exception. Il étend ses pouvoirs de nomination notamment au secrétaire général du gouvernement, au gouverneur de la Banque d'Algérie, aux magistrats, aux responsables des organes de sécurité et aux *walis* (préfets). Il peut aussi promulguer la loi de finances si elle n'est pas adoptée par le Parlement dans un délai de soixante-quinze jours.
Pour être éligible à la présidence de la République, le candidat doit jouir uniquement de la nationalité algérienne, attester de la nationalité algérienne de son épouse, justifier de sa participation à la révolution de novembre 1954 (début de la guerre d'indépendance contre la France). Et pour un candidat né aprèsjuillet 1942, justifier de la non-implication des parents dans des actes hostiles à la révolution.

● **Une seconde chambre.** Le projet prévoit la création d'une seconde chambre parlementaire dénommée *« Conseil de la nation »*, dont un tiers des membres sont désignés par le chef de l'Etat et les deux tiers élus au suffrage indirect dans les conseils municipaux et départementaux.
Le Conseil de la nation délibère sur le texte voté par l'Assemblée populaire nationale (APN) à la majorité des trois quarts de ses membres.

Un an après l'élection présidentielle, le désenchantement

ALGER
de notre envoyé spécial

C'est une voix de femme ferme et douce à la fois. Répercutée du haut d'un immeuble par les haut-parleurs, elle dit, en français, en arabe, puis en berbère, aux passants de la rue Didouche-Mourad – la plus animée d'Alger – pourquoi son parti, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), a choisi de boycotter le scrutin : *« Parce que la misère sociale, le chômage, le terrorisme et l'arbitraire accablent toujours les Algériens. Parce que, dans la nouvelle Constitution, la religion est toujours utilisée pour des intérêts politiques. Parce que la culture berbère est niée. Parce que... »*

Malgré le vacarme des klaxons, malgré le crachotement des bus bondés, la voix s'impose sans convaincre. De l'intérêt, quelques secondes d'attention, oui. Mais dans la capitale algérienne encore ensoleillée, rares sont les passants qui viennent s'informer : la petite voix ne fait pas recette. Le référendum non plus. Sur les murs, les affiches sont rares et les militants ont déserté le pavé. Seule la presse écrite, fragile, manquant de tout, mais indispensable, s'enthousiasme pour la consultation et ouvre ses colonnes à qui le veut. Mais qui la lit ? Quelle est son audience à l'échelle du pays ? *« Les gens sont déçus. Ils ont voté en masse à l'élection présidentielle parce qu'ils étaient persuadés que cela aiderait à enrayer la violence, à sortir du marasme économique. Un an après, ils constatent que les promesses n'ont pas été tenues. Ils n'y croient plus »*, explique un intellectuel sous couvert d'anonymat.

FATIGUE MORALE

A la déception, à l'amertume, il faut ajouter la fatigue morale de la population. *« Le pouvoir exalte sans cesse la grandeur de l'Algérie, mais ses discours butent sur un chaos dont on ne s'extirpe pas »*, poursuit-il.

La violence, à Alger, tout le monde y pense. Comment pourrait-il en être autrement dans une capitale quadrillée par les forces de l'ordre. Aux carrefours, à proximité des bâtiments officiels, dans les quartiers résidentiels... les hommes en uniforme sont omniprésents mais discrets. Bizarrement, on entre comme on veut dans les édifices publics. Nulle fouille à la Grande Poste, au cœur de la capitale, ou aux Nouvelles Galeries, un magasin au décor désuet, relativement bien achalandé.

« Je connais mes clients. Ils travaillent presque tous dans les banques, à deux pas d'ici. Quand un inconnu entre, bien sûr, je fais attention. On ne sait jamais », dit le patron d'un café. Le souvenir de l'explosion d'une voiture piégée, à proximité de l'établissement il y a environ un an et demi, est toujours là, bien présent dans sa tête. *« C'est la seule fois où nous avons eu des femmes au bar »*, dit-il en riant.

La ville se ressent de cette peur qui l'enveloppe. Certes, Alger n'a jamais été le paradis des noctambules. Mais aujourd'hui, dès que tombe le jour, la vie s'étiole. Le boulevard qui longe la baie d'Alger se vide de ses voitures. Et chaque famille se recroqueville sur elle-même. *« Jamais on a autant regardé la télévision »*, soupire un habitant. Le fait est que les antennes paraboliques se vendent comme des petits pains. Redha – chauffeur de taxi et cinq bouches à nourrir – en a acheté deux. Grâce à elles et aux chaînes françaises qu'elles permettent de capter, les silences, les omissions de la télévision d'Etat importent peu.

Est-ce que la violence diminue ou pas ? La question divise. Le pouvoir assure que oui, mais a mis à profit la campagne électorale pour montrer avec complaisance des images des derniers attentats. *« Les années noires de 1994 et 1995 sont derrière nous, au moins dans la région d'Alger »*, affirme un médecin, qui se réclame de l'opposition. *« Dans l'hôpital où j'exerce*, poursuit-il, *chaque jour je voyais venir des gens pour des constats de décès par mort violente. Ce n'est plus vrai aujourd'hui. »*

Mais des voix discordantes existent. Pour cet ancien ministre, ce qui a changé, c'est la stratégie des auteurs de violence. *« En dépit des apparences*, dit-il, *elle est mieux organisée que par le passé. Elle n'est pas aveugle, contrairement à ce que l'on raconte. »* La presse, conclut-il, *« ne dit pas tout »*.

J.-P. T.

Chez les Algériens de Paris : « Nous on est là, tranquilles, et eux, là-bas, ils souffrent »

LA RUE BOURET, dans le 19e arrondissement de Paris, se reconnaît de loin. Des palissades métalliques mangent la moitié de la chaussée, comme pour prévenir les débordements d'une foule imaginaire. Des policiers en uniforme battent la semelle, regardant passer avec une curiosité débonnaire les rares piétons qui s'engouffrent dans l'immeuble, numéro 48. C'est là qu'a été inauguré, il y a tout juste un mois, le nouveau centre du Consulat général d'Algérie. C'est là que les électeurs algériens des 18e, 19e et 20e arrondissements de la capitale sont censés venir approuver *« massivement »* la révision de la Constitution.

Un communiqué du consulat, affiché dans le hall d'entrée, en explique sans ambages les enjeux. Voter « oui », c'est *« renforcer l'instauration de la démocratie pluraliste »* en Algérie, *« consacrer l'Etat de droit »* et *« favoriser la représentation de la communauté nationale à l'étranger »*. Ces bonnes résolutions, conclut le texte, doivent *« permettre* [au pays] *de sortir définitivement de la crise »*.

Le refrain est connu, le design impeccable. Sur ce point, on n'a pas lésiné : portique de sécurité et écran de contrôle-vidéo, vigiles en costume-cravate, panneaux jaune vif signalant les différents bureaux de vote, tout est prêt pour accueillir les électeurs dans les conditions de sécurité et de confort maximum. Sans grand succès, apparemment. On est loin, en tout cas, des bousculades épiques de novembre 1995, qui avaient marqué l'élection du président Liamine Zeroual.

« MOINS D'ESPÉRANCE »

Il est vrai que les quelque 650 000 électeurs algériens de l'Hexagone auront pu, cette année, disposer de cinq jours (du samedi 23 au jeudi 28 novembre) pour accomplir leur devoir civique, contre trois en 1995. De même, sur Paris, on compte quatre centres de vote cette année, contre trois en 1995. A en croire le consul d'Algérie, Saïd Abiche, le manque d'enthousiasme des électeurs ne serait qu'une fâcheuse illusion d'optique, conséquence paradoxale d'une *« meilleure organisation »* du scrutin. *« Ce n'est pas parce qu'il y a moins de bousculades, qu'il y a moins d'électeurs »*, plaide-t-il.

« Je suis moi-même étonné par le taux d'affluence ! », insiste M. Abiche, sans aller toutefois jusqu'à oser un chiffre. Qualifiant la participation d'*« assez forte »*, il se réjouit de constater que, *« malgré les consignes de boycottage lancées par certains partis d'opposition, les gens viennent voter et même, parfois, avec des youyous »* ! L'heure est, sinon à la joie, du moins à la *« sérénité »*.

Marchant à petits pas, la tête couverte d'un grand foulard gris-mauve, la vieille dame s'arrête un instant, au sortir du consulat, pour ranger ses papiers tout au fond de son sac. *« Oh oui, il y a moins de monde que l'an passé ! Les gens ont moins d'espérance »*, dit-elle, avec un sourire d'excuse. *« Moi, tout ce que je souhaite, c'est qu'ils s'entendent entre eux et qu'il y ait la paix. Que ce soit le FIS qui gagne ou les autres, vous savez ! ça n'est pas important. Nous, on est des gens simples. Pourvu qu'il y ait la paix, et on se débrouillera, à la grâce de Dieu ! »*, ajoute-t-elle, avant de s'éloigner en trottinant vers le métro Jaurès . *« Voter ne change rien, c'est vrai. On n'arrête pas une guerre avec un référendum. Mais si on ne vote pas, on ne compte pas. Voter, c'est un devoir : on n'a pas le droit de s'en priver ! »*, argumente un retraité. Lui aussi vient de mettre son bulletin dans l'urne, *« mais ça ne veut pas dire que j'ai voté oui »*, prévient-il.

« PAS IMPORTANT »

« De toute façon, c'est la terre brûlée, et c'est bien parti pour durer ! C'est l'armée qui a foutu le pays dans la merde, et tant qu'elle n'aura pas intérêt à nous tirer de là, on y restera jusqu'au cou », tempête le vieil homme. *« L'Algérie aurait pu être un pays riche, ils l'ont défigurée ! Aujourd'hui, pendant que certains se lavent au whisky, d'autres n'ont même plus assez d'argent pour s'acheter du pain... »*

Tassadit, Zoubida et Farida, elles, n'ont pas voté. Les trois jeunes femmes ne se connaissent pas et leur décision n'a rien de concerté. Leur seul point commun est de fréquenter, irrégulièrement, le même hammam du boulevard Barbès. En 1995, Tassadit avait voté Saïd Sadi – président du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) –, tandis que Zoubida choisissait Liamine Zeroual et que Farida décidait de ne pas voter. *« En votant Zeroual, on a cru qu'on votait pour la paix »*, reconnaît Zoubida. *« Mais cette fois-ci, ce n'est pas la peine d'y aller. Leurs histoires de Constitution, ça n'intéresse personne, ce n'est pas important »*, affirme-t-elle.

Pendant un instant, les deux autres gardent le silence. *« L'idée de voter, alors que je suis en France, ça me fait drôle. Nous on est là, tranquilles, et eux, là-bas, ils souffrent »*, avance Farida. *« Voter, ça ne va rien changer*, coupe Tassadit. *On a bien vu ce qui s'est passé l'an dernier. On y a cru, et puis rien n'est venu. Ou plutôt si : le pire. »* Zoubida approuve de la tête. Des histoires d'assassinats – *« même les gosses de quatre ans, ils les égorgent ! »* –, elle en connaît à la pelle. D'après elle, *« des trucs pareils, ce ne peut pas être les islamistes qui le font, puisque l'islam est contre »*. Tassadit et Farida écoutent sans piper mot. A Barbès comme à Alger, mieux vaut se méfier de ses voisins. Dans un café de la Goutte d'Or, debout autour du flipper, Ahmed et ses copains suivent d'un air concentré le parcours cliquetant de la bille de métal. *« L'an passé, j'avais voté pour Zeroual – pour l'armée, quoi. Puisque c'est eux qui dirigent le pays, c'est eux qui sont le mieux placés pour nous sortir de la crise »*, lâche le jeune homme. *« Résultat : on s'est fait niquer ! »*, ricane-t-il. Sur l'écran de la machine, le score s'annonce calamiteux. *« La vérité, le référendum, il n'y a que les vieux que ça intéresse ! »*, conclut Ahmed. Attablés un peu plus loin, devant une partie de dominos, les « vieux » jouent en silence. L'un d'entre eux, finalement, se décide. *« Moi, la démocratie, je m'en fous. Ce que je veux, c'est que les partis islamiques puissent entrer au Parlement. Si ce vote sert à ça, je serai content »*, dit-il en levant son verre de thé. Dehors, la nuit est tombée. La partie de dominos ne fait que commencer.

Catherine Simon

M. Nétanyahou défie Yasser Arafat à propos des implantations juives en Palestine

« Nous sommes ici à tout jamais » a déclaré le premier ministre israélien à Ariel, en Cisjordanie

La tension est sensiblement montée ces derniers jours entre Israéliens et Palestiniens à cause des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens. Les Etats-Unis ont critiqué, mardi 26 novembre, une visite du premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, dans la colonie juive d'Ariel en Cisjordanie. Ce n'est *« ni utile ni constructif »*, et cela *« ne servira pas le processus de paix »*, a déclaré le porte-parole du département d'Etat.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Perceptible depuis l'élection de Benyamin Nétanyahou et la formation de son gouvernement nationaliste et religieux il y a six mois, la tension entre Israéliens et Palestiniens est montée de plusieurs crans ces derniers jours. Retirés il y a quelques semaines après les affrontements meurtriers de la fin septembre, entre soldats israéliens et policiers palestiniens (75 morts), plusieurs chars d'assaut et des blindés de l'armée d'occupation ont refait leur apparition, lundi 25 novembre, aux alentours de plusieurs colonies juives implantées dans la bande de Gaza.

Selon un officier supérieur cité mardi par le quotidien *Haaretz*, le commandement militaire de la région sud – qui inclut la bande de Gaza –, a reçu l'ordre du pouvoir politique *« de concentrer des forces et de se préparer, en cas de besoin, à rentrer dans les zones palestiniennes autonomes. Si la situation se détériore, les chars qui ont été placés en face des Palestiniens entreront en action »*, a ajouté l'officier. Le nom de code de l'opération encerclement n'a pas changé depuis septembre : *« champ d'épines »*.

Pour l'instant limité à Gaza, ce brusque regain de tension militaire remonte au week end, après qu'une centaine d'automobilistes palestiniens eurent bloqué pendant plusieurs heures l'accès à Netzarim, une colonie juive implantée en plein cœur de l'enclave palestinienne autonome. Après un attentat-suicide perpétré il y a près de deux ans par un jeune islamiste (trois soldats israéliens tués), la route en question, qui longe la colonie et traverse le territoire de Gaza d'est en ouest, est en principe interdite aux Palestiniens et réservée aux colons et aux militaires israéliens.

Littéralement bouclés par Israël depuis neuf mois dans ce territoire de 350 kilomètres carrés – dont 40 % *restent occupés* par les militaires et moins de cinq mille colons juifs –, les Palestiniens, qui sont près d'un million à s'entasser dans les bidonvilles surpeuplés de la partie autonome de l'enclave, ont voulu démontrer leur mécontentement. Selon Bényamin Nétanyahou, le blocus automobile de la colonie, qui n'a duré que quelques heures, a été orchestré par Yasser Arafat en personne.

L'intéressé nie farouchement, et laisse entendre au contraire que le premier ministre a décidé d'accroître ce qu'il appelle *« l'escalade militaire »*, pour le contraindre à accepter la renégociation des accords conclus l'an dernier sur le redéploiement israélien à Hébron. Israël veut notamment obtenir le droit de rentrer en cas de besoin, dans la partie autonome d'Hébron. M. Arafat refuse. *« S'il pense,* disait mardi le chef de l'OLP, *que je me soumettrai à ses conditions, il se trompe. »*

« J'espère, menaçait la veille le premier ministre à propos de Netzarim, *que personne, côté palestinien, ne s'aventurera à adopter la voie de la provocation (...) Une telle politique, qui vise à causer des frictions à la limite de la violence, n'est pas utile et la réponse israélienne sera vigoureuse. »* Se refusant à prendre en compte *« la provocation »* que représente aux yeux des *Palestiniens de Gaza* – et d'ailleurs la simple présence en terres arabes militairement occupées –, de colonies juives fortifiées, le chef du gouvernement nationaliste a au contraire décidé de défier un peu plus M. Arafat et la communauté internationale, notamment l'Europe, qui demandent instamment à l'Etat *juif de cesser la colonisation* des territoires palestiniens pour préserver une chance de paix.

« LE DOS AU MUR »

Préconisé il y a deux semaines par l'Assemblée palestinienne élue et repris par le « gouvernement » de M. Arafat, un premier *« programme d'action »* des Palestiniens contre la colonisation forcée de leurs terres est désormais en œuvre. Couplée avec l'arrêt du processus de paix, la relance de la colonisation, affirmait mardi à l'AFP Ahmed Abdel Rahman, secrétaire général de l'Autorité palestinienne, *« nous place le dos au mur. Israël prend de graves risques. Pour les Palestiniens, la terre est vitale. Ils la défendront comme la prunelle de leurs yeux, ils riposteront de façon déterminée »*, à toute tentative d'expropriation.

Désormais, contrairement à un passé récent où les propriétaires terriens, et les villages et municipalités dépossédés de leurs terres, se retrouvaient souvent seuls face aux bulldozers israéliens, l'Autorité autonome épaulera ses administrés *« par tous les moyens »*. Des comités populaires anti-colonisation ont été organisés dans plusieurs villes et villages arabes. Certains commencent à se faire entendre...

« Et pourquoi les communautés juives de Judée-Samarie (Cisjordanie occupée) *ne se développeraient-elles pas ? »*, rétorquait mardi M. Nétanyahou. Pour sa première visite officielle en tant que chef du gouvernement dans *les territoires occupés, le chef de la* droite nationale, qui a choisi de se rendre dans deux colonies juives, était d'humeur combative. *« Vous n'avez pas compris qu'il y a eu des élections et un changement de gouvernement en Israël ? »* a-t-il lancé aux journalistes. *« Vous croyiez vraiment qu'un premier ministre élu sur la promesse de maintenir les communautés juives en Judée Samarie ne viendrait pas leur rendre visite ? »*

Accueilli en héros par les étudiants religieux de la colonie d'Ariel et qualifiant cette bourgade de onze mille Israéliens de *« capitale de la Samarie »* (région nord de la Cisjordanie qui comprend notamment Naplouse, *ville arabe de 250 000 habitants...*), M. Nétanyahou a lancé : *« nous sommes ici à tout jamais ! »* Le processus d'Oslo prévoit certes que le statut définitif des colonies juives implantées en territoire arabe, y compris à Jérusalem-Est, devra être négocié avec l'OLP avant mai 1999. Mais, depuis six mois, le processus d'Oslo n'a plus guère de vie.

Patrice Claude

L'adhésion à l'OCDE contestée en Corée du Sud

L'opposition s'inquiète des contraintes que l'entrée dans le « club » des pays riches va imposer à l'économie du pays

TOKYO
de notre correspondant

Par une curieuse coïncidence, c'est le lendemain du retour à Séoul de Yi Koo, le dernier descendant de la dynastie des Yi – qui régna sur la péninsule pendant près de six cents ans jusqu'à l'annexion par le Japon en 1910 – que le Parlement sud-coréen a ratifié, mardi 26 novembre, l'entrée de la Corée du Sud dans l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE). *Yi Koo est* le symbole de l'histoire tourmentée de la péninsule depuis un siècle : de la reine Min, assassinée en 1895 par les Japonais, à son père pris en otage à Tokyo et contraint d'abdiquer en passant par son frère Sunjung, dernier et éphémère empereur, ce prince né *en 1961 ne fut jamais vraiment* traité comme un prince héritier par les Coréens *eux-mêmes*.

L'entrée dans l'OCDE est la revanche de la Corée humiliée. Pays parmi les plus pauvres du monde il y a quarante ans, quasiment détruit par une guerre fratricide, la Corée du Sud devient le 29[e] membre du « club » des nations riches et – plus important *encore aux yeux des Coréens* – le second pays d'Asie après le Japon à y être admis.

Est-ce la politique isolationniste des Yi qui conduisit à l'annexion du Japon, comme l'a déclaré le président Kim Young-sam ? Cette fois, la Corée du Sud a choisi la voie de la mondialisation. Un peu hâtivement, pensent beaucoup de Coréens, comme en a témoigné *l'âpre débat parlementaire* : l'opposition a fait valoir qu'elle jugeait cette adhésion prématurée.

La consécration de la réussite économique coréenne comporte en effet un prix. Beaucoup estiment que, dans son souci d'entrer dans l'Histoire comme le président qui aura fait passer la Corée du Sud du statut de « dragon » à celui de pays développé, M. Kim Young-sam a précipité une évolution que le pays n'est pas encore prêt à supporter sans dommages.

DÉTÉRIORATION DES COMPTES

Le ralentissement de la croissance observé en 1996 est certes conforme à la politique d'« atterrissage en douceur » de l'économie poursuivie par le gouvernement, mais elle est due aussi à une détérioration des comptes extérieurs, *inquiétante pour la stabilité* à long terme d'une économie talonnée par les pays émergents.

Les contraintes que s'impose la Corée en adhérant à l'OCDE sont nombreuses : augmentation du pourcentage de son aide au développement, accélération de la libéralisation des marchés qui mettra les conglomérats en concurrence directe avec les géants nippons, et *qui risque d'affecter des PME* privées d'aides gouvernementales. La Corée traînera vraisemblablement les pieds pour se plier aux contraintes de l'OCDE. Sur plusieurs dossiers – notamment les lois sur le travail –, l'OCDE s'est contenté des engagements de Séoul de procéder à des réformes sans qu'un calendrier ne soit fixé.

Philippe Pons

Les anciens dirigeants sud-africains nient toujours être responsables des crimes de l'apartheid

JOHANNESBURG
de notre correspondant

La commission chargée de faire la lumière *sur les crimes de l'apartheid* a reçu plus de 3 500 demandes d'amnistie, a révélé, lundi 25 novembre, son président, M[gr] Desmond Tutu. Mais la plupart émanent de subordonnés, a-t-il déploré. Suivant l'exemple de l'ancien chef de l'Etat, P. W. Botha, les dirigeants politiques du régime de ségrégation raciale refusent toujours de reconnaître la moindre responsabilité personnelle. A l'issue d'une rencontre avec M[gr] Tutu, quelques jours auparavant, *M. Botha s'était déclaré prêt à coopérer*, mais il avait refusé d'admettre toute participation dans les crimes commis.

Celui qui fut à la tête de l'Afrique du Sud aux pires heures du régime de ségrégation raciale s'estime comptable de la politique menée par son gouvernement mais pas des *« incidents »*, dus, selon lui, aux initiatives de certains de ses subordonnés ayant outrepassé leurs pouvoirs. M. Botha a déclaré *qu'il inviterait ses ex-ministres à collaborer* avec la commission mais juge n'avoir rien fait qui justifie des excuses ou une demande d'amnistie.

UNE ATTITUDE « PROVOCATRICE »

Le président Mandela a violemment critiqué cette attitude, la qualifiant de *« regrettable »* et de *« provocatrice »*. La rencontre entre M. Botha et M[gr] Tutu faisait en effet suite aux nombreuses accusations portées *contre l'ancien président sud-africain*, ces dernières semaines, par d'anciens hauts responsables policiers devant la Commission vérité et réconciliation. L'ancien chef de la police, Johan van der Merwe, a accusé M. Botha d'avoir ordonné l'attentat à la bombe commis en 1988 à Johannesburg, contre le siège du Conseil des Eglises. Les services de sécurité de l'apartheid pensaient que le bâtiment abritait le quartier général clandestin du Congrès national africain (ANC), alors interdit.

Un autre ancien officier supérieur de la police, le brigadier Jack Cronje, a révélé l'existence d'une unité secrète chargée d'éliminer les militants antiapartheid avec l'aval, selon lui, des plus hauts dirigeants politiques, dont M. Botha. M. Cronje et quatre autres policiers demandant avec lui l'amnistie pour plus de quarante meurtres ont déclaré avoir agi sur ordre du gouvernement de l'époque. *Ils ont appelé ceux qui en* faisaient partie à venir reconnaître leur responsabilité dans les crimes qu'on leur reproche aujourd'hui. Mais pour l'instant, à l'image de M. Botha, les dirigeants de l'apartheid – malgré tous les témoignages contraires – se refusent toujours à admettre la moindre participation aux exactions commises. Quelques semaines auparavant, Frederik De Klerk, le successeur de M. Botha à *la tête du régime de ségrégation* raciale, avait officiellement exprimé leur ligne de défense. Présentant devant la Commission vérité et réconciliation la déposition du Parti national (NP) alors au pouvoir, M. De Klerk avait affirmé que les crimes dénoncés constituaient des dérapages individuels réalisés en dehors des consignes officielles.

PRÉCAUTIONS

Sous peine de perdre toute crédibilité, la *commission ne peut accepter cette* argumentation. Elle a déjà considérablement durci son attitude ces derniers mois en faisant comparaître plusieurs anciens hauts responsables policiers qui rechignaient à coopérer. Les anciens dirigeants politiques acceptent de collaborer pour éviter cette humiliante procédure. Mais il reste à la commission à les obliger à vraiment jouer le jeu en cherchant à établir leurs réelles responsabilités. *Une déposition complémentaire* du Parti national devrait lui en donner l'occasion dans les prochaines semaines.

Mais les précautions prises à l'égard de M. Botha indiquent que la commission est réticente à franchir ce pas. L'âge – quatre-vingt ans – et la maladie de l'ancien chef de l'Etat n'expliquent pas entièrement le fait que M[gr] Tutu se soit déplacé pour le rencontrer chez lui plutôt que de le convoquer. La commission semble craindre que la mise *en cause directe et personnelle des anciens* dirigeants politiques de l'apartheid apparaisse comme une « chasse aux sorcières » aux yeux de la minorité blanche et menace le processus de réconciliation nationale.

Frédéric Chambon

Le chef de l'opposition zaïroise se dit prêt à « collaborer » avec M. Mobutu

« NOUS AVONS FAIT une croix sur le passé pour faire face à l'avenir. » C'est ainsi que, avant de regagner Kinshasa, mercredi 27 novembre, Etienne Tshisekedi, irréductible opposant jusqu'alors, résume son entretien avec le président Mobutu Sese Seko. A la résidence de ce dernier, à Roquebrune-Cap Martin (*Alpes-Maritimes*), les deux hommes se sont, le 21 novembre, solennellement serré la main. M. Tshisekedi voit, dans cette *« cérémonie »* quasi historique, une *« réconciliation »* pour un *« nouveau départ »*. Mais peut-on tourner ainsi la longue page d'une farouche inimitié, qui a bloqué le *processus de démocratisation au* Zaïre et largement contribué à l'anarchie qui y prévaut aujourd'hui ?

INTRANSIGEANCE

En octobre 1991, M. Tshisekedi avait traité le maréchal Mobutu de *« monstre »*, quand celui-ci l'avait révoqué, sept jours seulement après l'avoir nommé premier ministre, mettant ainsi fin à une première et éphémère tentative de réconciliation. Pourtant, ces ennemis jurés avaient déjà fait route ensemble, pendant vingt ans, au sein du parti unique. M. Tshisekedi fut, plusieurs fois, ministre du maréchal. Mais, en 1980, il prit ses distances avec le régime, avant de créer un parti, vite interdit. Emprisonné à plusieurs reprises, il devra s'exiler et ne rentrera sur la scène politique zaïroise qu'au moment de l'instauration du multipartisme, en 1990.

Aujourd'hui, le chef de l'opposition parle non seulement de réconciliation mais encore de *« collaboration »*. Il explique que, devant la gravité de la situation, il *devait faire* un *« geste »* et venir à la rencontre du président malade. Il rappelle que la *« cérémonie »* sur la Côte d'Azur était, en quelque sorte, prévue depuis 1992 : elle aurait dû avoir lieu à Kinshasa, *« devant le Palais du peuple »*, lorsqu'il fut élu premier ministre par la Conférence nationale, mais le chef de l'Etat avait refusé de s'y rendre. Il écarte rapidement le *« malentendu »* qui ne s'est pas fait attendre après l'entrevue du 21 novembre : un porte-parole de la présidence a démenti que, au cours du tête-à-tête, il ait été question d'un gouvernement d'union nationale *dirigé* par M. Tshisekedi.

Discret sur le contenu de sa conversation avec le président, mais fidèle à sa réputation d'intransigeance, M. Tshisekedi affirme tout net : *« Conformément à la légalité, je suis et reste premier ministre. »* Ce docteur en droit précise que, selon la *« constitution de transition »*, ce n'est plus au président de désigner le chef du gouvernement, mais aux représentants du *« peuple »*. Il dit qu'il n'avait donc pas à venir en France pour recevoir un quelconque « aval » présidentiel et que le *« malentendu »* est sans fondement. Il considère comme nulle et non avenue sa *« prétendue destitution »* – la deuxième, quelques mois après son *« élection »* en 1992 – et veut ignorer que, depuis 1993, le Zaïre a deux gouvernements, deux premiers ministres, deux parlements, deux constitutions. L'intraitable M. Tshisekedi déclare que l'actuel gouvernement de Léon Kengo Wa Dondo *« n'existe pas »*.

Le maréchal-président n'aurait-il d'autre choix que de s'en remettre à *« l'ennemi Tshisekedi »* ? Imperturbable, ce dernier suggère qu'il appartient à M. Mobutu de se défaire de M. Kengo Wa Dondo. Il se souvient que le président a indiqué qu'il ne prendrait pas de décision avant de rentrer au Zaïre et il ajoute, avec assurance : *« J'attendrai donc ! »*.

« RIEN CONTRE LA FRANCE »

Comme s'il se voyait déjà pleinement rétabli dans ses fonctions, M. Tshisekedi prétend que la rébellion animée par Laurent Kabila, dans le Kivu, cessera dès lors que l'on *« se conformera à la légalité »*, c'est-à-dire celle qu'il incarne depuis 1992. Il signale que M. Kabila avait *« adhéré au projet de la Conférence nationale »* et affirme que c'est *« pour cela »* que ce dernier s'est *« dressé contre Mobutu »*.

Pareille allusion à une entente avec les rebelles n'a pas manqué de valoir à M. Tshisekedi l'accusation de *« trahison »* et d'*« intelligence avec l'ennemi »*, de la part du gouvernement de M. Kengo Wa Dondo. Il n'en a cure ; pas plus qu'il ne se soucie de la confiance renouvelée à celui-ci par le président. Il dit même que la crise dans l'est du Zaïre ne peut se résoudre que par la négociation avec *« nos voisins »*, donc avec l'homme fort du Rwanda, Paul Kagame, et son « parrain », Yoweri Museveni. *« Ces pays frères et amis savent ma position,* dit-il, *et je ne vois pas pourquoi ils ne me feraient pas confiance. »*

« Je n'ai rien contre la France », dit encore M. Tshisekedi. Il avait condamné l'opération *« Turquoise »* en 1994. Mais, cette fois, les Français ne viendraient pas seuls. Il est *« d'accord »* pour qu'une force multinationale se déploie au Zaïre. Après son entrevue avec le président Mobutu, durant son séjour à Paris, M. Tshisekedi n'a rencontré aucun représentant du gouvernement français. Il sait que celui-ci soutient M. Kengo Wa Dondo et précise qu'il n'a pas sollicité de rendez-vous. *« Ce sera pour la prochaine fois »*, conclut-il, en soulignant que *« les problèmes du Zaïre doivent d'abord être résolus entre Zaïrois »*.

Francis Cornu

La procédure de destitution du président biélorusse a échoué

MINSK. Deux jours après la tenue de son référendum, jugé anticonstitutionnel par l'opposition, le président biélorusse, Alexandre Loukachenko, s'est acquis le soutien de 112 des 199 députés de l'ancien Parlement, tandis que la procédure de destitution qui le menaçait a été arrêtée, mardi 26 novembre, par la Cour constitutionnelle.

Les juges, prévenus lundi par M. Loukachenko qu'ils ne pourraient continuer à siéger que s'ils *« abandonnaient leur partialité politique »*, n'ont pu statuer sur la destitution, en l'absence du seuil de signatures requises. Dès vendredi, une dizaine de députés avaient retiré leurs signatures du document, portant ainsi le nombre de signatures à 63, soit un quota nettement inférieur à celui exigé par la loi pour que la destitution soit initiée. Mardi, l'opposition parlementaire a fait savoir que la Cour avait refusé d'enregistrer treize nouvelles signatures, se rangeant ainsi *« du côté du président »*. – *(Corresp.)*

Les Serbes de Bosnie demandent une action en justice contre M. Mladic

BELGRADE. Les autorités civiles de la Republika Srpska (RS, entité serbe de Bosnie) ont demandé, mardi 26 novembre, au parquet d'engager d'éventuelles poursuites judiciaires contre le général Ratko Mladic et son état-major destitué, qui refusent depuis près de trois semaines de quitter leurs postes. La direction du Parti démocratique (SDS, au pouvoir en RS), soupçonne l'état-major du général Mladic d'*« avoir commis des actes contre la Constitution et l'ordre étatique de la RS »*, selon l'agence Tanjug. Le général Mladic et les membres de son état-major ont été limogés le 9 novembre par décret de la présidente de la RS, Biljana Plavsic. M. Mladic a été remplacé par le général Pero Colic, un officier proche du SDS.

Le général Mladic, qui est inculpé par la justice internationale de crimes de guerre, estime que sa destitution est une mesure visant à affaiblir l'armée, et que le général Colic n'a pas les qualités requises pour la commander. – *(AFP.)*

Emirats arabes unis : la jeune Philippine Sarah Balabagan a déclaré ne pas avoir été violée

BARCELONE. La jeune Philippine Sarah Balabagan, qui a purgé un an de prison aux Emirats arabes unis pour avoir assassiné son patron, a révélé mardi 26 novembre, à Barcelone, en Espagne, que celui-ci n'avait pas réussi à la violer, contrairement à ce qu'elle avait soutenu lors de son procès en 1995. La jeune Sarah a toutefois précisé qu'elle avait tué son employeur en état de *« légitime défense »*, alors qu'il tentait de la violer. Le premier médecin qui l'a examinée lui avait conseillé de déclarer qu'elle était systématiquement violée par son patron *« afin d'avoir une chance de survivre »*, a-t-elle expliqué lors d'une conférence de presse. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : le président Vaclav Havel,** hospitalisé lundi 25 novembre à la suite d'une pneumonie, devra subir une opération chirurgicale la semaine prochaine, afin de *« préciser le diagnostic de sa maladie pulmonaire »*, a annoncé, mardi, son porte-parole. – *(AFP.)*

■ **TURQUIE : les principaux journaux turcs ont dénoncé,** mardi 26 novembre, un projet de loi gouvernemental limitant la liberté de la presse. Près de 1 700 journalistes ont signé un communiqué accusant le gouvernement du premier ministre, Necmettin Erbakan (Parti islamiste de la prospérité, Refah), de mener des *« préparatifs d'imposition d'une censure »* et de vouloir entraîner le pays *« vers l'obscurité des régimes tyranniques »*. Le projet de loi prévoit notamment des amendes élevées, en cas de publication d'articles pouvant *« affaiblir la crédibilité de l'Etat ou provoquer une panique dans le public, au travers d'informations mal fondées et fausses »*. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAN : la police de Téhéran** a lancé une campagne pour démanteler les antennes paraboliques qui permettent aux particuliers de capter illégalement les télévisions étrangères. Cette offensive coïncide avec le démarrage d'un programme télévisé en persan, le premier du genre, lancé par la Voix de l'Amérique (VOA), destiné aux jeunes, diffusé par satellite et limité pour l'instant à quelques heures par semaine. – *(AFP.)*

■ **IRLANDE DU NORD : Gerry Adams, le leader du Sinn Fein** (aile politique de l'IRA), a tempéré, mardi 26 novembre, l'optimisme ambiant sur un éventuel cessez-le-feu, en disant pressentir que Londres allait *« rejeter »* les récentes propositions nationalistes de participation du Sinn Fein aux négociations sur l'avenir de l'Ulster, fermant ainsi la porte à une trêve de l'Armée républicaine irlandaise. M. Adams a estimé que, faute d'une réponse *« adéquate »* de Londres aux propositions nationalistes, *« l'IRA ne pouvait envisager une initiative unilatérale »* sur son cessez-le-feu. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **PÉROU : le général à la retraite Rodolfo Robles,** qui dénonce depuis trois ans *« les actions d'un commando de la mort au sein de l'Etat »*, a été arrêté, sur ordre du Conseil suprême de justice militaire, mardi 26 novembre, a déclaré le vice-président du Congrès Carlos Torres y Torres Lara. Un porte-parole de ce tribunal d'exception a précisé peu après que les chefs d'accusation sont *« désobéissance aux supérieurs, insultes, outrages à l'armée »*. Le général Robles venait d'affirmer que deux attentats commis contre une radio et une chaîne de télévision en octobre à Puno, dans le sud-est du pays, avaient été commandités par des responsables du service de renseignements (SIN). – *(Corresp.)*

■ **PARAGUAY : la police d'Asuncion a confirmé,** mardi 26 novembre, avoir expulsé vers les Etats-Unis un supect de l'attentat, en 1993, du World Trade Center de New York, qui fit six morts et un millier de blessés. Marwan Al Safadi, d'origine libanaise, présenté à Asuncion comme l'un des plus grands spécialistes actuels des explosifs, aurait été tranféré le 8 novembre aux Etats-Unis à bord d'un avion C-17 Galaxy de l'US Air Force, a-t-on ajouté de même source. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : la neige, le gel et le froid** qui sévissent du Texas au Midwest américain ont fait dix-neuf morts depuis dimanche et provoqué de nombreuses coupures de courant, ont annoncé, mardi 26 novembre, les autorités. – *(Reuter.)*

AFRIQUE

■ **CENTRAFRIQUE : au douzième jour de leur mutinerie,** les militaires rebelles, toujours retranchés à Bangui, ont déclaré, mardi 26 novembre, qu'ils étaient *« décidés à aller jusqu'au bout »* pour *« libérer la population centrafricaine de la dictature »*, malgré l'appel à l'apaisement du président Ange-Félix Patassé. Dans une allocution prononcée à son retour d'un séjour d'une semaine en France, lundi soir, ce dernier a déclaré vouloir *« privilégier le dialogue et la concertation* (...) *pour une vraie réconciliation nationale »*. – *(AFP.)*

Le budget britannique reflète une croissance continue sans grande tendance inflationniste

L'opposition dénonce un document « sans vision »

Le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, n'a pu annoncer qu'une faible diminution du taux de l'impôt sur le revenu, qui s'accompagne de la traditionnelle hausse sur le tabac et les alcools, le whisky étant quelque peu épargné. Dans l'ensemble, Londres pourrait satisfaire aux critères de Maastricht, si la perspective de l'Union monétaire devait intéresser le pays. Le taux de croissance devrait atteindre 3,5 % en 1997.

LONDRES
de notre correspondant

Le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, a présenté, mardi 26 novembre, aux Communes son budget pour l'année fiscale 1997-1998. Les grandes lignes du budget en étaient plus ou moins attendues, et la surprise aura été d'autant moins grande qu'une fuite rarissime avait mis les grandes lignes du projet entre les mains du *Mirror*. Le quotidien ne les a pas publiées, mais le mal était fait : l'effet d'annonce d'une baisse d'un point du taux moyen de l'impôt sur le revenu – qui passe de 24 à 23 pence par livre – était éventé. La police a ouvert une enquête sur cette fuite, la première depuis 1947.

La marge de manœuvre de M. Clarke était étroite : il devait à la fois satisfaire ses amis conservateurs et la City. Les premiers réclamaient depuis des mois une diminution des impôts – pour rassurer leurs électeurs – qui réhabiliterait leur image d'un parti favorable à la baisse de la pression fiscale après des hausses successives d'impôts depuis 1992. Les milieux financiers appelaient à la prudence, s'opposant à une baisse de l'impôt direct, à laquelle ils préfèrent de loin une réduction du lourd endettement de l'Etat, et craignant une reprise de l'inflation. Nul doute que le chancelier penchait personnellement de leur côté, même s'il a dû tenir compte des pressions de son parti. Il s'est ainsi présenté comme *« n'étant ni le père Noël, ni Harpagon »*.

La baisse du taux de l'*income tax* s'accompagne d'un relèvement du plafond de la tranche minimale d'imposition et du plancher de la tranche maximale. Egalement favorisées sont les PME, dont le taux d'imposition baisse d'un point. En revanche, on assiste à la hausse traditionnelle des taxes sur les carburants et le tabac, ainsi qu'à celle sur un produit controversé, les *alcopops*, sodas alcoolisés accusés de favoriser l'alcoolisme chez les adolescents. Bière et vins ne changent pas, mais les spiritueux seront moins taxés ; un geste en faveur du whisky, dont s'abreuve traditionnellement le chancelier lors de la présentation du budget ; mardi, il dégustait du Glenfarclas.

MÊME PRESSION FISCALE

Au total, selon certains économistes, la pression fiscale globale ne devrait pas baisser. M. Clarke a par ailleurs annoncé la baisse prochaine d'une allocation aux mères célibataires, des économies dans le train de vie de l'Etat et une lutte accrue contre la fraude, des chômeurs aux entreprises. Trois secteurs, jugés prioritaires par les électeurs, échappent au scalpel du *Treasury*, l'éducation, la santé et le maintien de l'ordre, la défense préservant tant bien que mal ses positions. L'enseignement recevra 830 millions de livres supplémentaires (1 £ valant 8 francs, environ), la santé 1,6 milliard et l'intérieur 450 millions. En dehors du secteur social, les travaux d'infrastructure, qui manquent tant ici, sont les plus pénalisés. Une centaine de projets routiers ont été enterrés.

Ce budget s'appuie sur *« une relance à la Rolls-Royce, faite pour durer »*, selon les termes de M. Clarke. Le contexte économique et financier est exceptionnellement favorable pour le Royaume-Uni, qui compte satisfaire aux critères de convergence prévus par le traité de Maastricht dès l'an prochain. Le taux de croissance devrait atteindre 3,5 % en 1997. L'endettement de l'Etat connaîtra une baisse sensible.

La livre continue de grimper face au mark et au dollar. L'inflation n'a pas été aussi faible depuis des décennies et devrait se maintenir à 2,5 % l'an. Des chiffres qui rendent optimiste l'économiste en chef de la Barclays Bank, Alan Davies, qui se réjouit du *« subtil équilibre réalisé par M. Clarke entre nécessités politiques et prudence économique »*. *« C'est un budget ennuyeux, sans surprise, mais un bon budget doit être ennuyeux »*, ajoute-t-il.

Seul bémol à son analyse, la crainte exprimée partout à la City d'un retour de l'inflation avec, en particulier, la relance de la consommation. C'est pour conjurer cette perspective que la Banque d'Angleterre avait convaincu, en octobre, le chancelier d'augmenter les taux d'intérêt d'un quart de point après plusieurs baisses successives. Banquiers et financiers réclament une nouvelle hausse avant les élections. Que va faire M. Clarke pour ne pas mécontenter la City tout en ne s'aliénant pas les industriels et ceux qui se sont endettés pour acheter leur maison ?

Le chancelier sait que sa crédibilité dépend de son sérieux et que des mesures démagogiques seraient mal acceptées par un électorat qui se dit prêt à accepter de payer plus d'impôts pour être mieux soigné et protégé et pour que l'éducation de ses enfants cesse de se dégrader.

L'INITIATIVE DU LABOUR

Les travaillistes ont démoli le projet de budget, espérant que ce seront eux qui prépareront le prochain. Leur chef, Tony Blair, a affirmé qu'après vingt-deux augmentations d'impôts depuis les dernières élections, le contribuable moyen versait plus au percepteur qu'en 1992 et que le gouvernement de John Major – élu sur des promesses de baisse des taxes – avait perdu toute crédibilité. Selon lui, certaines augmentations de crédit ne sont que de la poudre aux yeux car elles devront être financées en partie par les collectivités locales, dont les dotations n'augmenteront guère. Il s'est interrogé sur certaines recettes, comme ces 6,7 milliards que devrait rapporter la lutte contre la fraude. Son verdict : ce budget ne représente *« aucune vision pour le futur »*.

Le Labour n'a pas perdu de temps pour reprendre l'initiative : quelques minutes après la fin du discours de M. Clarke, la publicité lumineuse sur Piccadilly Circus – le cœur de Londres – affichait le chiffre de vingt-deux hausses d'impôts pour rappeler au passant l'effet sur son portefeuille de la politique des tories.

Patrice de Beer

Italie : M. Prodi reste serein face aux accusations portées contre lui

ROME
de notre correspondant

Romano Prodi, le président du Conseil, n'est manifestement pas ému par la décision du parquet de Rome de vouloir le juger pour trafic d'influence. Au contraire, non seulement il n'est pas inquiet quant aux faits qui lui sont reprochés parce que ceux-ci *« ne mettent pas en cause son honnêteté personnelle »* mais, en plus, *« il est fier de l'opération de privatisation »* effectuée en 1993, alors qu'il était président de l'IRI (Institut pour la reconstruction industrielle) qui lui vaut aujourd'hui d'être sous les projecteurs de la justice, comme il l'a déclaré à la télévision, mardi soir 26 novembre.

Parfaitement serein, le professeur Prodi s'est refusé à polémiquer et a expliqué qu'il y a *« délits et délits »* et qu'en l'occurrence l'action qui lui est reprochée est *« limpide et correcte en tous points »* et qu'il ne se sent nullement *« en difficulté »* en raison de la décision du ministère public de Rome de le traduire devant la justice.

La nouvelle, qui a filtré dans la soirée de lundi, a évidemment fait sensation en raison de la fonction du premier visé, mais l'accusation reste, pour le moment, imprécise. Il est vaguement reproché à Romano Prodi, ainsi qu'à la totalité du conseil d'administration de l'IRI (cinq personnes), de n'avoir pas agi au mieux des intérêts de l'Etat, lors de la privatisation d'une filiale agroalimentaire Cirio-Bertolli-De Rica, et d'avoir indirectement favorisé le groupe Unilever dont justement M. Prodi avait été un consultant.

MANŒUVRE DE DÉSTABILISATION ?

Aucun élément à charge contre l'actuel président du Conseil et son équipe n'a été révélé et rien n'indique que le chef du gouvernement a tiré profit d'une manière ou d'une autre de cette vente. Déjà interrogé par la justice à ce propos, au mois de mars, alors qu'il n'était pas au gouvernement, M. Prodi avait fait remarquer que la vente (à un consortium de coopératives, la Fisvi) avait été effectuée à un prix supérieur à celui qui aurait pu être obtenu lors d'une enchère publique. Celle-ci avait d'ailleurs été réalisée dans un premier temps mais les offres avaient été jugées insuffisantes.

Quoi qu'il en soit, les deux prétendants, dont Unilever, ont peu après racheté à la Fisvi la société privatisée. A la suite de la plainte d'un petit porteur, une enquête judiciaire a été ouverte sur les conditions de cette privatisation. Le parquet a estimé que les délits d'abus de fonction et de conflit d'intérêts pouvaient être retenus. En ce qui concerne cette dernière qualification, Romano Prodi a fait publier, mardi 26 novembre, sa lettre de démission de consultant du groupe Unilever intervenue lors de sa prise de fonction de président de l'IRI, soit trois mois avant l'opération de privatisation en question. Il considère donc que le délit de conflit d'intérêts n'est aucunement constitué. Quant au premier, celui d'abus de fonction, absolument rien n'indique pour le moment que les membres du conseil d'administration de l'IRI ont tiré profit de leur charge dans cette affaire.

S'agit-il alors d'une manœuvre de déstabilisation du nouveau pouvoir survenue le jour même où Romano Prodi engrangeait les bénéfices de la rentrée de la lire dans le SME ? La fuite a-t-elle été orchestrée ? Telles sont les questions que se posent l'Italie dans ce bras de fer de plus en plus exacerbé entre justice et politique.

Michel Bôle-Richard

Un accord d'indemnisation des porteurs d'emprunts russes a été signé à Paris

UN ACCORD sur les emprunts russes a enfin été trouvé. Il a été conclu, mardi 26 novembre, au premier jour de la visite à Paris de Viktor Tchernomyrdine. Pendant que le premier ministre russe rappelait au président Jacques Chirac son inquiétude devant les perspectives d'élargissement de l'OTAN à l'Est, les techniciens des deux pays planchaient sur les détails de l'indemnisation des Français qui, à la fin du dix-neuvième siècle surtout, et jusqu'en 1945, avaient prêté à la Russie ou y avaient investi.

Comme prévu, l'indemnisation sera très modeste, 400 millions de dollars (environ 2 milliards de francs) au total, et sera *« pluriannuelle »*, sans que sa durée soit encore connue. A supposer que 4 millions de titres soient encore en circulation, chacun d'eux vaudrait 500 francs environ. Le gouvernement français a proposé une étonnante reconversion à Jean-Claude Paye, l'ancien secrétaire général de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques), en le chargeant de recenser les porteurs, et de définir les modalités pratiques de remboursement.

Le premier ministre russe n'a pas manqué de souligner que l'opération permettrait à son pays d'intégrer plus facilement le Club de Paris, qui regroupe les créanciers officiels, et grâce auquel la Russie espère obtenir plusieurs dizaines de milliards de dollars de la part d'Etats en développpement. La France n'a pas démenti. Les responsables russes ont, en revanche, refusé de lier l'accord à l'emprunt international de 1 milliard de dollars qu'ils ont lancé la semaine dernière. *« Nous déplorons qu'en raison du contentieux nous n'ayons pu présenter l'emprunt à Paris »*, affirmait un responsable du ministère des finances, avant d'ajouter en souriant : *« Les Coréens ont acquis 20 % des titres. »* Le gouvernement russe n'avait guère besoin de l'aval des autorités françaises.

CONTESTATIONS À MOSCOU

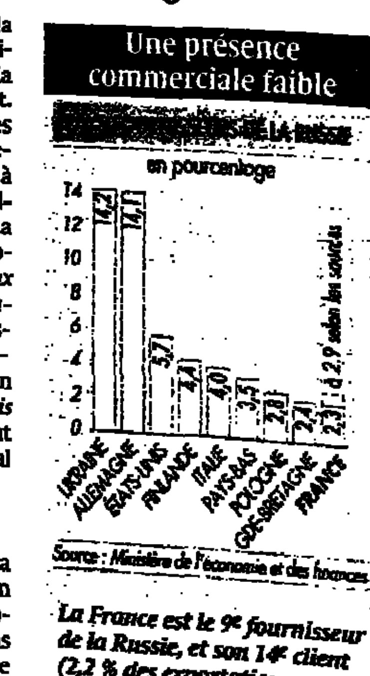
Aujourd'hui, celui de la Douma (à majorité communiste) lui est en revanche nécessaire pour débloquer le versement des 400 millions de dollars. Et les députés russes ne se sont déjà pas privés de contester son principe.

L'affaire des emprunts russes a relégué au second plan les autres aspects de la visite à Paris de M. Tchernomyrdine. Une convention fiscale visant à éviter la double imposition, un nouvel accord de coopération spatiale, ont été signés, tandis qu'un comité bilatéral agro-alimentaire a été créé. Les deux premiers ministres se sont engagés à réactiver la ligne de crédit de 1,5 milliard de francs créée en février pour financer les exportations françaises de biens d'équipement.

Françoise Lazare

Les associations françaises sont déçues

Au terme de l'accord d'indemnisation signé le 26 novembre par MM. Oleg Davidov et Jean Arthuis, les principales associations de porteurs de titres russes se sont déclarées déçues. L'AFPER (Association française des porteurs d'emprunts russes) a fait savoir : *« C'est une victoire mais le montant proposé est dérisoire. Ce n'est qu'un acompte. »* François Bayle, président du Groupement national de défense des porteurs de titres russes (GNDPTR), a parlé de *« cauchemar et scandale »*. Il a menacé d'*« attaquer l'Etat français devant la Cour européenne de justice »*. Le Groupement des porteurs de titres russes (GPTR) a évoqué *« un versement symbolique »* et *« nullement un paiement convenable »*. Des aménagements fiscaux pourraient aider les associations, connues pour leur opiniâtreté, à mieux accepter le règlement.



Source : Ministère de l'économie et des finances.

La France est le 9e fournisseur de la Russie, et son 14e client (2,2 % des exportations russes).

La tension monte entre Cuba et le gouvernement espagnol

La Havane a retiré l'agrément du nouvel ambassadeur

Une crise diplomatique s'est ouverte entre Cuba et Madrid avec le refus des autorités cubaines d'agréer le prochain ambassadeur espagnol à La Havane. Cuba proteste ainsi contre la politique du nouveau président du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, qui a appelé ses partenaires européens à durcir le ton envers le régime castriste.

MADRID
de notre correspondante

Le gouvernement cubain a retiré, mardi 26 novembre, l'agrément du prochain ambassadeur espagnol désigné à La Havane, José Coderch, en un geste qui traduit la détérioration des rapports entre le régime castriste et l'Espagne depuis le changement de gouvernement à Madrid. Avec l'arrivée de José Maria Aznar à la présidence du gouvernement, l'Espagne a changé de ton envers La Havane. Après une première rencontre ratée au sommet ibéro-américain du Chili, au début du mois, où M. Aznar et M. Castro se sont pratiquement ignorés, leurs rapports n'ont cessé d'empirer. Il y a quelques jours, le gouvernement espagnol proposait à ses partenaires européens à Bruxelles d'adopter une politique plus sévère envers Cuba et de conditionner subsides, coopération et même aide humanitaire aux progrès démocratiques enregistrés sur l'île et à la volonté d'ouverture de ses dirigeants.

Bien que nettement atténuée, et dans une formulation moins défavorable à Cuba, la proposition espagnole a été retenue par les Quinze, au moins dans son esprit, qui était d'élaborer une attitude commune, pour *« stimuler le processus de transition sur place »*. Le texte définitif – qui devrait, entre autres, exclure toute condition à l'envoi d'aide humanitaire – devrait être discuté dans les prochains jours.

Rendu furieux par le tam-tam diplomatique déclenché par Madrid, Fidel Castro, après avoir annoncé que *« Cuba ne se mettrait pas à genoux pour demander l'aumône »*, attaquait bille en tête José Maria Aznar, qu'il traitait de *« petit-monsieur donneur-de-leçons-de-démocratie »*, lors de l'assemblée provinciale du Parti communiste de La Havane dimanche dernier, et l'accusait d'avoir reçu de l'argent *« de la mafia cubaine de Miami »*. C'était une allusion au rapprochement entre le Parti populaire de M. Aznar et la puissante fondation cubano-américaine de Miami, dont le fondateur, Jorge Mas Canosa, figure très contestée de l'anti-castrisme, a récemment parrainé à Madrid l'ouverture d'une fondation « jumelle » hispano-cubaine. Il semble que le refus d'agrément soit aussi motivé par des déclarations à la presse de l'ambassadeur Coderch, dans lesquelles il aurait parlé *« d'ouvrir prochainement un dialogue avec l'opposition anti-castriste à Cuba »*.

Interpellations

Au moins trois personnes qui voulaient entrer dans l'ambassade d'Espagne à La Havane ont été interpellées, mardi 26 novembre au soir, par la police au cours d'incidents. Alors que plusieurs dizaines de personnes couraient en direction de la mission diplomatique, des policiers en uniforme sont intervenus pour les intercepter. Quelques instants plus tard, ils ont formé un cordon pour interdire la circulation des piétons et des véhicules à une centaine de mètres autour de l'ambassade. Des rumeurs selon lesquelles l'ambassade d'Espagne allait ouvrir ses portes aux candidats à l'exil expliqueraient le rassemblement d'un millier de personnes autour du bâtiment. – *(AFP.)*

CRITIQUES À MADRID

Le gouvernement espagnol a tenté de minimiser l'incident, le ministre des affaires extérieures, Abel Matutes, se contentant de déclarer dans la soirée qu'on *« ne ferait rien pour aggraver la crise »*. Pour l'instant, c'est en Espagne même que cette « crise » a sans doute le plus de répercussions. En effet, le chef de l'opposition, le socialiste Felipe Gonzalez, ne mesure pas depuis plusieurs jours ses critiques au gouvernement, estimant qu'une politique qui consiste à mettre Fidel Castro le dos au mur risque d'avoir l'effet inverse de celui qu'on recherche.

M. Gonzalez estime également que par son intempestive proposition d'action commune européenne, l'Espagne, au lieu de rester l'interlocuteur privilégié de Cuba, qu'elle est de par l'histoire et la tradition, est en train de perdre cette position au profit des autres pays européens. Ce qui, selon l'ancien chef du gouvernement, aura des conséquences économiques fâcheuses pour les investissements espagnols à Cuba, si la situation se durcit encore. De son côté, le Parti populaire fait valoir que *« treize ans d'attitude tolérante socialiste n'ont rien fait bouger à Cuba »*. Le ton est tellement monté qu'opposition et ministère des relations extérieures ont esquissé l'idée d'un débat public sur la question, au Parlement ou à la télévision.

Marie-Claude Decamps

Madrid pourrait vendre certains de ses « paradors »

MADRID
de notre correspondante

Rien n'est encore fait, mais une petite révolution est peut-être en train de se préparer, pour l'horizon 1997, dans le prestigieux réseau des « paradors », ces grands hôtels gérés par l'Etat, plantés dans des sites imprenables ou abrités dans de somptueuses demeures historiques, devenus l'un des plus beaux fleurons du tourisme espagnol. Le directeur général du tourisme, Carlos Diaz, a fait ses comptes, et il n'a pas exclu, si la situation ne s'améliore pas, de mettre sur le marché une vingtaine des quatre-vingt-cinq établissements actuellement en fonctionnement.

Une révolution à coup sûr, dans cette chaîne de « paradors » qui semblait immuable. Elle est née du bon vouloir – et du goût pour la chasse – du roi Alphonse XIII, qui inaugura le premier d'entre eux, dans la sierra giboyeuse de Gredos, le 9 octobre 1928. L'idée de lancer un tourisme d'Etat qui à la fois valoriserait et entretiendrait le patrimoine historique du pays et suppléerait au manque de capitaux privés avait mûri depuis 1911, lorsque fut créé l'ancêtre du commissariat au tourisme.

FORMULE ATTRAYANTE

Mais c'est sous l'impulsion, en 1926, du marquis de la Vega Inclan, qui en prit la direction, que le projet se développa : châteaux forts, couvents fortifiés, palais, manoirs ou constructions modernes dans un environnement exceptionnel, il y a eu, ces dernières années, jusqu'à 114 « paradors », classés entre trois et cinq « étoiles » et offrant une capacité d'accueil de 9 300 places. Ils ne sont plus aujourd'hui que 85.

La formule, surtout à l'heure où s'est développé un certain goût pour les « relais et châteaux » en Europe, reste attrayante ; elle est même particulièrement bien intégrée dans l'Espagne des « autonomies », où chaque « parador » s'efforce de promouvoir, notamment dans ses restaurants, les produits locaux, mais elle reste coûteuse. En 1995, le taux global d'occupation a été de 55,7 %, un léger mieux par rapport à 1994. Pour rénover le réseau, l'organisme qui gère les « paradors », envisage une informatisation complète. En mars 1995 la chaîne a opéré une réduction du capital social, mais il lui reste à régler un copieux arriéré de taxes impayées.

C'est dans ce contexte que les établissements ont été divisés en trois lots : le plus important concerne 65 d'entre eux, ceux qui ne posent pas problème, et sont hors de toute possible cession. Viennent ensuite 8 « paradors », considérés comme en « convalescence », car ils ont eu un bilan négatif en 1995, mais ils ont montré des signes d'amélioration cette année ; et surtout douze autres, jugés « pas rentables » et dotés d'une « viabilité incertaine ». C'est le cas notamment du château médiéval d'Alcaniz, près de Teruel, qui ne compte que douze chambres ; de l'impressionnant bastion féodal de Ferdinand II de Leon à Benavente, près de Zamora, ou encore du monastère de Guadaloupe, à Caceres.

M.-C. D.

Le Brésil veut engager l'armée contre le narcotrafic en Amazonie

Les chefs militaires invoquant la « puissance de contamination » des trafiquants se montrent cependant réticents à s'engager dans des opérations de répression qui relèvent de la police fédérale

RIO DE JANEIRO
correspondance

Jadis tronc commun de toutes les dictatures latino-américaines engagées dans la *« sale guerre »* contre la *« subversion communiste »*, la doctrine dite de *« sécurité nationale »* vient officiellement d'être abolie au Brésil. Au cours d'une brève cérémonie, courant novembre, à Brasilia, le président Fernando Henrique Cardoso a fait table rase du passé en exposant les priorités nouvellement assignées aux forces armées. Les voilà désormais promues garantes de l'Etat de droit. *« Les bandes armées qui agissent dans les pays voisins, aux limites de l'Amazonie brésilienne, de même que le crime organisé international, doivent être considérés avec attention dans le cadre des stratégies de défense nationale »*, a déclaré le président à des militaires qui avaient besoin d'une nouvelle boussole.

LA « GOUTTIÈRE NORD »

Dans la démonologie des états-majors de Brasilia, l'Amazonie et son *« internationalisation rampante »* a remplacé le *« péril rouge »* d'hier. Pour certains officiers, la région serait aujourd'hui la victime d'une sombre conspiration planétaire à laquelle seraient mêlées les organisations de défense des Indiens et de l'environnement. En les invitant à *« vivifier la zone frontalière du Nord »*, M. Cardoso – lui-même fils de général et ancien opposant au régime militaire – ne peut que contenter les chefs d'une armée qui, avec un nouveau théâtre d'opération, reçoivent mission de conforter la présence du Brésil en Amazonie.

Au pouvoir de mars 1964 à mars 1985, l'armée brésilienne a enduré, dans un silence rarement rompu, la brutale perte de prestige (et de pouvoir d'achat) consécutive au rétablissement de la démocratie. Sous-équipée, avec à peine 25 000 hommes opérationnels sur un effectif total de 300 000 soldats, frappée de plein fouet par les compressions budgétaires (sa dotation s'élevait en 1995 à 1,5 % du PIB), elle cherche aujourd'hui sa place au sein de la société, ce que pourrait lui donner son redéploiement en Amazonie.

L'*aggiornamento* décrété par le président est cependant moins nouveau qu'il n'y paraît. En 1985, déjà, un plan baptisé « Calha Norte » (littéralement « gouttière nord ») prévoyait l'installation de pelotons militaires tout au long des frontières avec la Colombie et le Pérou, dans ces régions où voisinent guérillas et trafics de drogue. Faute de crédits, l'affaire avait tourné court. Mais l'Argentine étant entre temps devenu l'alliée du Brésil au sein du Mercosur, Brasilia peut désormais dégarnir sa frontière sud et envisager le transfert vers l'Amazonie de la plupart des unités qui y étaient basées.

Réoccuper l'Amazonie et, accessoirement, lutter contre les guérillas de passage, ne peut que plaire à l'armée. Mais y lutter contre le trafic de drogue, comme le président Cardoso l'a également suggéré, est loin de faire l'unanimité dans les casernes.

Au cours de la deuxième conférence des ministres de la défense des Amériques, fin octobre, à Bariloche (Argentine), le général Benedito Leonel, ministre-chef de l'état-major des forces armées brésiliennes, avait déjà évoqué la *« puissance de contamination »* des trafiquants de drogue pour justifier son refus d'engager la troupe dans des opérations de répression relevant des prérogatives de la police fédérale. *« L'armée américaine ne participe pas directement à la guerre contre la drogue »*, vient-il à nouveau de déclarer dans un entretien accordé à la *Folha de Sao Paulo* à propos des pressions exercées par la Maison Blanche en faveur d'une mobilisation continentale des forces armées contre le narcotrafic.

En attendant, et en prélude au *remake* de la « gouttière nord », un millier de soldats, accompagnés de soixante-trois policiers fédéraux, ont récemment occupé une zone de prospection aurifère appartenant à la compagnie Vale Do Rio Doce, à Ferra Leste, dans le sud de l'Etat amazonien du Para. Sans coup férir, ils en ont expulsé les six cents chercheurs d'or qui prétendaient s'approprier les lieux.

Jean-Jacques Sévilla

Arrestation du meurtrier de Chico Mendes

La police fédérale du Parana (dans le sud du Brésil) a arrêté, lundi 25 novembre, Darcy Alves, l'auteur du meurtre, en 1988, de l'écologiste amazonien Chico Mendes. Fuyard depuis 1993, Darcy Alves sera conduit à Brasilia, dans le pénitencier de sécurité maximum de Papuda où se trouve déjà son père Darly (soixante ans), également condamné pour le meurtre de Chico Mendes.

L'écologiste Chico Mendes avait mis au point une stratégie de résistance au déboisement incontrôlé de la forêt amazonienne pratiqué par les propriétaires fonciers de la région. Avec d'autres récolteurs de latex, il empêchait les fermiers de transformer la forêt en pâturages destinés à l'élevage. Il s'était ainsi attiré les foudres des grands fermiers locaux. – *(AFP.)*

CONFLIT Après une nouvelle nuit entière de négociation, un protocole d'accord entre transporteurs et syndicats des chauffeurs-routiers était en cours de rédaction, mercredi 27 novembre en fin de matinée, sous l'égide du médiateur nommé par le gouvernement. Les syndicats souhaitaient, avant de le signer, obtenir l'approbation des grévistes. ● UNE PRÉRETRAITE sous forme de cessation anticipée d'activité, à 55 ans, avait notamment été acceptée par les différentes parties, le gouvernement s'engageant à la financer partiellement. ● LES ENTREPRISES commencent à être sérieusement perturbées par les difficultés d'approvisionnement et de livraison. Les barrages se sont durcis tout au long de la journée de mardi. ● LA PÉNURIE D'ESSENCE est de plus en plus forte. Des mesures de réquisition de stations-service pour les services publics ont été prises dans la plupart des départements.

Les syndicats soumettent aux chauffeurs-routiers un projet d'accord

Un protocole sur la préretraite à 55 ans et la durée du travail était sur le point d'être conclu mercredi en fin de matinée entre les transporteurs et les organisations syndicales. Celles-ci souhaitent, avant de le signer, obtenir l'approbation des grévistes

ALORS QUE LE CONFLIT des routiers, en entrant dans son dixième jour, mercredi 27 novembre, a pris une ampleur géographique et politique nouvelle, une issue négociée était enfin entrevue. La sixième séance de négociations, commencée mardi 26 novembre à 15 heures, débouchait dans la matinée de mercredi sur la rédaction d'un protocole d'accord entre les cinq syndicats représentant les chauffeurs-routiers, les deux organisations patronales et le médiateur du gouvernement, Robert Cros.

Ce protocole porte sur les principaux points de revendication des grévistes, et notamment la durée et la rémunération des temps de travail, ainsi que sur la retraite à 55 ans. Le gouvernement souhaitait que ce texte soit signé avant que les négociateurs se séparent, mais les syndicats voulaient le soumettre aux grévistes avant d'y aposer leur paraphe.

En ce qui concerne le temps de travail et les rémunérations, le projet de protocole demande au gouvernement de *« prendre les dispositions règlementaires pour assurer la suppression des équivalences »*, ce qui permettra aux salariés de toucher deux heures de plus par semaine en heures supplémentaires. Par ailleurs, un *« avenant à l'accord du 23 novembre 1994 précisera la durée journalière des temps de repas, de repos et de coupure »*, un avenant qui sera signé par les partenaires sociaux *« avant le 30 avril 1997 »*. Le gouvernement, pour sa part, s'engage dans ce texte à *« adapter le dispositif d'allègement des charges patronales au bénéfice des entreprises qui respecteront la transparence des temps de travail inscrite dans le contrat de progrès »*.

CRÉER UN PRÉCÉDENT

Mais le gros morceau de l'accord, s'il est conclu, concerne la retraite anticipée. Le système, mis au point durant la nuit, consisterait à financer une cessation anticipée d'activité pour les chauffeurs ayant au moins vingt-cinq années de conduite. Un dispositif en deux volets : de cinquante-sept ans et demi à soixante ans, le salarié toucherait 75 % de son salaire brut, dont les quatre cinquièmes payés par l'Etat et le reste par les cotisations de la profession ; pour la tranche de cinquante-cinq ans à cinquante-sept ans et demi, c'est la profession seule qui assurerait le financement de 75 % du salaire brut, selon une clé de répartition de 60 % pour les cotisations patronales et 40 % pour les cotisations salariales.

Actuellement, le transport routier bénéficie d'un système de retraite à soixante ans, géré par la Carcept, fédérant 53 000 entreprises, 506 000 cotisants et versant actuellement 169 300 allocations. Le taux de cotisations (5,5 % du salaire) étant plus élevé que la moyenne des cotisations aux autres régimes de l'Arrco, cette caisse est en bonne santé financière. Le personnel roulant bénéficie déjà d'une retraite à taux plein à soixante ans, quelle que soit sa durée de cotisation. Le nouveau dispositif ne s'appellerait pas « retraite » mais *« congé de fin d'activité »*. Il s'agit de ne pas donner l'impression de créer un précédent. *« Ce serait un accord exemplaire et équilibré, qui n'ouvrirait pas une brèche dans les systèmes de retraite du privé, puisque c'est la profession de transport routier qui se prend en charge pour la partie de 55 ans à 57,5 ans »*, dit-on au ministère.

Manifestement, le médiateur du gouvernement, Robert Cros, avait reçu la consigne de conclure coûte que coûte dans la journée. D'abord pour sortir de ce conflit qui commence à avoir de sérieux effets sur l'activité économique du pays. Selon le Centre National d'Information Routière (CNIR), les barrages, dans toute la France, dépassaient mardi en fin d'après-midi le chiffre de 190, montrant la détermination des chauffeurs routiers grévistes. Il s'agit aussi pour le gouvernement de couper l'herbe sous le pied de la CGT, qui a appelé à une grande journée de mobilisation de l'ensemble des salariés, mercredi, en solidarité avec les chauffeurs-routiers.

Même la CGT est obligée de reconnaître qu'il y a une avancée sur les retraites. De là à signer l'accord, il y a un pas que le syndicat de Louis Viannet n'est pas encore prêt à franchir. Du moins, pas ce mercredi, alors que devait se tenir sa journée d'action. La CGT conditionnait sa signature à l'obtention d'*« engagements précis sur la nature et le nombre des embauches qui découlerait de cette retraite anticipée »*. *« Nous voulons des garanties sur la stabilité de ces emplois, des contrats à durée indéterminés »*, expliquait Daniel Reitcheff, à la fédération des transports CGT. Sur le dossier des revendications salariales, le patronat, qui estime avoir fait une concession majeure sur la retraite, n'était guère disposé à lâcher beaucoup plus que le 1 % d'augmentation supplémentaire qu'il proposait, en plus des 2,2 % déjà accordés le 1er juin aux termes des négociations paritaires classiques. Une proposition que les syndicats jugeaient, dans la nuit, innaceptable d'autant qu'elle ne concerne, apparemment, que les conducteurs.

Les fédérations de transports de Force Ouvrière et de la CFDT étaient prêtes à la signature d'un accord séparé sur la retraite et sur l'ensemble des points d'accord déjà obtenus au cours des jours précédents (délai de carence maladie, frais de déplacements, etc.).

Paradoxalement, ce sont les autonomes de la FNCR (fédération des chauffeurs routiers) qui étaient les plus réservés sur cette solution. Le syndicat autonome des chauffeurs l'estimait incomplet, puisque l'accord sur les retraites ne concerne que les chauffeurs routiers et non l'ensemble des métiers pénibles du transport, comme le demandait la revendication initiale de l'intersyndicale.

Quoi qu'il en soit, la parole est désormais à la base, qui devait être consultée par les organisations syndicales dans la journée de mercredi.

Pascal Galinier

Les propositions de Bernard Pons

Bernard Pons, ministre des transports, a indiqué, mardi 26, à l'Assemblée nationale, que *« l'Etat a présenté des propositions précises sur deux sujets majeurs : la cessation anticipée d'activité pour les conducteurs et l'allègement des charges sociales pour la poursuite de la réduction du temps de travail dans toutes les entreprises »*. Par ailleurs, le ministre a rappelé que *« la loi sur les prix anormalement bas a été rendue applicable, la hausse de la TIPP* [taxe intérieure sur les produits pétroliers] *a été limitée à l'inflation, des démarches ont été engagées au niveau européen pour mettre à l'étude un carburant utilitaire et pour assurer l'harmonisation de la législation sociale afin de rendre la concurrence beaucoup plus équilibrée »*. Selon M. Pons, *« plusieurs revendications ont paru mériter un examen particulier, compte tenu des conditions de travail extrêmement difficiles des chauffeurs-routiers »*. Il a demandé implicitement aux patrons de faire des concessions sur les rémunérations.

Les dépôts d'essence restent la cible privilégiée des grévistes

AUVERGNE. Pour la première fois depuis le début du conflit, un dépôt d'essence a été bloqué dans la région, à Cournon d'Auvergne, dans la banlieue de Clermont-Ferrand. Les nombreux barrages filtrants installés autour de la capitale auvergnate étaient toujours en place mercredi matin.

Pays de Loire. Trois barrages routiers sont toujours installés à proximité du Mans et de Laval, et la raffinerie de Donges est bloquée.

Aquitaine. Il n'y a plus d'essence à Bordeaux et 90 % des stations service de la Gironde sont en rupture de stocks. Les services publics commencent à réduire leur trafic. Un rassemblement de 400 poids lourds bloque le carrefour routier de Saint-André-de-Cubzac. Des barrages filtrants ralentissent la circulation dans les deux sens sur l'A 10 et autour de Libourne.

Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cinq barrages bloquent toujours les accès aux raffineries et réserves pétrolières. A Martigues où se trouve le dépôt de Lavéra, les routiers sont aidés par la municipalité, qui a mis à leur disposition le Foyer du marin afin qu'ils puissent dormir, ainsi que le service de nettoyage de linge de l'hôpital. Le conflit est largement pris en charge par les unions départementales CFDT et CGT. Des militants syndicaux des sites pétroliers aident à la tenue des piquets de surveillance, jour et nuit. L'essence manque maintenant dans tout le département des Bouches-du-Rhône.

Bretagne. Peu de barrages routiers étaient mis en place sauf entre Guingamp et Morlaix. En revanche, les deux grands dépôts de carburant d'Ille-et-Vilaine, à Saint-Malo et Rennes, étaient bloqués. Dans les quatre départements bretons, les stations limitaient les quantités vendues. Celles du Morbihan risquaient de fermer mercredi.

Corse. Les deux dépôts de l'île sont touchés. Il ne s'agit toutefois pas d'un blocus total. Les chauffeurs ajoutent aux revendications de leurs collègues du continent une prime d'insularité de 1 000 francs qu'ils justifient par les difficultés du réseau routier local.

Midi-Pyrénées. Le dernier dépôt de carburant du grand Sud-Ouest encore libre d'accès a été bloqué à Fondeyre (banlieue sud-ouest de Toulouse). Dans l'agglomération toulousaine, cinq stations-service sur cinquante-six restaient normalement approvisionnées. Si les autoroutes de la région sont épargnées, un barrage filtrant est toujours en place sur la RN 20, près de Cahors (Lot).

Rhône-Alpes. La situation n'a pratiquement pas évolué depuis la veille, et c'est au nord de Vienne (Isère), à Chasse-sur-Rhône, et à Ternay que les concentrations de poids lourds restent les plus spectaculaires. Du côté des vallées alpines, et notamment à Aiton (Savoie), les chauffeurs français s'efforçaient d'arrêter les camions en provenance d'Italie.

Alsace. Le barrage installé à la gare routière de la raffinerie de Reichstett (Bas-Rhin), levé mardi soir, a été remis en place mercredi matin, tandis que le port au pétrole de Strasbourg restait bloqué. Cinq postes frontaliers avec l'Allemagne ainsi que le pont de l'Europe étaient toujours fermés pour les camions.

Nord-Pas de Calais. La situation est identique mercredi, avec de nombreuses opérations escargot. L'essence est introuvable et les automobilistes vont s'approvisionner en Belgique.

Avec nos correspondants

Un blessé grave

Le routier allemand Eberhard Wurster, 39 ans, grièvement blessé, lundi 25 novembre, alors qu'il tentait de franchir un barrage en Saône-et-Loire, est toujours hospitalisé. Il souffre d'un enfoncement de la boîte crânienne et a été opéré à deux reprises. Selon le CHU de Dijon, *« le pronostic est réservé »*. Cet artisan routier d'Ostfildern, près de Stuttgart, a été touché à la tête par une barre à mine alors qu'il tentait de poursuivre sa route sur la RN 80, à hauteur de Givry, près de Chalon-sur-Saône. Soupçonné d'être l'auteur des faits, Lucien Bertrand, un camionneur français de Peronne, a été mis en examen, mardi 26 novembre, et placé sous mandat de dépôt.

Retraites : une réforme inspirée par l'exemple du secteur public

LES CHAUFFEURS-ROUTIERS seront-ils la première profession du secteur privé à bénéficier, en bloc, d'un système de préretraite dès 55 ans et à contourner ainsi ouvertement la réforme du système des retraites engagée, en 1994, par Edouard Balladur ? En obtenant un congé de fin de carrière à 55 ans, en effet, ils tournent le dos à une refonte du régime de base des salariés qui prévoit notamment un passage progressif de la durée légale de cotisation de trente-sept ans et demi à quarante ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein, entraînant *ipso facto* un recul de l'âge de la retraite pour de nombreux actifs.

Comme les quatorze millions de salariés des entreprises privées, les chauffeurs-routiers ne pouvaient, jusqu'à présent, arrêter leur activité qu'à soixante ans, même s'ils n'avaient pas des conditions de durée de cotisations aussi rigoureuses que les autres salariés. En gagnant ainsi cinq ans, ils créent un précédent qui risque, dans certains secteurs où les tâches sont très pénibles, de créer une sorte de jurisprudence sociale ou, à tout le moins, de faire paraître particulièrement injuste la réforme d'Edouard Balladur et de Simone Veil à d'autres salariés.

Ce sont d'ailleurs trois responsables syndicaux issus d'entreprises publiques – Claude Debons (CFDT, SNCF), Roger Poletti (FO, RATP) et Alain Renault (CGT, RATP) – qui ont négocié cet accord sur les retraites. D'une certaine manière, ce succès est une revanche pour eux, puisqu'au cours du grand conflit social de novembre-décembre 1995 la CGT, FO et les militants de la CFDT hostiles à la ligne confédérale de Nicole Notat réclamaient une *« abrogation »* des décrets d'août 1993 réformant le régime de base des travailleurs salariés.

A Alain Juppé, qui jugeait que les régimes spéciaux (fonctionnaires, SNCF...) devaient s'aligner sur le régime général, moins avantageux, ils avaient répliqué qu'il fallait, au contraire, rétablir les règles antérieures, à commencer par celle des 37,5 ans de cotisations. Il n'est donc pas étonnant que le secrétaire général de la Fédération CFDT des transports et de l'équipement, François Yverneau, ait souligné que *« cet accord est très positif parce qu'il s'inscrit en sens inverse de la tendance actuelle, qui est justement d'un allongement de la durée de cotisations »*.

La dérogation accordée aux routiers en raison de la pénibilité de leurs tâches pourrait relancer le débat sur les retraites, même si le gouvernement minimise ce risque. La réforme se heurte, en tout cas, à une tendance générale – l'allongement de l'espérance moyenne de vie –, qui va entraîner un renchérissement du coût des pensions. Elle va également à l'encontre des réformes adoptées dans tous les pays du monde, qui reculent progressivement l'âge de cessation d'activité pour assurer la survie financière de leurs systèmes de retraite.

CONDITIONS AVANTAGEUSES

Dans ce domaine, Etat-patron et entreprises publiques ne donnent pas l'exemple. Ils poussent souvent leurs agents vers la sortie avant soixante ans dans le cadre d'une politique de gestion des fins de carrière où l'impératif de la lutte contre le chômage l'emporte sur la nécessité d'équilibrer les régimes de retraite. Ainsi, syndicats et directions de la RATP et de France Télécom ont signé, en 1996, des accords permettant à leurs salariés de cesser totalement ou partiellement leur activité bien avant soixante ans, et à des conditions avantageuses.

De son côté, le gouvernement a adapté aux trois fonctions publiques (Etat, collectivités locales, hôpitaux) l'allocation de remplacement pour l'emploi en vigueur dans le privé (préretraites contre embauches). La réforme obtenue par les chauffeurs-routiers est du même type : négociée par des syndicalistes forgés dans le creuset du service public, elle présente toutes les caractéristiques des accords passés depuis quelques mois dans ce secteur.

Elle porte d'ailleurs le même nom que le dispositif en faveur des fonctionnaires : *« congé de fin d'activité »* !

Jean-Michel Bezat

En Normandie, « la même colère qu'en décembre 1995 »

CAEN ET ROUEN
de nos correspondants

A Caen (Calvados) et Rouen (Seine-Maritime), des mouvements de solidarité avec les routiers salariés en grève se sont produits, mardi 26 novembre. A Caen, cinq cents personnes se sont rassemblées à l'appel des syndicats CGT, CFDT, Force Ouvrière, FSU et CFTC : *« C'est finalement*, résume un syndicaliste, *la même colère qu'en décembre 1995. C'est une révolte contre le toujours plus, contre la course après le temps, contre quinze ans de rigueur. »* Le « patron des patrons » du Calvados, Jean-Michel Blanchard établit, lui aussi, une comparaison avec décembre 1995 avec une lecture différente : *« L'impact est plus rapide, plus violent, plus grave qu'il y a un an. Nous pouvons nous passer d'un train, nous ne pouvons pas travailler sans trafic routier. »*

De grosses entreprises comme Promodès, le géant de la distribution, dont le siège social est à Caen, ne livrent plus en Haute-Normandie et à l'est de Caen. *« En produits frais, nos livraisons ont chuté de 20 %, en volailles, nous ne sommes plus approvisionnés. »* Vitrine du groupe, le centre commercial de Mondeville 2, près de Caen, affiche une baisse de fréquentation de 30 %. Faute d'être livrés en pièces détachées, des industriels comme Moulinex ou Renault Véhicules Industriels ont arrêté leur production. La préfecture du Calvados a estimé, mardi soir, à cent trois personnes le nombre de salariés en chômage partiel dans différentes petites et moyennes entreprises.

Confrontés à un nombre record de barrages – dix-huit, avec six cents camions –, les Caennais devaient aussi s'armer de patience pour trouver quelques litres de carburant. Sur les deux cents stations du département, 80 % sont pratiquement en panne sèche, et vingt sont réquisitionnées pour les services d'urgence. *« En temps normal, nous livrons 6 millions de litres par jour. Nous avons déjà perdu un tiers de notre activité mensuelle »*, assure Pierre Junqua, directeur des dépôts de pétrole côtiers sur la zone portuaire de Caen.

DES CLIENTS MÉCONTENTS

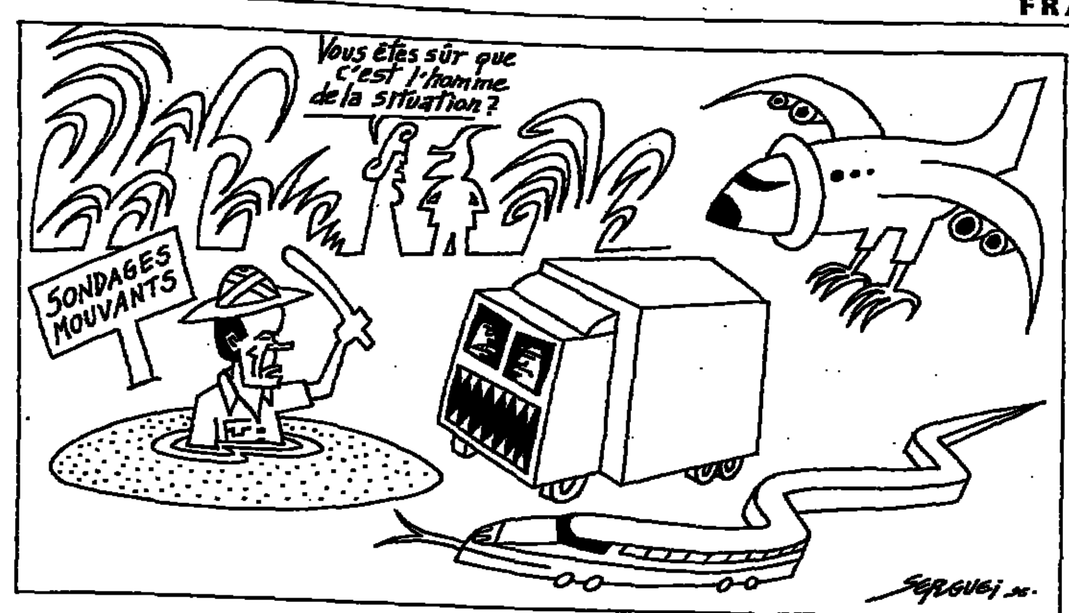
En Seine-Maritime, les cheminots du dépôt de Sotteville-lès-Rouen, qui avaient lancé mardi un mot d'ordre de grève pour le soir à 20 heures, avec la mise en place d'un piquet de grève sur les voies, ont tenu parole. En assemblée générale, 48 agents de conduite sur les 250 du dépôt ont participé au vote sur la grève, décidée par 39 voix pour et 9 abstentions.

L'occupation de la « cote 135 », du nom du point kilométrique à la sortie est de la gare de Rouen-Rive droite en direction de Paris, a bloqué la totalité du trafic au départ de la ville. Les migrants quotidiens qui vont travailler dans la capitale ont découvert mercredi matin que tous leurs trains étaient annulés ou retardés.

En Seine-Maritime, seuls les trains qui partaient du Havre vers Rouen circulaient normalement mais ils étaient déviés à partir de Rouen vers Amiens et la gare de Paris-Nord. La colère de la clientèle prise au piège, dans le hall de la gare, était d'autant plus forte qu'aucune information ne lui avait été donnée la veille sur le risque de fortes perturbations.

La grève des agents de conduite, à l'appel de la CGT cheminots de Sotteville-lès-Rouen, de la « CFDT en lutte » et de SUD, a aussi perturbé le mouvement des routiers. Le secrétaire régional de la Fédération CFDT des transports, Marcel Lecomte, a exprimé sa crainte de voir *« les revendications légitimes des routiers »* noyées dans la multiplication des revendications des autres corporations. De son côté, l'Union départementale CGT a préféré apporter son soutien aux routiers à la veille de la Journée confédérale d'action de mercredi.

Jean-Jacques Lerosier et Etienne Banzet



La CGT misait sur l'extension, CFDT et FO sur une solution rapide

Le président de la CFTC souhaite l'intervention du gouvernement

PAS UNE NE MANQUE à l'appel, de la CGT à la CFTC, en passant par FO, la CFDT, la CFE-CGC, mais aussi, l'UNSA (autonomes, plus FEN), la FSU, le Groupe de dix (SNUI, SUD-PTT...), toutes les confédérations et fédérations sont à l'unisson pour témoigner leur solidarité aux chauffeurs routiers et juger légitimes les revendications qu'ils défendent. Les divergences s'étalent ensuite, sur la méthode à suivre. En pointe, se démarquant des autres confédérations, seule la CGT mise sur une extension du conflit. *« Les conditons permettent d'envisager avec confiance la possibilité d'élargissement du conflit »*, a estimé, mardi, Louis Viannet, qui a multiplié les avertissements, prévenant que *« la journée du 27 n'est pas une fin en soi »*.

« MANIFESTER LA SOLIDARITÉ »

Mais, alors que sa centrale a appelé à une journée de mobilisation et d'action, – ce qui n'excluait pas, selon la CGT, des débrayages – les autres confédérations sont restées très prudentes. Seuls les enseignants de la FSU ont appelé *« les personnels à manifester concrètement leur solidarité »* aux camionneurs. De même SUD-Rail a décidé de se joindre à la journée de la CGT. Louis Viannet devait se rendre, mercredi, à Saint-Pol-sur-Mer, près de la raffinerie BP de Dunkerque, pour rencontrer des routiers. Révélé par le conflit de décembre 1995, Bernard Thibaut, secrétaire général de la fédération CGT des cheminots, devait, pour sa part, se rendre à la raffinerie de Grandpuits, en Seine-et-Marne.

Par contraste, l'attitude de FO et de la CFDT tranchent. Ignorant l'appel de la CGT à une extension du conflit, le bureau confédéral de FO, réuni mardi, a affirmé sa détermination pour que *« les routiers obtiennent satisfaction »*. S'il est prêt à *« accroître la pression »*, le bureau de FO a surtout rappelé qu'*« aucun conflit ne peut se résoudre correctement sans une négociation et un bon compromis »*. Il a dénoncé le silence du CNPF qui ne fait pas pression sur sa fédération nationale des transports routiers.

A Chambéry, où se tient le congrès de la Fédération générale des transports et de l'équipement CFDT, le climat est à l'euphorie. Cependant, les cheminots CFDT n'envisagent une grève qu'*« au cas où le gouvernement et le patronat joueraient le pourrissement de la lutte »*.

Les cheminots CFDT précisent qu'ils *« n'entendent pas déposséder les salariés de la route du conflit »* et rappellent qu'ils *« se battent pour une réelle complémentarité des transports, et pour la défense de leurs acquis sociaux »*. Quoique opposante à Nicole Notat, la FGTE se retrouve sur la même longueur d'onde que la confédération pour refuser toute généralisation du mouvement. La CFDT comme FO semblent parier sur une issue rapide du conflit, avec le sentiment que la solution repose sur le gouvernement et que loin de jouer le pourrissement, ce dernier s'emploie au contraire à déminer le conflit dans les délais les plus brefs possible.

A l'opposé de la CGT, les deux confédérations ne semblent pas non plus considérer que les conditions soient réunies pour permettre le developpement d'un mouvement de grande ampleur. La CFTC et la CFE-CGC, ainsi que l'UNSA partagent cette analyse. Dans sa déclaration de soutien aux chauffeurs routiers, l'UNSA *« souhaite que ce conflit se circonscrive à la seule activité des transports routiers »*. Marc Vilbenoît, président de la CFE-CGC, a demandé, mardi 26, l'*« application réelle et tangible du contrat de progrès, signé le 23 novembre 1994, au sein de l'ensemble des entreprises de la profession »* pour appuyer les revendications salariales et de durée de travail des routiers.

Après s'être rendu, mardi à Caen, sur des barrages, Alain Deleu, nouvellement réélu président de la CFTC, a surtout dénoncé *« les entreprises de transport qui ont fait suer le burnou, pendant des années »* et a demandé au gouvernement d'intervenir.

Alain Beuve-Méry

Grève à Air France et à Air Inter Europe

Les syndicats de personnels navigants de toutes les compagnies aériennes françaises ayant maintenu leur mot d'ordre de grève de quarante-huit heures pour mercredi 27 et jeudi 28 novembre, des vols sont annulés et le trafic est réduit, conformément aux prévisions annoncées. Air Inter Europe a prévu d'assurer un vol sur deux mercredi et jeudi, Air France les deux tiers de ses vols long-courriers et seulement un quart de son service moyen-courrier européen. Les petites compagnies TAT, Air Liberté et AOM assuraient, mercredi matin, l'essentiel de leur trafic.

Les cheminots du dépôt de Sotteville-lès-Rouen, qui ont voté la grève, mardi 26, ont occupé, dans la nuit de mardi à mercredi, un pont à l'entrée de Rouen, coupant le trafic grandes lignes SNCF entre Paris, Rouen et Le Havre.

Les compagnies pétrolières en difficulté

*« **LA PÉNURIE**, ce n'est pas pour demain. Ce n'est pas un problème de stocks, mais d'acheminement. »* Au ministère de l'industrie, comme dans les sociétés pétrolières, tout est fait pour minimiser l'impact du blocage des dépôts pétroliers et ne pas provoquer la contagion chez les automobilistes qui, par précaution, vont faire le plein. *« Le mouvement n'est pas général, il touche quelques régions bien précises »*, y assure-t-on en citant, dans le Sud-Ouest, le cas de Bordeaux, dans le Sud-Est celui de Marseille, à l'Ouest les environs de Caen et de Nantes. Pourtant, entre 80 % et 90 % des stations-service des Bouches-du-Rhône sont en rupture de stock et il n'y a plus d'essence pour les particuliers dans le Pas-de-Calais et très peu dans le Nord.

Des routiers en grève ont bloqué durant quelques heures, mardi soir, les accès au port pétrolier de Strasbourg et à la raffinerie de Reichstett. En Auvergne, une dizaine de camions bloquaient, depuis mercredi 27 novembre, le dépôt d'essence Total de Cournon-d'Auvergne, près de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). En revanche, la région parisienne, au sens large, est, jusqu'à présent, à peu près épargnée. Seul le dépôt de Grigny (Essonne), qui alimente 90 % des grandes surfaces, avait été occupé lundi 25 novembre, s'ajoutant au dépôt de Grandpuits (Seine-et-Marne), occupé depuis le début du conflit. Néanmoins, une vingtaine de stations-service du département de l'Essonne, qui en compte 328 au total, ont fermé dans la journée de mardi, par manque de carburants.

Un problème de stockage se posera si le mouvement dure

Les compagnies pétrolières s'efforcent de s'adapter à la situation. Chez Shell France, une cellule de crise se réunit deux fois par jour. Les responsables de la logistique ont décidé, cependant, d'arrêter de demander à leurs chauffeurs d'essayer de trouver des dépôts ouverts. *« C'est trop dangereux, tant pour les chauffeurs que pour leur chargement. De plus, bien souvent, il suffit qu'ils se rendent à un dépôt pour que les grévistes préviennent leurs collègues par CB et bloquent l'accès »*, explique-t-on au siège de l'entreprise. Chez Total, les responsables affirment *« approvisionner la très grande majorité des points de vente »*. Le nombre de stations *« asséchées »* serait inférieur à 5 % du réseau. Les raffineries du groupe continuent à fonctionner, mais, rapidement, si le mouvement persiste, se posera un problème de stockage des carburants et du fioul qui ne peut être écoulé. *« Le problème, c'est l'évacuation des produits »*, confirme-t-on chez Elf, qui recensait 100 stations sur 1 500 en rupture de stock.

Les compagnies pétrolières ne sont pas au bout de leurs difficultés. Chez Elf, l'ensemble des syndicats ont appelé à la grève, du 27 au 29 novembre, dans les raffineries, pour protester contre 330 suppressions d'emplois. Selon les syndicats, la situation est également très tendue chez Mobil et chez Shell, et pourrait le devenir chez Esso, où la direction devait également annoncer plusieurs centaines de suppressions d'emplois le 28 novembre. Selon un syndicaliste, 10 % des emplois de la profession sont menacés.

Dominique Gallois

La quête du précieux liquide dans le Pas-de-Calais

BÉTHUNE
de notre correspondant

Il n'aura pas fallu plus d'une journée après le blocage, lundi 25 novembre au matin, par une cinquantaine de camions de la raffinerie de Mardyck, près de Dunkerque, pour que les pompistes du Pas-de-Calais se retrouvent en rupture de stock. Dès lundi soir, une cellule de crise était mise en place à la préfecture d'Arras. Mais les arrêtés restreignant la distribution des carburants à 200 francs de super par client et à 150 francs de gazole pour les particuliers et 600 francs pour les poids lourds n'ont pu éviter la ruée. Mardi, en fin de matinée, plus une goutte de gazole n'était disponible pour les particuliers et, dans la soirée, les pompes de super étaient soumises au même régime.

Très vite, dès mardi matin, la préfecture a compris que la pénurie totale s'installait. Aux vingt-huit pompistes qui avaient reçu l'ordre, lundi soir, de réserver un tiers de leur capacité de stockage en gazole et super aux véhicules prioritaires, vinrent s'ajouter une dizaine de points de vente qui ont vu l'intégralité de leur stock réquisitionnée. Il fut parfois bien difficile de faire comprendre aux particuliers que des pompes qui affichaient « vides » se mettaient de temps en temps à servir un véhicule apparemment banal, comme celui d'un médecin ou d'un infirmier.

A Béthune, dans l'après-midi, alors qu'il n'y avait plus une goutte de carburant disponible, la rumeur courut qu'une grande surface venait d'être ravitaillée par un camion citerne. Les automobilistes se précipitèrent vers cet ultime point de vente encore ouvert. La station n'était effectivement pas en rupture de stock, mais pour combien de temps ? Interrogé en soirée, le directeur de l'hypermarché reconnaissait que la livraison de l'après-midi ne changerait pas grand-chose : *« Je suis approvisionné essentiellement par Dunkerque, alors j'attends, impuissant. »* Beaucoup de professionnels ne comprenaient pas qu'ils ne soient pas prioritaires et interrogeaient les pompistes, qui se référaient à l'arrêté limitant les dérogations aux secours et aux professionnels de la santé. En fin d'après-midi, la possiblité de maintenir en service les transports scolaires devenait problématique.

Yves Jouannic

Les entreprises commencent à être asphyxiées

PEU A PEU, les moteurs de l'activité économique s'étouffent. Si les entreprises ont pu, dans les premiers jours du conflit des transporteurs routiers, prendre des chemins détournés pour contourner les blocages, elles ne peuvent, en revanche, pallier le manque d'essence. Pas un secteur n'échappe à la pénurie de carburants qui commence à apparaître. Dans le Nord, à Bordeaux, Marseille et Lyon, régions les plus touchées par l'absence de carburants, les entreprises en ressentent de plus en plus les conséquences. Les livraisons arrivent au compte-gouttes, les services deviennent très difficiles à assurer et les salariés eux-mêmes commencent à avoir du mal à se rendre sur leurs lieux de travail.

Le secteur des produits frais (lait, yaourts, fruits et légumes), qui ont des durées de vie entre six et sept jours, est le plus atteint. De nombreuses livraisons sont bloquées dans les barrages et sont considérées comme perdues par les entreprises. A Rungis, les expéditions se font plus rares, celles de poissons avaient diminué de moitié, mardi 26 novembre. Les entreprises laitières, qui voient leurs stocks de fuel diminuer à vue d'oeil, redoutent de ne plus pouvoir assurer la collecte de lait. Castang, entreprise de conditionnement de fruits, à Gardonne (Dordogne), a mis 118 travailleurs saisonniers en chômage technique lundi soir. Paul Prédault (charcuterie) envisage de ne pas faire tourner, jeudi 28, son usine du Bugey dans l'Ain, faute de matières premières. Son concurrent Fleury-Michon dit ne pouvoir assurer que 60 % du volume normal de ses expéditions, ce qui représente pour lui un manque à gagner de 3,2 millions de francs par jour.

CHAINES AUTOMOBILES STOPPÉES

La production dans les industries à flux tendu est arrêtée. Après Peugeot, Renault, qui avait pourtant pris quelques précautions, a été contraint de cesser l'activité à Douai (Nord) et à Sandouville (Seine-Maritime). Le constructeur automobile précise cependant que ces journées de chômage technique seront récupérées. Ne pouvant plus livrer ses clients, dont la moitié sont à l'étranger, le papetier Emin Leydier a décidé d'arrêter sa plus grosse machine de papier pour ondulé dans la Drôme, mettant 60 personnes en chômage technique. Les secteurs dont l'activité est très liée à la période de Noël sont encore plus inquiets. Fabricants de jouets comme producteurs de foie gras ou chocolatiers ne peuvent plus expédier leurs produits, alors que la période de mise en vente débute maintenant.

Au-delà des difficultés de transports, les usines redoutent de manquer de fuel lourd pour produire. Des pénuries apparaissent ici et là. Les éleveurs de poulets craignent, si le conflit s'éternise, de ne plus pouvoir assurer le chauffage de leurs poulaillers, ce qui mettrait en péril tout leur élevage.

La levée des barrages ne devrait pas permettre un retour rapide à la normale. Beaucoup de camions sont sur les routes. Il faudra du temps avant qu'ils rejoignent leur destination. Les entreprises qui ont leurs stocks de carburant au plus bas risquent aussi de se précipiter pour les recontituer. Des priorités devront être établies. Certaines pourraient alors être contraindre de s'arrêter, faute d'avoir obtenu à temps du fuel.

Martine Orange

Le conseil des ministres approuve la réforme du service national

Le projet de loi de Charles Millon tire les conséquences de la professionnalisation des armées voulue par le président de la République. Les mouvements de jeunesse sont sceptiques et expriment leurs inquiétudes quant à la mise en œuvre d'un volontariat civil

Le conseil des ministres du mercredi 27 novembre devait approuver le projet de loi réformant le service national. Préparé par Charles Millon, ce texte tire les conséquences des changements dans l'organisation de la défense de la France voulus par le président de la République. Si le principe de la conscription n'est pas supprimé, mais simplement suspendu, les jeunes hommes nés après le 31 décembre 1978 ne seront plus contraints d'effectuer leur service national. En revanche, sera mis en place un *« rendez-vous citoyen »* d'une durée de cinq jours, obligatoire à partir de 1997 pour les hommes et de 2003 pour les femmes. Il permettra d'effectuer un bilan individuel. Les avantages d'un service volontaire dans les armées ou dans des activités civiles y seront aussi présentés. Les syndicats d'étudiants, qui ont été consultés par le ministre de la défense, sont, pour la plupart, hostiles à la professionnalisation des armées. Ils demandent des garanties sur les modalités de mise en œuvre du rendez-vous citoyen et du service volontaire.

LE CONSEIL DES MINISTRES du mercredi 27 novembre doit approuver le projet de loi portant réforme du service national. Ce texte, préparé par Charles Millon, ministre de la défense, n'abolit pas la conscription. Il en suspend la mise en œuvre. Il précise comment il est mis fin progressivement au service national obligatoire dans sa forme actuelle. Il propose de créer un nouveau service national sur la base de deux composantes obligatoires (le recensement et le rendez-vous citoyen) et d'une composante facultative (le volontariat). Il indique, enfin, les modalités de la période de transition, entre 1997 et 2002.

● **Le recensement.** Dès l'âge de seize ans (au lieu de dix-sept ans précédemment), les Français et les Françaises seront dans l'obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile, pour y déclarer leur état civil, leur situation familiale et scolaire, universitaire ou professionnelle. L'âge de seize ans a été choisi pour pouvoir donner une information à tous les jeunes au moment où ils sont scolarisés. Les femmes nées après le 31 décembre 1984 devront se faire recenser dès le 1er janvier 2001.

Il leur sera délivré un certificat de recensement, qui deviendra une condition préalable pour, le cas échéant, entreprendre d'autres démarches administratives, telles que l'inscription à des examens ou à des concours publics et la souscription à un contrat pour une assistance à l'emploi. A la mairie, il sera donné une information sur le déroulement du rendez-vous citoyen ; pour celui-ci, quatre dates réparties sur deux années seront proposées.

● **Le rendez-vous citoyen.** Entre dix-huit et vingt ans, tous les jeunes Français concernés, dès 1997, et toutes les jeunes Françaises, à partir du 1er janvier 2003, seront convoqués à un rendez-vous citoyen – obligatoire – d'une durée de cinq jours.

Ce rendez-vous aura lieu dans un centre d'évaluation où sera établi un bilan individuel sur les plans médical, psychotechnique, scolaire et socioprofessionnel. Ce centre sera associé à un *« site d'information »* voué à renforcer la conscience d'appartenir à une communauté nationale et à mieux percevoir le sens de la citoyenneté et à un *« site d'orientation »* où sera présenté, notamment, l'intérêt d'un service volontaire. Les jeunes seront internes dans ces centres – une dizaine répartis en France. A l'issue de ces cinq jours consécutifs, le jeune recevra un brevet du rendez-vous citoyen.

Après cette période, des *« médiateurs »* – des volontaires spécialement formés – s'attacheront à proposer, à des jeunes apparus comme étant en difficulté, un projet d'insertion sociale au cours d'une journée supplémentaire, mais facultative, qui leur permettra d'avoir une rencontre plus personnalisée. Chacun de ceux-ci pourra s'engager dans une démarche à la carte et de deux mois, dite de *« remise à niveau »*, au sein d'organismes d'accueil.

L'appelé au rendez-vous citoyen choisit sa date parmi les sessions que lui propose l'administration. Des assouplissements sont prévus en matière de report. S'il ne s'y présente pas, le jeune peut être convoqué une seconde fois. En cas de nouvelle absence, il est réputé n'avoir pas satisfait à ses obligations. Il ne pourra donc pas présenter de brevet le mettant en règle vis-à-vis de ses obligations, et, dans ce cas, il restera soumis aux mêmes interdictions administratives que précédemment.

Les personnes atteintes d'infirmité ou d'une affection les rendant inaptes pourront être dispensées du rendez-vous citoyen, sur leur demande. Tout salarié en âge d'y participer bénéficie d'une autorisation d'absence exceptionnelle, non décomptée de ses droits à congés. Cela ne devra entraîner aucune réduction de la rémunération. Ce rendez-vous est, ainsi, présenté comme devant s'intégrer dans *« un parcours civique »*, précédé d'une information civique dispensée durant le cycle scolaire, et pouvant être prolongé par un volontariat (civil ou militaire) ou par un engagement au service de la collectivité.

● **Le volontariat.** Après cette participation au rendez-vous citoyen – sauf pour les jeunes femmes qui pourront faire acte de candidature avant 2003 sans attendre d'y être soumises – il sera proposé un volontariat d'une durée de neuf à vingt-quatre mois à tous ceux qui désirent apporter un concours personnel et temporaire à la vie de la communauté nationale dans le cadre de missions d'intérêt général. Ce volontariat pourra être accompli entre dix-huit et trente ans dans l'un des trois domaines suivants : défense, sécurité et prévention au sein des forces armées, des unités civiles chargées de protéger les personnes, les biens et l'environnement ; cohésion nationale et solidarité pour des missions d'utilité sociale et l'aide aux personnes en difficulté ; coopération internationale et aide humanitaire à caractère économique, technico-scientifique, culturel, pédagogique, humanitaire ou sanitaire.

A l'initiative des organismes d'accueil, la durée du volontariat pourra être fractionnée dans certains cas. Le volontariat se traduira par une convention entre le volontaire et l'organisme, qui doit avoir reçu l'agrément de l'Etat. Il ouvre droit à une indemnité mensuelle égale pour tous (quelles que soient la durée et la nature du volontariat), aux même règles de discipline que celles prévues par les statuts des organismes d'accueil, et à des mesures dites *« de reconnaissance »*, sous forme d'aides, de facilités et de décomptes d'annuités dans le calcul de l'ancienneté pour l'avancement et la retraite de la fonction publique.

● **Les modalités pratiques.** Le projet de loi portant réforme du service national prescrit que tous les jeunes Français des deux sexes, sans distinction de capacité, de diplômes ou d'origine, seront astreints aux mêmes obligations. Il doit s'appliquer, dès la promulgation de la loi, aux jeunes hommes nés après le 31 décembre 1978. Pour les jeunes filles, le volontariat leur est ouvert dès l'entrée en vigueur de la loi.

J. I.

Les effectifs de la future armée professionnelle

ARMÉE DE TERRE

	1996	2002
MILITAIRES D'ACTIVE	104 307	133 126
CIVILS	31 946	34 000
APPELÉS / VOLONTAIRES	APPELÉS 132 319	VOLONTAIRES 5 500

ARMÉE DE L'AIR

	1996	2002
MILITAIRES D'ACTIVE	55 972	62 124
CIVILS	4 906	6 731
APPELÉS / VOLONTAIRES	APPELÉS 32 674	VOLONTAIRES 2 225

MARINE NATIONALE

	1996	2002
MILITAIRES D'ACTIVE	45 477	43 095
CIVILS	6 495	11 594
APPELÉS / VOLONTAIRES	APPELÉS 17 906	VOLONTAIRES 1 775

GENDARMERIE

	1996	2002
MILITAIRES D'ACTIVE	80 394	79 392
CIVILS	1 258	2 260
APPELÉS / ENGAGÉS ET VOLONTAIRES	APPELÉS 12 017	ENGAGÉS ET VOLONTAIRES 16 232

SERVICES COMMUNS

	1996	2002
MILITAIRES D'ACTIVE	11 686	12 275
CIVILS	29 142	28 438
APPELÉS / VOLONTAIRES	APPELÉS 6 582	VOLONTAIRES 1 439

Source : commission de la défense à l'Assemblée nationale

En six ans, le corps des militaires d'active devrait croître de 10,8 % et celui des civils de 12,6 %. En revanche, le contingent des jeunes effectuant un service national diminuera de 86,5%.

En attendant 2002

Dans sa formule actuelle, le service national continue – jusqu'au 31 décembre 2002 – à impliquer les hommes nés avant le 1er janvier 1979. Il s'agit essentiellement de recrues en situation actuelle de report d'incorporation. Durant la période de transition, des reports pourront être accordés jusqu'à vingt-six ans. La durée du service militaire des scientifiques, médecins, vétérinaires, pharmaciens et des dentistes sera ramenée à dix mois (au lieu de douze). Le régime des dispenses sera étendu, sous certaines conditions de ressources, aux gens mariés, aux pères d'au moins un enfant, aux orphelins sans aide familiale, aux jeunes chefs d'entreprise depuis un an et aux jeunes dont l'incorporation mettrait en danger l'exploitation familiale (agricole, commerciale, artisanale).

De l'Ancien Régime à la Ve République

● **1790.** L'Assemblée nationale remplace la milice – un contingent formé de célibataires, de dix-huit à quarante ans, tirés au sort – par la Garde nationale composée de volontaires.

● **1793.** La Convention ordonne, en février, la réquisition de 300 000 hommes et, en août, la levée en masse, mobilisant jusqu'à 750 000 hommes.

● **1798.** Le général Jourdan imagine la conscription forcée, c'est-à-dire la soumission à un service armé de tous les Français entre vingt et vingt-cinq ans. Cette formule est modifiée, en **1802**, par le remplacement (un jeune qui ne veut pas aller à l'armée peut se faire remplacer par un volontaire), puis, en **1804**, par le tirage au sort.

● **1818.** La loi rétablit la conscription, qui complète le recours à des engagés, sous la forme d'un appel – avec tirage au sort et système de remplacement – pour servir pendant six ans, puis huit ans. Cette loi sera modifiée en **1824**, puis en **1832**, avec l'instauration de réservistes.

● **1855.** Le remplacement est supprimé.

● **1872.** La loi crée le service militaire obligatoire pour tous. Le tirage au sort maintenu instaure de mauvais numéros (cinq ans de service) et de bons numéros (un an). Des dispenses sont accordées.

● **1905.** La loi sur le service militaire obligatoire et universel abolit exemptions et dispenses. Le sursis à incorporation est autorisé.

● **1959.** La notion de défense s'élargit au domaine économique et civil.

● **1971.** Le code du service national consacre le service militaire et la notion de service national (comme l'aide technique et la coopération). Peu à peu, sont instaurées d'autres formes de service national au bénéfice de la sécurité ou d'administrations civiles.

● **1992.** La durée du service national passe à dix mois.

● **1996.** Jacques Chirac propose la professionnalisation des armées.

Les syndicats d'étudiants demandent des garanties sur le rendez-vous citoyen

HOSTILES, pour la plupart, au principe d'une armée professionnelle, les syndicats d'étudiants et les organisations de jeunes s'interrogent sur le second volet de la réforme du service national. Au cours de deux rencontres informelles, fin septembre et début octobre, à l'initiative de Charles Millon, ministre de la défense, leurs représentants ont exprimé leur scepticisme, en demandant des garanties sur les modalités de mise en œuvre du rendez-vous citoyen et du service volontaire.

A priori, la convocation obligatoire de tous les jeunes, entre dix-huit et vingt ans, n'est pas fondamentalement mise en cause. Les avis divergent sur son organisation. L'UNEF-ID (gauche non communiste) reconnaît l'utilité d'un bilan général de santé et de formation. Elle est, en revanche, plus réticente à l'égard des cours d'instruction civique qui relèvent, selon elle, des missions traditionnelles de l'éducation nationale. En des termes plus abrupts, l'UNEF, syndicat proche du PCF, craint que cette opération ne se transforme en *« entreprise de propagande »* et ne soit utilisée par l'armée que pour *« recenser et recruter ses futurs professionnels »*. Plus nuancée, la Fédération des associations générales d'étudiants (FAGE), qui se définit comme apolitique, souhaite préciser le rôle des « médiateurs-citoyens », fonctionnaires, civils ou responsables d'associations, voire de stagiaires de l'ENA, comme elle le suggère.

Les syndicats s'inquiètent également de la place de l'éducation nationale, au côté de l'armée, dans cette mission d'évaluation et d'instruction. Bien que favorable, à titre personnel, au service civil de longue durée pour tous, François Bayrou s'est, jusqu'à présent, bien gardé d'engager son ministère et de préciser ses intentions. Cette absence ne peut que renforcer les inquiétudes. *« Nostalgique »* du service national actuel, l'UNI, proche du RPR, craint avant tout que *« le bilan ne traduise le constat d'échec de l'éducation nationale en matière de formation et de santé et celui des associations dans l'encadrement des jeunes »*. Arnaud Hurel, son délégué général, ajoute : *« Une fois que l'on aura détecté les situations dramatiques, qui prendra le relais à l'issue de cette période de cinq jours trop courte pour n'être pas superficielle ? »*

« UN PACTE RÉPUBLICAIN »

Seule, l'UNEF-ID a proposé que le rendez-vous citoyen, comme le service civil volontaire, soit ouvert aux jeunes étrangers, a priori exclus de cette obligation. *« Ce serait un moyen d'instaurer un pacte républicain avec ceux qui veulent accéder à la nationalité française »*, précise Pouriah Amirshahi, son président, dont la suggestion est loin de soulever l'enthousiasme.

Les réserves suscitées par le service volontaire sont d'une autre nature. Certes, reconnaissent la plupart des organisations, cette formule peut répondre à la volonté d'un grand nombre de jeunes de participer à des actions de « solidarité » au profit d'organisations sociales et humanitaires.

Encore faudrait-il, ajoutent-elles, que les règles soient parfaitement définies. *« Les appelés du contingent n'ont pas leur place dans les lycées pour remplacer les étudiants-surveillants rémunérés »*, relève M. Hurel. Assimilé à des *« emplois au rabais »* ou à des *« petits boulots »*, le service civil volontaire soulève des protestations unanimes. Les associations susceptibles de les accueillir expriment les mêmes inquiétudes. Elles aussi ont demandé au ministre des garanties tant sur la durée que sur le financement et les conditions d'encadrement.

Michel Delberghe

Une double création en forme de vraie gageure

PORTANT *« réforme »* et non abandon du service national, le projet de loi institue deux éléments forts et originaux – le rendez-vous citoyen et le volontariat – qui risquent d'être les points les plus fragiles de la nouvelle organisation de la défense nationale. En effet, s'adressant à terme à plus de huit cent mille jeunes, hommes et femmes, le rendez-vous citoyen n'est ni un ersatz de l'ancien service national, ni un prolongement de ce qu'on appelait autrefois *« les trois jours »* de sélection, ni une période militaire. De même, le volontariat, s'il vise en première analyse quarante mille jeunes pour la sécurité et la prévention, quarante mille autres pour la cohésion sociale et la solidarité, et huit mille pour la coopération internationale et l'assistance humanitaire, n'est ni un engagement, ni un emploi qui serait assorti d'un quelconque salaire, ni à plus forte raison une pré-embauche.


ANALYSE

Dans l'histoire, somme toute assez récente, de la conscription en France, l'un et l'autre de ces deux temps forts sont des créations – une aventure, disent ceux qui leur sont hostiles – qui n'ont pas réellement de précédents et qui peuvent donc présenter des maladies de jeunesse.

C'est ce que devront avoir en tête les parlementaires invités, vraisemblablement au début de l'an prochain, à débattre de ce projet de loi. Gageons, au demeurant, que le gouvernement cherchera à s'employer d'ici là à dissiper le trouble dans la représentation nationale. Une part non négligeable de celle-ci, en effet, y compris au sein de la majorité, regrette que la priorité quasi exclusive attribuée à la professionnalisation des armées aboutisse à tourner le dos – faute d'un budget adéquat – à la tradition d'un système de défense qui puise son identité dans la nation en armes.

Le rendez-vous citoyen, pour lequel une moyenne de huit cents à douze cents jeunes par semaine seront convoqués, toute l'année durant, par chacun des dix centres prévus, est, ainsi, à sa manière, une vraie gageure.

Signe de l'adhésion à la citoyenneté, ce rendez-vous devra, pour être réussi, devenir une œuvre interministérielle. Or rien ne le garantit par avance, en dépit de la volonté gouvernementale de l'insérer dans un *« parcours »* dit *« civique »* qui nécessite l'appui des armées et des administrations civiles concernées en amont et en aval. Quand on constate de quelle manière les unes comme les autres traînent les pieds pour l'organisation, l'encadrement, l'infrastructure et jusqu'au financement de ces rendez-vous citoyens, on en conclut que cela ne présage rien de bon.

> Un statut hybride, comme si les armées recrutaient des supplétifs, et les administrations ou les associations un appoint

A ce jour, il a été envisagé que les armées prêtent sept mille des leurs et que les ministères associés détachent mille de leurs personnels pour informer, évaluer et orienter les jeunes dans différents ateliers, collectifs et individuels. Rude tâche qui ne devra pas se contenter d'être un simple maternage de la jeunesse et qui – si elle ne mobilisait pas les meilleurs des instructeurs ou des moniteurs à temps plein – ne peut pas être confiée à de modestes vacataires.

Le volontariat n'est pas davantage à l'abri des critiques. Certes, bien d'autres armées professionnelles dans le monde pratiquent ce mode de recrutement. Mais la France a ceci de particulier qu'elle a choisi un statut d'une nature assez hybride : ni celui de l'engagé ni celui d'un contractuel, voués, tous les deux, à se familiariser avec une discipline avant d'en faire un métier, mais plutôt le statut d'un stagiaire, qui serait, en quelque sorte, de passage dans l'attente d'une activité sans doute plus valorisante. Comme si les armées recrutaient des supplétifs, et les administrations ou les associations civiles un appoint, à coûts réduits.

En d'autres termes, le risque existe que ces volontaires, militaires et civils, ne soient pas tout à fait – en quantité et en qualité – ceux-là mêmes dont on ait un besoin absolu. D'où l'idée que chaque « employeur » ait la possibilité de les sélectionner, selon des critères qui lui sont propres, dans l'espoir d'éviter les indésirables. Mais, si tel était le cas, peut-on encore parler de volontariat ? Comment l'orienter et, pour tout dire, comment le canaliser sans tomber dans une politique *« à la carte »* qui irait à l'encontre d'un projet voulant encourager la générosité et la solidarité au profit de la collectivité ?

Autant d'interrogations qui devraient trouver une réponse dans les décrets d'application de la loi et dans le règlement du service intérieur, en préparation, pour chaque centre du rendez-vous citoyen. Mais, surtout, autant de questions de fond qui requièrent une expérimentation préalable avant de généraliser le système.

Il est prévu que, dès la fin du printemps prochain, un centre installé à Mâcon (Saône-et-Loire) accueillera, chaque semaine, quelque deux cents jeunes de la région pour tester les procédures. Deux autres centres, dont l'un sera implanté à Nîmes (Gard) et à Tarascon (Vaucluse), l'autre à Compiègne (Oise) et à Cambrai (Nord), fonctionneront durant le second semestre de 1997. C'est au vu de ces expérimentations en vraie grandeur – et sans en référer au passé, puisque la réforme projetée rompt avec lui – que l'on jugera des fruits d'un *aggiornamento*, tout à la fois ambitieux et téméraire.

Jacques Isnard

La majorité sénatoriale allège l'ISF des plus gros patrimoines

Le gouvernement veut limiter l'effet politique d'une telle mesure

Le Sénat a adopté, non sans péripéties, mardi 26 novembre, par 208 voix contre 96, l'allègement de l'impôt sur la fortune pour les plus gros patrimoines, en supprimant le déplafonnement voté l'an passé dans la loi de finances. Le RPR et l'UDF ont voté pour cet amendement de la commission des finances, le PS et le PCF contre.

***LE DÉBAT** qui a* conduit le Sénat à adopter, mardi 26 novembre, l'allègement de l'impôt sur la fortune pour les plus gros patri*moines*, a *révélé* l'embarras du gouvernement, qui, pour limiter l'effet politique d'une telle mesure aux yeux de l'opinion, a fait voter une disposition visant à décourager l'évasion de capitaux à l'étranger.

La discussion parlementaire sur l'ISF a des effets étonnants. Le ministre délégué au budget, Alain Lamassoure, y joue les Candide. Bercy y perd son expertise. Combien de redevables verront leur ISF diminuer après le vote de l'amendement de la commission des finances ? *« C'est difficile à évaluer »*, indiquent les services de M. Lamassoure. Quel est le coût budgétaire d'une telle mesure ? *« On ne peut donner d'ordre de grandeur précisément »*, répondent-ils. A combien s'élève l'évasion fiscale qu'aurait provoquée depuis neuf mois le déplafonnement ? *« Par nature, elle est impossible à apprécier »*, ajoutent-ils.

Le gouvernement ne sait donc pas grand-chose. Même si, moins ouvertement, le ministère des finances évoque un millier de contribuables concernés et une évasion de quelques centaines de millions de francs. Surtout, souligne-t-il, il n'est pas à l'origine de la suppression du déplafonnement. *« Le texte du gouvernement ne comprenait pas cette mesure et l'Assemblée nationale n'avait pas souhaité la rajouter »*, répétait M. Lamassoure. Alain Lambert (Union centriste, Orne), rapporteur général de la commission des finances, a expliqué que le déplafonnement *« frappe des redevables utiles à l'économie nationale et locale »*.

DÉLOCALISATION DE L'ÉPARGNE

Le gouvernement a posé trois conditions. D'abord, la majoration exceptionnelle de 10 % doit être maintenue. Ensuite, il faut revenir au strict plafonnement introduit par la majorité précédente. En 1991, il avait été prévu que les sommes dues au titre de l'ISF et de l'impôt sur le revenu n'excèdent pas 85 % du revenu. Enfin, M. Lamassoure a demandé au Sénat de voter, en contrepartie, un sous-amendement gouvernemental supprimant le report d'imposition dont bénéficient les contribuables sur leurs plus-values d'échanges de titres, en cas de transfert de leur domicile fiscal à l'étranger, à compter du 1er janvier 1997. *« Sous ces conditions, si l'amendement de la commission des finances est voté, nous aurons un régime plus rigoureux et économiquement plus intelligent »*, s'est félicité M. Lamassoure.

Auparavant, les esprits s'étaient échauffés. A Jean-Luc Mélenchon (PS, Essonne), qui avait accusé la majorité d'abdiquer devant la délocalisation de l'épargne, *« ce privilège antinational et antirépublicain d'une minorité fortunée qui demande tout au pays et ne lui rend rien »*, Michel Rufin (RPR, Meuse) avait répondu en dénonçant *« le socialisme, ce mélange de bêlements humanitaires et de tyrannie »*.

Caroline Monnot

Les députés regrettent la modestie du projet de prestation dépendance

L'Assemblée nationale examine la proposition de loi des sénateurs, suite d'une promesse de campagne de M. Chirac, avec le souci de ne pas engager de dépenses supplémentaires

COMMENT RÉALISER une réforme, indispensable aux yeux de tous les spécialistes, promise par le candidat Chirac et *« sans engager de dépenses supplémentaires conséquentes »*, selon la formule du ministre du travail, Jacques Barrot ? Tel est le délicat objectif que se sont fixés les députés. Ils examinent, depuis mardi 26 novembre, la proposition de loi du sénateur Jean-Pierre Fourcade (Rép. et Ind., Hauts-de-Seine) visant à instaurer une prestation spécifique dépendance destinée à certaines catégories de personnes âgées.

S'inspirant d'expériences menées dans douze départements, ce texte intervient après le report, en novembre 1995, au nom de la rigueur, du projet de loi gouvernemental de prestation autonomie qui concernait 638 000 personnes et dont le coût était estimé à 14 milliards de francs.

Il s'agit de remplacer, dès le 1er janvier 1997, le système actuel, jugé inadapté, de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dont 187 000 personnes bénéficient aujourd'hui, par une prestation spécifique dépendance (PSD), mieux adaptée aux besoins des personnes âgées, et qui pourrait concerner 700 000 personnes d'après les estimations du rapporteur, Monique Rousseau (RPR, Doubs). La prestation est versée en nature, de manière qu'elle ne soit pas utilisée à d'autres fins. Destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans, elle est attribuée sous conditions de ressources.

L'ATTENTE DES PERSONNES ÂGÉES

Mme Rousseau souhaiterait porter le maximum légal de la prestation, actuellement fixé par les sénateurs à 4 424 francs, à 5 530 francs. Elle propose aussi que le cumul des revenus autorisés d'un bénéficiaire passe de 7 827 à 8 933 francs.

Mais de tels amendements « onéreux » devraient rencontrer l'hostilité de certains députés et sans doute du gouvernement. Le président de la commission des finances, Pierre Méhaignerie devait répéter, au cours de la discussion, que *« la neutralité financière de la réforme doit être totale »*. Mme Rousseau devrait en revanche obtenir qu'une équipe médico-sociale, en concertation avec la personne dépendante et sa famille, instruise les demandes de prestation qui seront ensuite gérées par le département, une fois obtenu l'accord du président du conseil général après avis du maire.

Les différents orateurs ont tous constaté la modestie de cette réforme par rapport aux objectifs et aux besoins. Denis Jacquat (UDF, Moselle) a regretté que *« notre pays ne soit pas encore mûr »* pour une véritable prestation autonomie gérée par la sécurité sociale. Serge Janquin (PS, Pas-de-Calais) a déploré que le projet ne soit pas *« conforme à l'attente des personnes âgées »*. *« Ce texte ne sert à rien, c'est encore un phénomène d'annonce. Il est très éloigné des promesses du candidat Chirac »*, a déclaré le président du groupe communiste Alain Bocquet. L'examen du texte devait se poursuivre mercredi et sans doute jeudi.

Fabien Roland-Lévy

Débats houleux sur la résiliation de la convention médicale

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), appelé à se prononcer sur un mandat en vue d'une résiliation de la convention médicale de 1993 liant les médecins libéraux aux caisses d'assurance-maladie, afin de l'adapter à la réforme de la Sécurité sociale, a donné lieu, mardi 26 novembre, à des débats houleux. La CFTC et FO ont refusé de laisser les pleins pouvoirs au président de la CNAM, Jean-Marie Spaeth (CFDT), en exigeant que le vice-président, Georges Jollès (CNPF) soit associé à un éventuel mandat. La résolution soumise au vote tient finalement compte de cette demande : jeudi 28 novembre, M. Spaeth ne pourra *« dénoncer la convention médicale après concertation avec les professions de santé »* qu'*« avec l'accord du vice-président »*.

DÉPÊCHES

■ **CONSULTATION : François Léotard sera reçu, samedi 30 novembre par Jacques Chirac, en fin de matinée.** Le président de l'UDF s'était déjà entretenu pendant une heure avec le chef de l'Etat, le 10 octobre, sur *« la situation politique et économique nationale et internationale »*. M. Léotard a également déjeuné, samedi 23 novembre, avec le premier ministre. Il avait rappelé la volonté de l'UDF de *« voir les parités actuelles entre le franc et le mark maintenues »*.

■ **FRANC FORT : 64 % des Français estiment que le débat sur la dévaluation du franc,** relancé par les récentes déclarations de Valéry Giscard d'Estaing, *est « important »* pour l'avenir de l'économie française, d'après un sondage réalisé par Ipsos pour *le Figaro*, les 22 et 23 novembre, auprès d'un échantillon de 940 personnes. La politique du franc fort est approuvée par 46 % des personnes sondées, mais seules 32 % estiment que le maintien de la parité du franc par rapport au mark est *« négatif pour l'économie française »*. 47 % des sondés désapprouvent l'idée d'une dévaluation.

■ **SONDAGE : Jacques Chirac et Alain Juppé enregistrent une nouvelle baisse** de un et trois points de confiance dans le baromètre mensuel CSA, réalisé les 12 et 13 novembre auprès d'un échantillon de 1 010 personnes, et qui sera publié le 28 novembre par *La Vie*. Les Français ne sont plus que 28 % à accorder leur confiance au premier ministre, tandis que 62 % la lui refusent. Le président de la République enregistre un taux de confiance de 37 % et un taux de défiance de 53 %.

■ **POSTES : l'Assemblée nationale a adopté, mardi 26 novembre, une résolution hostile** à une proposition de directive européenne libéralisant les services postaux communautaires. La majorité RPR-UDF a voté pour, l'opposition PS-PCF s'est abstenue. Dans la résolution proposée par Robert Pandraud (RPR, Seine-Saint-Denis), président de la délégation de l'Union européenne, les députés rappellent leur *« attachement au service public postal »*.

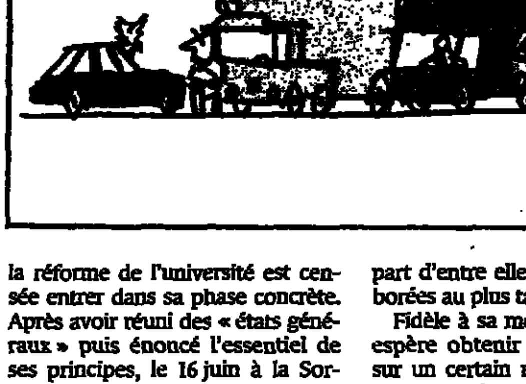
■ **SYNDICATS : la CFTC et le Parti socialiste ont procédé, mardi 26 novembre,** à un tour d'horizon de la situation économique et sociale. Pour Alain Deleu, président de la CFTC, les deux organisations *« partagent le constat de la nécessité d'apporter des réponses à l'inquiétude et aux attentes »* des Français, notamment sur l'emploi. Lionel Jospin a relevé *« des plages de préoccupations communes »* et *« un intérêt même critique pour un certain nombre des propositions »* du PS.

ÉDUCATION Le ministre de l'éducation nationale a installé, lundi 25 et mardi 26 novembre, quatre des cinq commissions thématiques qui devront proposer une mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur. *« La discussion est difficile, mais encourageante »*, a estimé François Bayrou après ces premières réunions où sont représentés étudiants, enseignants, présidents d'université et personnels. ● D'IMPORTANTES DIVERGENCES sont déjà apparues sur les missions assignées à ces commissions et sur deux points-clés de la réforme : la réorganisation en semestres des premiers cycles universitaires et la refonte du complexe dispositif d'aides sociales aux étudiants. ● LA RÉFORME PROMISE devrait entrer en application lors de la prochaine rentrée universitaire, ce qui ne laisse que peu de temps au gouvernement pour en dessiner les lignes.

M. Bayrou ouvre de délicates discussions sur l'avenir de l'université

Le ministre vient d'installer des commissions thématiques, rassemblant étudiants, enseignants, présidents d'établissementet personnels. Treize mois après l'annonce d'une réforme, de forts clivages apparaissent sur les premiers cycles et les aides sociales

« POUR LA PREMIÈRE FOIS sous la Ve République, on est en train de faire une très grande et très profonde réforme de l'université, sans que jusqu'à aujourd'hui cela ait explosé. » Invité de l'émission « 7 sur 7 », dimanche 24 novembre, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, a affiché un optimisme euphorisant. Deux jours plus tard, après avoir présidé la première rencontre officielle de quatre des cinq groupes de « mises en œuvre » de cette réforme, où siègent les organisations syndicales d'étudiants, d'enseignants, de personnels et les représentants de la conférence des présidents d'université, le jugement du ministre paraît plus nuancé. *« La discussion est difficile, mais encourageante »*, nous a-t-il précisé.



Durant une partie de la journée de mardi, le ministre a été contraint d'atténuer les divergences et de lever les « quiproquos » intervenus lors de la première réunion de ces commissions. Chacune aura à travailler sur l'un des thèmes suivants : la pédagogie ; le statut de l'étudiant ; la situation des personnels ; la gestion des établissements.

Treize mois après son annonce par le ministre, le 19 octobre 1995, la réforme de l'université est censée entrer dans sa phase concrète. Après avoir réuni des « états généraux » puis énoncé l'essentiel de ses principes, le 16 juin à la Sorbonne, François Bayrou commence à préciser le détail des mesures qu'il envisage d'adopter. L'échéance est brève. Pour espérer entrer en application à la rentrée universitaire d'octobre 1997, la plupart d'entre elles doivent être élaborées au plus tard à la mi-février.

Fidèle à sa méthode, le ministre espère obtenir un « consensus » sur un certain nombre de points-clés : organisation en semestre des premiers cycles ; voie technologique ; réforme des aides sociales ; évaluation des enseignements par les étudiants ; installation d'une agence de modernisation des établissements ; évolution du statut des professeurs et des agrégés ainsi que des mesures pour le recherche. *« Peut-être est-ce trop ambitieux, on verra »*, a-t-il conclu.

Le contenu des premières discussions laisse présager une issue sans doute plus laborieuse que prévu. Pour éviter tout rejet de propositions conçues par avance par son cabinet ou ses services, M. Bayrou a pris le risque d'avancer à pas comptés. Il s'est contenté de noter les priorités sans relevé de conclusions ni précisions. La méthode paraît avoir atteint ses limites. Il n'a pas fallu attendre longtemps pour voir surgir des divergences sur la nouvelle organisation de l'année universitaire. Elle pourrait inclure, avait-il avancé à la Sorbonne, *« un semestre initial et une période d'adaptation* [favorisant] *un temps de découverte de plusieurs voies de formation proche* [ainsi que] *de nouvelles méthodes de travail »*.

Lundi soir, l'UNEF-ID haussait déjà le ton en présageant : *« La réforme à l'automne, les baskets au printemps. »* Très rapidement, ses délégués se sont opposés à une esquisse d'organisation, qui prévoit un redoublement ou une réorientation en cas d'échec aux examens de février, et la suppression de la session de rattrapage en septembre. Alors que pour l'UNEF, cette formule se rapproche de la réforme Jospin-Lang de 1992 qu'elle a vigoureusement combattue, l'UNEF-ID dénonçait un *« recul inacceptable »*.

Le même constat de désaccord semble être survenu sur la réforme des aides sociales. A « 7 sur 7 », François Bayrou a pris *« l'engagement que pas un franc ne sera distrait »* du montant actuel de ces aides. Celles-ci sont évaluées à 23,3 milliard de francs. Il n'a pas pour autant levé les inquiétudes des syndicats sur le sort réservé à la suppression des 1 200 francs de déduction d'impôt par enfant à charge, soit 800 millions de francs, prévue par le premier ministre Alain Juppé dans son programme d'économies budgétaires de 1998. Il faudra pour cela attendre les résultats d'une mission d'audit confiée à Bernard Cieutat, conseiller à la Cour des comptes, qui, l'an dernier, avait procédé à une première évaluation exhaustive. Ce n'est qu'à la remise de son rapport, au plus tard dans un mois, que le groupe de travail pourra s'atteler à la modification d'un système complexe nécessitant l'intervention de plusieurs ministères.

L'UNEF ne semble pas décidée à faire preuve de patience. Marie-Pierre Vieu, sa présidente, s'interrogeait, mardi, sur le maintien ou le retrait de son organisation des commissions de travail. *« N'est-on pas en train de cautionner une réforme qui est loin de répondre aux attentes exprimées lors du mouvement de l'automne 95 ? »*, s'interroge-t-elle. La Fédération des associations générales d'étudiants (FAGE) s'est également interrogée sur sa participation après l'éviction de son représentant du groupe de travail sur le statut des personnels et l'évolution des carrières, sujets réservés aux instances paritaires. Après avoir cédé, François Bayrou est parvenu à établir un accord sur une ouverture totale des groupes.

Seule l'UNI affichait sa satisfaction. *« C'est une des rares fois où l'on peut s'exprimer librement,* assurait Arnaud Hurel, son délégué général. *Mais je crains qu'au moment des conclusions, l'aspect politique et les arrière-pensées des organisations ne reprennent le dessus. »* A l'inverse, le SGEN-CFDT faisait preuve d'une réaction plus que mitigée. *« Le ministre s'est avancé timidement dans deux domaines. Il n'a rien proposé en matière de personnel ni d'organisation des établissements. Nous ne sommes pas là pour faire de la co-gestion dans la plus totale impréparation. Nous attendons que le ministre précise ses intentions »*, relevait un de ses membres.

Faut-il mettre ces premiers ratés sur le compte de l'improvisation d'une méthode qui trouvera son rythme au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux ? Les prochaines réunions ont été fixées vers le 10 décembre. D'ici là, le Snesup a proposé une rencontre aux autres organisations, jeudi 28 novembre. Dans l'immédiat, il ne s'agirait que d'un échange de vues. Ce pourrait être aussi le coup d'envoi d'un programme d'actions ou la constitution d'un front « anti-Bayrou » pour faire monter les enchères.

Michel Delberghe

Le dossier sensible des aides sociales

La refonte des aides sociales aux étudiants est le dossier le plus sensible. Le ministre n'a pris à ce sujet qu'un seul engagement : *« Pas un franc ne sera distrait »* du montant actuel des aides.

Quel montant exactement ? M. Bayrou a confié un audit à un conseiller à la Cour des comptes. Une étude, réalisée l'an dernier pour les services du premier ministre, avait chiffré à 23,27 milliards de francs le montant total des aides, qui peuvent être décomposées ainsi : les bourses (plus de 6 milliards) ; les aides au logement (6,5 milliards) ; les exemptions fiscales (près de 6 milliards) ; la prise en charge du déficit de la Sécurité sociale étudiante (2,5 milliards) ; les œuvres sociales et autres (environ 2 milliards). *M. Bayrou* devra donc trouver un accord avec d'autres ministères pour redistribuer ces différentes sommes. Sont principalement visées : l'allocation de logement social et les différentes mesures fiscales.

Le troisième étage d'une fusée clouée au sol

EN INSTALLANT des commissions thématiques sur l'enseignement supérieur, François Bayrou construit le troisième étage d'une fusée qui reste clouée au sol, celle de la réforme de l'université. Il y avait eu le préambule d'octobre 1995 : le ministre annonçait l'ouverture d'une large consultation *« pour préparer l'Université du XXIe siècle »*. Il s'agissait alors essentiellement de faire oublier les promesses électorales du candidat Jacques Chirac et la forte détermination affichée par Alain Juppé, lors de son discours de politique générale. C'était le 23 mai 1995, et le premier ministre annonçait alors à sa majorité la création d'un statut de l'étudiant dès l'automne 1995 et une réorganisation imminente des premiers cycles universitaires, *« machines à organiser des naufrages »*. M. Bayrou consacra alors beaucoup d'énergie à rendre ce calendrier illusoire et à en convaincre ses alliés politiques.

ANALYSE

Juin 1996 vit enfin son triomphe officiellement reconnu. Après un bras de fer avec l'Elysée et le RPR, le ministre, lors d'une cérémonie tenue à la Sorbonne, présentait les conclusions des « états généraux de l'Université ». Jacques Chirac et Alain Juppé entérinaient la ligne de conduite de M. Bayrou : une *« réforme »* en douceur, menée avec l'*« ensemble des acteurs »*, fondée sur la concertation et le consensus.

Quelques mois plus tard, la méthode demeure, tout comme les difficultés de l'enseignement supérieur, mais le contenu de cette réforme reste des plus flous. On ne saurait démentir M. Bayrou quand il dit sa conviction qu'une réorganisation de l'enseignement supérieur ne se concocte pas *« dans le secret des couloirs du ministère »*. On peut lui donner acte, dans son obstination consensuelle, de s'attacher à associer étudiants et enseignants à ce vaste chantier.

ABSENCE D'ORDRE DU JOUR PRÉCIS

Mais après un an et demi de consultations en tout genre, il faut bien constater que la *« réforme »* demeure cachée au-delà d'un horizon embrumé. Derrière l'officielle concertation se sont menées d'étranges parties de cache-cache entre les organisations étudiantes, enseignantes et la rue de Grenelle, qui ont fait perdre un temps précieux. L'installation des commissions thématiques témoigne de nouveau du flou entretenu : sans cahier des charges précis, sans calendrier, sans pouvoirs définis, quelles constructions pourront-elles donc envisager ?

M. Bayrou s'est bien gardé de leur fixer un ordre du jour précis. Le ministre suggère quelques pistes, connues de la communauté universitaire depuis des années : organisation en semestre des premiers cycles ; refonte des aides sociales. Autant de têtes de chapitres qui ne peuvent être sérieusement discutées que si le ministère ose dévoiler quelques propositions.

Depuis des mois, le diagnostic des maux de l'université est fait. Depuis des mois, l'inventaire des remèdes possibles a été achevé. Les *« acteurs »* de l'université attendent que M. Bayrou abatte quelques cartes pour pouvoir à leur tour entrer dans le jeu. Une seule indication peut leur donner la mesure de la réforme envisagée : celle-ci devrait s'appliquer à l'automne 1997. Soit six mois avant les élections législatives. Une bien mauvaise période pour qu'un gouvernement fasse entrer le changement dans les universités.

François Bonnet

Un rapport préconise la création d'une filière de théologie musulmane au sein de l'université de Strasbourg

STRASBOURG
de notre correspondant

Etienne Trocmé, ancien président de l'Université des sciences humaines de Strasbourg (USHS), a remis, lundi 25 novembre, à l'actuel président, Albert Hamm, un rapport préconisant la création d'une filière de théologie musulmane au sein de cette université.

Selon ce texte, pourrait être mis en place, dès la rentrée 1997, un DEUG de théologie « mention théologie musulmane » (bac + 2), comme il existe déjà à Strasbourg des DEUG de théologie catholique et protestante. Une licence et une maîtrise (bac + 3 et bac + 4) compléteraient ensuite la filière.

L'objectif de cette formation serait de donner des bases solides d'arabe, de théologie coranique et de science des religions à des étudiants francophones, musulmans ou non, bacheliers ou d'un grade étranger équivalent. Les études seraient faites en français, les enseignants recrutés selon les règles classiques de l'Université et l'étude comparée des autres religions intégrée au programme.

Ces garanties, explique M. Trocmé, qui défend ce projet depuis longtemps (*Le Monde* daté 11-12 août), écarteraient le risque d'une dérive intégriste ou d'une dépendance directe vis-à-vis d'un pays étranger. L'université pourrait inviter ponctuellement des enseignants de grandes universités du Proche-Orient ou d'Afrique du Nord à intervenir devant ses étudiants.

Dans un premier temps, cette filière dépendrait de l'actuel département d'études arabes et islamiques de l'USHS. Mais elle pourrait ensuite s'intégrer dans un statut spécifique de théologie musulmane, à l'image des deux facultés de théologie protestante et catholique de Strasbourg, les seules d'Etat en France.

L'objectif ne serait pas de former des imams

L'objectif, précise Etienne Trocmé, ne serait pas de former des imams. Les diplômés de théologie musulmane pourraient viser l'enseignement, la justice coranique, l'histoire, la sociologie, ou plus simplement un approfondissement personnel de leur foi et devenir les cadres respectés d'un islam à la française.

En revanche, il envisage que les communautés musulmanes, à commencer par l'actuelle mosquée de Strasbourg, complètent elles-mêmes la formation pratique de certains de ces étudiants pour les destiner à l'encadrement du culte. Ainsi les imams pourraient-ils être formés de façon analogue aux futurs prêtres catholiques et pasteurs protestants d'Alsace, à la fois par l'université d'Etat et par leur confession religieuse.

Le rapport Trocmé propose aussi de développer l'enseignement en culture religieuse et en histoire des religions dans le cadre de l'USHS pour répondre à la demande accrue de formateurs en ce domaine. En effet, souligne-t-il, le pôle de théologie et de science des religions de Strasbourg est sans équivalent au sein des universités françaises. Un module de licence serait créé pour cela, accompagné de propositions de formation continue et d'interventions au sein de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM).

Le conseil de l'université des sciences humaines de Strasbourg doit débattre du rapport Trocmé début décembre. S'il en retient les propositions, celles-ci seront ensuite proposées au ministre de l'éducation nationale.

Jacques Fortier

Deux amiraux comparaissent devant le tribunal de Rennes

En juin 1993, un exercice sous-marin avait fait deux morts

RENNES
de notre correspondante régionale

Devant un parterre d'amiraux, la chambre spécialisée en matière militaire du tribunal correctionnel de Rennes a pris, mardi 26 novembre, un cours théorique de plongée sous-marine. Le procès, qui doit durer plusieurs jours, va tenter d'élucider ce qui s'est produit lors de la nuit du 3 au 4 juin 1993, durant laquelle deux plongeurs en formation de la marine nationale ont trouvé accidentellement la mort dans la rade-abri de Brest. Les deux seconds maîtres fusiliers-commandos, reliés l'un à l'autre par une sangle d'un mètre cinquante, effectuaient un exercice d'attaque : il leur fallait déposer une charge explosive fictive sur la coque d'un navire.

Cinq personnes comparaissent pour homicide involontaire : l'amiral André Métayer, major général à Brest, c'est-à-dire second du préfet maritime au moment des faits ; l'amiral Yves Lalanne-Berdouticq, alors directeur du port de Brest ; le capitaine de frégate Pierre Leroux, directeur de l'école de plongée de Saint-Mandrier (Var) où les deux victimes étaient en stage de formation ; le lieutenant de vaisseau Pierre Ramont et le maître-principal Dominique Lallemand, responsables des cours.

Pas rebutée par les questions techniques, la présidente du tribunal, Laurence Morel-Tivan, s'est fait longuement expliquer le fonctionnement du matériel d'un style de plongée qui n'a que peu à voir avec celui des loisirs subaquatiques. Pour ne pas être repérés, les militaires utilisent un appareil de respiration en circuit fermé qui ne laisse échapper aucune bulle en surface. Ils portent sur le ventre une bouteille non pas d'air mais d'oxygène pur, reliée à un poumon artificiel doté d'une cartouche de chaux, qui recycle le gaz carbonique. La technologie de ce dispositif, l'Oxygers, date de la fin des années 50. Depuis, les pièces qui le composent ont eu le temps de s'user.

DES PIÈCES D'OCCASION

Certaines, défectueuses, auraient été remplacées par des pièces d'occasion, ont rapporté des témoignages cités par Mme Morel-Tivan. Cette dernière s'est surtout beaucoup intéressée à un clapet de basse-pression. *« A mon arrivée à l'école de plongeurs, j'avais informé le commandement des interventions sous la mer de ces anomalies à répétition, dûes à un changement de fournisseur,* a fini par lâcher le lieutenant Ramont. *Mes supérieurs hiérarchiques m'ont répondu que nous devions à l'avenir tordre les palettes dans un étau pour en améliorer l'angle d'attaque... »*

D'autres légèretés sont apparues au fil des débats au sujet du matériel des nageurs de combat. Mais elles ne permettent pas de comprendre comment Stéphane Bengloan et Eric Le Chauve, deux plongeurs émérites âgés de vingt-cinq ans, n'ont pas pu émerger, alors qu'ils circulaient, dans une rade relativement protégée, par seulement sept mètres sous la surface, une profondeur qu'un individu en forme remonte en quelques coups de palmes.

Fatigués par une course de près de quatre kilomètres, après avoir passé trois heures dans l'eau et déposé leur charge sur la coque du navire, les deux hommes ont croisé sur le chemin du retour un ras d'accostage dans une zone d'amarrage de barges. Ils ignoraient la présence de ce gros ponton de 20 mètres de long et de 6,50 mètres de tirant d'eau, arrivé quelques heures avant leur exercice. Surpris, Stéphane Bergloan et Eric Le Chauve se sont apparemment retrouvés coincés dessous. Les corps des deux plongeurs ont été retrouvés deux jours plus tard ; ils avaient dérivé par vingt mètres de fond.

Martine Valo

Les polices de neuf pays européens démantèlent un réseau de trafic de « puces » informatiques

Plusieurs milliers de microprocesseurs falsifiés ont été saisis en France

Près de deux mille policiers de neuf pays européens ont entrepris, mardi 26 novembre, de démanteler un vaste réseau de fraude et d'escroquerie sur des matériels électroniques et informatiques. Au cours de cette opération baptisée *« Poisson rouge »*, quatre cents sociétés ont été perquisitionnées et plusieurs milliers de microprocesseurs trafiqués ont été saisis.

BAPTISÉE *« Poisson rouge »* (*Gold Fish*) par le parquet de Bavière, une spectaculaire opération conjointe de police économique et financière a eu lieu dans neuf pays européens, mardi 26 novembre, pour démanteler un vaste réseau de fraudes et d'escroquerie sur des matériels électroniques et informatiques haut de gamme. Au petit matin, quelque deux mille enquêteurs des pays concernés – Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse – ont perquisitionné dans près de quatre cents sociétés liées au commerce de composants électroniques et informatiques. En France, où une information judiciaire a été confiée au juge d'instruction parisien Edith Boizette, plusieurs milliers de microprocesseurs falsifiés, de type Intel Pentium, ont été saisis dans plusieurs sociétés d'Ile-de-France par les enquêteurs de la sous-direction des Affaires économiques et financières de la police judiciaire.

Portant sur des contrefaçons de microprocesseurs – les « puces » – et sur diverses infractions financières, l'opération *« Poisson rouge »* a été orchestrée, à Munich, par le parquet du Land de Bavière. Depuis qu'un vol à main armée a été commis en avril 1993 dans le magasin d'un ressortissant laotien installé en région bavaroise, Jee Hong Bounketh, écroué hier outre-Rhin, les enquêteurs allemands s'intéressent à une organisation dirigée principalement par des ressortissants asiatiques installés en Europe. Spécialisée dans les achats de composants d'ordinateurs sur les marchés asiatiques, cette organisation a d'abord été soupçonnée d'avoir introduit ces matériels sur les marchés européens en pratiquant des fraudes douanières. Dans un second temps, l'enquête a démontré qu'une partie de ces matériels ont fait l'objet de falsifications techniques afin de les revendre à des prix très supérieurs à leur prix d'achat. Selon les évaluations du parquet de Munich, le dommage est évalué à plusieurs centaines de millions de marks.

Concentré sur la région parisienne, le volet français de l'opération a donné lieu, mardi 26 novembre, à des perquisitions dans une trentaine de sociétés d'informatique et d'électronique. Leurs coordonnées avaient été transmises, à la fin du mois d'octobre, par une commission rogatoire internationale émanant du parquet de Munich qui visait notamment des faits de *« fraudes douanières et fiscales, association de malfaiteurs, blanchiment, contrebande »*.

SURFACTURATIONS

L'exécution de cette procédure, confiée au juge Boizette, a conduit à l'interpellation des dirigeants de ces sociétés qui étaient pour la plupart en relations commerciales avec une importante firme implantée en Bavière, la Suntech. Une vingtaine de dirigeants des entreprises d'Ile-de-France ont été placés en garde à vue. Des saisies conservatoires, relatives à des stocks de matériels ainsi qu'à des sommes se chiffrant à plusieurs millions de francs, ont été opérées par la centaine d'enquêteurs français. Les milliers de « puces » trafiquées découvertes par les policiers correspondent à une valeur évaluée à cinq millions de francs.

La société Suntech de Munich a pour objet social le commerce en gros et en détail de composants électroniques et informatiques. Elle a noué des relations commerciales avec une myriade de sociétés européennes, elles-mêmes souvent dirigées par des ressortissants de plusieurs pays d'Asie. Elle vendait ou achetait des composants électroniques et informatiques aux sociétés européennes d'import export concernées, qui se les procuraient elles-mêmes auprès d'entreprises locales. Les matériels trafiqués étaient ensuite réexpédiés en Allemagne ou dans un tiers pays d'Europe, moyennant des surfacturations empochées par le réseau.

Présentés comme l'un des maîtres d'œuvre du système, Jee Hong Bounketh et plusieurs membres de sa famille ont été incarcérés, mardi 26 novembre, par la justice allemande. Sept autres personnes ont été arrêtées par les enquêteurs allemands. Un mandat d'arrêt international visant vingt-quatre personnes, qui sont pour la plupart des revendeurs asiatiques âgés de vingt-quatre à cinquante-sept ans, a en outre été lancé par la justice allemande. En France, outre l'exécution de la commission rogatoire internationale délivrée par le parquet de Munich, l'opération *« Poisson rouge »* a donné lieu à l'ouverture d'une information judiciaire, toujours confiée au juge Boizette, pour les infractions de contrefaçons et de faux commises sur le territoire français.

Erich Inciyan avec, à Cologne, Philippe Ricard

La difficile identification des contrefaçons

Intel, le géant américain du microprocesseur, détient 75 % d'un marché qui représentait près de 100 milliards de francs en 1995 et croît de 20 % par an. Cette position dominante explique sa vigilance envers la contrefaçon. *« Nous collaborons fréquemment avec les polices nationales, à titre d'experts,* indique-t-on au siège d'Intel France. *Un protocole permet d'identifier les "remarquages" des microprocesseurs. »*

Le remarquage consiste à inscrire sur les puces, cerveau de l'ordinateur, une capacité de calcul supérieure à celle réellement disponible. L'opération est d'autant plus aisée que la puce peut aujourd'hui être remplacée en un tournemain, afin de rendre l'ordinateur « évolutif ». Elle est d'autant plus discrète que les générations de microprocesseurs se succèdent à un rythme effréné, et que le néophyte les discerne difficilement. Une société française a été récemment convaincue de contrefaçon : un client plus averti, déçu par les performances de sa machine, avait jeté un œil dans ses entrailles de silicium...

Des « beaux mecs » du banditisme reconvertis en trafiquants de drogue

DEPUIS LE MOIS D'AOÛT, les voyages d'une équipe de trafiquants de cannabis entre l'Espagne et la France étaient surveillés de près par les policiers. Les enquêteurs de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants prenaient en filature une voiture chargée de drogue, précédée par un véhicule lié au réseau, qui lui ouvrait la route pour plus de sécurité. En une nuit, le petit cortège remontait de la frontière espagnole vers la région parisienne en empruntant les routes nationales. Vendredi 22 novembre, après avoir identifié les principaux protagonistes, les policiers ont interpellé sept membres de ce réseau qui, chaque mois, a importé quelque 500 kilogrammes de résine de cannabis destinée à alimenter les filières d'écoulement de la petite couronne parisienne.

Les frères Daboville – *« deux grands noms »* du banditisme français de facture classique, selon la police judiciaire – sont impliqués dans ce trafic. Agé de trente-cinq ans, Didier Daboville venait de sortir de la maison centrale de Clairvaux (Aube), où il a purgé une peine de douze ans de réclusion pour vol à main armée et trafic de stupéfiants. Il est retourné en prison, ainsi que six autres membres de la bande également fichés au grand banditisme pour des vols avec violences, tandis que son frère René a réussi à échapper au coup de filet. Un mandat d'arrêt international a été lancé contre ce dernier. L'opération illustre, aux yeux des policiers, la reconversion de *« beaux mecs »* du banditisme qui sont passés d'activités à risques, comme les vols à main armée, au trafic de drogues en gros.

De manière classique, la drogue provenait du Maroc, puis était d'abord transportée par bateau vers l'Espagne, où elle était stockée avant d'être acheminée vers le nord de l'Europe. Effectuant un ou deux voyages par semaine, les chauffeurs du réseau recevaient 30 000 francs pour chacun de leurs allers-retours entre la France et l'Espagne. Dans un box du Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis) utilisé par la bande, deux voitures volées et faussement immatriculées ont été saisies, ainsi que 120 kilos de résine de cannabis empaquetés dans du plastique. Dans une voiture de marque Saab, les enquêteurs ont découvert 107 kilos supplémentaires de cannabis, dissimulés dans les garnitures des portières et les longerons du véhicule.

Dans un studio de Charenton (Val-de-Marne), occupé par l'un des trafiquants, un arsenal – un fusil à pompe, un fusil d'assaut, un pistolet mitrailleur, des lots de munitions –, ainsi qu'un gyrophare et un scanner qui était branché sur les fréquences radio de la police, ont été découverts, ainsi qu'une cinquantaine de timbres humides correspondant aux cachets de diverses préfectures françaises. En outre, une somme en liquide d'un montant total de 1,14 million de francs a été saisie.

E. In.

La défense du pilote de l'Airbus d'Habsheim dénonce un « mensonge d'Etat »

COLMAR
de notre envoyé spécial

« M. Tenenbaum est un menteur ! », lance Me Jean-Michel Agron, défenseur de Michel Asseline, commandant de bord de l'Airbus A320 qui s'est écrasé à Habsheim (Haut-Rhin) le 26 juin 1988.

PROCÈS Aux yeux de l'avocat, le directeur général de l'aviation civile de l'époque a commis *« un mensonge d'Etat »* en déclarant sous serment avoir transporté les enregistreurs de vol de l'Airbus à Paris dans un avion du Service de la formation aéronautique et du contrôle technique (Sfact) mis à sa disposition.

Au deuxième jour des débats, l'avocat du pilote poursuit sa stratégie de défense, qui consiste à soutenir que son client n'a pas commis d'erreur de pilotage et que les enregistreurs des caractéristiques de vol, fondement de l'accusation, ont été falsifiés. Aujourd'hui, il présente un témoin surprise. Il s'agit de Serge Valter, le pilote militaire de l'avion du GLAM, un Mystère 20 qui a amené à Habsheim Louis Mermaz, à l'époque ministre des transports, et Daniel Tenenbaum. Dans une attestation fournie à l'avocat, ce pilote, désormais civil, affirme qu'il a, au retour, *« redéposé M. Mermaz à Lyon et M. Tenenbaum à Villacoublay »*. Mais il ajoute : *« A aucun moment, ces passagers n'ont embarqué ni débarqué des colis. »*

A en croire Me Agron, les enregistreurs auraient donc bien voyagé dans le King Air du Sfact, mais seuls. Sans aller jusqu'au bout de son raisonnement, s'en tenant à une démonstration aussi confuse qu'insuffisante, l'avocat qualifie ces enregistreurs de *« leurres »*, demandant que son témoin soit confronté avec Gilbert Chazel, le second pilote du Mystère 20, l'ancien ministre Louis Mermaz et son chef de cabinet de l'époque, Bernard Gaudillère, ainsi qu'avec M. Tenenbaum.

« Pourquoi M. Tenenbaum a-t-il dit qu'il n'était pas parti avec son ministre ?, insiste Me Agron. *Qu'avait-il à cacher si ce n'est un secret d'Etat ? »* Le tribunal se prononcera avant la fin des débats sur l'opportunité d'organiser la confrontation demandée. Mais déjà l'avocat semble satisfait de l'effet produit par l'annonce de son témoin. Un effet quelque peu tempéré par sa réaction lorsqu'on lui demande pourquoi il ne l'a pas fait citer à l'audience alors que l'attestation porte la date du 30 octobre : *« Pour des raisons de sécurité !,* lance Me Agron, théâtral. *Il y a des gens qui sont morts pour moins que ça ! »*

En attendant l'éventuelle confirmation du témoignage de M. Valter, une chose demeure certaine : la défense de M. Asseline fera feu de tout bois pour établir la falsification des enregistreurs. Dans la soirée de lundi, elle avait accueilli avec satisfaction les témoignages de Jean-Marie Stoerkel, journaliste à *L'Alsace*, et de Norbert Schnebelen, ancien lieutenant-colonel des sapeurs-pompiers de Mulhouse. En voyant les boîtes orange des enregistreurs de vol au tribunal, le premier a estimé que celles qu'il avait vues il y a huit ans étaient *« archi-neuves »* et sans traces d'usure. Le second a soutenu que les boîtes étaient d'une couleur *« plus vive »* que celle qu'on lui présentait.

LA QUESTION DES SCELLÉS

Ce n'est pas l'avis de Claude Gérard, chef du district aéronautique Alsace du ministère des transports. C'est lui qui a retiré les enregistreurs de vol de l'Airbus et il déclare : *« Ce n'était manifestement pas des boîtes neuves. En outre, elles étaient salies par les agents de lutte contre le feu. La couleur n'était pas orange vif, comme on peut l'envisager sur une boîte neuve. »* Robert Davidson, à l'époque chef du Bureau enquête accident (BEA), est du même avis : *« Elles n'étaient pas neuves, j'en vois passer des centaines. »* M. Davidson précise qu'il est allé à 0 h 30 à Villacoublay pour recueillir les enregistreurs de vol amenés par l'avion qui transportait M. Tenenbaum. Me Agron ne le traite pas de menteur mais il s'étonne que M. Tenenbaum soit allé se coucher au lieu de participer au dépouillement des enregistreurs. *« Il n'avait pas à y participer !,* s'insurge M. Davidson. *Le BEA est indépendant de l'aviation civile. Que n'aurait-on pas dit ! »*

Il reste que ce cheminement des enregistreurs a été réalisé en dehors de tout contrôle judiciaire. A ce propos, le procureur de la République de Colmar, René Pech, a tenu à faire une mise au point. Le *« laxisme procédural »* dénoncé par le juge d'instruction dans son ordonnance de renvoi ne serait pas juridiquement établi et il semble que tous les magistrats n'aient pas la même lecture des textes. En effet, selon le procureur, une circulaire de la direction des affaires criminelles de la chancellerie n'impose pas que les enregistreurs soient placés sous scellés avant d'être remis à un service de dépouillement.

Maurice Peyrot

Un millier de personnes défilent en soutien aux policiers

UNE MARCHE SILENCIEUSE de soutien aux policiers a réuni un millier de personnes, dont une majorité de fonctionnaires de police, mardi 26 novembre, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine). Plusieurs élus de la majorité, parmi lesquels les députés Alain Marsaud (RPR), Alain Griotteray (UDF), Pierre Bernard (divers droite) et le sénateur Philippe de Gaulle, se sont joints à la manifestation pour protester contre l'agression d'une femme gardien de la paix le 25 octobre dans le RER et contre la publicité faite à l'« affaire NTM ».

La manifestation était organisée par l'association Droit à la sécurité et les syndicats de policiers Alliance, Synergie officiers et le Syndicat des gradés. La FASP, FO-Police, la Centrale unitaire de la police, mais aussi le Front national Police, n'appelaient pas à manifester.

Créée après l'affaire Khaled Kelkal, en septembre 1995, pour protester contre la *« victimisation des délinquants »*, Droit à la sécurité réunit élus, policiers et magistrats de droite. Son président, Me Gilles-William Goldnadel, a indiqué que la marche silencieuse entendait protester contre le *« racisme anti-policier »*.

Le conseil général de l'Essonne mis en cause par la justice

LE PREMIER PROCÈS mettant en cause la gestion du conseil général de l'Essonne présidé par Xavier Dugoin (RPR) a eu lieu mardi 26 novembre, devant le tribunal correctionnel d'Evry. Pierre Besrest, directeur d'un bureau d'études, et Michel Dupuis, architecte, ont comparu pour *« contrefaçon »* dans le cadre de l'attribution, par le conseil général, du marché de rénovation du collège Guettard à Etampes. Ils sont soupçonnés d'avoir recopié les plans d'un autre architecte, Pierre Muyle, dont le projet avait été écarté. Celui-ci s'est porté partie civile. Deux de leurs collaborateurs sont poursuivis pour *« complicité »* (*Le Monde* du 8 octobre).

La partie civile a demandé un supplément d'information et souhaité que des membres du conseil général, dont Xavier Dugoin, soient cités à la barre, estimant que le problème de fond résidait dans l'attribution des marchés publics dans l'Essonne.

Frédéric Campi, procureur adjoint, a affirmé que *« l'instruction a permis au ministère public de découvrir le fonctionnement totalement inquiétant des marchés passés par le conseil général »*. Il a requis des peines de six mois de prison ferme contre M. Besrest, quatre mois ferme contre M. Dupuis et des peines avec sursis pour leurs deux collaborateurs. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **IMMIGRATION : cinq personnes membres d'un réseau d'aide à l'immigration clandestine** ont été mises en examen et écrouées à Marseille, le 16 novembre, pour *« faux et usage de faux documents administratifs »* et pour avoir *« favorisé l'entrée et le séjour d'étrangers en France »*. Elles sont soupçonnées d'avoir mis en place un réseau destiné à permettre à des chrétiens d'Irak, moyennant finances, d'entrer clandestinement en France.

■ **DIVERS : la petite Saïda a été retrouvée morte**, mardi 26 novembre, près de son domicile à Voreppe (Isère). Elle avait disparu depuis trente-six heures. Son corps a été découvert sur le bord d'un canal d'irrigation. L'enfant, âgée de dix ans, a été étranglée. Elle n'aurait pas subi de violences sexuelles.

■ **ÉDUCATION : un parent d'élève d'un lycée d'Aix-en-Provence** (Bouches-du-Rhône), qui avait injurié une enseignante dans une lettre anonyme, a été condamné, mardi 26 novembre, à 5 000 francs d'amende, 5 000 francs de dommages et intérêts et à l'affichage du jugement dans l'enceinte de l'établissement. Militaire à la retraite et militant du Front national, le parent d'élève avait accusé le professeur *« de transformer ses classes en prétoire politique et en goulag stalinien »* et s'en était pris à *« son aspect physique disgracieux »*.

■ **SIDA : selon les dernières estimations du Réseau national de santé publique** (RNSP), 110 000 personnes, parmi lesquelles 18 000 ont une maladie avérée, vivent en France avec le virus du sida. Parmi ces personnes contaminées, environ 80 000 sont suivies médicalement. 25 % de ces contaminations sont d'origine hétérosexuelle, environ 40 % concernent des homosexuels et 20 % des utilisateurs de drogues injectables.

URBANISME Socialistes et écologistes s'inquiètent de l'avenir du plan Barnier pour la Loire, qui vise à maîtriser l'urbanisation. L'Établissement public pour l'aménagement de la Loire et de ses affluents (EPALA), présidé par Eric Doligé – patron du conseil général du Loiret et député RPR –, a décidé de revoir à la hausse le projet de barrage de Chambonchard sur le Cher. ● LA DESTRUCTION du barrage EDF de Maisons-Rouges sur la Vienne – autre disposition du plan –, qui empêche la migration des poissons, est également différée. ● DANS LES ZONES INONDABLES, où des milliers d'habitations ont été construites, les élus locaux sont désormais disposés à appliquer les dispositions du texte élaboré par l'ancien ministre de l'environnement. ● SI UNE CRUE majeure se produisait aujourd'hui, on pourrait compter quelque 300 000 sinistrés dans le Val de Loire.

Moins de constructions nouvelles dans les zones inondables de la Loire

Le plan Barnier, adopté en 1994 pour rationaliser l'aménagement du cours d'eau et de ses rives, connaît des difficultés d'application : des pressions pour construire de grands barrages sont à nouveau exercées. Mais les élus contrôlent mieux l'urbanisme à proximité du fleuve

ORLÉANS
de notre correspondant

Il n'est pas un préfet en poste le long du fleuve qui ne redoute la fameuse crue « centenale » de la Loire. Si les terribles inondations du siècle passé se reproduisaient, il faudrait, estime-t-on, compter 300 000 sinistrés et 10 milliards de francs de dégâts dans le Val de Loire. Depuis ces fâcheux événements – datant de 1846, 1856 et 1866 –, les pouvoirs publics s'interrogent sur la façon de dompter le fleuve et de combler le manque d'eau durant les étiages – la Loire est *« un fleuve de sable quelquefois mouillé »*, notait Jules Renard.

Le projet « Loire grandeur nature », ficelé en 1994 par Michel Barnier, alors ministre de l'environnement, est le dernier d'une succession de plans pour le plus long cours d'eau français. Il avait été plutôt bien accueilli par les socialistes ; quant aux écologistes, bien qu'affichant des réserves, ils ne l'avaient pas boudé : le copieux programme de barrages, défendu par Jean Royer – l'ancien maire de Tours, qui avait incité l'Etat à créer l'Etablissement public pour l'aménagement de la Loire et de ses affluents (EPALA) en 1983 –, était révisé à la baisse ; la construction du barrage de Serre de la Fare sur la Loire, en amont du Puy-en-Velay (Haute-Loire), fut définitivement abandonnée après une mobilisation écologiste de grande ampleur. Le projet du Veurdre, destiné à écrêter les crues de l'Allier, est en suspens. En revanche, l'ouvrage de Chambonchard sur le Cher, réclamé par les élus, prévu pour soutenir les étiages et alimenter le bassin de Montluçon, a été maintenu.

Jean Royer avait deux passions : la ville de Tours et la Loire. Il a perdu l'une et l'autre. *« Avec les pierres qu'ils me lancent, je reconstruis »*, disait-il des écologistes, qui avaient fait de l'infatigable bretteur leur cible fétiche. Le candidat au scrutin présidentiel de 1974, évincé l'an dernier de sa mairie de Tours à l'issue des élections municipales, a perdu la présidence de l'EPALA. Eric Doligé, « patron » du conseil général du Loiret et député RPR, lui a succédé à la tête de cette instance où des dissonances ont commencé à se faire entendre : la ville de Saint-Etienne et le département de la Loire ont annoncé leur retrait, estimant que la « solidarité ligérienne » n'était pas respectée. Eric Doligé a dû jouer au pompier.

PRESSION DES « ROYÉRISTES »

Sous la pression des élus locaux, qui réclament un plan d'eau touristique, la majorité des membres de l'EPALA s'est prononcée, le 7 décembre 1995, à Orléans, pour un « grand » Chambonchard, avec une capacité de 80 millions de mètres cubes. Coût de cet énorme projet : 600 millions de francs. Du coup, socialistes et écologistes jugent faussé l'esprit du « plan Barnier ». *« Les "royéristes" sont toujours là »*, dénoncent-ils. L'Etat, en effet, ne s'est engagé financièrement que pour un « petit » Chambonchard, pouvant retenir 50 millions de mètres cubes d'eau. L'EPALA devra donc payer la différence. *« Le plan Barnier est menacé dans sa partie environnementale qui le rendait acceptable »*, déclare Jean-Marc Rousseau (PS).

Les dispositions concernant la protection des zones inondables constituent l'originalité du plan Barnier. Ce sont elles qui, semble-t-il, résistent le mieux. Depuis les grandes crues du siècle passé, le risque d'inondation est sorti de la mémoire collective. Si bien que depuis trente ans, on a construit dans une totale inconscience. Résultat : 300 000 personnes vivent aujourd'hui en zone inondable dans le Val de Loire.

Les pouvoirs publics semblent avoir pris la mesure du danger. Décision avait été prise en 1990 de faire l'inventaire des zones inondables. Depuis, dix-sept atlas, qui balaient un territoire allant du bec d'Allier à l'embouchure du fleuve, ont été publiés, après avoir fait l'objet de consultations dans les communes concernées. Tous ont été intégrés dans le plan Barnier. Des règles de constructibilité à l'intérieur des zones inondables ont été définies ; les plans d'occupation des sols (POS) des communes doivent désormais les prendre en compte. C'est un pas en avant important, un changement dans les mentalités après des décennies de laisser-aller.

UNE CARTE DES ALÉAS

Dans la seule agglomération orléanaise par exemple – où 50 000 personnes vivent dans des zones « inondables », au milieu des activités horticoles et maraîchères –, quinze communes se sont associées à un projet de réglementation. Une carte des « aléas » d'inondation (en fonction de la hauteur et de la vitesse de l'eau) a été dressée. Un « plan d'intérêt général » (PIG) définit les règles de constructibilité dans les zones d'aléas « forts » (pas plus de 10 % de construction d'habitations autorisée, et de 20 % de constructions agricoles ou industrielles), d'aléas « moyens » et enfin « faibles ».

Ce plan, inscrit dans le nouveau schéma directeur de l'agglomération, a ensuite été inclus dans les POS des communes, ce qui, d'ailleurs, impliquera de les réviser. L'opération doit être achevée cette année.

Exception à la nouvelle règle de précaution : un vaste chantier vient de s'ouvrir sur la rive sud d'Orléans, en pleine zone inondable. La Région y édifie un nouveau lycée, avec l'accord de la ville. Même si les nouvelles règles de constructibilité semblent être respectées, et si un système moderne d'annonce des crues – un radar météo vient d'être inauguré à Sembadel (Haute-Loire) – laisse tout le temps d'organiser l'évacuation des lieux, le choix d'un établissement scolaire paraît particulièrement mal venu pour illustrer les bonnes intentions des élus et de l'administration...

Régis Guyotat

Somport, le tunnel de la haine

PAU
de notre correspondante

Eric Petetin a gravi les marches du palais de justice, encadré par des CRS qui l'ont ensuite invité à vider son sac dans la salle des pas perdus. Pourtant, dans ce procès qui opposait des habitants des vallées béarnaises partisans du tunnel du Somport – dont la construction sera achevée dans dix-huit mois – à ceux qui y sont hostiles, *« l'Indien »*, pour une fois, ne comparaissait pas en qualité de prévenu. Eric Petetin était, ce jour-là, partie civile, en tant que président de l'association La goutte d'eau ; installée dans la gare de Cette-Eygun, en pleine vallée, celle-ci fut, en 1992 et 1993, la cible de la hargne des « pro-tunnel ».

Quelque cent cinquante personnes se pressaient dans la petite salle d'audience, des valléens pour la plupart venus soutenir leurs vingt-trois amis prévenus. Six d'entre eux étaient poursuivis pour avoir incendié, en juin 1992, un wagon stationné sur le parking de La goutte d'eau et utilisé comme gîte d'accueil par Eric Petetin ; ce soir-là, la voiture n'abritait personne. Les dix-sept autres personnes, parmi lesquelles six élus, devaient s'expliquer sur les dégradations commises sur le même parking dans la nuit de la Toussaint 1993 : jets de peinture « vert écolo » et pneus crevés. Une expédition punitive organisée contre les amis d'Eric Petetin qui, la veille, avaient couvert de graffitis la nouvelle Maison pour tous de Borce, commune de la vallée d'Aspe où se trouve l'enclos des ours Antoine et Ségolène.

COMMANDOS VENGEURS

Penauds pour certains, comme ce pompier volontaire qui a bien voulu admettre que, *« pour un pompier, mettre le feu, ça ne se fait pas ; c'est comme le vol pour un gendarme »*, les prévenus ont assumé leurs actes. Au nom de la solidarité montagnarde, Aspois et Ossalois ont reconnu avoir organisé ces commandos vengeurs contre des personnes qui ne partagent pas leur point de vue sur le développement de la vallée. Mais aussi contre des gens dont les habitudes de vie ne ressemblent pas aux leurs. Dans son gîte, Eric Petetin hébergeait des chômeurs, des jeunes routards, des SDF, que les *« travailleurs »* des vallées, comme ils se définissent eux-mêmes, ne comprennent pas. La guerre du tunnel a cristallisé les haines latentes. Chaque prévenu a parlé d'*« exaspération »*. Et les paroles de certaines personnes – mises sur sur écoutes téléphoniques –, même si elles dépassaient leurs intentions réelles, traduisaient ces rancoeurs. Un Ossalois (non élu) parlait de *« détruire La goutte d'eau au lance-flammes, en faisant tout de même attention, ces gens-là ayant des enfants »*. *« C'était une image »*, a-t-il dit à la barre.

Dans la salle d'audience, les chuchotements, les exclamations témoignaient également de la colère, de l'incompréhension et toujours de ce sentiment d'aversion incontrôlable. *« On voudrait qu'ils partent, qu'ils aillent ailleurs, n'importe où mais pas chez nous »*, entendait-on murmurer dans le prétoire. Mais Eric Petetin n'a pas envie de quitter la vallée : *« J'ai quarante-trois ans, j'aimerais bien continuer à vivre là où j'ai quand même quelques vrais amis chez les Aspois. »* Une récente décision du tribunal administratif palois l'a réconforté. Les magistrats viennent en effet de rejeter la requête de la SNCF, propriétaire de la gare de Cette-Eygun, qui invoquait la notion d'*« urgence à ordonner l'expulsion »*. Mais les élus ont, la semaine dernière, renouvelé leur promesse d'achat de l'ancienne gare. Eric Petetin ne bénéficie donc pour l'instant que d'un sursis.

De la prison avec sursis (de cinq à douze mois) a été requise à l'encontre des prévenus. Le tribunal rendra son jugement le 16 janvier.

Marie-Claude Aristegui

DÉPÊCHES

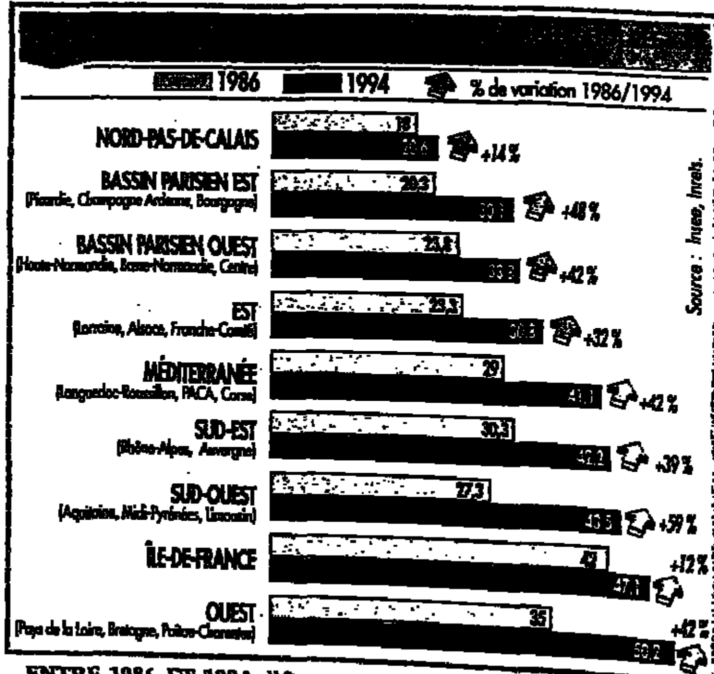
■ **CORSE : les opérations de pompage,** prévues lundi 25 novembre, de quelque 2 600 tonnes de blé échappées du cargo panaméen Fenes qui s'est échoué, le 25 septembre, dans l'archipel des îles Lavezzi; au sud de Bonifacio (Corse-du-Sud), ont été reportées. Les mauvaises conditions météo ont retardé l'acheminement de la barge avec le matériel nécessaire. La cargaison s'est déversée depuis deux mois sur les fonds marins de la réserve naturelle et a gravement atteint les herbiers de posidonie, espèce sous-marine protégée.

■ **PARIS : le parc des expositions de la porte de Versailles** s'appelle désormais Paris Expo. Par ailleurs, le hall 4 a été officiellement inauguré, mardi 26 novembre, après d'importants travaux. Sa rénovation, qui sera définitivement achevée en 1998, constitue la première étape d'une modernisation qui va durer dix ans et permettre au parc de faire face à la concurrence internationale.

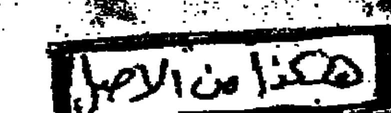
■ **QUIMPER : Bernard Poignant, le maire (PS)** de Quimper (Finistère), a annoncé, mardi 26 novembre, qu'il a *« décidé de faire retirer de tous les lieux publics quimpérois les bustes de Marianne »* à l'effigie de Brigitte Bardot. Il a déploré *« qu'aujourd'hui Brigitte Bardot situe son action au côté du Front national, parti extrémiste qui déshonore la démocratie »*.

■ **TOUL : le ministère de la défense** a proposé, mardi 26 novembre, la base de Toul-Rosières (Meurthe-et-Moselle) pour l'implantation de l'entreprise américaine de fret rapide DHL, que les Strasbourgeois ont refusé de voir s'installer près de chez eux. Cette base lorraine, qui devrait être libérée dans le cadre du plan de restructuration des armées, dispose d'une piste de 2 400 mètres de long.

L'utilisation de la voiture s'accroît fortement dans le Grand Ouest



ENTRE 1986 ET 1994, l'Ouest (Pays de la Loire, Bretagne, Poitou-Charente) a vu la circulation des voitures particulières passer de 35 à 50,2 milliards de véhicules-kilomètre, soit une augmentation de 42 %. C'est une des informations les plus significatives qui ressort de l'ouvrage *L'Environnement en France, approche régionale*, que l'Institut français de l'environnement (IFEN) vient de publier aux éditions La Découverte. Pour la première fois depuis sa création, l'IFEN dresse un bilan complet de l'état de l'environnement région par région. La diversité des situations environnementales est présentée tout d'abord sous la forme d'état des milieux par grands thèmes transversaux (sols, agriculture, nucléaire, eau, déchets, transports, etc.) ; puis une situation environnementale est dressée par région.



DISPARITIONS

Roger Lanzac

Monsieur Loyal à la télévision

ROGER LANZAC, animateur de radio et de télévision est mort, lundi 25 novembre, des suites d'une longue maladie, dans sa maison de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde). Il était âgé de soixante-quatorze ans.

C'est Jean Nohain qui a découvert les talents d'animateur du jeune Roger Lanzac. Il le pousse vers la télévision à la fin des années 40, une époque où les petits écrans étaient encore peu nombreux. L'animateur connaît la notoriété à partir de 1957 lorsque le son de sa voix devient familier aux auditeurs de Radio Luxembourg. La célébrité vient avec « La piste aux étoiles » où il était, de 1962 à 1976, le « Monsieur Loyal » de l'émission de cirque de Gilles Margaritis.

Celui que le public avait surnommé *« Le grand sympathique »* avait aussi animé « Télé Dimanche » où il avait remplacé Guy Lux, avant d'être évincé en 1968. Il avait aussi présenté le « Jeu des mille francs » dans les tournées de France Inter. Familier des radio-crochets, il était revenu à l'animation radiophonique en 1985 avec le radio-crochet de Radio Montmartre et avait continué pendant de nombreuses années à exercer ses talents de fantaisiste, animateur, présentateur pour des galas, conventions ou animations de croisières diverses, avant de revenir au cirque, notamment celui de Jean Richard.

Le souvenir de sa faconde, de son nœud papillon, mais aussi de ses poches sous les yeux est dans la mémoire de nombreux téléspectateurs. Quelques-uns se rappellent même du présentateur qui avait donné pour la première fois le micro à une toute jeune fille nommée Mireille Mathieu, lors d'un radio-crochet en Avignon.

Serge Bolloch

Terence Donovan

Une figure de la photo britannique des années 60

LE PHOTOGRAPHE britannique Terence Donovan, connu pour ses portraits de personnalités et notamment de la famille royale britannique, s'est suicidé, vendredi 22 novembre, à Londres. Il avait soixante ans.

Terence Donovan était ce qu'on appelle un photographe typiquement britannique, héritier de Cecil Beaton, un excentrique à l'humour ravageur dont la vie et les prises de vue étaient étroitement mêlées ; une forte personnalité qui, tout comme Norman Parkinson, David Bailey, Brian Duffy ou Terry O'Neill, est l'auteur d'images qui ont collé à la société anglaise des années 60. Mais il était méconnu en dehors de son pays.

Né le 14 septembre 1936, Terence Donovan a grandi dans le quartier de l'East End à Londres, comme David Bailey. Après des études de lithographie, il a débuté comme photographe de mariages, avant de photographier la « café society » londonienne, tenant la chronique du monde de la nuit, de la mode et des arts. On lui doit un des tout premiers portraits de Twiggy, mannequin emblématique des années 60, et de l'actrice Julie Christie. Ses portraits de stars du rock et du cinéma, ses reportages de mode sexy, tout comme ses images de gens anonymes, ont été ensuite largement publiés dans les magazines.

Passionné d'appareils, technicien hors pair, tirant lui-même ses images dans son studio, Terence Donovan, qui, un temps, vivait dans sa Rolls-Royce, était devenu *« un Orson Welles de la photographie »*, a écrit David Bailey, dans *The Independent*. Sa réputation lui a permis de photographier, à la fin de sa vie, des personnalités comme Margaret Thatcher, Sarah Ferguson, la princesse Diana ou le prince Andrew.

Michel Guerrin

■ **ELISE GRAPPE**, ancien député communiste de l'Isère, est morte, dimanche 24 novembre, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Institutrice, elle a participé activement à la Résistance, avec son époux, Etienne Grappe (maire de Saint-Martin-d'Hères de 1959 à 1971), dans l'Isère puis dans la Drôme où le couple continua de lutter dans la clandestinité avec Elsa Triolet. Secrétaire de l'Union des femmes françaises de 1945 à 1965, Elise Grappe fut la première femme élue député de l'Isère, le 17 juin 1951. Elle a siégé à l'Assemblée nationale jusqu'en 1958, avant de prendre la responsabilité départementale du PCF.

■ **LUDVIK KALMA**, président du directoire de Skoda, le constructeur automobile tchèque, est mort, dimanche 24 novembre, à l'âge de cinquante-cinq ans, dans un accident de voiture. Ironie du sort, il conduisait la dernière-née des usines de Skoda, la berline Octavia, lorsqu'un camion a croisé sa route et mis fin prématurément à une vie consacrée à l'industrie automobile. Figure emblématique de cette génération de chefs d'entreprise qui ont contribué à la réussite de la transition du socialisme au capitalisme, Ludvik Kalma dirigeait depuis cinq ans les destinées du fleuron industriel tchèque. Artisan de la privatisation de Skoda au profit du groupe allemand Volkswagen, il avait totalement transformé l'ex-monopole d'Etat en une entreprise moderne et dynamique, devenue premier exportateur du pays. Apprécié pour son professionnalisme et ses qualités humaines, il présidait l'Association de l'industrie automobile tchèque et était vice-président de l'Union de l'industrie, la principale organisation patronale du pays.

■ **VERA KORENE**, actrice française, est morte, mardi 19 novembre, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, dans une maison de retraite à Louveciennes (Yvelines). De son vrai nom Vera Korestski, elle avait débuté au théâtre et été sociétaire de la Comédie-Française puis directrice du Théâtre de la Renaissance à Paris. Au cinéma, Vera Korene interpréta de nombreux rôles de femme fatale dans les années 30. Elle tourna une douzaine de films, parmi lesquels *Double crime sur la Ligne Maginot*, de Félix Gandera (1937), et *La Brigade sauvage*, de Jean Dréville (1939).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Danièle HEYMANN-BERTOLA,
Jeannette et Régis DEBOUT,
ont la joie d'annoncer la naissance, le 17 novembre 1996, de leur petit-fils,

Jean,

chez

Agnès BERTOLA et Pascal DEBOUT.

M. et Mme Maurice LEMONNIER,
M. et Mme François
CHÉNEAUX DE LEYRITZ
ont la joie d'annoncer la naissance de

Luc,

le 16 novembre 1996, à Londres,

chez leurs enfants,
Florence et Marc.

4A Grosvenor Hill,
Londres SW19 4RY.

Anniversaires de naissance

– S'il te plaît, dessine-moi... un petit frère.
Joyeux anniversaire,

Clémence et Isabelle.

Christophe.

Décès

– Emile Amade,
son grand-père,
Sa famille et ses proches,
Hélène et Sylvain Quilliard,
ses grands-parents,
Leurs enfants et petits-enfants,
Bernard et Sophie Amade,
ses parents,
Anne-Juliette,
sa sœur,
et Alexandre Salvador,
Isabelle Driver,
font part du décès de

Jordi AMADE,
Ecole polytechnique 96,
élève officier à l'ESAM-Bourges,

le 22 novembre 1996.

Il avait tout juste vingt ans. Il aimait la vie, la pâtisserie, la physique, l'athlétisme, la musique. Partageons son enthousiasme et sa joie de vivre.

Obsèques le jeudi 28 novembre, à 15 heures, à Saint-Girons (Ariège).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

33, rue Michelet,
42000 Saint-Etienne.

– Thierry et Anne Bessis,
Hélène Bessis et Gérard Pijper,
ses enfants,
Marilou,
sa petite-fille,
Gisèle et Alfred Solal,
Lucien et Maguy Bessis,
Claudine et Roger Cohen,
ses frère et sœurs,
Ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges, Joseph BESSIS,

survenu le 25 novembre 1996, à l'âge de soixante-quinze ans.

L'inhumation aura lieu le vendredi 29 novembre, à 11 h 30, au cimetière intercommunal de L'Orme-aux-Moineaux (Les Ulis).

17, résidence le Bois-du-Roi,
91940 Les Ulis.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– La famille et ses amis
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Maria BOHUSZ,
restauratrice d'art graphique,

survenu le 22 novembre 1996, à l'âge de quarante-six ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 29 novembre, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, 55, boulevard de Ménilmontant, Paris-11e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Rennes.

Les élèves inspecteurs des affaires sanitaires et sociales de la promotion 1996-1998, en formation à l'Ecole nationale de la Santé publique,
Les responsables de la formation,
La direction de l'école,
ont la douleur de faire part du décès de leur ami et collègue,

Cédric BOISSIER,

survenu le 18 novembre 1996, à l'âge de vingt-sept ans.

« Je sens que des oiseaux sont ivres d'être parmi l'écume inconnue et les cieux. »
Mallarmé.

– Mme René Crénès,
son épouse,
Eric et Annaïck Crénès,
Morgan et Quentin,
Gilles Crénès,
Elisabeth et Stéphane Laventure
et Anne,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont le profond chagrin de faire part du décès du

docteur René CRÉNÈS,
médecin en chef du service
de santé des armées (c.r.),
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
croix de chevalier du Mérite
de l'ordre souverain de Malte,

survenu le 25 novembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée mercredi 27 novembre, à 16 heures, en l'église de Cuers (Var).

Altaïr, La Basse-Malgue,
413, avenue Jacques-Cartier,
83000 Toulon.

Simone DANNAUD,
née DELACOUR,

est entrée dans la paix du Seigneur le 25 novembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le jeudi 28 novembre, à 15 h 45, en l'église de Vigny (Val-d'Oise) et suivie de l'inhumation à Gouzangrez.

De la part de :
Philippe et Geneviève Dannaud,
Hélène et Pierre-Henri Chevalier,
Pierre Dannaud,
Jean-François et Christiane Dannaud,
Martine et André Salmon,
Marie-France et Jean-Claude Milleron,
Etienne et Sylvie Dannaud,
ses enfants,
Ses vingt-deux petits-enfants,
Et ses vingt et un arrière-petits-enfants.

4, rue Dufrénoy,
75116 Paris.

– Les professeurs du Collège de France ont le regret de faire part du décès de leur collègue

Etienne WOLFF,
professeur honoraire
au Collège de France,
administrateur honoraire
du Collège de France,

survenu le 18 novembre 1996.

Collège de France,
11, place Marcellin-Berthelot,
75231 Paris Cedex 05.
(*Le Monde* du 23 novembre.)

Mme Françoise Humblot,
M. et Mme Luebbers
et leurs enfants,
Mme Blanchemanche
et ses enfants,
M. Bouzon et Mme, née Humblot,
sa sœur,
ont la tristesse d'annoncer le décès, le 9 novembre 1996, de

Henri HUMBLOT,
agrégé de l'Université,
membre du curatorium
de l'Association internationale
pour la jeunesse en Allemagne,
membre honoraire
du comité central de la LDH,
proviseur honoraire au lycée Saint-Louis.

Le Bout-du-Monde,
89113 Guerchy.

– Mme Yoko Nussbaum
et son fils Nao,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux et père,

Frédéric NUSSBAUM,
dit LOUIS FRÉDÉRIC,
écrivain spécialiste
des civilisations asiatiques,
chevalier de l'ordre de Malte,
médaille de vermeil 1994
de la Société d'encouragement
des arts et lettres,
membre de l'Académie internationale
Greci-Marino,
membre de la Société
des études euro-asiatiques,
membre des Sociétés asiatiques
de Paris et du Japon,

survenu le 24 novembre 1996.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

– M. et Mme Etienne Vatelot,
M. et Mme Philippe Doré,
Le docteur Ioana Rames,
ses enfants,
M. et Mme Laurent Oger,
Mme Cécile Vatelot,
M. Antoine Doré,
M. Stéphane Doré,
ses petits-enfants,
Jules, Louise, Valentine et Anatole,
ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme RAMES,
née Yvonne TRENQUIER,

survenu le 25 novembre 1996, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 28 novembre, à 9 heures, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, 27, rue d'Armaillé, Paris-17e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Provins (Seine-et-Marne), dans l'intimité familiale.

– Marie Françoise
et Claude Oudot,
Hervé et Béatrice Richet,
Pascal et Evelyne Richet,
Vincent et Perpétua Richet,
ses enfants,
Mathieu, Alice, Claire, Nicolas,
Martin, Domitille, Thomas,
Jean-Baptiste, Marie-Aude et Chloé,
ses petits-enfants,
Edith et Henri Villain,
Alain et Xénia Brulé,
ses frères et sœurs,
font part de l'entrée dans la paix de Dieu, le 24 novembre, de

Mme Edmée RICHET,
née BRULÉ.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 30 novembre, à 9 heures, en l'église Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris-15e.

Remerciements

– La famille de

Martine GROSS,
née GHOUILA-HOURI,

remercie tous les amis pour leurs touchants témoignages d'affection. Martine a été inhumée le 8 novembre, à Sedan.

Anniversaires de décès

– Le 28 novembre 1987 disparaissait le compositeur

Paul ARMA,

qu'on ne pouvait qu'aimer pour sa générosité et la force de son indépendance.

– Le 28 novembre 1991,

Jean-François BROUTÉ

nous quittait.

Ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

– Vittorio Pedrazzoli,
pour le huitième anniversaire de la disparition de

François PLUCHART

remercie le professeur Christoforov ainsi que l'équipe de médecins et le personnel de l'hôpital Cochin, le docteur Bloch, le docteur Allegri, les artistes, critiques d'art, écrivains, enseignants des écoles d'art de Nice et de Nancy, où il a été professeur, ainsi que ses nombreux amis, qui ont manifesté à nouveau leur amitié et leur souvenir.

Conférences

– L'Arche et le GFAT organisent lundi 9 décembre, à 20 h 30, au Centre Rachi, 39, rue Broca, un débat **« Nouvelles orientations de la Politique israélienne »**, animé par Meir Waintrater, Théo Klein, Eldad Beek, Michel Gurfinkiel et Moshé Kimhi.
Réservations : 01-44-43-99-85.

– **Les soldats de l'an 00.**
10 décembre 1996 - Paris.
Conférence organisée par l'association CMGF sur le thème du passage à l'an 2000, avec la participation du CIGREF.
Rens. : tél. : 01-42-46-00-22 - fax : 01-42-46-00-14.
E-mail : info@cmgf.fr.

Expositions

– L'Association pour le développement des soins palliatifs fondatrice organise jusqu'au 1er décembre, tous les jours de 10 heures à 20 heures, à l'Espace Lautrec, 11, rue André-Antoine, Paris-18e, une **exposition-vente d'œuvres d'artistes.** Entrée libre. Conférences et causeries chaque jour à partir de 17 h 30. Tél. : 01-45-26-58-58.

Soutenances de thèse

– **Anne Nissen Jaubert** a soutenu sa thèse de doctorat en histoire le 22 novembre 1996, à l'EHESS, 105, boulevard Raspail, Paris-6e, **« Peuplement et structures d'habitat au Danemark durant les IIIe-XIIIe siècles dans leur contexte Nord-Ouest européen ».**
Mention : Très honorable avec félicitations unanimes du jury, composé de Jean-Marie Pesez, directeur de thèse, Lise Bender, Stéphane Lebecq, Claude Lorren et Elisabeth Zadora-Rio.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
01-42-17-29-94
Télécopieur : **01-42-17-21-36**

Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 105 F
Abonnés et actionnaires ... 95 F
Communicat. diverses .... 110 F
Thèses étudiants .... 65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

PORTRAIT

Le bonheur selon Noah

Face aux Suédois, les Français ne partiront pas favoris en finale de la Coupe Davis. Pourtant, comme en 1991, avant la victoire sur les Américains, le capitaine de l'équipe de France prépare les joueurs à l'exploit



YANNICK NOAH était à Quiberon avec l'équipe de France pour préparer la finale de la Coupe Davis, la deuxième de sa carrière de capitaine. Il a trente-six ans. Sur son visage ont coulé les larmes de bonheur, celui de la victoire à Roland-Garros, en 1983, ou de la Coupe Davis, en 1991. Il était joueur ou capitaine. Il s'est marié, remarié, il a trois enfants. Il y a peu, il était en Afrique du Sud. Il a rencontré Nelson Mandela. Son livre de chevet est *Lettres à un jeune poète*, de Rilke, qu'il relit pour la troisième fois : *« Chaque fois, je découvre d'autres choses »*, souffle-t-il de sa voix tranquille.

Au bout de cette terre bretonne, le capitaine a rassemblé les troupes françaises divisées par les impératifs des tournois, requinqué les morals pour les gonfler à bloc. L'équipe de France de Coupe Davis allait rencontrer la Suède à Malmö. Alors, il faut travailler. Les matinées commencent à 7 h 30 par un footing dans la nuit. Le soir, après les divers entraînements et le dîner, on se rassemble pour regarder les vidéos du jour. Il a interdit à Guy Forget, Cédric Pioline, Arnaud Boetsch, Guillaume Raoux et Lionel Roux de lire la presse, surtout sportive. *« Beaucoup de gens pensent que je suis un Black sympa qui fait rigoler pour gagner. Ici, on parle de tactique, d'endurance, de rage, nous bossons comme des fous et nous rions rarement. »*

Les images de l'homme sont parfois brouillées. Pour la victoire insensée contre les Etats-Unis, en 1991, pour un retournement de situation, il y a deux mois, en demi-finale contre la modeste équipe italienne qui menait deux points à zéro, Yannick Noah a été comparé à un gourou : *« Je ne suis pas un gourou. Un gourou peut mener les gens et peut les inspirer. J'essaie d'avoir cette fonction, mais les gourous sont des gens qui ont fait trente, quarante ans de travail sur eux-mêmes. Ce mot, les gens l'utilisent comme un cliché, et, moi, je ne suis pas un cliché. Et puis je me fiche de ce que pensent les gens. Ce qui est écrit ne m'influence plus. »*

Avant d'enflammer les courts au début des années 80 avec son tennis surchargé d'énergie, Yannick Noah était venu, à l'âge de douze ans, de Yaoundé à Nice pour s'entraîner : *« Arthur Ashe nous avait signalé ce petit*, se souvient Patrice Beust, alors responsable du programme jeunes à la Fédération française de tennis. *C'était en juin 1971. Je l'ai vu jouer dix minutes, je n'avais pas besoin de le voir onze minutes. Cet enfant avait des ambitions et des rêves. Il avait aussi beaucoup d'humour. »*

Patrice Hagelauer, qui le rencontre quelques mois plus tard, est subjugué par la volonté de l'enfant : *« Il avait treize ans. Nous l'avons emmené en Australie avec d'autres jeunes disputer des tournois de moins de quatorze ans et de moins de seize ans. Là-bas, c'était incroyable : il n'en avait jamais assez de jouer. Il alternait simples et doubles à un rythme effarant. Il en redemandait toujours et, en plus, il gagnait. A l'époque, il était le petit de la bande. Il observait les copains et avait déjà un bon esprit. »* Hagelauer sera l'entraîneur de Noah de 1982 à 1990. Il est aujourd'hui l'entraîneur de l'équipe de France de Coupe Davis.

L'ascension de Yannick Noah a été rapide. Fin 1982, il entre parmi les dix meilleurs mondiaux, dispute – et perd – la finale de la Coupe Davis aux côtés de Henri Leconte. En février 1983, il est septième mondial. Après sa victoire à Roland-Garros, il est quatrième. Trois ans plus tard, il sera troisième. Du champion, pourtant, on fait un fêtard sympathique. *« Il a démystifié le champion*, explique Patrice Hagelauer. *Il a une vraie double personnalité. Il est capable d'être hyperprofessionnel ou bien à l'opposé. »*

« Mes ambitions étaient qu'il soit numéro un mondial, dit Patrice Beust. *Quand il m'a proposé de rester avec lui, je lui ai demandé de faire des sacrifices. Il m'a dit : "Le jour d'accord, la nuit je m'en occupe. Je préfère être numéro dix et vivre comme cela plutôt que d'être numéro un mondial et de vivre dans un couvent." Il a une sérénité formidable. Il dit aux autres : "Faites les choses à fond." »*

« C'est dans ma culture et mon éducation, estime Yannick. *On m'a appris à être heureux à travers une victoire. J'ai poussé ce credo à l'extrême et je lui ai sacrifié beaucoup. Quand je suis arrivé à ce qui était supposé me donner du bonheur, je me suis aperçu que je n'avais pas grand-chose. Ainsi, la victoire à Roland-Garros a été un tournant. J'étais très malheureux. Quelque chose clochait et j'avais du mal à définir ce que c'était. J'ai vécu ça de manière assez solitaire parce que, quand on est jeune et que l'on gagne, on n'a pas le droit d'avoir mal. Moi, je savais que je n'étais rien si ce n'est ce que les gens avaient envie que je sois : une espèce d'image. Ils avaient décidé que j'étais leur champion. Moi je n'étais pas moi-même. »*

IL s'en va. De toute façon, il ne peut plus jouer au tennis. Le lendemain de sa victoire, il est suspendu pour quarante-neuf jours pour avoir claqué la porte de la Coupe des nations à Düsseldorf, juste avant Roland-Garros. De retour sur les courts, à Montréal, il se blesse au genou droit – début d'une longue série de blessures –, puis parvient à se hisser en quart de finale des Internationaux des Etats-Unis. L'Amérique l'a adopté. A Flushing Meadow, il réussit des matches formidables, il aime le rock et beaucoup d'autres musiques. Il conduit des voitures de sport et se réjouit de sa double appartenance raciale.

En décembre 1983, dans un grand hôtel new-yorkais, Yannick Noah annonce qu'il s'exile aux Etats-Unis. Il dit être trop sollicité par les médias et révèle ses angoisses françaises : *« Je marche tout seul la nuit dans les rues de Paris et, à 5 heures du matin, je me retrouve sur un pont à regarder la flotte, en train de me demander si je vais sauter. » « J'ai vraiment eu envie de me flinguer »*, se souvient-il. Il dit aussi : *« Pendant toute mon adolescence, jusqu'à 23-24 ans, je pensais que gagner allait me rendre heureux. Maintenant, je sais que la vraie victoire, c'est d'être heureux. »*

Et les gens l'aiment, son charisme est stupéfiant. Patrice Clerc, directeur de Roland-Garros, raconte : *« J'attendais dans le hall de l'hôtel où résidaient la plupart des joueurs qui disputaient les Internationaux d'Australie à Melbourne. L'hôtel entier bruissait d'activité. Des ascenseurs. J'ai vu sortir Boris Becker ou Stefan Edberg à qui des groupes de fans demandaient des autographes. Et puis Yannick Noah est arrivé. Tout l'hôtel s'est arrêté. Je me suis dit qu'il aurait pu être acteur ou prédicateur. »*

Depuis l'aventure de Roland-Garros, l'exil aux Etats-Unis, puis la retraite en 1990 sans avoir retrouvé la fièvre d'une finale d'un tournoi du Grand Chelem, l'homme cherche. Il devient capitaine en Coupe Davis, *« parce que Guy ou Henri, mes potes, m'ont dit "Deviens capitaine". Capitaine, je n'aime pas le mot »*. Il dit souvent grand frère ou copain. Qu'importe, il fait partager une sérénité nouvelle à ses joueurs. Ils gagnent la Coupe Davis. Guy Forget, l'un des mousquetaires de 1991, celui qui apporta le dernier point de la victoire face à Pete Sampras, est un ami : *« Avec Yannick, nous étions transcendés en finale. »*

Ses discours aux changements de côté ont donné lieu à bien des supputations. Pourtant, il n'y a pas de mystère. A genoux, comme implorant, il parle, encourage, donne des conseils techniques, ou bien... prend des nouvelles de la famille. *« Il a le respect des joueurs*, dit Patrice Hagelauer. *Sa force aussi, c'est sa connaissance des joueurs et du jeu, et cela il sait le partager. »* Dans le milieu très individualiste du tennis, les joueurs peuvent ainsi découvrir la solidarité : *« Aujourd'hui*, dit Noah, *le but est d'avoir cet esprit. C'est notre coussin. Quand on tombe, on tombe là-dessus. Les joueurs savent qu'ils peuvent compter sur leur pote, et cela va au-delà du jeu. Lorsqu'ils sont sur le court, ils n'ont pas peur, parce que tous les autres sont là derrière eux. »*

> « Jusqu'à 23-24 ans, je pensais que gagner allait me rendre heureux. Maintenant, je sais que la vraie victoire, c'est d'être heureux »

Certains y ont appris le réalisme et l'intransigeance que prône Noah. Pour sauvegarder l'esprit d'équipe, par exemple, Yannick n'a pas sélectionné Cédric Pioline en 1991. En forme ascendante, il était jugé trop solitaire et donc difficile à intégrer dans l'équipe. Olivier Delaitre n'a plus été jugé assez compétitif, tout comme Jérôme Golmard. Par esprit d'équipe encore, Yannick Noah endosse toutes les responsabilités au premier soir de la demi-finale France-Italie, en septembre. La surface est trop lente, les balles poussives. Au cours d'une réunion avec les joueurs, il se déclare seul responsable mais, en contrepartie, leur demande de jouer comme jamais. Ce qu'ils font. Le dimanche, Cédric Pioline entre véritablement dans la famille en égalisant à deux points partout, en battant Renzo Furlan. Arnaud Boetsch ramène le troisième point dans la liesse. Yannick, à son habitude, a su chauffer le public en l'exhortant des mains.

« Qu'il soit un tel capitaine m'aurait étonné quand il avait vingt ans, dit Marie-Claire Noah, sa mère. *Ses lectures et ses rencontres l'ont fait évoluer. Il était bouillonnant. Maintenant, il arrive à se passionner en toute sérénité. »* Yannick dévore des livres de méditation transcendentale ou bien ces *Lettres à un jeune poète*. Parfois, il part en retraite. Pendant la parenthèse de ses deux capitanats – avril 1992-novembre 1994 –, il a notamment traversé l'océan Atlantique à la voile : *« J'aime aussi être seul au beau milieu d'une forêt. »*

POUR cette quiétude contagieuse, pour le miracle lyonnais de 1991 et pour sa passion pour le football, il a été appelé, en mai 1996, au chevet du Paris-Saint-Germain. A la veille de la finale de la Coupe des coupes, l'équipe venait de perdre le championnat de France : *« Il ne nous a pas entraînés*, se souvient Bernard Lama, le gardien de but. *Il nous a fait comprendre qu'une finale de Coupe d'Europe faisait partie des moments inoubliables d'une vie et qu'il ne fallait pas passer à côté : il a pris énormément de pression sur lui pour que nous réussissions. »* En septembre, Mary Pierce et Julie Halard-Decugis lui ont demandé d'être leur capitaine en Coupe de la fédération, l'équivalent féminin de la Coupe Davis : *« Ça serait extraordinaire*, dit Noah. *Mais, à la fédé, ils trouvent déjà que je prends trop de place. »*

Arnaud Boetsch, membre de l'équipe en 1991, mais spectateur de la victoire, est devenu l'un des héros de la nouvelle époque : *« Yannick a été un booster dans ma carrière. En Coupe Davis, il m'a appris la philosophie de la victoire et de la défaite. Je m'en suis toujours inspiré. C'est bon d'être avec un joueur qui a gagné Roland-Garros. Je lui demande des conseils en dehors de la Coupe Davis, sur mon jeu, mes ambitions. Il a la gentillesse de me les donner. »* Yannick Noah est-il essentiel ? *« Je suis l'acteur, il est le régisseur »*, poursuit-il.

« Il est le capitaine en Coupe Davis, dit Cédric Pioline, qui fut un temps rétif à faire partie de l'équipe de France. *En dehors, chacun mène sa vie. Ce qui fait sa force, en Coupe Davis, c'est son contact humain. Il est rassurant parce qu'il ne communique pas ses angoisses. Mais ce n'est pas Yannick qui me fait bien ou mal jouer. J'ai mon identité, ma carrière, j'existe à part entière. »*

Quand il n'est pas en Coupe Davis, Yannick profite de la vie et fait même rêver les enfants nés après 1983. Il sourit : *« Je ne l'explique pas, mais j'adore ça. Ils viennent me voir et me font partager leurs émotions. »* Il joue encore au tennis. Il est entré sur le circuit vétéran. Il a de l'argent, il jeûne pendant quinze jours deux fois par ans, et donne beaucoup. L'argent d'une publicité tournée au printemps, il l'a dépensé pour offrir une maison à sa maman : *« Elle ne s'y attendait pas. Nous lui avons fait une surprise. Quand elle est arrivée, tous ses petits-enfants ont fait irruption pour lui dire que cette jolie maison était à elle. Elle était bouleversée. »* Il a enregistré deux albums et surtout – un grand bonheur – donne des concerts.

Tennis et rock, il fait les deux pour les Enfants de la terre, l'association créée par Marie-Claire Noah. Aujourd'hui, quatre maisons destinées à accueillir des enfants pour quelques jours ou quelques mois ont vu le jour. Les prestations de Yannick représentent environ 70 % du budget annuel (4 millions de francs). Alors, il n'a qu'un regret. *« Quand je vois ces femmes qui se passionnent et se battent pour l'association, je rentre sur le court et je me dis : Bon sang, ils ne sont que deux mille. Je voudrais qu'il y ait cinq, six maisons. C'est peut-être mon seul regret : pour eux, j'aurais dû gagner encore plus. »*

Bénédicte Mathieu
Dessin : Jean-Marc Mathis.

Appel aux militants de l'Europe

Suite de la première page

Nos intérêts sont convergents. La baisse des taux d'intérêt, en particulier, nous permettra d'économiser plusieurs dizaines de milliards dans la gestion de notre dette. Nous n'avons pas intérêt à un effondrement de la monnaie qui nous contraindrait à une hausse des taux. Qu'on en juge : les taux d'intérêt réels britanniques, malgré la *remontée* actuelle de la livre, sont près du double des taux d'intérêt français. Si, d'ailleurs, la valeur actuelle du couple franc-mark était si avantageuse pour l'Allemagne et si nuisible à la France, nous devrions être très déficitaires dans nos échanges avec notre puissant voisin. Or nous sommes largement excédentaires, de plus de 8 *milliards de francs !*

Deuxième argument : il n'y a pas de lien automatique entre la croissance et la dévaluation. L'Italie a procédé à une dévaluation « compétitive » en 1992. Si cette situation lui avait apporté la prospérité et l'emploi, croit-on qu'elle aurait consenti les efforts qui ont été les siens pour revenir dans le système monétaire européen ? En réalité, les croissances italienne et espagnole, depuis la dévaluation, ont été strictement parallèles à la croissance française, au dixième de point près. La destruction d'emploi a été chez eux très supérieure à la nôtre. Et la croissance britannique, il est vrai meilleure, relève davantage de son appartenance au *monde anglo-américain, dont* le cycle est différent du nôtre, que de la valeur de sa monnaie. La preuve : si l'avantage monétaire était aussi important qu'on le dit, le commerce extérieur entre la France et le Royaume-Uni aurait dû s'effondrer à notre détriment et consacrer le triomphe du pays à monnaie faible. C'est le contraire qui s'est produit : nous avons non seulement maintenu notre excédent par rapport à la Grande-Bretagne, mais nous l'avons largement accru ! Il est désormais, avec 25 milliards, notre premier excédent commercial !

Troisième argument : les contraintes ne viennent pas de l'extérieur. Ce n'est pas pour les *beaux yeux de Maastricht que* nous faisons les efforts de sérieux qui sont les nôtres, c'est dans notre propre intérêt. Si la perspective de la monnaie européenne n'existait pas ou se trouvait détruite, nous devrions consentir des efforts beaucoup plus importants pour diminuer notre dépense publique. Si nous n'étions plus adossés à la puissante alliance de banques centrales qu'a créée cette perspective, nous ne pourrions pas continuer à emprunter à des taux modérés *un milliard de francs par jour*. On verrait alors la rigueur imposée et subie se substituer à la maîtrise raisonnée de la dépense publique. Même chose pour les taux d'intérêt : ces taux qui *mériteraient de baisser*, ce sont aussi ceux de l'épargne des Français, en particulier du Livret A. Si, comme certains nous le disent, le bon taux, c'est le taux zéro, il faudra expliquer à l'épargne française modeste qu'elle ne doit plus être rémunérée.

Quatrième argument : la première raison de défendre nos engagements en matière de monnaie unique, c'est l'emploi. Nous venons d'en avoir une illustration grandeur nature. La réélection de Bill Clinton a consacré une réussite économique. C'est parce que le chômage a presque disparu des Etats-Unis que les Américains ont plébiscité leur président. La société américaine n'est ni plus solide, ni plus cohérente, ni plus avancée technologiquement, ni mieux éduquée que la nôtre. Elle est plus flexible, c'est vrai, même si cela a un coût social.

Et elle dispose de l'arme du dollar. Et ce n'est pas une arme théorique : toutes les monnaies du monde sont à la recherche du meilleur équilibre entre le niveau de la monnaie et celui des taux. Pour la plupart d'entre elles, les deux avantages sont inconciliables : si la monnaie baisse, les taux montent, parce qu'il faut rémunérer dans l'avenir la prise de risque que représente une monnaie discutée. Au contraire, si les taux sont bas, c'est que la monnaie est forte, considérée en soi comme une valeur refuge. Seule, *dans la longue période*, l'Amérique a réussi, grâce au dollar, à obtenir *en même temps* une monnaie basse qui lui permet de pratiquer le dumping monétaire, et des taux d'intérêt bas qui lui permettent de financer au moindre prix sa croissance. C'est le dollar qui draine vers les Etats-Unis l'épargne mondiale malgré les déficits budgétaires et commerciaux du géant américain. Lorsque dans une compétition aussi âpre qu'une guerre commerciale, dont dépend si fortement notre avenir, il est prouvé que le concurrent possède une arme absolue, il n'est qu'un devoir et qu'une urgence : apporter cette arme à son camp pour équilibrer les forces.

Toute proposition qui vise à rompre le pacte de confiance entre Français et Allemands vise en réalité l'existence même de la monnaie européenne qu'ils cofonderont

Cinquième argument : il n'y aura pas de monnaie européenne si la France et l'Allemagne, qui en sont les deux fondateurs principaux, ne sont pas liés par un pacte de confiance transparent, indissoluble et imperturbable. C'est pourquoi toute proposition qui vise à rompre le pacte de confiance entre Français et Allemands vise en réalité l'existence même de la monnaie européenne qu'ils cofonderont. *Beaucoup* ne s'y sont pas trompés au moment des récentes propositions de dévaluation du franc par rapport au mark. Il suffit de faire la liste des soutiens déclarés et enthousiastes à cette proposition pour voir qu'elle recouvre exactement le camp du « non » au traité d'Union européenne, de droite comme de gauche.

Si l'on veut qu'un jour prochain l'Europe dispose de l'arme d'une monnaie attirante pour défendre ses chances dans la bataille économique, il faut en vérité adopter la démarche *exactement* inverse et entrer dans l'esprit d'une vraie alliance. Cet esprit est forcément de compréhension mutuelle. Les Français doivent comprendre ce que représente le mark pour l'Allemagne, comme élément d'affirmation nationale, et quelle *expérience dramatique* pour leur pays et pour le monde les Allemands ont eu de l'inflation. Il n'est pas réaliste et pas respectueux de proposer à l'Allemagne l'inflation et la dévaluation comme condition de la réalisation de la monnaie. Les Allemands, réciproquement, doivent comprendre que, pour les Français, la monnaie ne peut pas *être uniquement affaire de banquiers*. La monnaie, pour nous, est aussi l'affaire des peuples. Il est légitime d'obtenir une vraie application de l'article 103 du traité, qui prévoit, parallèlement à l'autorité monétaire, une autorité politique qui défende aussi la croissance et l'emploi.

Enfin, sixième argument : l'enjeu de ce débat, ce n'est pas l'euro, c'est l'Europe. Après les débats des années 50, il a été décidé de faire l'Europe par l'économie, par le marché, par la monnaie. Ce fut l'œuvre solidaire et jamais interrompue des dirigeants français, de Robert Schuman, du général de Gaulle, de Georges Pompidou, de Valéry Giscard d'Estaing, de François Mitterrand et, aujourd'hui, de Jacques Chirac. Chacun à son tour décida de porter le flambeau, de résister à toutes les pressions et à toutes les tentations pour progresser obstinément vers ce but. En même temps, les menaces ont grandi. L'Union a élargi ses perspectives géographiques et historiques. Mais elle a du mal à gérer sa croissance. Elle est dans un *moment de très grande fragilité*. Elle n'existe avec force, de manière cohérente et profondément solidaire, que par le but qu'elle s'est assigné de se donner une monnaie qui réalisera définitivement l'entreprise économique. Si, pour une raison ou pour une autre, par égoïsme ou par méfiance, l'entreprise se brisait, c'est l'Europe qui se briserait et d'autres logiques historiques qui se retrouveraient d'actualité, conflits économiques, dévaluations compétitives, alliances de revers, luttes d'influence. Cet *horizon, nous le connaissons* : le XX[e] siècle nous dit assez ce qu'il fut pour nous et pour l'Europe.

Si ces arguments sont vrais, le moment est crucial. Le combat est difficile. Ceux qui ne veulent pas de l'Europe font flèche de tout bois pour nourrir la méfiance entre l'Allemagne et la France et compromettre l'entreprise. Leur influence est grande dans une opinion dont ils nourrissent l'inquiétude. Ce combat ne sera pas gagné sans un engagement fort. Pour tous ceux qui se reconnaissent dans l'idéal européen *et dans la perspective du traité* d'union, pour tous ceux, à quelque bord qu'ils appartiennent, qui croient que c'est l'intérêt de la France, l'intérêt national de livrer ce combat, il est temps de rompre avec la logique de division, de faiblesse et d'isolement. Qu'ils appartiennent au monde politique ou à la société civile, il est temps que se crée entre eux un peu de la solidarité et de la volonté d'agir ensemble qui est désormais celle des anti-européens. Sans cela, nous risquons de perdre à la fois la bataille et la guerre.

François Bayrou

Pas un sou pour le « Grand Israël »

par Jacques Derogy

PAR réflexe quasi rituel, les institutions sionistes, nées de l'essor du mouvement de libération *nationale des juifs en Palestine*, organisent des collectes dans la diaspora à toute occasion de fête ou de commémoration qu'offre chaque nouvelle année du calendrier hébraïque, comme au temps des premiers pionniers et des pères fondateurs.

En cette année du cinquantenaire du partage par l'ONU de la Palestine mandataire en deux Etats, l'un juif, *l'autre arabe, entre Méditerranée et* Jourdain, partage revendiqué par les dirigeants sionistes d'alors, il est bon de rappeler que l'aboutissement d'un tel effort pour accéder à l'indépendance ne devait pas grand-chose, contrairement à une légende tenace relevant d'un antijudaïsme caricatural, à *« l'or de la haute finance juive »*.

Si les grandes donations se sont multipliées par la suite – juste de quoi apaiser la conscience de quelques banquiers de renom –, leur contribution n'y avait jamais eu le poids décisif des transactions sur une large échelle. La principale source de revenus du Fonds national juif pour l'acquisition légale de terres à défricher et à peupler était surtout constituée par les pennies, les cents, les zlotys et les francs que les masses juives dispersées dans le monde glissaient dans les petites boîtes bleues du Keren Kayemeth Leisraël (KKL), *« ces aumônières de mendiant qui ont servi à l'achat d'un royaume »*, selon la formule d'Arthur Koestler.

Pour mon humble part, ayant rencontré un sionisme anti-impérialiste et révolutionnaire en couvrant, *comme jeune reporter*, le drame de *L'Exodus* durant l'été 1947, il m'est arrivé de verser mon obole, à l'aune de mes modestes moyens, complétée par une bonne trentaine de séjours à mes frais en Israël. Auparavant, simple stagiaire à *Franc-tireur*, j'avais « emprunté » des tampons, des cachets et des cartes de presse du journal pour le compte de passeurs de la Haganah qui convoyaient, à travers les frontières, les rescapés de la Shoah, des camps de « personnes déplacées » *jusqu'aux lieux d'embarquement clandestins* pour une Palestine encore sous le blocus britannique...

Sollicité par les traditionnels appels de fonds pour le développement d'Israël, je réponds aujourd'hui par la négative.

C'est que tout a changé depuis trente ans bientôt d'occupation de la Cisjordanie, de Gaza et du Golan : la politique du fait accompli dans ces *territoires, considérés d'abord* comme des gages en vue d'accords de paix, a transformé la salutaire victoire de la guerre de six jours en une guerre de conquête et de libération d'un nouvel Etat juif d'essence théocratique.

Une impossible chimère qui met en péril la paix et la démocratie

Au lieu de remettre en cause cette dérive vers une domination de type colonial, doublée d'annexions ponctuelles, le séisme de la guerre de Kippour, en 1973, a non seulement favorisé l'arrivée au pouvoir d'une droite chauvine et arrogante, la relève usant vite aux épreuves du jour les espoirs un peu fous qu'elle avait suscités. Il a aussi fait émerger un courant national-messianiste, dont on a pu prendre la mesure quand, à partir de l'été 1992, la nouvelle direction que s'était donnée le pays avec un Rabin converti au réalisme, après cinq ans de soulèvement du peuple palestinien (Intifada), revenait au principe du partage de souveraineté territoriale que, pour leur malheur, les Arabes avaient refusé en novembre 1947.

Le culte quasi maraboutique scandaleusement autorisé devant la stèle du colon Baroukh Goldstein, massacreur d'une trentaine de musulmans en prière dans leur mosquée à Hébron, et les trois balles, tirées tranquillement à bout portant dans le *dos de Rabin*, par un meurtrier de droit divin, ont alors suffi, terrorisme islamique aidant, à renverser le cours de l'espérance. L'aile dure du Likoud revenue au pouvoir a réussi à bloquer le processus de paix tout en rassurant la galerie par la palabre des éternels salamalecs. Mais le mal court sous la veille des séminaristes armés du fascisme rabbinique...

Quand le KKL ne se borne plus à *planter des arbres*, mais organise en octobre 1996 à Paris un dîner de gala en l'honneur du marmoréen Shamir, commandeur retraité de l'ultra-nationalisme, souscrire à la collecte c'est contribuer, directement ou indirectement, au financement des superstructures routières à l'usage exclusif des Israéliens, dont le ministre des infrastructures, Ariel Sharon, veut mailler les territoires autonomes pour relier *entre elles les colonies*, par-dessus les agglomérations indigènes.

Quand, en 1955, Kermit Roosevelt, l'homme de la CIA au Caire, avait proposé à Nasser un plan de paix avec Israël élaboré par son chef, Jim Angleton, l'originalité du projet consistait en une route reliant l'Egypte à la Jordanie par-dessus le corridor d'Eilat. Le raïs l'avait qualifié ironiquement de *« plan du pipi »* : *« Qu'arriverait-il si un automobiliste arabe pissait sur une voiture israélienne circulant en contrebas ? »*

Quel partisan de la paix pourrait accepter aujourd'hui le *« plan du pipi »* que l'ex-boutefeu Sharon entend confier aux ingénieurs des ponts et chaussées pour perpétuer la domination israélienne sur un bantoustan palestinien ?

Non ! Pas un sou pour le *« plan du pipi »* façon Sharon. Plus un sou pour le « Grand Israël », cette impossible chimère qui met en péril la paix et la démocratie.

Jacques Derogy *est journaliste et écrivain.*

AU COURRIER DU « MONDE »

POURQUOI JE SUIS ALLÉ À TOULON

A lire certains journaux – dont *Le Monde* – *qui ont relaté l'événement*, je suis *« un des rares auteurs »* à m'être rendu à *« la Fête du livre du maire de Toulon »*. En d'autres termes, aurais-je par mon attitude cautionné le Front national, le parti du maire Jean-Marie Le Chevallier ? Est-ce ainsi qu'au pays des Lumières, on vous colle une étiquette dans le dos ?

Pourquoi suis-je allé à Toulon ? Pour deux raisons. *La première est* une raison de principe : personne, ni à droite ni à gauche, ni au Front national ni au Parti communiste français ne m'a encore dicté ma conduite, dans aucun domaine que ce soit. Je ne suis impressionné ni par les anathèmes de M. Le Chevallier ni par les [illegible] de Marek Halter. Pour reprendre une expression un brin *pompeuse*, j'essaie d'être, et de rester, un libre citoyen. C'est de plus en plus difficile. Nous étouffons, soumis à une triple et constante pression : les élucubrations pathétiques de l'extrême droite, le terrorisme récurrent des intellectuels dits de « gauche », le « politiquement correct » de tous les pouvoirs.

La seconde est une raison de simple politesse : Pierre Mazères, directeur de la librairie *La Joie de lire*, qui n'est en rien inféodée au FN, m'attendait. Il me le confirma le jeudi 21 novembre à 16 heures. Le lendemain, il ne m'attendait plus... Conclusion : je suis allé à Toulon, mais je n'ai pas été signer mes ouvrages à *« la Fête du livre du maire de Toulon »*. Je ne regrette pas mon voyage. J'en reviens un peu plus convaincu que toute cette gesticulation autour de la municipalité toulonnaise n'aura pas d'autres résultats que de pousser le Front national à radicaliser ses thèses. Toujours plus.

Un peu partout en France, et à Toulon en particulier, les scénarios de provocation mutuelle entre FN et anti-FN se multiplient. Un cycle ostracisme-boycottage qui témoigne, s'il en était besoin, du degré d'infantilisme dans lequel barbote notre démocratie. On n'existe pleinement – c'est une banalité de l'écrire – que par l'amour et la haine de l'autre. Dans le premier cas, la volonté d'exister transite par la recherche pressante ou angoissée du dialogue. Dans le second, par l'ivresse de l'exclusion. Le couple FN-anti-FN se nourrit de la même dialectique. La dialectique de l'exclusion. J'ai souvent pensé, et l'ai souvent écrit, que l'exaspération de cette dialectique est le véritable stimulant du FN et qu'elle lui permet de se maintenir à hauteur de 15 % des suffrages.

Jean Bothorel,
Paris.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

L'épouvantail de la flexibilité

CE WEEK-END, en plein conflit des chauffeurs routiers, Nicolas Sarkozy et Raymond Barre ont, après d'autres, réclamé davantage de flexibilité dans la législation du travail. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales a confirmé, mardi 26 novembre, qu'il y *« réfléchissait »* et a souligné qu'il n'était pas resté inactif.

Cette nouvelle offensive, qui survient après les déclarations d'Alain Juppé montre bien l'état des préoccupations au sein de la majorité. A la recherche de moyens rapides et si possible efficaces pour réduire le chômage, le gouvernement est amené à remettre en selle le vieux thème de la flexibilité. Au vu des expériences passées, il n'est pourtant pas sûr qu'il ait fait le bon choix. Au moins en ce qui concerne la formulation de son objectif, tant le mot agit d'ordinaire comme un épouvantail. Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, a déjà sonné le tocsin. Dans une lettre qu'il a adressée le 8 novembre à Jacques Barrot, il affirme que la remise en cause du code du travail constituerait à ses yeux *« une agression »* et présenterait *« des risques graves »*. Nicole Notat, aussi, s'est raidie. La secrétaire générale de la CFDT a fait savoir qu'elle refuserait toute mesure qui aboutirait à assouplir les procédures de licenciement, si le premier ministre en avait l'intention.

De longue date, le thème de la flexibilité, synonyme pour certains de déréglementation, voire de régression, a toujours été explosif. En décembre 1984, une grande négociation interprofessionnelle sur le sujet avait échoué alors qu'un accord était en passe d'intervenir. Au dernier moment, Force ouvrière avait refusé de signer, entraînant la CFDT dans son rejet au prix – déjà – de sérieux séismes internes. Près de douze années après, les séquelles de cet épilogue désastreux pèsent encore, qui ont rendu les organisations syndicales frileuses à l'égard de l'adaptation maîtrisée des rapports sociaux.

Mis à part la tentative en faveur des ENCA (emplois nouveaux à contraintes allégées), due à Yvon Gattaz, quand celui-ci était président du CNPF, dont les résultats n'ont pas pu être démontrés et en dépit de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, le patronat a tiré les leçons de cette mésaventure. Aussi, et au fil du temps, le CNPF s'efforça-t-il plutôt de progresser dans la voie de la flexibilité uniquement par petites touches, de négociation en négociation. Et ce, jusqu'à l'accord de mars 1990, considéré comme un aboutissement, à la fois pour la modulation des horaires de travail et les conditions d'usage du contrat à durée déterminée ou de l'intérim. En fait, et sans que le terme soit prononcé, ce sont les gouvernements successifs, qu'ils soient de gauche ou de droite, qui ont poursuivi le toilettage de la législation pour y introduire plus de souplesse. Les uns et les autres avec des bonheurs divers.

Aujourd'hui, on peut se demander si tous les éléments souhaitables de flexibilité n'ont pas été officiellement avalisés, en dehors de toute politique contractuelle, le plus souvent. Mais, sur ce chantier jamais terminé, il y aura toujours des revendications pour aller plus loin, ne serait-ce que pour satisfaire aux exigences d'un ultra-libéralisme prompt à dénoncer les blocages de toute sorte. De même, et le maquis réglementaire le révèle, il est certain que petites et grandes entreprises ne sont pas placées sur un pied d'égalité face aux possibilités qu'offrent les textes. Que cela permette d'entretenir des fantasmes sur la présence supposée de contraintes, nuisibles en outre à l'emploi, c'est possible. D'autant que les montagnes de paperasserie et la multiplicité des démarches à accomplir lors d'une embauche, par exemple, s'ajoutent aux freins psychologiques.

Fallait-il dès lors rouvrir le débat, dont Alain Juppé a reconnu qu'il pouvait *« provoquer l'ébullition »* ? A constater l'absence de revendications publiques de la part des grandes composantes du patronat, il n'y avait certainement pas urgence. Surtout si l'on mesure le décalage entre les demandes formulées ici ou là et la réalité des pratiques d'entreprises. Licencier n'est en réalité pas difficile, mais cela prend du temps. Quoi qu'on ait pu en croire, les accords d'annualisation du temps de travail restent l'exception et le dispositif dit de CDI-TPA (contrat à durée indéterminée de travail à temps partiel annualisé) continue de faire figure de curiosité. Perturbée par la loi Robien, l'appétance pour l'aménagement et la réduction du temps de travail doit être moins forte que prévu, puisque 29 branches professionnelles sur 128, seulement, ont signé un accord. Annoncée, la négociation sur les heures supplémentaires et le travail à temps partiel tarde et se heurte à de vraies difficultés.

ÉLARGISSEMENT DU CDD

Mais il y a plus significatif. Tandis que certains réclament un élargissement des droits de recours au contrat à durée déterminée (CDD) ou à l'intérim, ainsi qu'un allongement des durées autorisées, limitées à deux ans dans le cas du CDD, l'usage est tout différent. Actuellement, la durée moyenne d'un CDD se situe aux alentours de trois mois et la mission d'intérim oscille entre deux et trois semaines. Au fait de leur marché, les professionnels du travail temporaire eux-mêmes ne demandent pas que l'on crée de nouveaux cas de recours, en dehors du surcroît d'activité ou du remplacement d'un salarié. Ils considèrent que cela suffit, permet assez d'interprétations extensives et n'empêche pas l'utilisation du CDD ou de l'intérim pour des périodes d'essai prolongées.

Il est en revanche certain, que les évolutions des formes d'emploi et les modes de fonctionnement du marché du travail ne coïncident plus avec la législation. La notion même de contrat de travail est en train d'être progressivement supplantée par celle de contrat de droit commercial et nombre d'actifs échappent désormais au statut de salariés traditionnels . Quelques uns, comme le professeur Alain Supiot (*« Critique du droit du travail »*, PUF) militent pour une amélioration du Code du travail qui prendrait en compte ces mutations et les encadreraient pour éviter que la réglementation, devienne inopérante comme le montre la situation dans le transport routier, ou ne disparaisse. Mais cet enjeu primordial n'a rien à gagner à être confondu avec le thème de la flexibilité.

C'est dans ce contexte que, présentant le danger et fixant les règles du jeu, Jacques Chirac a tenu à préciser que, *« s'agissant de la flexibilité, nous sommes très attachés, en France, à un certain modèle social, à des acquis sociaux qui, à nos yeux, ne doivent pas être remis en cause »*. Mais, en revenant sur le sujet pour affirmer que *« le débat est ouvert »*, Jacques Barrot prend un risque qu'il voudrait calculé pour ne pas laisser sans réponse la demande pressante de ses amis politiques . *« Il n'y a pas de volonté de changer les règles du droit du travail »*, a-t-il assuré pour ajouter que ses services se livraient *« à une réflexion »*. *« La flexibilité, est d'abord un problème culturel, c'est la peur du changement »*, a souligné le ministre le 26 novembre. On ne saurait mieux dire.

Alain Lebaube

Le Monde
ÉDITORIAL

Milosevic et Tudjman hors la loi

JOUR après jour, les manifestations se multiplient à Belgrade pour protester contre l'annulation partielle des élections municipales décidée par le gouvernement de Slobodan Milosevic. Cette décision, qualifiée de *« totalement inacceptable »* par le département d'Etat américain, qui n'a pas exclu *« d'autres mesures »* à l'encontre des autorités serbes, a aussi conduit les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne à annoncer l'ajournement de mesures commerciales en faveur de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), dans l'attente d'explications officielles sur cette situation.

Cette peu courante et massive mobilisation populaire, à Belgrade comme dans les grandes villes du pays, et les inhabituelles condamnations de la communauté internationale envers le régime de Slobodan Milosevic sont justifiées par son refus de reconnaître sa récente défaite électorale dans les principales villes du pays, et tout particulièrement à Belgrade, où la coalition de l'opposition avait remporté la mairie. En annulant ces résultats par un artifice grossier, alors qu'il s'était assuré d'une majorité confortable au Parlement fédéral quinze jours plus tôt, le régime serbe démontre son incapacité à envisager le moindre effritement de son pouvoir.

Par une procédure un peu différente, le président croate Franjo Tudjman a lui aussi refusé de reconnaître sa défaite aux élections municipales de septembre 1995. Depuis plus d'un an, son gouvernement multiplie, avec succès, les manœuvres dilatoires et les recours juridiques, pour s'opposer au verdict des urnes et empêcher que l'opposition, majoritaire dans la capitale, ne s'installe à la mairie de Zagreb. Et cela malgré le désaveu de la Cour suprême, qui a annulé une partie de la procédure, jugée, par elle, inconstitutionnelle. Parallèlement, le régime a accru sa pression sur les médias indépendants. Ce qui ne l'a d'ailleurs pas empêché d'intégrer récemment le Conseil de l'Europe.

L'attitude des présidents serbe et croate, un an après la signature des accords de Dayton, est en fait révélatrice du peu de cas qu'ils font de leurs engagements respectifs à évoluer vers un régime démocratique. Mais, surtout, ce flagrant rejet des libertés essentielles montre que la volonté de la communauté internationale de préserver à tout prix la paix dans la région – et donc les principaux signataires de cette paix – a aujourd'hui atteint ses limites. C'est forts d'un appui international jusque-là entier que Franjo Tudjman et Slobodan Milosevic abusent de leur pouvoir.

En bafouant les règles élémentaires de la démocratie – qu'il s'agisse de la liberté de la presse ou du respect des scrutins qui leur sont défavorables –, les deux chefs d'Etat paraissent ne rien craindre de dirigeants occidentaux dont les réactions sont jusqu'à présent très timorées. Il est grand temps pour la communauté internationale de s'interroger sur une situation inacceptable dont elle apparaîtra comme complice aux yeux des opposants, et de se demander si c'est de cette manière que l'on assure dans la région une paix durable.

Dichotomie

par Ronald Searle



L'ombre du roi sur la scène afghane

IL EST sans conteste la personnalité afghane la plus populaire. Du bazar de Kaboul aux groupes d'exilés de Californie, son nom est sur toutes les lèvres. On le loue comme un ultime recours, lui dont le règne (1933-1973) est idéalisé – au prix d'une certaine amnésie, il est vrai – comme celui de l'âge d'or d'un Afghanistan paisible et prospère. Agé de quatre-vingt-deux ans, exilé à Rome après avoir été déposé par son cousin Daoud, en 1973, le roi Zaher Shah est devenu un point de passage obligé de toute recherche d'un règlement à Kaboul.

A l'heure où la diplomatie s'efforce difficilement de reprendre ses droits, sa figure de patriarche consensuel s'impose, y compris à ceux qui lui ont été les plus hostiles par le passé. Les factions islamistes, qui l'ont toujours accusé de s'être fait le complice objectif de la soviétisation rampante du pays avant la fatidique invasion des troupes russes fin 1979, lui témoignent aujourd'hui une soudaine considération. Les hommes du commandant Massoud, en quête d'une formule de réconciliation nationale, envisagent ainsi une alliance entre Tadjiks, Ouzbeks et Hazaras, que chapeauterait une prestigieuse personnalité pashtoune. Et celle-ci, bien sûr, ne saurait être que... le roi lui-même.

Ce n'est certes pas la première fois qu'on le courtise. A la veille de leur retrait de Kaboul, en 1989, les Soviétiques avaient déjà tenté de l'associer à une solution qui leur aurait permis de sauver les meubles : l'ancien ministre des affaires étrangères, Edouard Chevardnadze, avait fait le pèlerinage à sa résidence romaine de la via Cassia, tandis qu'à Kaboul, le régime communiste de l'époque, en quête d'un nouveau souffle, lui faisait les yeux doux. En vain.

Ce fut ensuite au tour du Pakistan de le couver de sollicitude. En juin 1995, un des ses proches lieutenants, son beau-frère Sardar Abdul Wali, était reçu en grande pompe par les plus hautes autorités de l'Etat pakistanais. C'était une grande première : durant toute la résistance antisoviétique, Islamabad s'était en effet méthodiquement employé à mettre Zaher Shah hors jeu. Car, aux yeux des Pakistanais, le roi était l'héritier d'une monarchie afghane haïe pour avoir attisé, dans les années 50, l'irrédentisme des tribus pashtounes du Pakistan revendiquées par Kaboul. Qu'Islamabad ait accepté de surmonter de telles préventions donnait la mesure de son désarroi. Mais, là encore, Zaher Shah se garda bien de franchir le pas.

Quant aux Nations unies, elles n'ont cessé de travailler sur l'hypothèse monarchiste. Début 1995, la ficelle était même devenue un peu grosse. Dans un de ses multiples plans de paix avortés, l'ancien envoyé spécial de l'ONU sur l'Afghanistan, Mahmoud Mestiri, avait envisagé de faire jouer un rôle-clé à une commission de quatre personnalités dont trois étaient... notoirement monarchistes.

L'ombre portée du roi n'en finit donc pas de planer sur la scène afghane. Le « phénomène » devient tel qu'on lui prête d'innombrables manœuvres, dont un prétendu pacte avec les talibans. Les tenants de cette thèse voient dans la « sociologie » du mouvement un début de preuve : le fief du mouvement est situé à Kandahar (Sud-Est), berceau de la monarchie ; et les talibans sont majoritairement des pashtounes affiliés à la confédération tribale des Dourrani, soit précisément la souche des dynasties afghanes. Dans ces conditions, le soutien affiché en faveur des talibans par certains groupes d'exilés royalistes à l'étranger ne serait nullement fortuit. Il révélerait au contraire une collusion plus profonde.

THÉORIE DU COMPLOT

Séduisante, cette théorie du complot est néanmoins fragile. Les années de résistance antisoviétique ont en effet consacré le déclin de l'aristocratie tribale au profit des mollahs, lesquels ne sont pas prêts à rétrocéder leur pouvoir fraîchement acquis à des exilés sur le retour. En outre, on imagine mal Zaher Shah, francophile distingué formé au lycée parisien Jeanson-de-Sailly et initiateur d'une monarchie constitutionnelle libérale durant la décennie 1963-1973, cautionner l'obscurantisme des nouveaux maîtres de Kaboul. S'il est vrai qu'une petite minorité des talibans mue par la nostalgie d'un Afghanistan traditionnel plaide sa cause, la grande majorité du mouvement ne lui est pas favorable. Cette thèse d'un pacte secret royalistes-talibans est d'autant moins crédible que l'on voit aussi des tendances royalistes rallier le camp anti-taliban : Pir Sayyed Ahmad Gaylani, chef du Majaz-e-Islami, vient ainsi de s'associer à l'alliance récemment scellée entre le commandant Massoud et le général Dostom.

En fait, l'agitation autour du roi correspond plus à une attente générale qu'à une offre de services. Discret jusqu'à l'effacement, amateur d'arts et de belles-lettres plus que de pouvoir, Zaher Shah a depuis longtemps averti qu'il ne souhaitait pas remonter sur le trône. Quant à jouer un « rôle », il n'en finit pas de tergiverser. Après s'être longtemps muré dans sa retraite de la via Cassia, il a annoncé, à la mi-septembre, qu'il avait *« décidé de retourner »* en Afghanistan afin d'y *« jouer le rôle qui* [lui] *revient » « dans la limite de* [ses] *capacités »*. Ce discours a été prononcé dix jours avant la prise de Kaboul par les talibans, le 27 septembre.

Depuis cette date, sa résolution a paru s'émousser. Il est resté silencieux quasiment pendant un mois. Dépit d'avoir fait l'objet d'une tentative de manipulation ? On peut le penser : l'entrée des talibans dans Kaboul a en effet été accompagnée de rumeurs savamment orchestrées selon lesquelles les étudiants en religion ouvraient la voie à un retour du roi. L'ordre taliban légitimé par le roi : tel est le scénario sur lequel ont travaillé ces derniers mois les Pakistanais.

Mais Zaher Shah ne peut en aucun cas se compromettre dans une combinaison à l'évidence manigancée par des forces extérieures. Il connaît trop bien les Afghans pour savoir que leur nationalisme chatouilleux souffrirait de le voir débarquer à Kaboul dans des fourgons étrangers. D'où sa prudence renouvelée : dans une dernière déclaration, le 16 octobre, il prend nettement ses distances avec les talibans – sans les nommer – tout en redisant que l'ojectif de son retour *« sera très prochainement réalisé »*. Fera-t-il enfin taire ceux qui commencent à désespérer de sa légendaire réserve ?

Frédéric Bobin

SUCCESSION Didier Pfeiffer, actuel vice-président de l'UAP, devait être nommé à la tête du groupe d'assurances public GAN en remplacement de Jean-Jacques Bonnaud. Le vice-président de l'UAP devait être nommé administrateur du GAN, puis président après une réunion du conseil d'administration. ● M. BONNAUD avait refusé de démissionner, comme le ministre de l'économie, Jean Arthuis, le lui avait demandé, lui reprochant son manque *« d'allant »* pour la privatisation de sa filiale bancaire, le CIC. ● JUSQU'AU BOUT, Jean-Jacques Bonnaud, arrivé à la tête de l'assureur public il y a un peu plus de deux ans, a résisté à ce qu'il considérait comme une mesure injustifiée, préférant acculer le gouvernement à aller jusqu'au bout de la procédure. ● LE CONSEIL DES MINISTRES du mercredi 27 novembre devait adopter un décret de révocation, signé par le ministre de tutelle, M. Arthuis, par le premier ministre et par le président de la République.

Didier Pfeiffer devait remplacer Jean-Jacques Bonnaud à la tête du GAN

La nomination du vice-président de l'UAP s'inscrit dans la logique du gouvernement qui cherchait « quelqu'un du monde de l'assurance ». Jean Arthuis, ministre de l'économie, reprochait à M. Bonnaud son manque « d'allant » pour la privatisation de sa filiale bancaire, le CIC

LE SORT de Jean-Jacques Bonnaud a été définitivement scellé mercredi 27 novembre. Alors qu'à une heure avancée de la soirée, la veille, le président du GAN n'avait eu aucun message dans ce sens, son décret de révocation préparé par Bercy et signé par Alain Juppé et Jacques Chirac devait être adopté en conseil des ministres. Cette procédure, rarissime, a été prise face au refus de M. Bonnaud de démissionner comme le lui avait demandé Jean Arthuis, le ministre de l'économie.

Jusqu'au bout, M. Bonnaud, arrivé à la tête de l'assureur public il y a un peu plus de deux ans a résisté à ce qu'il considérait comme une *mesure injustifiée*, préférant acculer le gouvernement à aller jusqu'au bout de la procédure. Au centre du différend entre les deux hommes et qui n'a cessé d'enfler depuis plusieurs semaines, l'échec de la privatisation de gré à gré du CIC, la filiale bancaire du GAN. Lancée officiellement fin juillet pour permettre de désendetter sa maison-mère, celle-ci avait été enfermée dans un cahier des charges trop contraignant, qui avaient découragé les candidats étrangers et bon nombre de Français.

Après le retrait des Caisses d'épargne, seuls la BNP et la Société générale avaient finalement déposé des offres. Des solutions qui avaient provoqué une levée de boucliers, tant de la part du personnel du CIC que des élus locaux et des présidents de banques régionales. Au plus fort de la polémique, le président de la compagnie financière de CIC, Bernard Yoncourt, s'était publiquement opposé à la reprise du groupe par l'une ou l'autre banque. Plus discrètement, M. Bonnaud, avait adressé, le 28 novembre, une lettre à la Commission de privatisation : *« Bien que résolu à céder la majorité du capital du CIC, le GAN considère que les deux offres fermes présentées dans le cadre de la procédure de privatisation en cours ne paraissent pas compatibles avec ses intérêts patrimoniaux en l'absence d'intentions exprimées par l'Etat en sa qualité d'actionnaire majoritaire sur le niveau des fonds propres du GAN »*, écrivait-il. Une prise de position que le ministre ne lui a pas pardonné, estimant que le président *du GAN avait manqué « d'allant »* dans la privatisation du CIC. Ni les multiples plaidoyers pro domo de Jean-Jacques Bonnaud, ni la prise de position en sa faveur de son ami René Monory, président du Sénat, au micro d'Europe 1, ni la visite de ce dernier à Jacques Chirac dès son retour du Japon, n'ont pu inverser le cours des choses. Faute d'un remaniement ministériel, M. Bonnaud ne pouvait que céder la place, tant la pression de Bercy était grande.

Le changement annoncé va donc se concrétiser. Le ministre des finances a confirmé mercredi matin au *Monde* qu'il avait arrêté le nom de Didier Pfeiffer pour succéder à M. Bonnaud. affirmant qu'il voulait choisir *« quelqu'un du monde de l'assurance »*. Le nom de M. Pfeiffer était cité de plus en plus régulièrement ces derniers jours. Il a finalement été préféré à Thierry Aulagnon, déjà directeur général du GAN, avec *lequel il devrait former un tandem*. On ne cache pas dans le milieu de l'assurance que Claude Bébéar, *président d'AXA et Jacques* Friedmann, patron de l'UAP, militaient depuis quelque temps pour trouver une porte de sortie au vice-président de l'UAP. La fusion des deux sociétés ne laissait plus vraiment de place à M. Pfeiffer, que M. Bébéar ne tiendrait pas en très grande estime professionnelle. Un décret de nomination simple comme administrateur du GAN devrait être publié au *Journal officiel* dans les prochains jours. Un conseil d'administration de la compagnie se réunira dans la foulée pour élire le nouveau président.

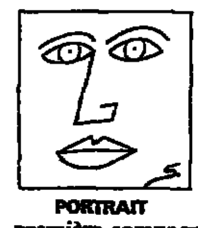
Celui-ci aura mandat, comme nous l'a précisé M. Arthuis *« de mettre de l'ordre dans cette société et d'assurer sa privatisation dans les meilleures conditions possibles »*. S'il a suspendu le processus en cours, le ministre de *l'économie a toujours* affirmé que la privatisation du CIC, si elle était retardée, restait un objectif du gouvernement. Comment d'ailleurs faire autrement compte tenu de la situation du GAN ? Mardi, l'intersyndicale GAN-CIC a demandé qu'un audit soit mené par les experts auprès du comité d'entreprise pour connaître l'endettement réel du groupe.

Envisagera-t-on la cession globale de l'ensemble GAN-CIC ? M. Arthuis s'en est jusqu'à présent défendu. Ce sera l'affaire de M. Pfeiffer d'étudier cette hypothèse. Le nouveau patron du GAN devra également nommer un nouveau président pour la Compagnie financière de CIC. Le départ de M. Yoncourt semble inéluctable.

Babette Stern

L'éternel second

ENTRÉ EN 1973 à l'UAP comme directeur des opérations financières, Didier Pfeiffer, énarque de 58 ans, n'aura jamais réussi à accéder à l'échelon suprême. Nommé directeur général par Yvette Chassagne en juillet 1984, il est confirmé à ce poste *par le nouveau président* Jean Dromer en 1987. Pensait-il, quand M. Dromer part l'année *suivante*, que son heure était arrivée ? Il sera déçu. C'est Jean Peyrelevade, ancien du cabinet *de Pierre Mauroy*, qui profite du retour de la gauche au pouvoir et prend la présidence de la première *compagnie d'assurances française*. En octobre 1993, Jacques Friedmann, ami de Jacques Chirac et d'Edouard Balladur, débarque place Vendôme.



PORTRAIT

Depuis son arrivée à l'UAP, M. Pfeiffer aura vu défiler sept présidents. Pourquoi n'a-t-il pas fait partie de la liste ? Certains mettront cet « oubli » sur le compte des nominations politiques à la tête des entreprises publiques (l'UAP n'a été privatisée qu'en 1994). M. Pfeiffer ne s'est jamais engagé politiquement.

D'autres verront dans la personnalité extrêmement prudente de M. Pfeiffer, soupçonné d'avoir le plus grand mal à trancher, la raison principale de sa non-promotion. Légitimiste jusqu'au bout des ongles, il a secondé fidèlement les présidents successifs, prodiguant ses conseils de professionnel de l'assurance à ceux d'entre eux – presque tous – qui débarquaient dans le métier. L'homme est petit, la voix est douce, l'accueil toujours chaleureux. Présent sur tous les dossiers stratégiques de l'UAP, il a vécu l'épopée de la conquête de l'Europe, a été l'artisan du règlement du différend entre Suez et l'UAP sur le dossier Victoire, a connu la descente aux enfers de la banque Worms et le rapprochement avec la BNP.

Administrateur de Parfinance et d'Electrafina, il est le fidèle allié – et ami – du belge Albert Frère et de son complice canadien Paul Desmarais. Il siège également au conseil de Danone, de Saint-Gobain, de la Lyonnaise des eaux et de la Royale Belge, entre autres...

Depuis deux ans, M. Pfeiffer était vice-président directeur général de la compagnie. Le retour de Dominique Bazy à l'UAP, considéré place Vendôme comme l'homme qui monte, avait fait s'éloigner ses espoirs de succéder à M. Friedmann. La prise de contrôle d'AXA les a définitivement ruinés.

Ba. S.

COMMENTAIRE

VENGEANCE

Dans le public comme dans le privé, c'est la loi du genre : qui paie commande. Sur le principe, on ne saurait donc s'offusquer que l'Etat-actionnaire, qui a souvent été défaillant dans le contrôle des entreprises publiques, congédie sans égards un grand patron qui aurait mal servi ses intérêts.

Encore faut-il que la décision de révocation – qui jette forcément l'opprobre sur la personne *qui en fait l'objet – soit dûment* motivée. Sauf à laisser penser qu'elle relève du fait du prince.

Qu'a donc fait Jean-Jacques Bonnaud pour qu'il soit spectaculairement évincé de la présidence du GAN, comme le fut, en d'autres temps, Jean-Yves Haberer, de celle du Crédit national, une fois que fut établie sa responsabilité dans la déconfiture du Crédit lyonnais ?

A cette question, ni le premier ministre Alain Juppé, ni le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, n'ont, pour l'heure, apporté la moindre réponse officielle. *Tout juste a-t-on* suggéré à demi-mot que, si M. Bonnaud ne pouvait être tenu *pour responsable de la situation* financière délicate du groupe d'assurance, il avait tardé à *prendre des mesures de redressement* et avait manqué « d'allant » dans la privatisation, aujourd'hui suspendue, de sa filiale bancaire, le CIC.

Le procès a été ainsi instruit, sans pièce précise venant étayer l'accusation, beaucoup plus sur le registre de la rumeur que sur celui de la démonstration. On en vient logiquement à se poser une seconde question : à cette décision spectaculaire, n'y aurait-il pas une autre explication, officieuse ?

L'hypothèse est à prendre d'autant plus au sérieux que le patron sanctionné avait eu le front, au début de l'année, de s'opposer en coulisse au premier *ministre, alors que celui-ci souhaitait*, en violation des procédures légales, imposer l'un de ses *proches à la tête du CIC. La raison* de sa révocation tient donc sans doute en un seul mot, peu glorieux : la vengeance.

Laurent Mauduit

Inquiétude autour de la fusion entre Framatome et GEC-Alsthom

Elle remettrait en cause la coopération franco-allemande dans le nucléaire

UN CONSEIL d'administration extraordinaire de Framatome devait se réunir mercredi 26 novembre pour nommer à la présidence Dominique Vignon, actuel directeur général. Ce polytechnicien, ingénieur des Ponts de quarante-huit ans a fait une grande partie de sa carrière chez EDF à la direction des études et projets thermiques et nucléaires de 1975 à 1990. Il succède au patron historique de Framatome, Jean-Claude Leny, qui quittera l'entreprise le 4 décembre, jour de ses soixante-huit ans.

Depuis un an, le PDG de Framatome avait fait de M. Vignon son dauphin. Entré dans le groupe en 1991, pour prendre ensuite la présidence de Jeumont-Industrie, il est devenu numéro deux de Framatome en 1995. Mais les rapports entre les deux hommes se sont dégradés au cours de l'été, car si M. Leny est hostile à la fusion de Framatome avec GEC-Alsthom, son successeur y est favorable.

La fusion, qui devrait permettre au groupe franco-britannique GEC-Alsthom d'absorber Framatome, n'était pas à l'ordre du jour de la réunion du conseil, la négociation n'étant pas suffisamment avancée. Toutefois, ce projet devait être abordé dans le cadre du droit d'alerte déclenché par le comité central d'entreprise (*Le Monde* du 12 octobre). Le conseil devait prendre connaissance d'un document de huit pages formalisant les pré-conclusions du cabinet d'experts Syndex mandaté par les organisations syndicales.

Dans ce texte de tonalité plutôt négative, les experts affirment avoir eu du mal à se faire une opinion, faute d'interlocuteurs, n'ayant notamment pas pu rencontrer GEC. Mais ils mettent en doute les effets bénéfiques de l'effet de taille. Concernant les accord avec Siemens, Syndex se montre également préoccupé. La fusion avec GEC-Alsthom, estiment les auteurs du rapport, bloquerait toute coopération avec les Allemands. Pour étayer cette thèse, Syndex se base sur l'un des accords régissant le fonctionnement de Nuclear Power International (NPI), la filiale commune de Framatome et de Siemens. Selon ce texte, la firme de Munich doit *« être le leader du consortium formé avec d'autres pour les centrales clés en main, en prenant en compte les mêmes équilibres entre les industries françaises et allemandes pour la partie conventionnelle. Dans ce rôle, les fonctions techniques du leader sont assumées pour le compte de NPI par Siemens (...) »*.

Selon l'analyse de Syndex, ces accords ne pourront plus s'appliquer en cas de fusion avec GEC-Alsthom, car ce dernier fait directement concurrence à Siemens pour la partie conventionnelle (non nucléaire) des centrales. Le groupe franco-britannique ne devrait logiquement pas accepter une telle répartition. Parmi les sujets d'actualité que pouvait évoquer le conseil figure le pacte secret qui a permis depuis 1991 le versement injustifié de sommes à deux des plus importants actionnaires, le groupe public CEA-I et la CGE, devenue depuis Alcatel-Alsthom. Ces sommes, dont le montant atteint 563 millions de francs jusqu'en 1995, ont été mises à jour par la Cour des comptes dans le rapport de gestion qu'elle vient d'achever (*Le Monde* du 23 novembre). Ce rapport s'interroge également sur la fusion envisagée. S'estimant lésé, le conseil de surveillance de Framépargne, qui détient la participation des salariés, soit 4,7 % du capital, s'est réuni le 25 novembre et entend rencontrer les deux actionnaires concernés pour leur demander des éclaircissements.

En attendant, les négociations tripartites (Etat, Alcatel-Alsthom, GEC) se poursuivent pour réaliser la fusion d'ici à la fin du mois de décembre. Les Français, qui entendent rester dans le nouveau schéma actionnaires majoritaires, sont parvenus à rédiger un pacte d'actionnaires qui protège la filière nucléaire de Framatome, sa trésorerie de 9 milliards de francs et ses relations avec l'allemand Siemens. Ce dossier est depuis une dizaine de jours entre les mains du britannique GEC, qui doit encore négocier son niveau de participation dans le futur ensemble et donner son accord sur le pacte.

Dans un entretien au quotidien *Les Echos* du mercredi 27 novembre, Lord Weinstock, président d'honneur de GEC, affirme : *« Nous devons garder la même participation qu'Alcatel-Alsthom, ni plus ni moins »*. Mais il se montre hostile à un pacte entre les actionnaires français, estimant qu'il risque d'entraîner des blocages en cas de désaccord. De sa réponse dépend l'issue de cette fusion. En cas d'accord, le dossier sera transmis à la commission de privatisation, s'agissant d'une entreprise controlée par le secteur public.

Dominique Gallois

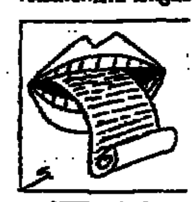
Les craintes des parlementaires

« Je crains que le calendrier des affaires ne corresponde pas forcément à celui des politiques. Le jour où GEC aura donné son accord, tout ira très vite et on n'attendra pas les conclusions du rapport parlementaire. » **Sous couvert de l'anonymat, l'un des acteurs de la fusion GEC-Alsthom avec Framatome confirme les craintes exprimées par les membres de la mission parlementaire chargée d'étudier les conséquences de cette fusion.**

« Je souhaite qu'aucune décision ne soit prise par l'Etat actionnaire avant que le Parlement n'ait posé ces conditions pour un éventuel rapprochement », **affirme François-Michel Gonnot (UDF, Oise), président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale et instigateur de cette mission. Après avoir entendu tous les protagonistes français, celle-ci se rendra le 5 décembre à Londres pour rencontrer les dirigeants de GEC. Les 9 et 10 décembre, elle gagnera Munich et Bonn pour rencontrer les dirigeants de Siemens et les autorités fédérales. Elle souhaite rendre ses conclusions avant le 20 décembre.**

La Cour des comptes rappelle les risques d'une telle opération

LA COUR des comptes vient d'achever un rapport sur la gestion de Framatome entre 1990 et 1994. Ce contrôle, qui s'est *« étendu sur une relativement longue période – de septembre 1995 à avril 1996 –* s'est déroulé dans *« un très bon climat et une pafaite collaboration »*, soulignent les rédacteurs, en introduction de ce document de 130 pages.

VERBATIM

Le chapitre 3 consacré à la stratégie et aux activités du groupe aborde la perspective de la fusion avec GEC-Alsthom. Après avoir rappelé que la stratégie de Framatome, basée sur la diversification vers la connectique pour compenser la baisse du nucléaire, *« a dû être menée par les dirigeants parfois envers et contre l'actionnaire principal »* (la CGE devenue aujourd'hui Alcatel-Alsthom), le rapporteur fait un parallèle entre deux situations : celle de 1990, où le gouvernement a empêché une prise de contrôle du groupe par la CGE, et la fusion envisagée cette année : *« En 1996, six ans plus tard, à quelques réserves près, toute la question est de savoir si tous les arguments sont suceptibles d'être repris dans l'hypothèse d'une prise de contrôle renouvelée d'Alcatel-Alsthom.*

» 1) La stratégie adoptée par Framatome à la fin des années 80 peut se résumer en quatre points :

» – Conclusion d'accords de partenariat avec Siemens-KWU dans le domaine nucléaire afin de mettre au point un nouveau produit au sein d'une filiale commune, Nuclear Power International, et de favoriser la coopération à l'exportation pour les grosses opérations de remplacement de matériels ou de maintenance (fourniture de générateurs de vapeur de remplacement).

» – Poursuite du développement des activités du pôle mécanique vers de nouveaux métiers et de nouveaux clients (armement, spatial, pétrole offshore) afin de pallier la régression de ses marchés traditionnels (nucléaire, hydraulique et grosses turbines à vapeur).

» – Diversification dans le domaine de la connectique avec l'ambition de devenir dans ce secteur un groupe de taille mondiale à la suite du rachat des sociétés Burndy (Etats-Unis). Souriau (France) et Jupiter (France).

» – Conservation de la maîtrise de sa trésorerie afin d'assurer la pérennité des engagements de la société vis-à-vis de ses clients.

» 2) Une prise de contrôle par la CGE, compte tenu de ses intentions affichées, conduit à une remise en cause complète de la stratégie industrielle de Framatome :

» – Remise en cause de l'alliance avec Siemens dans le domaine nucléaire, puisque la CGE est son concurrent principal dans les secteurs d'activité prioritaires de ce groupe.

» – Limitation du développement des activités mécaniques vers de nouveaux métiers, afin de ne pas concurrencer les positions existantes des sociétés du groupe CGE.

» – Abandon de la diversification dans le domaine de la connectique afin de se recentrer sur les activités traditionnelles de Framatome et de réorienter la diversification au sein du groupe CGE.

» – Perte d'autonomie dans la gestion de la trésorerie. » Selon ce rapport : *« Ces arguments avaient d'ailleurs été avalisés par le ministre de l'économie de l'époque, Pierre Bérégovoy, qui, dans sa lettre du 10 octobre 1990, s'était prononcé pour une confirmation de la stratégie engagée. »*

Le groupe informatique français Bull sera privatisé avant fin 1996

LE CONSTRUCTEUR informatique français Bull, dont l'Etat et l'exploitant téléphonique France Télécom détiennent respectivement 37 % et 17 % du capital depuis septembre 1995, s'apprête à basculer dans le secteur privé. Lancée par le gouvernement Balladur, fin 1993, cette privatisation interviendra d'ici à la fin 1996. Il y a trois ans, le gouvernement et Bull s'étaient engagés auprès de la Commission européenne, pour obtenir le feu vert à une recapitalisation de 11 milliards de francs, à ce que ce passage au privé intervienne avant septembre 1997.

Annoncée par le gouvernement mardi 26 novembre en fin de journée, l'opération se traduit par un appel à candidatures publié le 27 novembre au *Journal officiel*. Les investisseurs intéressés disposent de quinze jours pour transmettre leurs offres, qui devront porter au minimum sur 1 % du capital. Auparavant, l'Etat aura souscrit à une augmentation de capital réservée. *« Elle portera sur 20 millions d'actions, le nombre actuel d'actions étant de 136 millions »*, explique Thierry Breton, le vice-président de Bull.

Ces nouveaux titres, dont le prix sera fixé par le ministère de l'économie, sur avis conforme de la commission de privatisation, seront ensuite cédés. Si, officiellement, cette augmentation de capital n'est pas réservée aux actionnaires actuels, dans les faits, ce sont cependant les trois actionnaires principaux de Bull, à savoir le japonais NEC (17 %), l'américain Motorola (17 %) et France Télécom, qui devraient majoritairement y souscrire. *« Ils ont fait savoir qu'ils « répondraient favorablement »*, indique M. Breton, précisant qu'*« ils monteront dans la même proportion pour conserver un niveau identique de participation »*. France Télécom devant ainsi acquérir, comme NEC et Motorola, 1 % à 2 % du capital, c'est *« au moins 5 % »* du capital de Bull qui va passer au privé. La part de l'Etat tombera aux environs de 30 % et celle des actionnaires publics (Etat et France Télécom), juste au-dessous de 50 %.

PREMIER SEMESTRE DIFFICILE

Si l'entrée d'un financier n'est pas exclue, celle d'un nouvel actionnaire industriel n'est pas d'actualité. *« Il nous fallait retrouver un cadre normal, avoir un actionnariat privé, donnant les moyens de saisir les opportunités »*, explique M. Breton, qui ajoute : *« Si une opportunité de fusion-acquisition intéressante se présente, au niveau d'une activité ou d'un métier, nous pourrons la payer avec du papier en offrant des actions Bull en échange. »* Le plus probable, de source gouvernementale, est cependant que Bull procède en 1997 à un appel à la Bourse à la faveur d'un nouveau repli de l'Etat.

M. Breton veut voir dans la décision prise de faire basculer Bull dans le privé le bien-fondé de la méthode proposée fin 1993 par Jean-Marie Descarpentries, lors de sa nomination à la tête du groupe. *« L'idée était d'obtenir un redressement et de privatiser progressivement en s'adossant à des partenaires industriels. »* Après d'importantes coupes dans les coûts non salariaux, des réductions d'effectifs et des cessions, comme celle de Zenith Data Systems (ordinateurs personnels) lourdement déficitaire, à l'américain Packard Bell, Bull a renoué avec les bénéfices en 1994.

Allégé également par la recapitalisation de 11 milliards qui lui a permis de réduire sa dette, le groupe a dégagé en 1995 un bénéfice net de 306 millions de francs. Cette année, le premier semestre a été lourdement déficitaire. Les ventes sur neuf mois sont en recul de 11 % par rapport à la même période de 1995 (– 4 % à périmètre constant). *« Le résultat sera positif malgré les 661 millions de francs de charges au premier semestre liées à la cession de Zenith Data Systems »*, assure M. Breton.

Philippe Le Cœur

Voyage sous la Manche dans un tunnel sinistré

L'ancien patron du chantier côté français, maintenant conseiller privé d'Eurotunnel, a confié à notre envoyé spécial que les travaux de réparation pourraient durer de cent jours à six mois selon la méthode retenue

Le Monde a pu visiter, mardi 26 novembre, la partie du tunnel sous la Manche gravement endommagée par l'incendie d'une navette porte-camions, lundi 18 novembre. Après huit journées de communication quasi absente, Eurotunnel a invité télévisions, photographes et quelques journalistes de presse écrite sur les lieux du sinistre. Aucune image du matériel détruit resté sur place n'a pu être réalisée. Notre envoyé spécial a pu constater que, sur 30 mètres, au cœur d'un brasier où la température s'est élevée à 1 000 °C, les anneaux de béton de la voûte ont violemment souffert. Le remplacement des parties dégradées pourrait porter à six mois le délai de réparation. Pour commencer l'expertise du tunnel, six des sept wagons incendiés doivent encore être extraits. Mais la manœuvre est délicate : le blocage des roues empêche encore de faire rouler les wagons.

SOUS LA MANCHE
de notre envoyé spécial

Porte 4 201, à 19 kilomètres de l'entrée du tunnel sous la Manche, 50 mètres sous le niveau de la mer. Le lourd battant coupe-feu s'ouvre lentement. Derrière se trouve le tronçon qui a le plus souffert de l'incendie du 18 novembre.

Apparaissent d'abord de longues chevelures de fibre de verre suspendue aux parois. Ce sont les restes des câbles électriques en matériau composite qui ont fondu : la température atteinte pendant l'incendie est estimée à 1 000 degrés. Puis les voussoirs, ces sections circulaires en béton à haute résistance à la compression, qui mesurent 1,6 mètre de large et 40 centimètres d'épaisseur, ont éclaté. Le feu a mis à nu leurs armatures métalliques coulées sous la surface.

Ce sont ces armatures qui, en se dilatant, ont fait exploser le béton. Un paradoxe car elles ne participent pas à la résistance mécanique du revêtement du tunnel. Elles n'ont servi qu'à rigidifier la structure des anneaux lors de l'assemblage. Pourtant, ce sont les principales responsables des dégâts.

Le sol est jonché de gravats, petits morceaux de béton formant un gravier grossier. Au plafond, les caténaires ont disparu. Le tuyau d'eau froide du système de réfrigération du tunnel a, lui, résisté, tout comme les trottoirs en béton, qui ne sont pas ferraillés. Les rails, ici, semblent intacts. Mais les techniciens d'Eurotunnel ont découvert, plus loin, les effets de leur dilatation. Ils se sont soulevés de plusieurs dizaines de centimètres et ont dû être coupés.

Une voie de secours a été posée pour évacuer les wagons. Six d'entre eux, sur les sept incendiés, sont toujours à l'intérieur du tunnel, soigneusement recouverts d'une bâche bleue. Le juge d'instruction a, en effet, interdit toutes photos. Il craint, selon Eurotunnel, un *« effet Carpentras »* : devant l'ampleur des dégâts qu'ils ont causés, d'éventuels coupables pourraient devenir incapables d'avouer.

L'incendie a provoqué d'importants dégâts

Sources : le Monde/AFP

Lors de l'incendie que les pompiers ont mis huit heures à maîtriser, le tunnel a [illegible] tuyauteries d'eau, tout le matériel situé au-dessus des trottoirs a disparu. En se [illegible] des voussoirs a fait explosé le béton de la voûte, parfois sur près de la moitié de son [illegible]

Sous la bâche, les carcasses calcinées sont impressionnantes. La structure métallique ajourée des wagons porte-camions s'est ramollie sous l'effet de la chaleur pour former une pâte noirâtre. Les parois nervurées se sont alors vrillées et le toit s'est affaissé. Les camions semblent volatilisés, même si leur plateau et leurs roues sans pneus recouvertes de gravats sont bien là. Les cabines se distinguent à peine, enchâssées entre les parois et le plafond des wagons.

Des équipes d'une soixantaine d'ouvriers se relaient jour et nuit pour extraire les wagons du tunnel depuis vendredi 22 novembre, date de l'autorisation des enquêteurs. Dominique Dorso, l'ingénieur d'Eurotunnel responsable de la restauration, affirme que le matériel roulant sera entièrement évacué d'ici à vendredi. La difficulté réside dans le blocage de roues. Si les techniciens ne parviennent pas à faire rouler les wagons, il devront les découper au chalumeau.

DEUX SOLUTIONS

Une fois dégagée, la zone de 300 mètres de long qui a le plus souffert sera inspectée afin de déterminer la méthode de réparation la plus adaptée. Selon Pierre Matheron, ancien patron du chantier côté français, le problème se concentre sur 30 mètres. Là, au cœur de l'incendie, le béton des voussoirs a disparu sur une profondeur de 15 à 20 centimètres.

Appelé comme conseiller privé par Eurotunnel, l'ingénieur, aujourd'hui à la retraite, se veut optimiste. Il envisage deux solutions. La plus lourde conduit au remplacement du revêtement du tunnel sur 30 mètres par de nouveaux voussoirs, réalisés soit en fonte, soit en béton coulé sur place. Le délai atteindrait alors de cinq à six mois *« au maximum, avec des équipes motivées »*, précise-t-il.

L'autre option, plus légère, tirerait profit du lieu précis du sinistre. *« Nous sommes dans une zone très favorable »*, déclare Pierre Matheron. Le terrain est constitué de craie bleue qui offre une meilleure cohésion que la craie grise située au-dessus et que la craie altérée. Les voussoirs posés côté français sont identiques sur toute la longueur du demi-tunnel. Leur conception est adaptée aux zones les plus délicates du forage, situées, en fait, dans la partie terrestre. *« A l'endroit du sinistre, il n'est pas utile de reconstruire un revêtement aussi solide que le précédent »*, affirme Pierre Matheron.

L'ingénieur estime qu'une projection de béton sur les voussoirs calcinés pourrait être suffisante. Tout dépend du verdict de experts qui doivent ausculter le matériau. Si cette dernière solution étaient retenue, le délai de réparation serait alors à *« cent jours minimum »*.

En attendant, il préconise de pratiquer un drainage dans la craie autour de la zone des 30 mètres. *« La chaleur de l'incendie a pu dessécher le terrain et il faut éviter que le retour de l'eau ne créée une pression sur les voussoirs affaiblis »*, indique-t-il. Dans le tunnel, juste en face de la porte 4 201, une goutte perle à la jonction entre deux voussoirs, pourtant étanches à l'origine, et tombe sur le sol. Une semaine après l'incendie, l'eau semble revenue.

Michel Alberganti

Le mystère de la fumée dans les voitures

L'un des points qui préoccupent le plus Alain Bertrand, directeur général adjoint d'Eurotunnel, concerne la pénétration de fumée dans les voitures des passagers de la navette poids-lourds. Celles-ci auraient dû rester étanches. Or, la fumée a bien pénétré à l'intérieur et intoxiqué six personnes. _« S'agit-il d'un mouvement intempestif de porte ou d'une autre raison ? »_, se demande M. Bertrand. La réponse doit être trouvée avant la remise en service du trafic, car elle remet en cause les règles de sécurité.

De même, l'enquête cherchera la cause du déclenchement de l'alarme qui a contraint le conducteur à stopper la navette en plein milieu du tunnel. Néanmoins, M. Bertrand estime que la procédure de traversée du tunnel n'est pas incriminée. _« Le feu a été ralenti par la vitesse du train qui, si elle a avivé les braises, a évité la formation de flammes »_, explique-t-il. Et d'ajouter que _« si le train ne s'était pas arrêté, il serait sorti sans problème du tunnel »_.

Eurotunnel espère reprendre le trafic passagers en début de semaine prochaine

PATRICK PONSOLLE, co-président d'Eurotunnel, a annoncé, mercredi 27 novembre, au cours d'une conférence de presse, qu'il espérait rouvrir le tunnel sous la Manche aux TGV Eurostar et aux navettes touristes au cours de la première semaine de décembre. Depuis l'incendie qui a ravagé, le 18 novembre, un des tunnels sous la Manche, seuls quelques trains de marchandises ont emprunté le second tunnel, non touché par l'incendie.

La remise en service se heurte à des problèmes de sécurité, même si Eurotunnel considère que les procédures pour les navettes touristes et les TGV Eurostar, fondamentalement différentes que celles des navettes poids lourds, n'ont pas à être remises en cause. En cas d'incendie ou d'accident dans un des deux tunnels, le second doit servir à l'évacuation des passagers. Selon M. Ponsolle, il devrait être rapidement possible de retrouver des conditions de sécurité comparables à celles qui existaient auparavant. La commission intergouvernementale de sécurité devrait donner son accord, selon M. Ponsolle, *« avant la fin de la semaine »*.

M. Ponsolle n'a pas caché que les travaux de réparation du tunnel dureraient longtemps, de trois à cinq mois. Financièrement, la société ne serait pas trop affectée : *« Eurotunnel ne va pas certainement faire faillite à la suite de cet accident »*, a-t-il déclaré. Selon lui, le coût de remplacement de la navette détruite par le feu s'élève à environ 100 millions de francs. Les assureurs doivent aussi rembourser les dégâts causés dans le tunnel sous la Manche et les pertes d'exploitation entraînées par l'arrêt du trafic. Eurotunnel est assuré pour ces derniers risques à hauteur de 4,5 milliards de francs. Selon M. Ponsolle, les travaux de réparation seront compris entre 200 et 500 millions de francs. L'incident pèsera sur le chiffre d'affaires du groupe, M. Ponsolle estimant que le tunnel ne percevra que 60 à 70 % des recettes normales. Un coup dur pour Eurotunnel qui espérait doubler son chiffre d'affaires en 1996.

Mais M. Ponsolle s'est surtout efforcé de rétablir la confiance dans la sécurité du tunnel sous la Manche : *« Malgré cet accident grave, aux conséquences matérielles lourdes pour l'entreprise, nous n'avons eu à déplorer aucune victime. Les trente-quatre personnes concernées se sont retrouvées chez elles vingt-quatre heures après l'accident. Ce n'est pas par hasard que nous avons réussi à préserver des vies humaines, c'est parce que notre système de transport offre des garanties de sécurité efficaces. » « Le tunnel sous la Manche est au moins aussi sûr – certains disent plus sûr – que tout autre mode de transport trans-Manche »*, a martelé M. Ponsolle.

COUPER COURT AUX RUMEURS

Le président d Eurotunnel a appelé à la rescousse le président de la commission intergouvernementale de sécurité qui a déclaré que *« l'incendie ne remet pas en cause le système de sécurité tel qu'il existait avant l'accident »*. Pour commencer à désamorcer la polémique sur la manière dont les secours sont intervenus, Eurotunnel a apporté des précisions sur le déroulement des événements. La société a révélé qu'au moment de l'incendie il y avait six trains dans le tunnel sud et deux dans le tunnel nord, soit environ 2 000 passagers et que ceux-ci n'ont aucunement souffert de l'incendie. Ce n'est pas un camion de polystyrène qui a été à l'origine de cet incendie, contrairement aux rumeurs. Un poids lourd transportait bien cette cargaison, mais il n'a pas brûlé.

Le chef de train aurait dû détacher les wagons en feu et poursuivre son chemin. Il ne l'a pas pu, l'électricité ayant été coupée dans le tunnel par l'incendie. Celui-ci étant envahi par la fumée, les passagers n'ont pas pu emprunter immédiatement la porte menant au tunnel de service. Ce n'est que lorsque celle-ci a été ouverte à distance, à partir du terminal de Calais, que de l'air frais s'est engouffré dans le tunnel enfumé et que les passagers ont pu être évacués.

Arnaud Leparmentier

Les fédérations CFDT de la chimie et de l'énergie vont fusionner

FIN MAI 1997, à l'issue d'un congrès réunissant 4 000 militants, les fédérations CFDT de la chimie (FUC) et du gaz-électricité (FGE) fusionneront dans une seule et même Fédération de la chimie et de l'énergie (FCE).

Annoncé fin 1993, ce projet avait été approuvé par un congrès de la FUC fin 1994, puis de la FGE en janvier 1995 (*Le Monde* du 27 janvier 1995). Le bureau national confédéral a ratifié le projet en septembre et les exécutifs des deux fédérations ont approuvé mi-novembre les structures du nouvel ensemble. Les deux cents syndicats actuels – chaque fédération possède, grosso modo, un syndicat par département – laisseront place à vingt-huit syndicats, dont les frontières correspondront la plupart du temps à celles de la région administrative.

« Sur la centaine de syndicats actuels de la chimie, seule une vingtaine fonctionnent de manière totalement satisfaisante. Nous voulons donc augmenter la taille des syndicats pour leur donner davantage de moyens et un réel poids politique », explique Jacques Kheliff, secrétaire général de la Fédération de la chimie. C'est pourquoi tous les syndicats seront représentés au futur bureau fédéral, le « parlement » de la fédération. Au sommet, les délicates questions de personnes sont désormais tranchées.

QUATRE ARGUMENTS

Alors que les deux fédérations ont sensiblement le même nombre d'adhérents actifs (25 000 chacune), c'est Jacques Kheliff qui sera le secrétaire général du nouvel ensemble. A ses côtés siégeront six secrétaires fédéraux : deux issus de la chimie (le trésorier et le responsable des questions d'environnement et de conditions de travail) et quatre de la FGE, dont Yvon Rosconval, chargé de l'action revendicative, et Bruno Léchevin, actuel secrétaire général de la FGE. Celui-ci s'occupera de la communication interne et externe et aura la responsabilité politique de la branche « industries électriques et gazières ». *« Cela ne me pose aucun problème existentiel, car je me retrouve en parfait accord avec notre projet politique. Au moment où tout pousse au repli sur soi et au corporatisme, il faut montrer que le syndicalisme est capable d'aller de l'avant. L'avenir n'appartient pas aux mandarins »*, estime Bruno Léchevin.

Pour justifier cette fusion, Jacques Kheliff et Bruno Léchevin mettent en avant quatre arguments : la complémentarité de leurs industries, la similitude des problématiques liées aux conditions de travail (risques industriels, pilotage des installations complexes...), la même conception du syndicalisme et la nécessité de rassembler le secteur public et le privé. *« Le conflit de l'automne 1995 a confirmé le clivage entre public et privé. Cela porte en germe de nouvelles divisions et menacerait de mort le syndicalisme français, alors qu'en Allemagne, le DGB prévoit de n'avoir, à terme, que six fédérations »*, analyse Jacques Kheliff. *« A nos yeux, le service public n'est pas qu'une question de statut. C'est l'électricité, mais aussi l'industrie pharmaceutique »*, poursuit Bruno Léchevin.

Cette fusion, qui doit être définitivement approuvée par un congrès extraordinaire des deux fédérations début février 1997, puis par le « congrès de la fusion », fin mai, modifiera les cartes à l'intérieur de la CFDT. Sans être dans l'opposition systématique à la confédération, les deux fédérations sont souvent critiques. *« Signer des accords n'est pas un but en soi. La CFDT aurait tout à gagner à mieux affirmer sa capacité conflictuelle. Notre fusion et notre représentation du secteur public et du secteur privé nous permettront de davantage peser sur la ligne confédérale »*, pronostique Jacques Kheliff. La future fédération de la chimie et de l'électricité occupera la troisième place derrière la santé et la métallurgie. Ses dirigeants se sont fixé comme objectif de doubler le nombre de leurs adhérents dans les dix ans.

Frédéric Lemaître

La détérioration du climat politique et social commence à inquiéter les investisseurs

Le franc est entré dans une zone de turbulences. Il a cédé un centime, mardi, face au mark

Le franc est entré, depuis plusieurs jours, dans une zone de turbulences. Il a cédé du terrain, mardi 26 novembre, face au mark. Le conflit des routiers et les rumeurs de remaniement ministériel inquiètent les investisseurs internationaux. L'apparition de dissensions au sein du conseil de la Banque de France, dont une partie sera prochainement renouvelée, laisse entrevoir la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire.

LE CALME monétaire ne parvient pas à revenir en France. Déstabilisé, il y a quelques jours, par les propos de Valéry Giscard d'Estaing, le franc s'est à nouveau replié, mardi 26 novembre, face à la monnaie allemande, passant d'un cours de 3,3860 à 3,3950 francs pour un deutschemark. Mercredi matin, lors des premiers échanges, le franc restait faible, à 3,3930 francs pour un mark.

La baisse du franc apparaît d'autant plus significative qu'elle s'est déroulée dans un contexte de net rebond du dollar, traditionnellement favorable à la devise française. Le billet vert est monté de 1,51 à 1,53 mark, de 5,12 à 5,19 francs et de 111,40 à 112,80 yens. Le billet vert a indirectement profité du retour de la lire dans le système monétaire européen (SME).

La devise italienne s'est nettement appréciée, en se hissant près de son nouveau cours pivot (990 lires pour un mark). L'*afflux de capitaux* en direction de l'Italie s'est accompagné d'une sortie de fonds d'Allemagne et d'un affaiblissement parallèle du deutschemark.

Le dollar a aussi été soutenu par les nouvelles difficultés des banques japonaises (*Le Monde* du 27 novembre). La mise en faillite de la Hanwa Bank a démontré la fragilité persistante du système bancaire nippon, toujours victime des problèmes de créances immobilières douteuses. Dans ces conditions, un resserrement de la politique monétaire japonaise paraît exclu. Le dollar devrait donc continuer à bénéficier, par rapport au yen, de taux d'intérêt nettement plus attractifs (les rendements *à trois mois américains* s'établissent à 5,30 % tandis que leurs homologues nippons se situent à 0,35 %).

De façon spécifique, le franc est victime de la situation sociale tendue dans le pays. Le conflit des routiers – et sa possible extension à d'autres secteurs – inquiète les investisseurs internationaux, tout comme la chute continue de la cote de confiance du premier ministre Alain Juppé dans les sondages d'opinion. Les gestionnaires américains sont très attentifs aux rumeurs de remaniement ministériel qui circulent et aux éventuelles conséquences monétaires qu'elles pourraient avoir. L'arrivée de balladuriens dans un gouvernement, dont on murmure qu'ils seraient moins attachés au franc fort qu'ils ne l'étaient, alimente les spéculations d'une inflexion de la politique monétaire française, au cours des prochains mois, dans le sens d'une plus grande souplesse et d'une plus grande indépendance à l'égard de la Bundesbank, de façon à dynamiser la croissance (les achats de produits manufacturés ont baissé de 2,6 % en octobre).

Ce scénario se trouve conforté par le prochain renouvellement *d'une partie du conseil de la* Banque de France. La possible nomination, avant la fin de l'année, de deux personnalités moins *proches du gouverneur de la* Banque de France Jean-Claude Trichet, que ne le sont aujourd'hui Jean Boissonnat et Bruno de *Maulde pourrait modifier les rapports* de force au sein de l'institut d'émission. Les déclarations de Paul Marchelli, mardi 26 novembre, au quotidien *Libération*, estimant que *« l'accrochage franc-mark est stérile »*, ont démontré que le débat est vif, au sein même *du conseil, sur les orientations* monétaires à donner à la France.

Pierre-Antoine Delhommais

Les Bourses de Londres, Francfort et Madrid battent de nouveaux records

PORTÉES par le bond de Wall Street lundi, au-dessus des 6 500 points de l'indice Dow Jones, les Bourses de Francfort, Madrid et Londres, ont battu de nouveaux records, mardi 26 novembre. La place francfortoise a terminé sur un gain de 0,41 % à 2 819,64 points, franchissant pour la première fois, lors de la séance officielle, le niveau des 2 800 points de l'indice DAX 30. Ce seuil avait été franchi une première fois, vendredi 15 novembre, sur le marché électronique Ibis. Madrid a battu un nouveau record, tandis qu'à Londres l'indice FT 100 s'est inscrit en clôture en hausse de 0,34 % à 4 068,40 points. Seule la Bourse de Paris a cédé du terrain, abandonnant 0,09 % à 2 275,08 points, victime notamment des craintes d'enlisement de la grève des routiers.

L'INDICE DAX SOUS-ÉVALUÉ

L'euphorie qui règne à Wall Street n'explique pas tout en Europe. *Pour preuve, la vive progression* de Wall Street au cours de la semaine précédente n'avait pas empêché la Bourse allemande de reculer. *Les analystes de la* Commerzbank n'étaient pas inquiets. La consolidation la semaine dernière des actions allemande *était attendue après une hausse de* 24 % depuis le début de l'année. Selon eux, l'ascension de la Bourse allemande, qui vient de reprendre, est loin d'être finie, le niveau des actions allemandes restant largement sous-évalué en comparaison des autres grandes places internationales, et notamment de Wall Street.

Bien qu'ayant inscrit un nouveau record historique en séance à 4 094,4 points, la Bourse de Londres ne termine pas sur ses plus hauts niveaux du jour. Les opérateurs ont noté que la progression de l'indice Footsie a été fortement réduite en fin de journée par la baisse des valeurs, mardi, à la Bourse de New York. La présentation du budget britannique, qui n'était pas terminée à l'heure de la clôture, a contribué à soutenir les cours. Les opérateurs pariaient sur l'adoption d'un budget prudent qui permettrait d'éviter un nouveau relèvement des taux d'intérêt.

Les spéculations sur une prochaine baisse des taux d'intérêt sont à l'origine du nouveau record *historique inscrit par la Bourse de* Madrid. La place espagnole a terminé sur une hausse de 0,27 % à 398,49 points. Les opérateurs madrilènes *sont convaincus que* la Banque d'Espagne diminuera, une nouvelle fois, le loyer de l'argent (actuellement à 6,75 %) dans la *première moitié de décembre*. Et cela en raison du ralentissement de l'inflation à 3,5 % sur un an à la fin octobre et des perspectives encourageantes *en matière de hausse des* prix avancées récemment par le gouverneur de la Banque d'Espagne, Luis Angel Rojo, qui table *sur un taux d'inflation de 3,3 %* pour l'ensemble de 1996.

Il n'est pas encore question de record historique à la Bourse de *Paris, si ce n'est pour mentionner* que celui-ci n'est plus qu'à 3,5 % du niveau actuel des valeurs françaises. Les intervenants les plus optimistes *notent que ce « vieux »* record (2 360 points) du début du mois de février 1994 pourrait tomber rapidement si la situation sociale et, plus particulièrement, le durcissement et l'extension de la grève des chauffeurs routiers n'étaient pas en train de commencer à inquiéter les investisseurs.

François Bostnavaron

La banque Crédit national-BFCE sera opérationnelle en décembre

UN AN après la fusion Crédit national-BFCE, Emmanuel Rodocanachi, le président de l'ensemble, a décidé de redistribuer les rôles à la tête du groupe, qui doit fonctionner comme une seule banque dès décembre. Le groupe sera désormais coiffé par un directeur général unique, Dominique Ferrero, qui était directeur général de la BFCE et chargé des activités de banque d'investissement dans le dernier organigramme, mis en place en février pour piloter le rapprochement. L'activité de banque commerciale lui est directement rattachée.

Le pôle banque d'investissement et banque d'institutionnels est placé sous la direction de Philippe Calavia, directeur général issu du Crédit national jusqu'alors chargé de la banque commerciale. Dans ce pôle, Denis Mortier perd la direction générale de la Financière Saint-Dominique, la filiale spécialisée dans le capital-investissement. Un départ qui confirme le virage stratégique décidé il y a un an. Après l'expansion rapide de la Financière Saint-Dominique, menée par Denis Mortier à coups d'opérations de croissance externe, le Crédit national veut gérer plus activement son portefeuille de participations privilégiant la rentabilité. Denis Mortier quitte le groupe pour *« mener à bien un projet personnel »*, remplacé par Hervé Schrike, ex-directeur de l'exploitation.

Après des résultats décevants au premier semestre, pénalisés par une provision pour restructuration liée à la suppression de six cents emplois, un recul de *l'activité de* crédit et des provisions pour risques élevées, la nouvelle équipe devra convaincre qu'elle peut atteindre ses objectifs de rentabilité (8,4 % à fin 1998), malgré la baisse tendancielle attendue des crédits à long terme. Et ce, alors que le groupe reste opéable et que l'agence de notation IBCA relevait début novembre, que ses fonds propres n'ayant pas été renforcés, *« les marges de manœuvre pour faire face à d'éventuels aléas apparaissent limitées »*.

Sophie Fay

Unimétal sera encore déficitaire en 1996

UNIMÉTAL, filiale d'Usinor-Sacilor, risque d'être à nouveau le plus important foyer de pertes du groupe sidérurgique. La société, qui a perdu 540 millions de francs en 1995, devrait enregistrer une perte *« du même ordre »* cette année. Confrontée à d'importantes difficultés techniques, suite à l'adoption de la filière électrique, Unimétal souffre aussi de la chute de ses marchés. Un important programme d'économies, a été engagé, qui devrait se traduire par une réduction des coûts de l'ordre de 850 millions de francs d'ici à la mi-1998. Cette remise en ordre ne devrait pas engendrer des problèmes sociaux, selon la direction. *Unimétal*, qui estime avoir un sureffectif estimé à 250 personnes sur un total de 1 770 salariés, compte utiliser les transferts internes.

DÉPÊCHES

■ ***TEXTILE : l'Etat apporte une aide** à la reconversion de* 33 millions de francs pour l'accompagnement des mutations technologiques des 420 entreprises de textile roannaises, qui emploient près de 10 000 personnes.

■ ***AT&T : le groupe américain a annoncé**, mercredi* 27 novembre, qu'il va offrir prochainement des services téléphoniques internationaux depuis le Japon.

■ **THOMSON-CSF : le groupe français a vendu** pour 1,2 milliard de francs d'émetteurs-récepteurs à l'armée suisse. Il s'agit de la fourniture de 10 000 postes de radio du type PR4G, qui seront localement fabriqués, sous licence de Thomson, par la société suisse Ascom-Systec.

■ ***AXA/UAP* : la fusion entre les deux groupes d'assurances** a été notifiée mardi 26 novembre aux services de la concurrence de la Commission européenne.

■ **EMPRUNTS RUSSES : le ministre des finances français**, Jean Arthuis, et le vice-président du gouvernement de la fédération de Russie, Oleg Davydov, ont signé, mardi 26 novembre, un mémorandum réglant la question des emprunts émis par la Russie tsariste. L'accord porte sur 400 millions de dollars (2 milliards de francs).

■ **MATIÈRES PREMIÈRES : les principaux organismes de régulation** des marchés des matières premières se sont mis d'accord, mardi 26 novembre, pour accroître l'échange d'informations et la coopération entre régulateurs.

■ **BNP : la banque a conclu un accord pour racheter les activités boursières** du groupe d'investissement Prime East Capital Group, qui est implanté en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, à New York et à Hongkong.

■ **LE DOLLAR** était en hausse face au yen mercredi 27 novembre et se négociait à 113,06 yens contre 112,54 yens mardi 26 novembre dans la soirée à New York.

■ **LA BOURSE DE TOKYO** a terminé mercredi en baisse de 0,38 %, l'indice Nikkei cédant 72,97 points à 21 345,28 points en raison de prises de bénéfice.

■ **WALL STREET** a terminé en baisse mardi à l'issue d'une séance erratique. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé en recul de 19,38 points (– 0,30 %) à 6 528,41.

■ **LE FRANC** s'est déprécié face au mark. Il restait mercredi au-dessus de 3,39 francs pour un mark, pénalisé par les mises en cause de l'arrimage à la monnaie allemande.

■ **L'OR** a ouvert en hausse mercredi 27 novembre sur le marché international de Hongkong à 375,10-375,40 dollars l'once contre 374,30-374,60 dollars mardi.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

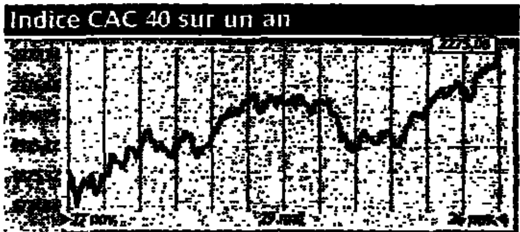
NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

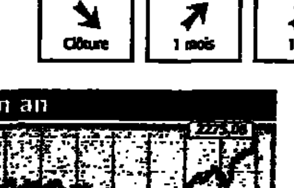
Paris en baisse

LA BOURSE ÉTAIT en légère baisse mercredi 27 novembre dans des échanges limités. Il s'agit d'un marché qui reprend son souffle et qui attend le dénouement du conflit des routiers, rapportent les opérateurs. Après avoir ouvert en baisse de 0,05 %, l'indice CAC 40 perdait 0,36 % à 2 267,42 points. Sur le Matif, le contrat notionnel gagnait en revanche 0,10 % à 128,20, alors que le Pibor mars gagnait 0,03 % à 96,39.

La Bourse de Paris ne profite plus de la fermeté de Wall Street, où l'indice Dow Jones a clôturé en recul de 0,30 % mardi soir à 6 528,41 après le énième record affiché lundi. Sur le marché des changes parisien, le franc regagne quelques fractions contre le deutschemark à 3,3890 FF contre 3,3920 FF mardi soir à Paris. Les espoirs de règlement du conflit des routiers aident la devise, selon les analystes, mais la situation sur les routes a finalement peu d'impact sur la Bourse, ajoutent-ils.

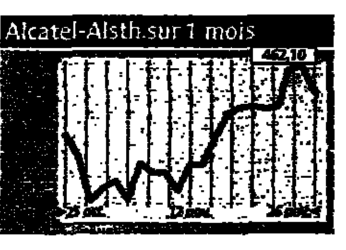
Le titre Eurotunnel repartait nettement à la hausse après la conférence de presse du coprésident du groupe, Patrick Ponsolle, qui a annoncé que la réouverture partielle du tunnel sous la Manche aux navettes tourisme et aux trains Eurostar pourrait avoir lieu *« dans les tout premiers jours de la semaine prochaine »*. Il gagnait 5,43 % à 6,80 francs.

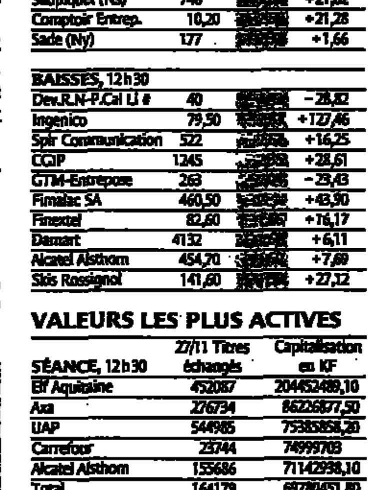




Alcatel-Alsthom, valeur du jour

ENTENDU par le rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Serge Tchuruk, le PDG d'Alcatel-Alsthom, a indiqué qu'il ne renonçait pas à prendre le contrôle de Thomson et qu'il envisageait de faire une nouvelle offre si la procédure de privatisation se poursuit au-delà du 31 décembre (*Le Monde* du 27 novembre). Du coup, l'action Alcatel-Alsthom a cédé 1,7 % à 462,10 francs mardi 26 novembre à la Bourse de Paris. Depuis le début de l'année, le titre Alcatel-Alsthom a gagné un peu plus de 9 % et dans le même temps le CAC 40 s'est apprécié de plus de 21 %.



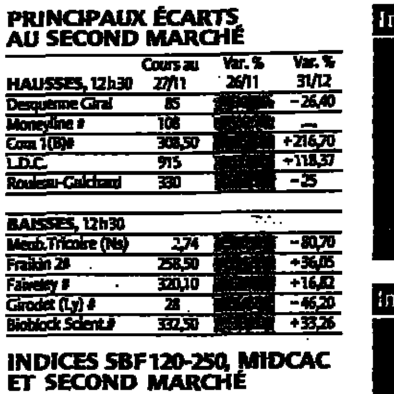


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 27/11	Var. % 26/11	Var. % 31/12
Metaleurop	47,20	[illegible]	+3,96
Eurotunnel	6,90	[illegible]	+3,75
UIC	23,40	[illegible]	–46,45
SFIM	1074	[illegible]	+26,35
Metrologie Inter.	14,50	[illegible]	+8,20
Cerus Europ.Reun	126,30	[illegible]	+108,76
Groupe Andre S.A.	388	[illegible]	+9,44
Saupiquet (Ns)	748	[illegible]	+21,62
Comptoir Entrep.	10,20	[illegible]	+21,28
Sade (Ny)	177	[illegible]	+1,66
BAISSES, 12h30			
Dev.R.N-P.Cal Li #	40	[illegible]	–28,82
Ingenico	79,50	[illegible]	+127,46
Spir Communication	522	[illegible]	+16,25
CGIP	1245	[illegible]	+28,61
GTM-Entrepose	263	[illegible]	–23,43
Fimalac SA	460,50	[illegible]	+43,90
Finextel	82,60	[illegible]	+16,17
Damart	4132	[illegible]	+6,11
Alcatel Alsthom	454,70	[illegible]	+7,69
Skis Rossignol	141,60	[illegible]	+27,12

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	27/11 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	452087	204452489,10
Axa	276734	86226877,50
UAP	544985	75385858,20
Carrefour	23744	74999703
Alcatel Alsthom	155686	71142938,10
Total	164179	69780451,80
Saint-Gobain	86880	62837814
Danone	82848	62111453
Peugeot	99270	61352182
Sanofi	129858	59510094,40

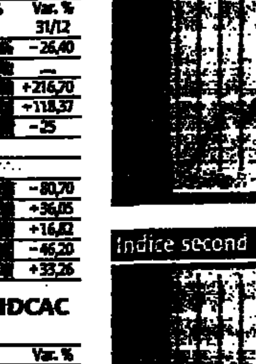


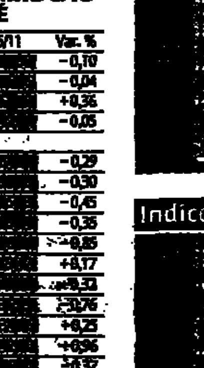
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

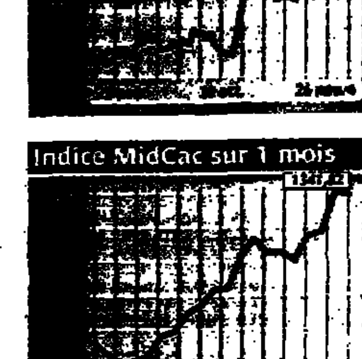
HAUSSES, 12h30	Cours au 27/11	Var. % 26/11	Var. % 31/12
Desquenne Giral	85	[illegible]	–26,40
Moneyline #	108	[illegible]	—
Cou 1(B)#	308,50	[illegible]	+216,70
L.D.C.	915	[illegible]	+118,37
Rouleau-Guichard	330	[illegible]	–25
BAISSES, 12h30			
Meub.Tricoire (Ns)	2,74	[illegible]	–80,70
Fraikin 2#	258,50	[illegible]	+36,05
Faiveley #	320,10	[illegible]	+16,82
Girodet (Ly) #	28	[illegible]	–46,20
Bioblock Scient.#	332,50	[illegible]	+33,26

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	26/11	25/11	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1587,66	[illegible]	–0,10
Ind. gén. SBF 250	1526,31	[illegible]	–0,04
Ind. Second Marché	1667,47	[illegible]	+0,36
Indice MidCac	1341,82	[illegible]	–0,05
Valeurs Indus.	1729,03	[illegible]	–0,29
1 - Energie	1793,40	[illegible]	–0,30
2 - Produits de base	1578,66	[illegible]	–0,45
3 - Construction	1578,34	[illegible]	–0,35
4 - Biens d'équip.	1186,74	[illegible]	+0,85
5 - Automobile	1822,49	[illegible]	+0,17
6 - Biens consom.	2969,39	[illegible]	[illegible]
7 - Indus. agro-alim.	1525,37	[illegible]	[illegible]
Services	1738,43	[illegible]	+0,25
8 - Distribution	3374,86	[illegible]	+0,96
9 - Autres services	1111,83	[illegible]	[illegible]
Sociétés financières	1113,10	[illegible]	+0,28
10 - Immobilier	700,85	[illegible]	–0,02
11 - Services financ.	1100,56	[illegible]	+0,26
12 - Sociétés invest.	1457,30	[illegible]	+0,24







Tokyo et New York en recul

LA BOURSE de Tokyo a fini en baisse de 0,38 % mercredi, essentiellement en raison de prises de bénéfices après trois séances consécutives de hausse. Le *tankan*, l'étude trimestrielle de la Banque du Japon publiée dans la matinée, n'a guère eu d'impact. L'indice Nikkei a terminé en baisse de 72,97 points à 21 345,28 après un creux de 21 258,73.

Wall Street avait terminé en baisse mardi sous l'effet de prises de bénéfices, à l'issue d'une séance erratique marquée par une progression du principal indicateur à quelque dix points des 6 600 points et une retombée en dessous de 6 500 points. L'indice Dow Jones a finalement perdu 19,38 points (– 0,30 %) à 6 528,41 points. L'activité a été très soutenue avec quelque 538 millions de titres échangés, les investisseurs accélérant le rythme en raison de la fermeture du marché jeudi pour Thanksgiving et de la séance abrégée de vendredi. Michael Lyons, courtier chez Dean Witter, a souligné que cette évolution en dents de scie trahissait la nervosité des opérateurs après le gain de plus de 600 points depuis le début du mois.

INDICES MONDIAUX

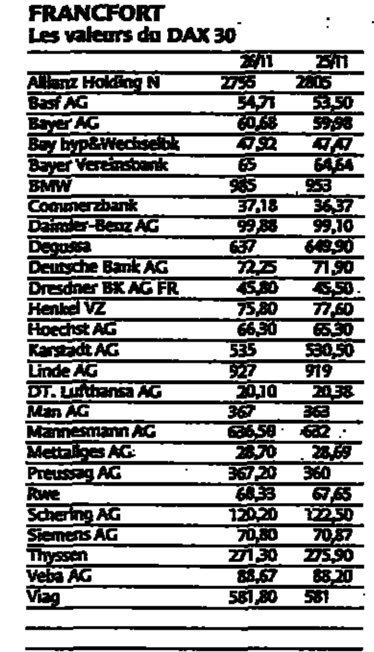
	Cours au 26/11	Cours au 25/11	Var. en %
Paris CAC 40	2279,99	[illegible]	+0,13
New-York/DJ indus.	6563,82	[illegible]	+0,24
Tokyo/Nikkei	21418,30	[illegible]	+0,58
Londres/FT100	4087,40	[illegible]	+0,80
Francfort/Dax 30	2810,64	[illegible]	+0,41
Frankfort/Commer.	971,70	967,42	+0,44
Bruxelles/Bel 20	2249,44	[illegible]	+0,47
Bruxelles/Général	1880,70	[illegible]	+0,47
Milan/MIB 30	965	965	—
Amsterdam/Gé. Cbs	422,60	421,70	+0,21
Madrid/Ibex 35	398,17	[illegible]	+0,19
Stockholm/Affarsal	1799,87	1799,87	—
Londres FT30	2838,10	[illegible]	–0,57
Hong Kong/Hang S.	13485,30	[illegible]	+1,82
Singapour/Strait t	2219,88	[illegible]	+0,64

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	26/11	26/11
Alcoa	63,37	63,25
American Express	53	52,62
Allied Signal	73,37	73,62
AT & T	38,37	37,75
Bethlehem	9	9,12
Boeing Co	99,25	98,62
Caterpillar Inc.	77,87	80,12
Chevron Corp.	68,12	67,75
Coca-Cola Co	51,25	51,37
Disney Corp.	76,25	73,50
Du Pont Nemours&Co	94,87	94,37
Eastman Kodak Co	82,12	82,37
Exxon Corp.	94,87	95
Gén. Motors Corp.H	58,37	58,25
Gén. Electric Co	102	103,75
Goodyear T & Rubbe	48,75	49,50
IBM	158	157,87
Intl Paper	42,25	42,87
J.P. Morgan Co	93,12	93
Mc Don Dougl	52,37	52,62
Merck & Co.Inc.	83,75	84,25
Minnesota Mng.&Mfg	83,75	84,87
Philip Moris	105	105,50
Procter & Gamble C	109,50	111
Sears Roebuck & Co	49	49,12
Texaco	100,87	102
Union Carb.	45,87	46,12
Utd Technol	138,50	138,50
Westingh. Electric	18,37	18,62
Woolworth	23,75	24

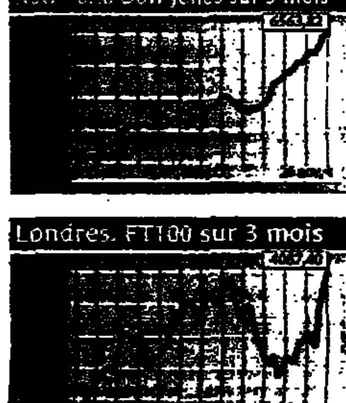
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

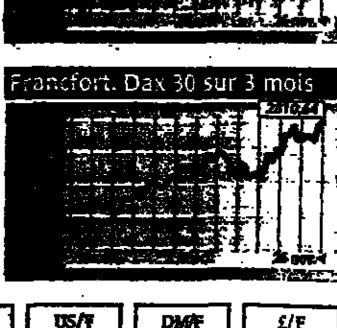
	26/11	25/11
Allied Lyons	4,42	4,45
Barclays Bank	10,16	9,97
B.A.T. industries	4,62	4,58
British Aerospace	11,63	11,54
British Airways	5,95	6,03
British Gas	2,32	2,35
British Petroleum	6,91	6,99
British Telecom	3,79	3,77
B.T.R.	2,40	2,37
Cadbury Schweppes	5,20	5,19
Eurotunnel	0,74	0,82
Glaxo	10,26	9,97
Grand Metropolitan	4,70	4,65
Guinness	4,58	4,57
Hanson Plc	0,79	0,76
Great Ic	6,66	6,73
H.S.B.C.	12,72	12,29
Impérial Chemical	7,86	7,76
Legal	8,29	8,29
Marks and Spencer	5,03	4,97
National Westminst	7,01	6,93
Peninsular Orienta	6,02	6
Reuters	7,26	7,21
Saatchi and Saatch	0,98	0,98
Shell Transport	10,05	9,97
Tate and Lyle	4,69	4,65
Univeler Ltd	14,12	13,96
Zeneca	16,90	16,97



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	26/11	25/11
Allianz Holding N	2795	2805
Basf AG	54,71	53,50
Bayer AG	60,68	59,98
Bay hyp&Wechselbk	47,92	47,47
Bayer Vereinsbank	65	64,64
BMW	985	953
Commerzbank	37,18	36,37
Daimler-Benz AG	99,88	99,10
Degussa	637	649,90
Deutsche Bank AG	72,25	71,90
Dresdner BK AG FR	45,80	45,50
Henkel VZ	75,80	77,60
Hoechst AG	66,30	65,30
Karstadt AG	535	530,50
Linde AG	927	919
DT. Lufthansa AG	20,10	20,38
Man AG	367	363
Mannesmann AG	636,50	632
Mettallges AG	28,70	28,69
Preussag AG	367,20	360
Rwe	68,33	67,65
Schering AG	120,20	122,50
Siemens AG	70,80	70,87
Thyssen	271,30	275,90
Veba AG	88,67	88,20
Viag	581,80	581





LES TAUX

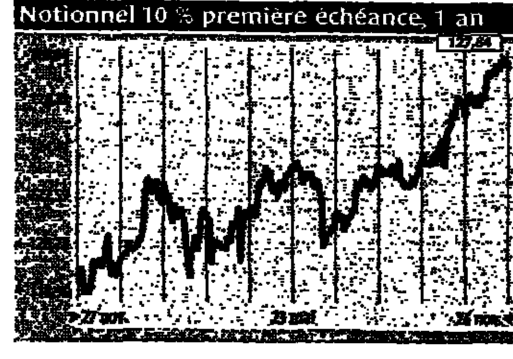
PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Stabilité du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert sur une note stable, mercredi 27 novembre. Après quelques minutes de transactions, l'échéance décembre cédait deux centièmes, à 128,08 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'établissait à 5,78 %, soit au même niveau que celui du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en légère baisse, à l'issue d'une journée irrégulière. Le taux du titre à trente ans s'était inscrit en clôture à 6,45 % (6,44 % la veille).

La Banque de France a laissé inchangé, mercredi matin, à 3,31 %, le taux de l'argent au jour le jour. Le contrat Pibor 3 mois du Matif, échéance décembre, était en hausse de un centième, à 96,44 points.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 26/11	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,31	5,81	6,75	1,60
Allemagne	3	5,79	6,70	1,40
Grande-Bretagne	5,75	7,43	7,60	2,70
Italie	7,50	7,53	8,08	3,40
Japon	0,47	2,72	—	0,20
États-Unis	5,25	6,11	6,40	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 26/11	Taux au 25/11	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	NC	NC	NC
Fonds d'État 5 à 7 ans	NC	NC	NC
Fonds d'État 7 à 10 ans	NC	NC	NC
Fonds d'État 10 à 15 ans	NC	NC	NC
Fonds d'État 20 à 30 ans	NC	NC	NC
Obligations françaises	NC	NC	NC
Fonds d'État à TME	NC	NC	NC
Fonds d'État à TRE	NC	NC	NC
Obligat. franç. à TME	NC	NC	NC
Obligat. franç. à TRE	NC	NC	NC

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 26/11	Vente 26/11	Achat 25/11	Vente 25/11
Jour le jour	3,3125	—	3,3125	—
1 mois	3,32	3,42	3,31	3,43
3 mois	3,40	3,50	3,44	3,56
6 mois	3,46	3,59	3,46	3,58
1 an	3,55	3,65	3,58	3,70
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,4375	—	3,4385	—
Pibor Francs 3 mois	3,5117	—	3,5098	—
Pibor Francs 6 mois	3,5898	—	3,5889	—
Pibor Francs 9 mois	3,6260	—	3,6222	—
Pibor Francs 12 mois	3,6680	—	3,6680	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1979	—	4,2135	—
Pibor Ecu 6 mois	4,2831	—	4,2956	—
Pibor Ecu 12 mois	4,2656	—	4,2969	—

MATIF

Échéances 26/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 96	89906	127,84	128,10	127,80	128,10
Mars 97	6566	127,72	128	127,72	128
Juin 97	62	126,50	126,62	126,50	126,78
Sept. 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 96	16830	96,46	96,46	96,42	96,43
Mars 97	25156	96,37	96,38	96,34	96,36
Juin 97	8486	96,36	96,38	96,33	96,36
Sept. 97	1561	96,31	96,34	96,30	96,32
ÉCU LONG TERME					
Déc. 96	1437	95,22	95,40	95,22	95,40
Mars 97	—	[illegible]	—	[illegible]	94,96

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 26/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Nov. 96	13004	[illegible]	2286	2269,50	2275
Déc. 96	4938	[illegible]	2289	2274	2278
Janvier 97	2	2308,50	2295	2285	2283
Mars 97	227	[illegible]	2306,50	2292	2294,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,1805 | US/DM ↗ 1,5241 | US/¥ ↘ 112,4500 | DM/F ↗ 3,3920 | £/F ↗ 8,6410

Vigueur du dollar, faiblesse du franc

LE DOLLAR s'inscrivait en hausse, mercredi matin 27 novembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5250 marks, 5,1730 francs et 112,99 yens.

Le billet vert était soutenu par la crise persistante du système bancaire japonais. La mise en faillite de la Hanwa Bank a éloigné la perspective d'un resserrement de la politique monétaire japonaise. Dans ces conditions, le maintien d'un large écart de taux d'intérêt entre les Etats-Unis et le Japon (les rendements à trois mois s'établissent à 5,30 % à New York et à 0,35 % à Tokyo) devrait continuer à attirer durablement les capitaux outre-Atlantique.

Le franc restait faible, mercredi matin, face à la monnaie allemande. Il cotait 3,3930 francs pour 1 deutschemark, affecté par la détérioration du climat politique et social.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 26/11	% 25/11	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	339,2000	[illegible]	327	[illegible]
Ecu	6,5395	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,1805	[illegible]	4,8200	[illegible]
Belgique (100 F)	16,4580	[illegible]	15,8700	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	302,3000	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4200	[illegible]	3,1500	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,3500	[illegible]	82,2500	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,6505	[illegible]	8,1700	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	8,6410	[illegible]	8,1800	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1565	[illegible]	1,9000	[illegible]
Suède (100 krs)	77,5500	[illegible]	71	[illegible]
Suisse (100 F)	400,5100	[illegible]	388	[illegible]
Norvège (100 k)	80,4000	[illegible]	74,5000	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,2000	[illegible]	46,5500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0300	[illegible]	3,7200	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3600	[illegible]	—	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,8609	[illegible]	3,5100	[illegible]
Japon (100 yens)	4,5959	[illegible]	4,3500	[illegible]
Finlande (mark)	112,6700	[illegible]	105,5000	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR	27/11	26/11	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5241	1,5293	–0,05
TOKYO : USD/Yens	112,4500	112,6400	–0,17



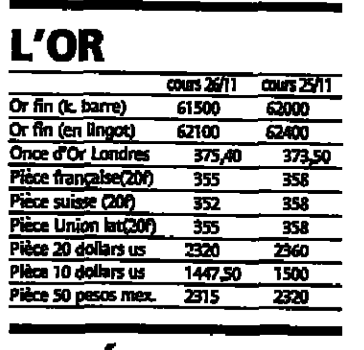
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1541	[illegible]	5,1312	5,1295
Yen (100)	4,5818	[illegible]	4,5789	4,5721
Deutschemark	3,3885	3,3880	3,3888	3,3886
Franc Suisse	3,9954	3,9976	4,0149	4,0188
Lire ital. (1000)	3,4185	[illegible]	3,4108	3,4090
Livre sterling	8,6393	[illegible]	8,6137	8,6069
Peseta (100)	4,0288	[illegible]	4,0314	4,0259
Franc Belge	16,435	[illegible]	16,445	16,430

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,87	3,44	3,50
Eurodollar	5,25	5,37	5,44
Eurolivre	6,06	6,19	6,50
Eurodeutschemark	3,03	3,15	3,15

L'OR



	cours 26/11	cours 25/11
Or fin (k. barre)	61500	62000
Or fin (en lingot)	62100	62400
Once d'Or Londres	375,40	373,50
Pièce française(20f)	355	358
Pièce suisse (20f)	352	358
Pièce Union lat(20f)	355	358
Pièce 20 dollars us	2320	2360
Pièce 10 dollars us	1447,50	1500
Pièce 50 pesos mex.	2315	2320

LE PÉTROLE

En dollars	cours 26/11	cours 25/11
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	26/11	25/11
Dow-Jones comptant	238,68	[illegible]
Dow-Jones à terme	400,63	[illegible]
CRB	244,38	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2490	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2255	[illegible]
Aluminium comptant	1500	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1525,50	[illegible]
Plomb comptant	709	[illegible]
Plomb à 3 mois	713	[illegible]
Etain comptant	6145	[illegible]
Etain à 3 mois	6140	[illegible]
Zinc comptant	1059,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1082	[illegible]
Nickel comptant	6930	[illegible]
Nickel à 3 mois	7010	[illegible]

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,70	4,80
Platine à terme	—	—
Palladium	115,50	117,50
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,18	4,16
Maïs (Chicago)	2,74	2,75
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	237,60	237,80
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1361	1351
Café (Londres)	—	—
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	—	—
Jus d'orange (New-York)	—	—

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 27 NOVEMBRE
Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,40 %
CAC 40 : 2265,92

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	940	[illegible]	+ 1,70	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	802	[illegible]	+ 3,49	[illegible]
Renault (T.P.)	1600	[illegible]	—	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1870	[illegible]	− 0,53	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1216	1220	+ 0,32	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1025	[illegible]	—	[illegible]
Accor	669	[illegible]	− 0,44	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	170,40	[illegible]	− 1,40	[illegible]
Air Liquide	786	[illegible]	− 0,12	[illegible]
Alcatel Alsthom	462,10	[illegible]	− 1,60	[illegible]
Axa	312,40	[illegible]	− 0,03	[illegible]
Axime	625	[illegible]	− 1,12	[illegible]
Bail Investis	756	[illegible]	—	[illegible]
Bancaire (Cie)	570	[illegible]	− 0,17	[illegible]
Bazar Hot. Ville	484	[illegible]	+ 2,06	[illegible]
Bertrand Faure	195	[illegible]	− 0,25	[illegible]
BIC	784	[illegible]	− 0,51	[illegible]
BIS	517	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
B.N.P.	204,90	[illegible]	− 1,02	[illegible]
Bollore Techno.	562	[illegible]	—	[illegible]
Bongrain	2035	[illegible]	− 0,93	[illegible]
Bouygues	534	[illegible]	+ 0,37	[illegible]
Bouygues Offs.	125	[illegible]	− 0,40	[illegible]
Canal +	1198	[illegible]	+ 0,41	[illegible]
Cap Gemini	248,80	[illegible]	− 0,32	[illegible]
Carbone Lorraine	820	820	—	[illegible]
Carrefour	3180	3150	− 0,94	[illegible]
Casino Guichard	239,80	[illegible]	− 1,25	[illegible]
Casino Guich.ADP	188,50	[illegible]	+ 0,74	[illegible]
Castorama Dl (Li)	877	[illegible]	− 0,79	[illegible]
C.C.F.	246	[illegible]	− 0,04	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	44	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
Cegid (Ly)	574	[illegible]	− 0,69	[illegible]
CEP Communication	379,50	[illegible]	+ 0,39	[illegible]
Cerus Europ.Reun	123	[illegible]	+ 2,68	[illegible]
Cetelem	1240	[illegible]	− 0,56	[illegible]
CGIP	1275	[illegible]	− 2,35	[illegible]
Chargeurs Intl	235	239	+ 1,70	[illegible]
Christian Dior	744	[illegible]	—	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	174,60	[illegible]	+ 0,34	[illegible]
Cipe France Ly #	610	[illegible]	+ 1,47	[illegible]
Clarins	750	740	− 1,33	[illegible]
Club Mediterranee	327,10	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
Coflexip	280,50	279	− 0,53	[illegible]
Colas	700	700	—	[illegible]
Comptoir Entrep.	9,95	[illegible]	+ 2,51	[illegible]
Comptoir Moder.	2625	2615	− 0,38	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Paiement dernier coup. (1)
CPR	424,10	422	− 0,49	[illegible]
Cred.Fon.France	64,75	[illegible]	− 0,07	[illegible]
Credit Local Fce	472,30	474	+ 0,35	[illegible]
Credit Lyonnais CI	136,60	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Credit National	303	299	− 1,32	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	230	230	—	[illegible]
Damart	4200	[illegible]	− 1,61	[illegible]
Danone	753	[illegible]	− 0,66	[illegible]
Dassault-Aviation	1115	1115	—	[illegible]
Dassault Electro	470	[illegible]	− 0,42	[illegible]
Dassault Systemes	247,50	[illegible]	+ 1,53	[illegible]
De Dietrich	211	213	+ 0,94	[illegible]
Degremont	407	406	− 0,24	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	41,85	40	− 4,42	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	114	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Dynaction	121,10	[illegible]	− 0,08	[illegible]
Eaux (Gle des)	642	[illegible]	− 0,46	[illegible]
Eiffage	215	[illegible]	− 1,34	[illegible]
Elf Aquitaine	454,50	[illegible]	− 0,74	[illegible]
Eramet	280,50	[illegible]	− 0,17	[illegible]
Eridania Beghin	826	825	− 0,12	[illegible]
Essilor Intl	1510	1510	—	[illegible]
Essilor Intl ADP	1242	[illegible]	− 0,16	[illegible]
Esso	547	[illegible]	− 0,18	[illegible]
Eurafrance	2311	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Euro Disney	10,70	[illegible]	—	[illegible]
Europe 1	1124	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
Eurotunnel	6,45	6,90	+ 6,97	[illegible]
Filipacchi Medias	1080	[illegible]	+ 1,38	[illegible]
Fimalac SA	469,90	[illegible]	− 2	[illegible]
Finextel	84	[illegible]	− 1,66	[illegible]
Fives-Lille	508	[illegible]	− 1,57	[illegible]
Fromageries Bel	4240	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Galeries Lafayette	1778	[illegible]	− 0,16	[illegible]
GAN	114,90	[illegible]	+ 0,08	[illegible]
Gascogne (B)	438,90	[illegible]	+ 1,38	[illegible]
Gaumont #	427	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
Gaz et Eaux	2080	[illegible]	− 0,96	[illegible]
Geophysique	370	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
G.F.C	447	[illegible]	+ 0,69	[illegible]
Groupe Andre S.A.	377,90	[illegible]	+ 2,67	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	108,70	[illegible]	− 1,56	[illegible]
GTM-Entrepose	268,50	[illegible]	− 2,04	[illegible]
Guilbert	996	[illegible]	− 0,60	[illegible]
Guyenne Gascogne	1885	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
Havas	340,50	[illegible]	+ 0,35	[illegible]
Havas Advertising	587	[illegible]	− 1,19	[illegible]
Imetal	824	[illegible]	− 1,09	[illegible]
Immeubl.France	314	[illegible]	+ 0,31	[illegible]
Ingenico	81,80	[illegible]	− 2,81	[illegible]
Interbail	217	[illegible]	− 0,87	[illegible]
Intertechnique	880	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
Jean Lefebvre	265	[illegible]	+ 1,88	[illegible]
Klepierre	636	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
Labinal	919	[illegible]	—	[illegible]
Lafarge	333,80	[illegible]	− 0,83	[illegible]
Lagardere	155	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Lapeyre	310,20	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Lebon	182	[illegible]	—	[illegible]
Legrand	912	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
Legrand ADP	606	[illegible]	− 0,16	[illegible]
Legris indust.	219,90	[illegible]	− 0,04	[illegible]
Locindus	766	[illegible]	+ 0,78	[illegible]
L'Oreal	1854	[illegible]	− 0,37	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Paiement dernier coup. (1)
LVMH Moet Vuitton	1367	[illegible]	—	14/06/96
Lyonnaise Eaux	492,40	[illegible]	− 1,01	[illegible]
Marine Wendel	475	[illegible]	+ 0,63	30/11/95
Metaleurop	44	[illegible]	+ 7,27	[illegible]
Metrologie Inter.	14,05	[illegible]	+ 3,20	—
Michelin	267,60	[illegible]	− 1,23	[illegible]
Moulinex	114	[illegible]	− 0,35	[illegible]
Nord-Est	128,70	[illegible]	− 0,07	[illegible]
Nordon (Ny)	350	[illegible]	+ 1,85	—
NRJ #	665	[illegible]	− 1,20	[illegible]
OLIPAR	86	85	− 1,16	—
Paribas	363,20	[illegible]	− 1,43	04/06/96
Pathe	1248	[illegible]	− 0,40	—
Pechiney	205,70	[illegible]	− 1,31	14/08/96
Pernod-Ricard	286,50	[illegible]	+ 0,09	[illegible]
Peugeot	624	[illegible]	− 0,96	[illegible]
Pinault-Prin.Red	1980	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	428	[illegible]	+ 1,40	[illegible]
Primagaz	575	[illegible]	+ 0,52	[illegible]
Promodes	1480	[illegible]	− 0,67	[illegible]
Publicis	450	[illegible]	− 0,02	[illegible]
Remy Cointreau	126	[illegible]	− 0,71	[illegible]
Renault	119	[illegible]	− 1,17	[illegible]
Rexel	1542	[illegible]	− 0,45	[illegible]
Rhone Poulenc A	160,40	[illegible]	− 0,43	[illegible]
Rochette (La)	24,15	[illegible]	+ 1,44	[illegible]
Roussel Uclaf	1350	[illegible]	+ 0,22	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4670	[illegible]	—	[illegible]
Sade (Ny)	173	[illegible]	+ 2,31	[illegible]
Sagem SA	3220	[illegible]	− 0,31	[illegible]
Saint-Gobain	725	[illegible]	− 0,27	[illegible]
Saint-Louis	1283	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
Salomon (Ly)	474	[illegible]	− 0,84	[illegible]
Salvepar (Ny)	412	[illegible]	− 0,72	[illegible]
Sanofi	455,70	[illegible]	+ 1,16	[illegible]
Sat	1545	[illegible]	+ 0,97	[illegible]
Saupiquet (Ns)	729	[illegible]	+ 2,60	[illegible]
Schneider SA	252	[illegible]	− 1,11	[illegible]
SCOR	188	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
S.E.B.	1013	[illegible]	− 0,78	[illegible]
Sefimeg	384	[illegible]	− 0,78	[illegible]
SEITA	207	[illegible]	− 0,91	[illegible]
Selectibanque	72	[illegible]	− 0,48	[illegible]
SFIM	1029	[illegible]	+ 4,37	[illegible]
SGE	116,50	[illegible]	—	[illegible]
Sidel	328,50	[illegible]	− 0,91	[illegible]
Simco	469	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
S.I.T.A.	1154	[illegible]	− 0,95	[illegible]
Skis Rossignol	143,90	[illegible]	− 1,59	[illegible]
Sligos	713	[illegible]	− 0,42	[illegible]
Societe Generale	569	[illegible]	− 1,05	[illegible]
Sodexho	2488	[illegible]	+ 0,44	[illegible]
Sommer-Allibert	151,10	[illegible]	− 0,06	[illegible]
Sophia	194,10	[illegible]	− 0,05	[illegible]
Spir Communication	536	[illegible]	− 2,61	[illegible]
Strafor Facom	382,80	[illegible]	− 0,33	[illegible]
Suez	225	[illegible]	+ 0,35	[illegible]
Synthelabo	493	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
Technip	498,80	[illegible]	− 0,16	[illegible]
Thomson-CSF	165	[illegible]	+ 0,84	[illegible]
Total	424,10	[illegible]	− 0,21	[illegible]
UAP	139,10	[illegible]	− 0,35	[illegible]
UFB Locabail	522	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
UIC	22,10	[illegible]	+ 5,88	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Paiement dernier coup. (1)
UIF	409	408	− 0,24	[illegible]
UIS	166	166	—	[illegible]
Unibail	500	[illegible]	− 0,54	[illegible]
Union Assur.Fdal	654	652	− 0,30	[illegible]
Usinor Sacilor	78	77,90	− 0,12	[illegible]
Valeo	315	313,40	− 0,50	[illegible]
Vallourec	286,80	285	− 0,62	[illegible]
Via Banque	165	164	− 0,60	[illegible]
Worms & Cie	286,40	285	− 0,48	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1467	1451	− 1,09	[illegible]
Elf Gabon	1200	1200	—	25/06/96

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + −	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	337,80	[illegible]	− 2,19	[illegible]
Adecco S.A.	1360	[illegible]	− 0,29	[illegible]
Adidas AG #	445	[illegible]	− 0,47	[illegible]
American Express	276,40	[illegible]	− 0,68	[illegible]
Anglo American #	288,30	[illegible]	—	[illegible]
Amgold #	442,10	[illegible]	+ 0,22	[illegible]
Arjo Wiggins App.	13,55	[illegible]	—	[illegible]
A.T.T. #	199,30	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Banco Santander #	281	[illegible]	− 0,35	[illegible]
Barrick Gold #	139,70	[illegible]	+ 5,72	[illegible]
B.A.S.F. #	185,20	[illegible]	− 0,10	[illegible]
Bayer #	204,50	[illegible]	− 0,24	[illegible]
Cordiant PLC	8,35	[illegible]	—	[illegible]
Crown Cork ord.	271	[illegible]	+ 2,54	[illegible]
Crown Cork PF CV	251,10	[illegible]	+ 3,58	[illegible]
Daimler Benz #	342,20	[illegible]	− 2,07	[illegible]
De Beers #	152,60	[illegible]	+ 3,53	[illegible]
Deutsche Bank #	245	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Dresdner Bank #	155	[illegible]	− 0,64	[illegible]
Driefontein #	59,65	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Du Pont Nemours #	490	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Eastman Kodak #	424,50	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
East Rand #	1,56	[illegible]	+ 5,76	[illegible]
Echo Bay Mines #	31,90	[illegible]	+ 0,62	[illegible]
Electrolux #	302,90	[illegible]	− 0,62	[illegible]
Ericsson #	159	[illegible]	− 2,45	[illegible]
Ford Motor #	171,60	[illegible]	− 2,68	[illegible]
Freegold #	41,30	[illegible]	− 0,24	[illegible]
Gencor Limited #	17,70	[illegible]	+ 2,54	[illegible]
General Elect. #	535	[illegible]	− 1,49	[illegible]
General Motors #	300,80	[illegible]	+ 0,23	[illegible]
Gle Belgique #	388,50	[illegible]	− 0,12	[illegible]
Grd Metropolitan	40,20	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Guinness Plc #	39,10	[illegible]	+ 0,51	[illegible]
Hanson Plc	6,70	[illegible]	− 1,49	[illegible]
Harmony Gold #	42	[illegible]	− 1,42	[illegible]
Hitachi #	49	[illegible]	− 0,91	[illegible]
Hoechst #	225	[illegible]	− 1,11	02/05/96
I.B.M #	828	816	− 1,44	10/12/96
I.C.I #	67	[illegible]	+ 0,37	[illegible]
Ito Yokado #	258	261	+ 1,16	15/11/96
Matsushita #	90,50	[illegible]	− 0,33	[illegible]
Mc Donald's #	245,50	244	− 0,61	[illegible]
Merck and Co #	432,20	[illegible]	− 0,11	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	64	[illegible]	—	[illegible]
Mobil Corporat.#	630	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Morgan J.P. #	480,40	[illegible]	− 0,41	[illegible]
Nestle SA Nom. #	5650	[illegible]	+ 0,17	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	68,80	[illegible]	—	[illegible]
Nokia A	293	[illegible]	− 3,41	[illegible]
Norsk Hydro #	254,50	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
Petrofina #	1621	[illegible]	− 0,06	[illegible]
Philip Morris #	542	[illegible]	− 0,18	[illegible]
Philips N.V #	208	[illegible]	− 0,86	[illegible]
Placer Dome Inc #	126,50	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
Procter Gamble #	574	[illegible]	− 1,74	[illegible]
Quilmes	314	[illegible]	+ 1,91	[illegible]
Randfontein #	25,30	[illegible]	− 1,58	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	377	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
Royal Dutch #	889	[illegible]	− 1,91	[illegible]
R T Z #	83,10	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
Sega Enterprises	202	[illegible]	+ 1,13	[illegible]
Saint-Helena #	31,05	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Schlumberger #	553	[illegible]	− 2,89	[illegible]
SGS Thomson Micro.	330	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Shell Transport #	85,40	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
Siemens #	240,40	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
Sony Corp. #	334,70	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
Sumitomo Bank #	91,45	[illegible]	− 1,20	[illegible]
T.D.K #	343,10	[illegible]	+ 0,40	[illegible]
Telefonica #	116,80	[illegible]	− 0,34	[illegible]
Toshiba #	35,20	[illegible]	− 1,27	[illegible]
Unilever #	896	[illegible]	− 0,55	[illegible]
United Technol. #	715	[illegible]	− 0,27	[illegible]
Vaal Reefs #	365	[illegible]	+ 1,36	[illegible]
Volkswagen A.G #	2179	[illegible]	− 4,40	[illegible]
Volvo (act.B) #	112,40	[illegible]	—	[illegible]
Western Deep #	162	161,30	− 0,43	[illegible]
Yamanouchi #	105,70	106	+ 0,28	[illegible]
Zambia Copper	6,55	6,50	− 0,76	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 27 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	118,90	8,690
CEPME 8,5% 88-97CA	102,50	3,586 ↑
CEPME 9% 89-99 CA#	112,09	2,589
CEPME 9% 92-06 TSR	122	5,995 ↓
CFD 9,7% 90-03 CB	122,55	7,977
CFD 8,6% 92-05 CB	119	8,955 ↓
CFF 10% 88-98 CA#	110,33	[illegible] o
CFF 9% 88-97 CA#	104,06	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	119,15	7,358
CLF 8,9% 88-00 CA#	113,85	4,584
CLF 9%88-93/98 CA#	105,88	7,500
CNA 9% 4/92-07	122,50	5,227
CRH 8,6% 92/94-03	116,88	3,676 ↑
CRH 8,5% 10/87-88#	109,53	6,334
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,41	6,838
EDF 8,6% 92-04 #	118,30	5,584
Emp.Etat 6%93-97 #	101,47	2,285 ↓
Finansder 9%91-06#	121,98	0,148
Finansd.8,6%92-02#	116,09	[illegible]
Floral9.75% 90-99#	113,46	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	102,66	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	106,23	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	101,95	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	102,51	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	108,63	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,93	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109,61	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	112,84	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	106,85	[illegible]
OAT 10%5/85-00CA#	117,92	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	104,85	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,59	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	122,66	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	123,06	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	109,21	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	964,75	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	98	[illegible]
Baccarat (Ny)	500	[illegible]
Bains C.Monaco	485	[illegible]
Bque Transatlantl. ◆	131,40	[illegible]
B.N.P.Intercont.	494,80	[illegible]
Bidermann Intl. ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) ◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy	382	[illegible]
Champex (Ny) ◆	21	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	328,50	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	1588	[illegible]
Concorde-Ass Risq	887	[illegible]
Continental Ass.Ly	370,10	[illegible]
Darblay	388,70	[illegible]
Didot Bottin	830	[illegible]
Docks de France FA ◆	1250	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	3600	[illegible]
Ecco ◆	1225	[illegible]
Ecia	744	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1280	[illegible]
Fichet Bauche	54,60	[illegible]
Fidei ◆	30,50	[illegible]
Finalens	349,10	[illegible]
F.I.P.P. ◆	200	[illegible]
Fonciere (Cie)	501	[illegible]
Fonciere Euris	214	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	536	540
Foncina #	438,90	[illegible]
Francarep ◆	235	235
France I.A.R.D. ◆	1006	1006
France S.A.	1210	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Gevelot	910	910
G.T.I (Transport)	226,10	[illegible]
Immobail	101,40	[illegible]
Immobanque	631	[illegible]
Locamion (Ly) ◆	477	[illegible]
Lucia ◆	61	[illegible]
Monoprix	191	[illegible]
Metal Deploye ◆	371	[illegible]
Mors #	6,90	[illegible]
Navigation (Nle)	76,55	[illegible]
Optorg ◆	280	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	261	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	1031	[illegible]
Parfinance	234	[illegible]
Paris Orleans	254	[illegible]
Piper Heidsieck ◆	1720	[illegible]
Promodes (CI) ◆	1045	[illegible]
PSB Industries Ly	330	[illegible]
Rhin Moselle(Ny) ◆	850	[illegible]
Rougier #	340	[illegible]
Saga ◆	90	90
Salins du Midi	435	436
Silic	740	745
S.I.P.H. ◆	172,20	172,20
Sofal ◆	36,50	[illegible]
Sofragi	4100	4100
Taittinger	1469	[illegible]
Tour Eiffel ◆	265	265
Vicat	410	[illegible]
Zodiac nouv. ◆	1287	[illegible]
Finaxa	265	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1680	[illegible]
Givaudan-Lavirotte ◆	1076	1076
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	145	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg ◆	1255	[illegible]
Immeubl.Lyon(Ly)#	495,10	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	320	320
Lloyd Continental ◆	7300	7300
Lordex (Ny) ◆	18	[illegible]
Mag.Lyon Gerl.(Ly) ◆	130	[illegible]
Matussiere Forest	66,50	66,50
Moncey Financiere	2550	[illegible]
M.R.M. (Ly)	144	[illegible]
Part-Dieu(Fin)(Ly)	104	[illegible]
Poliet	457	[illegible]
Sabeton (Ly)	720	[illegible]
Sanse (Ly)	836	835
Sechilienne (Ly) ◆	980	[illegible]
Tanneries Fce (Ny) ◆	261	261

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	229	229
Commerzbank AG	130	130
Fiat Ord.	16	16
Gevaert	356	356
Gold Fields South	140	140
Kubota Corp.	29	29
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	44,70	44,70
Robeco	423,50	425,50
Rodamco N.V.	141,80	141,80
Rolinco	443,90	442,10
Sema Group Plc	81	81
Solvay SA	3135	3135

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 27 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	46,95	45,75
AFE #	465	461
Aigle #	173	173
Albert S.A (Ns) ◆	138,90	138,90
Altran Techno. #	1601	1601
Montaignes P.Gest.	960	980
Assystem #	420	421
Bque Picardie (Li) ◆	580	588
Bque Tarneaud(B)#	247	247
Bque Vernes	135	139,90
Beneteau #	670	675
B I M P	60	60
Boiron (Ly) #	624	630
Boisset (Ly)#	252,90	252,90
But S.A.	320	321,90
Cardif SA	819	805
C.E.E #	180	180
Cermex (Ly)	375	[illegible]
CFPI #	334	[illegible]
Change Bourse (M)	262,90	[illegible]
Christ.Dalloz #	1800	[illegible]
CNIM CA#	185	[illegible]
Codetour	288	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	428	[illegible]
Conflandey S.A.	250	[illegible]
C.A.Haute Normand.	337	[illegible]
C.A. Paris IDF	780	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	344	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	327	[illegible]
C.A.du Nord (Li)	526	[illegible]
C.A. Oise CCI	273,10	[illegible]
Creeks	23	[illegible]
Devanlay	452,50	[illegible]
Devernois (Ly)	483,10	[illegible]
Ducros Serv.Rapide ◆	60	[illegible]
Adecco Trav.Tem.Ly	400,30	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#	301	[illegible]
Europ Propulsion	625	[illegible]
Expand s.a.	327	[illegible]
Factorem	701	[illegible]
Faiveley #	336,20	[illegible]
Finacor	83	[illegible]
Fininfo	520	[illegible]
Fructivie	640	[illegible]
Gautier France #	251	[illegible]
Gel 2000	69	[illegible]
GFI Industries #	772	[illegible]
Girodet (Ly) #	29,25	[illegible]
GLM S.A.	299,90	[illegible]
Grandoptic.Photo #	850	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	156	[illegible]
Kindy #	151	[illegible]
Guerbet	250	[illegible]
Hermes Internat.1#	1323	[illegible]
Hurel Dubois	501	[illegible]
ICBT Groupe #	204,90	[illegible]
I.C.C.	106	[illegible]
Idianova ◆	70	[illegible]
Int. Computer #	118	[illegible]
IPBM ◆	66,10	[illegible]
M6-Metropole TV	457	[illegible]
Manitou #	570	[illegible]
Manutan	479	[illegible]
Marie Brizard	870	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.	210	[illegible]
Mecelec (Ly)	61,90	[illegible]
MGI Coutier	230	[illegible]
Monneret Jouet Ly# ◆	81	[illegible]
Naf-Naf #	46,90	[illegible]
NSC Schlum. Ny	606	[illegible]
Onet #	1005	[illegible]
Paul Predault #	180	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy #	83,90	[illegible]
Phyto-Lierac	238	[illegible]
Pochet	848	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	224,90	[illegible]
Radiall #	539	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	210	[illegible]
Reydel Indust.Li ◆	931	[illegible]
Robertet #	980	[illegible]
Rouleau-Guichard	315,50	[illegible]
Securidev #	79	[illegible]
Smoby (Ly)#	545	[illegible]
Sofco (Ly) ◆	54	[illegible]
Sofibus ◆	355	[illegible]
Sogepag # ◆	141	[illegible]
Sogeparc (Fin)	722	[illegible]
Sopra	360,30	[illegible]
Steph.Kelian #	55	[illegible]
Sylea	594	[illegible]
Teisseire-France	162,50	[illegible]
TF1-1	510	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	250	[illegible]
Trouvay Cauvin #	83	[illegible]
Unilog	532	[illegible]
Union Fin.France	567	[illegible]
Viel et Cie #	130,90	[illegible]
Vilmorin et Cie #	457	[illegible]
Virbac	609	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 27 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor ◆	100	100
Coil	175	175
Electronique D2	497	497
FDM Pharma n.	190	190
Genset	270	270
High Co.	207,90	[illegible]
Infonie	81	[illegible]
Joliez-Regol	83,90	85
Mille Amis	105	105
Picogiga	160	[illegible]
Proxidis	29,50	29,50
Stelax	4,36	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 27 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	758	758
Crédit Gén.Ind. ◆	29	23,50
Générale Occidentale ◆	65	64,35
Mumm ◆	1365	1365
Sté lecteurs du Monde ◆	162	162

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 26 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	126,45	120,43
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2478,01	2441,39
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme ◆	9580,21	9580,21
Arbitr. Première ◆	9513,53	9419,34
Arbitr. Sécurité ◆	17578,31	17498,86
BNP		
Antigone Trésorerie	868614	868614
Natio Court Terme	13953	13953
Natio Court Terme2	378891	378891
Natio Epargne	2243,50	2221,29
Natio Ep. Capital C/D	16430,89	16268,21
Natio Ep. Croissance	2523,82	2474,33
Natio Ep. Obligations	226,12	221,69
Natio Epargne Retraite	144,77	140,55
Natio Epargne Trésor	10992,82	10970,88
Natio Epargne Valeur	597,54	585,82
Natio France Index	1235,39	1211,17
Natio Immobilier	1271,38	1246,45
Natio Inter	1947,92	1909,73
Natio Monétaire C/D	5403,22	5403,22
Natio Opportunités	166,96	162,69
Natio Patrimoine	1585,50	1559,43
Natio Perspectives	1358,05	[illegible]
Natio Placements C/D	77506,36	77506,36
Natio Revenus	1110,32	[illegible]
Natio Sécurité	11275,91	11275,91
Natio Valeurs	1139,46	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	90711,04	90711,04
Oblig. tres cat.	248,95	[illegible]
CDC GESTION		
Livret Bourse Inv. D	698,53	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	930,29	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2277,87	2273,32
Patrimoine Retraite C	305,51	[illegible]
Sicav Associations C	2390,67	2390,67
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19296,91	19296,91
Mutual. dépôts Sicav C	18842,20	18823,38
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	230,17	225,66
Ecur. Capicourt C	228,49	228,49
Ecur. Capitalisation C	239,15	239,15
Ecur. Distrimonétaire D	10417,57	10417,57
Ecur. Expansion C	81421,55	81097,16
Ecur. Géovaleurs C	3034,97	2975,46
Ecur. Investis. D	188,38	184,68
Ecur. Monépremière	11129,20	11129,20
Ecur. Monétaire C	12853,53	12853,53
Ecur. Monétaire D	12241,36	12241,36
Ecur. Trésorerie C/D	315,99	[illegible]
Ecur. Trimestriel D	1996,15	[illegible]
Eparcourt-Sicav D	197,46	[illegible]
Géoptim C	12296,68	[illegible]
Géoptim D	11967,08	[illegible]
Horizon C	1841,71	[illegible]
Prévoyance Ecur. D	103,67	[illegible]
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11734,61	[illegible]
Ecur. Sécuripremière C	11726,13	[illegible]
Ecur. Sensipremière C	12613,77	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA		
Amplia ○	117657,70	[illegible]
Atout Amérique	148,71	[illegible]
Atout Asie	100,97	[illegible]
Atout Futur C	654,85	[illegible]
Atout Futur D	624,67	[illegible]
Coexis	1900,64	[illegible]
Dieze	1961	[illegible]
Elicash ○	933073,89	[illegible]
Epargne-Unie	178,74	[illegible]
Eurodyn	2014,39	[illegible]
Indicia ◆	1386,47	[illegible]
Moné.JC ○	11766,22	[illegible]
Moné.JD ○	11766,22	11766,22
Oblifutur	524,34	[illegible]
Oraction	1771,73	[illegible]
Revenu-Vert	1219,27	[illegible]
Sévéa ◆	111,73	[illegible]
Synthésis	17180,77	[illegible]
Uni Foncier	1279,45	[illegible]
Uni France	719,32	[illegible]
Uni Garantie C	1816,62	[illegible]
Uni Garantie D	1477,04	[illegible]
Uni-Régions	1572,38	[illegible]
Univar C ○	304,88	304,88
Univar D ○	299,09	299,09
Univers Actions	199,08	[illegible]
Univers-Obligations	230,59	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	614,28	[illegible]
Francic Pierre	120,97	[illegible]
Francic Régions	1680,67	[illegible]
CIC PARIS		
Cicamonde	1381,49	[illegible]
Converticic	358,61	[illegible]
Ecocic	1486,67	[illegible]
Oblicic Mondial	3513,78	[illegible]
Oblicic Régions	1187,35	[illegible]
Rentacic	167,24	[illegible]
CREDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1373,14	[illegible]
Lion 20000	16925,56	[illegible]
Lion Association	11536,90	[illegible]
Lion Plus	1495,88	[illegible]
Lion Trésor	2464,01	[illegible]
Oblilion	1945,31	[illegible]
Sicav 5000	623,74	[illegible]
Slivafrance	1040,91	[illegible]
Slivam	511,20	[illegible]
Slivarente	239,17	[illegible]
Slivinter	635,60	[illegible]
Trilion	5319,35	[illegible]
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes ●	2181,44	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	137,08	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	895,19	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C	114,46	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	22614,75	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T.	247,23	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde ◆	1307,46	1272,47
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1812,31	1776,77
Créd.Mut.Ep.Quatre	1124,66	1102,61
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	745,87	713,75
Saint-Honoré Capital	19034,69	18870,57
St-Honoré March. Emer.	644,68	[illegible]
St-Honoré Pacifique	742,81	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1809,10	1809,10
Stratégie Actions	1010,29	[illegible]
Stratégie Rendement	1880,48	[illegible]
[illegible]		
Amplitude Monde C	852,54	[illegible]
Amplitude Monde D	830,53	[illegible]
Amplitude Europe C/D	122,44	[illegible]
Elanciel D	145,16	[illegible]
Emergence Poste D	119,80	[illegible]
Géobilys C	648,62	[illegible]
Géobilys D	619,06	[illegible]
Intensys C	115,96	[illegible]
Intensys D	111,04	[illegible]
Latitude C	146,34	146,34
Latitude D	137,67	137,67
Oblitys D	608,32	[illegible]
Plénitude D	172,25	[illegible]
Poste Gestion C	43813,81	43813,81
Revenus Trimestr. D	5282,58	[illegible]
Solstice D	2367,30	[illegible]
Thésora C	952,32	[illegible]
Thésora D	866,83	[illegible]
SOCIETE GENERALE		
Actimonétaire C	37429,13	37429,13
Actimonétaire D	30477,60	30477,60
Cadence 1 D	1079,85	[illegible]
Cadence 2 D	1066,62	1056,06
Cadence 3 D	1070,72	[illegible]
Capimonétaire C	404,88	[illegible]
Capimonétaire D	376,19	[illegible]
Sogeoblig C	8897,65	[illegible]
Interoblig C	6858,76	[illegible]
Intersélection France D	620,14	[illegible]
S.G. France opport. C	1767,51	[illegible]
S.G. France opport. D	1704,47	[illegible]
Sogenfrance C	1574,42	[illegible]
Sogenfrance D	1453,01	[illegible]
Sogépargne D	304,21	[illegible]
Soginter C	1899,24	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D	1274,32	[illegible]
Sogeliance D	1683,10	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	158,32	158,32

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUSTÉRITÉ Plusieurs centres de recherche européens, parmi les plus importants, sont confrontés à des restrictions budgétaires, les gouvernements revoyant à la baisse leur participation financière. Il s'agit notamment des Allemands qui mènent aujourd'hui une politique de réduction de ses déficits publics. ● LE CERN de Genève (Laboratoire européen pour la physique des particules), l'ESRF (Installation européenne de rayonnement synchrotron) de Grenoble et, à un moindre degré, l'ESO (Observatoire européen austral) du Chili sont les plus touchés. ● LES PROJETS scientifiques risquent d'être revus à la baisse ou retardés, ce qui inquiète de nombreux chercheurs. Ces instruments de recherche fondamentale, certes gros consommateurs de crédits, sont pourtant susceptibles de trouver des applications dans divers secteurs industriels.

Menaces de restrictions budgétaires pour la recherche européenne

La diminution des contributions financières de certains Etats membres, en particulier l'Allemagne, va freiner l'élan de grands équipements scientifiques de réputation mondiale et risque de retarder, sinon de compromettre, certains projets en cours

« LE COUP est rude ! » Les dirigeants du Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN), le plus important centre de recherche au monde et le symbole de l'Europe scientifique, sont encore bouleversés. Cet été, en pleine trêve aoûtienne, l'Allemagne leur a annoncé sa volonté de réduire sa contribution financière de 8,5 % en 1997 et 1998, et de 9,3 % les deux années suivantes. Tout récemment, elle aurait même menacé de se retirer de l'organisme genevois et de renégocier les conditions de sa participation, si ses exigences n'étaient pas acceptées par les dix-huit autres Etats membres.

Le choc est d'autant plus brutal que l'Allemagne est le principal bailleur de fonds (22,5 %) de l'établissement, devant la France (17 %), la Grande-Bretagne et l'Italie (13 % chacune). Il survient, de surcroît, au pire moment. Le CERN, dont l'anneau de collision électrons-positons (LEP), mis en service en 1989, arrivera en fin de course en l'an 2000, s'efforce, non sans mal, de boucler le tour de table de son futur grand accélérateur de particules, le Large Hadron Collider (LHC).

Ce puissant outil d'étude de la matière, dont le coût approche 11 milliards de francs, pourrait être achevé en 2005, si les Européens obtiennent suffisamment de concours extérieurs : le Japon, la Russie, le Canada et l'Inde se sont déjà engagés dans le projet ; les Etats-Unis s'y intéressent fortement. Sans cet apport, la machine ne fonctionnera pas à plein régime (14 TeV ou tera-électronvolts) avant 2008.

C'est dire combien une coupe budgétaire aurait des conséquences. *« L'avenir du CERN tourne désormais autour du LHC. Le projet risque d'être, sinon annulé, du moins retardé ou revu à la baisse »*, s'alarme un représentant de la direction. Début novembre, les dix-neuf associés ont tenu une réunion de crise et mis à l'étude trois scénarios de compression budgétaire. Un conseil plénier doit trancher – dans le vif quelle que soit l'hypothèse retenue – le 20 décembre.

Les centres financés par les gouvernements

	CERN – Laboratoire européen pour la physique des particules	ESO – Observatoire européen austral	ESRF – Installation européenne de rayonnement synchrotron	ILL – Institut Laue-Langevin
Budget	3 750		420	
Baisse	– 4 % à – 9,3 %		– 7,1 % à – 9,5 %	

(Échelle : 0 – 1 000 – 2 000 – 3 000 – 4 000)

DU CHILI À GRENOBLE

Le CERN n'est pas seul dans la tourmente financière. L'Allemagne, qui a cher payé sa réunification, mène aujourd'hui une politique drastique de réduction de ses déficits publics, afin de satisfaire aux critères du traité de Maastricht sur le passage à la monnaie unique. Elle a ainsi décidé de revenir sur ses engagements au sein de deux autres organismes scientifiques internationaux : l'Installation européenne de rayonnement synchrotron (ESRF) de Grenoble et l'Observatoire européen austral (ESO) au Chili. À l'ESRF, inaugurée voilà deux ans, la situation est prise très au sérieux. *« La décision du gouvernement allemand, prise sans concertation, signifiait une fermeture pour plusieurs mois et l'arrêt de la construction des dernières lignes de lumière »*, affirme le directeur du synchrotron, Yves Petroff. Une telle extrémité sera finalement évitée. Un accord vient en effet d'intervenir avec les compagnies d'assurances, qui verseront 30 millions de francs, répartis sur deux ans, en dédommagement de malfaçons ayant entraîné des retards et des surcoûts de construction. Les douze pays membres, réunis en conseil d'administration mercredi 27 et jeudi 28 novembre, devraient donc s'accorder sur une solution temporaire.

Mais ce « replâtrage » financier est à courte échéance. *« Pour les deux ans à venir, nous nous en tirerons en nous serrant la ceinture. Mais je suis inquiet pour la suite,* confie M. Petroff. *Les associés vont devoir choisir : ou bien ils veulent que l'ESRF reste la meilleure source de rayons X au monde, ou bien ils acceptent que la physique de pointe se fasse à l'étranger ».*

Le risque est que l'avance acquise par les Européens, avec des lignes de lumière cent fois plus brillantes qu'ils ne l'espéraient lors de la conception de leur machine, ne soit réduite à néant. Car les Américains viennent de mettre en service un synchrotron plus puissant, tandis que les Japonais mettent la dernière main à leur propre source, qui devrait être disponible fin 1997. *« On a dépensé près de 4 milliards de francs pour construire un instrument de recherche exceptionnel, et on mégote à présent pour quelques dizaines de millions de francs. C'est un immense gâchis ! »*, s'indigne Jacques Borrel, délégué CFDT.

En termes plus mesurés, Bernard Fort, l'un des deux représentants français au conseil de l'ESO, juge *« dangereux »* des *« à-coups budgétaires brutaux qui ne tiennent pas compte des projets scientifiques en cours ».* En l'occurrence, le très grand télescope (VLT), dont l'installation doit commencer en 1998 sur le mont Paranal, au Chili, moyennant un investissement de 1,9 milliard de francs.

« Le programme est trop avancé pour être remis en cause, se rassure Bernard Fort. *Mais, aucun partenaire n'étant disposé à payer pour un autre, des retards sont à craindre ».* Les huit pays membres de l'observatoire austral, dont la plupart estiment qu'une baisse de 2,7 % serait le maximum acceptable, doivent se concerter sur ce sujet les 5 et 6 décembre 1996, à Santiago.

Si les difficultés sont aujourd'hui plus aiguës, ce n'est cependant pas d'hier que la crise pèse sur la coopération scientifique européenne. Partout, les financements se tarissent et tous les Etats peinent à faire face à leurs engagements externes en même temps qu'aux besoins de leurs centres de recherche nationaux. De quoi donner du grain à moudre aux détracteurs des grands instruments scientifiques, parfois accusés d'être *« budgétivores »*, sans retombées appréciables pour l'économie.

C'est oublier que le synchrotron intéresse non seulement la communauté des physiciens, mais aussi les biologistes, l'industrie pharmaceutique, les entreprises de micro-électronique ou les spécialistes de l'imagerie médicale. C'est oublier, encore, que la « Toile » d'Internet (World Wide Web) a été inventée par les chercheurs du CERN pour communiquer à distance, ou que les détecteurs de particules qui y ont été conçus par Georges Charpak, Prix Nobel de physique en 1992, sont aujourd'hui utilisés dans nombre d'hôpitaux, en radiographie et en thérapie des cancers.

Dans les rangs des chercheurs, beaucoup déplorent plutôt la *« frilosité »* des industriels, qui hésitent à investir dans la recherche fondamentale. Un seul exemple : les entreprises européennes se contentent d'acheter du temps de faisceau de la source grenobloise de rayons X, alors que le quart ou le tiers des lignes de lumière des machines américaine et japonaise sont financées par des firmes industrielles.

L'Europe de la recherche, longtemps présentée comme un modèle pour la construction communautaire, est aujourd'hui mise à l'épreuve. Le constat est préoccupant, au moment où les Etats-Unis et le Japon intensifient au contraire leur effort dans le domaine de la recherche publique.

Pierre Le Hir

Des mastodontes de la science

● **CERN.** Le laboratoire européen pour la physique des particules a été fondé (sous le nom d'Organisation européenne pour la recherche nucléaire) le 29 septembre 1954. Financé par 19 pays européens, il emploie aujourd'hui plus de 3 000 personnes. Sa panoplie d'accélérateurs comporte notamment le LEP (grand collisionneur électron-positon), installé dans un tunnel circulaire de 27 kilomètres creusé sous la frontière franco-suisse, près de Genève, et qui abritera aussi le futur LHC (grand collisionneur d'hadrons). Des milliers de chercheurs venus de tous les pays du monde (représentant plus de la moitié des physiciens spécialistes des particules en activité) participent ou ont participé à des expériences sur ce matériel sans équivalent.

● **ESO.** L'European Southern Observatory est une organisation intergouvernementale fondée en 1962 et basée à Garching, près de Munich. Elle a pour mission de gérer un ensemble d'observatoires astronomiques dans l'hémisphère Sud. Ses huit Etats membres ont mené à bien la construction à la Silla, au Chili, de quatorze télescopes de 3.6 mètres de diamètre. Deux autres télescopes (NTT et SEST) lui ont été adjoints depuis 1989. L'ESO conduit actuellement, après avoir affronté de difficiles problèmes fonciers, la construction, sur le mont Paranal au Chili, d'un très grand télescope (VLT) fonctionnant dans l'infrarouge. Composé de quatre miroirs de 8,2 mètres de diamètre, dont le premier doit être installé en 1998, il sera le plus grand télescope optique du monde.

● **ESRF.** L'Installation européenne de rayonnement synchrotron, qui réunit douze pays et a nécessité un investissement de 3,8 milliards de francs, est entrée en service en septembre 1994. Ce grand anneau de 850 mètres, à l'intérieur duquel des électrons, propulsés à une vitesse proche de celle de la lumière, émettent des rayons X très « pénétrants », est destiné à l'étude de la structure de la matière. Le synchrotron intéresse aussi bien les physiciens que les chimistes, les biologistes, ou les micro-électroniciens. Sur les trente « lignes de lumière » prévues d'ici à 1998, vingt et une sont déjà en service ou en cours de test. L'objectif prévu pour 1997 était de 5 400 heures de fonctionnement, une quarantaine d'expériences pouvant être menées simultanément. L'effectif permanent de l'ESRF est de 480 personnes.

● **ILL.** L'institut Max von Laue-Paul-Langevin, installé à Grenoble depuis 1971, exploite le réacteur expérimental à haut flux de neutrons le plus puissant au monde (58,3 mégawatts). La totalité de son bloc réacteur a été remplacée en 1994, ce qui devrait prolonger son activité d'au moins dix ans. Il emploie 400 personnes.

Sursis pour l'Institut Laue-Langevin

Les responsables de l'Institut Max von Laue-Paul Langevin (ILL) de Grenoble – organisme au sein duquel l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne exploitent en commun un réacteur de recherche à haut flux de neutrons récemment remis à neuf – l'ont échappé belle. En 1993, déjà, le budget et les effectifs de cet organisme avaient été fortement amputés, à la demande des Britanniques, qui ont à gérer leur propre source de neutrons, ISIS, près d'Oxford.

Depuis, le réacteur ne fonctionne plus qu'avec vingt-cinq stations expérimentales, au lieu de trente et une par le passé. Récemment, l'Allemagne a demandé à son tour un allégement de sa quote-part (actuellement 37 % du total). Cette demande, qui menaçait la survie de l'organisme, est aujourd'hui écartée, mais ses dirigeants craignent qu'il ne s'agisse que d'un sursis. Aussi souhaitent-ils ouvrir l'ILL, avec lequel l'Espagne, la Suisse et l'Autriche entretiennent déjà des coopérations scientifiques, à de nouveaux partenaires. L'Italie fera son entrée le 1er janvier 1997 et la Russie disposera d'un temps d'expérimentation, en échange de la fourniture d'uranium enrichi.

La grande foire informatique de Las Vegas donne la vedette à Internet

Célébrant cette année les vingt-cinq ans du microprocesseur, le Comdex permet de dégager ce que seront les tendances technologiques de demain

LAS VEGAS
correspondance

DISNEYWORLD du futur, Woodstock annuel des technologies de l'information, le Comdex est la plus grande foire mondiale des ordinateurs. Plutôt qu'un lieu d'accomplissements intellectuels ou scientifiques, comme Boston ou San Francisco, patrons et techniciens ont choisi, pour faire le point à intervalles réguliers, la capitale kitsch des rêves fous de richesse instantanée et de gabegie.

Cadre oblige, il s'agit d'abord d'un show conçu pour attirer en masse ces éternels enfants que sont les professionnels de l'informatique, les *« techies ».* Du 18 au 22 novembre, ils ont pu tenter leur chance à des loteries plus ou moins attrayantes – et y gagner un stylobille ou un ordinateur –, se laisser convaincre des mérites d'un processeur sur rythme de rap, mirer une pin-up en petite tenue posant devant une photo de mer chaude... par le truchement d'un appareil photo numérique de chez Casio.

Le Comdex – computer dealers exposition (Exposition des distributeurs d'ordinateurs) – est une occasion de voir et d'essayer des engins futuristes comme les *« wearables »* (portables mais dans le sens où l'on « porte » un vêtement). Aussi puissants qu'un PC moyen, ils obéissent à la voix, pèsent à peine plus qu'un baladeur et s'accrochent à la ceinture. Mais attention !, le virtuel est envahissant et les exposants tendent à présenter des produits qui n'existent pas encore ou qui en sont au stade expérimental.

Le MMX, par exemple, est un nouveau développement d'Intel qui permettra au microprocesseur – que le fabricant lancera l'an prochain – de faire fonctionner les logiciels multimédia 60 % plus vite. Quant au fameux DVD (digital video disc) qui a la taille des disques compacts classiques (12 cm de diamètre) mais contient au moins 7 fois plus de données, Toshiba mettra en vente leurs lecteurs aux Etats-Unis en janvier ou février. Faute d'un catalogue de titres suffisant, le fabricant a retardé le lancement américain de ce produit déjà commercialisé au Japon depuis le 1er novembre dans sa version informatique (DVD-ROM).

NOUVEAUX LOGICIELS

Au Comdex, personne ne peut tout voir mais de ce chaos bruyant on peut dégager les grandes tendances du moment. Novembre 1996 était l'occasion de fêter le 25e anniversaire du microprocesseur (*Le Monde* du 8 novembre). Mais la fusée porteuse aujourd'hui a pour nom Internet. Une étude récente de Forrester Research estime que les revenus engendrés par le réseau des réseaux passeront de 14 milliards de dollars cette année à 200 milliards de dollars (1 000 milliards de francs) en l'an 2000.

Il entraîne l'apparition d'une nouvelle génération de machines (modems pour le câble par exemple) ou de logiciels (Java, etc.). Analystes sérieux et amateurs de formules rapides aiment à dire que les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont de plus en plus *« network centric »*, centrée sur le réseau (les contradictions n'ont jamais empêché de faire des affaires). Sans capacité de communiquer, la capacité de traitement de l'information n'a plus guère de sens.

La différence entre navigateurs (*browsers*) et systèmes d'exploitation tend à disparaître. HTML, le format de document multimédia qui a rendu possible la « Toile », devient une norme universelle de présentation des données auxquelles on accédera bientôt de la même manière, qu'elles se trouvent sur un PC ou sur la « Toile ». Le développement des intranets, réseaux internes d'entreprise fonctionnant avec les protocoles d'Internet pose deux problèmes auxquels des dizaines d'entreprises s'intéressent : l'ouverture des banques de données internes aux clients et les problèmes de sécurité qui en découlent.

En 1995, les ténors s'étaient affrontés pour savoir si le NC, l'ordinateur de réseau, avait un sens. En 1996, on a pu en voir et en toucher. L'objectif est d'intéresser les entreprises qui n'ont pas partout besoin de PC inutilement puissants et chers à entretenir, et de s'ouvrir à l'énorme marché de ceux qui n'ont pas assez d'argent ou de connaissances informatiques pour acquérir un ordinateur personnel.

ORDINATEURS DE POCHE

Entre les deux on voit apparaître une nouvelle catégorie d'ordinateurs bas de gamme. Le lancement de Windows CE, version allégée de Windows 95 pour les assistants numériques personnels (PDA), marque un tournant. C'est la première fois que Microsoft met sur le marché un produit moins puissant que les précédents.

Les PDA, ces ordinateurs de poche dans lesquels on enregistre adresses, rendez-vous et les quelques idées assez clairement conçues pour pouvoir s'exprimer en deux lignes sont appelés à s'étendre comme complément de l'ordinateur de bureau ou comme substitut. Les deux gagnants dans cette catégorie sont le Pilot d'US Robotics qui tient dans une poche et le Zaurus couleur de Sharp. De la taille d'un petit livre de poche son écran couleur permet de naviguer presque confortablement sur la Toile. Commercialisé au Japon depuis plusieurs mois, il est vendu avec un appareil photo numérique de la taille d'un briquet.

L'imagerie numérique a fait d'énormes progrès. Certaines entreprises s'intéresseront aux nouveaux écrans à haute résolution de Sony, par exemple. Leur qualité commence à rivaliser avec celle du papier, mais leur prix reste prohibitif. Entraînées par Kodak qui s'éloigne de la pellicule de grand-père, des dizaines d'entreprises s'apprêtent à offrir aux familles des appareils numériques de petite taille, capables de prendre des photos immédiatement transférables sur un ordinateur et envoyées par courrier électronique ou modifiées à l'envie. Un jeu sans fin.

Francis Pisani

Sucre, la belle endormie

Insouciante, la capitale constitutionnelle de la Bolivie vit toujours repliée sur son passé

SUCRE
correspondance

Derrière les vitres de la *confiteria* (pâtisserie) chic de la ville, deux femmes, attablées, dégustent un volumineux gâteau, arrosé de crème Chantilly. Vêtues de noir, le cheveu soigné, exhibant des cascades de bijoux, elles conversent sans un regard pour les passants. Absorbé par la lecture du journal, un homme, costume bleu strict et chapeau, se fait lustrer les chaussures à l'angle de la place d'armes et s'offre un cigare avant d'entamer une démarche altière...

Sucre, un monde à part en Bolivie ? De ces villes où les gens cultivent encore une mentalité coloniale très marquée. Repliée sur elle-même et sur son passé, Sucre, l'élégante, peut se pavaner, elle en a moyens.

Inscrite au Patrimoine culturel de l'humanité par l'Unesco, la ville « blanche » n'a rien perdu de sa superbe. Un qualificatif loin d'être usurpé puisque aucune demeure ne contrevient à la règle du blanc pour le coloris des murs. Les habitants ont eu un grand souci de l'image de leur cité. Ils possèdent les plus jolies façades du pays et portent une attention particulière à garnir les balcons coloniaux de fleurs.

La capitale historique de la Bolivie étale son architecture coloniale avec générosité depuis le couvent de la Recoleta, sur les hauteurs, les fondements de la ville qui remontent à 1538. Un panorama permet, depuis l'esplanade, d'apprécier la distribution urbanistique. Ville tracée au cordeau, Sucre a su s'aménager de nombreux poumons. Les parcs foisonnent, hérissés d'arbres qui jaillissent à travers l'ondulation des toits de tuiles. Bâtie au cœur d'une vallée fertile à 2 750 mètres d'altitude, Sucre jouit d'un climat exceptionnel que beaucoup de Boliviens envient.


DESSINS D'OLCE

LA BOURGEOISE ET LA LABORIEUSE

La rue Calvo, où voisinent couvents et églises, dégringole en direction de la place d'armes. Tous les chemins convergent vers le centre chargé d'histoire. En son sein trône la statue du maréchal Antonio José de Sucre, le vainqueur de la bataille décisive d'Ayacucho contre les Espagnols. L'homme, qui fut avec Simon Bolivar le libérateur des pays andins, devint le premier président de la République de Bolivie. Et la ville, qui héritera de son nom, sera déclarée capitale dès 1825, sitôt l'acte d'indépendance signé dans les salons de la *Casa de la Libertad*. Ce bâtiment a, depuis, été reconverti en musée après avoir abrité le palais législatif jusqu'en 1899, l'année même où s'engagea une guerre d'hégémonie entre La Paz et Sucre. Les pouvoirs présidentiel, exécutif et législatif furent, par la suite, transférés à La Paz, siège du nouveau gouvernement. Sucre conserva le pouvoir judiciaire.

Située à l'écart de l'axe de développement La Paz-Cochabamba-Santa Cruz, le poids économique de la quatrième ville du pays est aujourd'hui faible. Sans ambition, Sucre s'accroche à son titre de capitale constitutionnelle. *« Un titre honorifique pour ne pas affecter la dignité nationale »*, selon certains. L'histoire de la Bolivie s'est « faite » à Sucre, d'où surgirent les premières clameurs pour l'indépendance. Des faits essentiels dans la conscience des Boliviens.

La ville eut un rôle politique et religieux marquant à l'époque coloniale. Elle se développe grâce à l'activité de Potosi pour devenir un centre administratif influent. Les riches familles détentrices de mines venaient alors s'installer à Sucre à cause du climat. Prémices de deux évolutions contraires : Sucre la bourgeoise et Potosi la laborieuse... S'édifièrent alors trente églises et des couvents. Dans le style néo-classique pur, le couvent San Felipe de Neri est le plus important de Bolivie. Depuis la terrasse, immense, les pères, captivés par la vue imprenable sur la ville, officiaient et déjeunaient.

Baroque et Renaissance se mêlent avec harmonie à Sucre, cité marquée par l'influence européenne. Dans les salons des demeures seigneuriales toujours occupées, il n'est pas rare de rencontrer des meubles anglais ou russes du XIXe siècle, mais aussi de la verrerie française. L'empreinte de la France reste sensible. Jusque dans les banquets officiels, où le menu s'affiche encore en français. Au début du siècle, il était de bon ton de s'exprimer dans la langue de Molière. Et pour les gens de la haute société de voyager à Paris. Dans la Sucre aristocratique d'aujourd'hui, on manifeste volontiers une très grande fierté de cet héritage européen en même temps qu'un profond attachement à la France.

Si la place d'armes reste le carrefour historique, elle en est aussi le carrefour social. Une place centrale où l'on peut prendre le pouls de la ville à l'ombre des palmiers. Théâtre, le matin, des vendeurs de journaux et cireurs de chaussures, elle est investie à la nuit tombée par des étudiants venus disserter à la lueur des lampadaires.

Que serait Sucre sans ses douze mille étudiants qui tentent de la sortir de sa léthargie ? Le prestige de ses facultés de droit et médecine mais aussi la grande qualité de l'enseignement dispensé attirent les jeunes. On accourt même de l'étranger pour suivre les cours de l'université Mayor de Francisco Javier de Chusisaca, la plus ancienne d'Amérique du Sud. Si la ville de Sucre dort sur ses lauriers, elle peut raisonnablement vivre sur son passé.

Philippe Duigou

Carnet de route

● **Y aller.** La meilleure saison pour le voyage est l'hiver austral, de mai à septembre. Il n'existe pas de vol direct depuis la France. Le plus court trajet s'effectue avec la Varig, via Sao Paulo ou Rio de Janeiro. Egalement avec American Airlines via Miami (vols quotidiens) et Aerolineas Argentinas via Buenos Aires. Compter environ 7 000 F pour un Paris/La Paz ou Santa Cruz A/R. Equinoxiales (tél. : 01-47-53-71-89) et Nouveau Monde.
● ***Séjourner.*** *Charme* à l'*Hôtel* Cruz de Popayan, une ancienne maison coloniale restaurée.
● **Exposition. « Les Anges reviennent, art colonial bolivien »,** à la chapelle de la Sorbonne, tous les jours sauf le lundi, de 11 heures à 18 h 30, jusqu'au 5 janvier.
● **Lectures.** Le guide *Bolivie* (La Manufacture). *L'Oiseau sorcier*, de Guy Georgy (J'ai lu).
● **Renseignements.** Consulat de Bolivie, 12, avenue du Président- Kennedy, 75016 Paris, tél : 01-42-88-34-32.

PARTIR

■ **GENÈVE FÊTE L'ESCALADE.** Chaque année, en décembre, Genève célèbre la tentative infructueuse du duc de Savoie, en 1602, d'escalader l'enceinte fortifiée de la ville au moyen de longues échelles. A cette occasion, marchés campagnards et échoppes envahissent les rues de la vieille ville où, aux sons des fifres et des tambours, défilent des personnages en costumes d'époque. A vivre avec un forfait week-end, les 13 et 14 décembre, à l'Hôtel du Rhône : environ 1 360 F par personne pour deux nuits en chambre double avec petits déjeuners.
★ *Réservations au 05-90-84-44.*

■ **CHEZ L'HABITANT.** Idéale pour découvrir un pays et son mode de vie, la formule anglaise du Bed & Breakfast est aujourd'hui pratiquée aux quatre coins de la planète. Ce qui permet à Council Travel de proposer des hébergements chez l'habitant dans une trentaine de pays, de l'Afrique du Sud aux Etats-Unis, en passant par la Slovénie, Pékin, Djerba, les pays baltes, la Réunion et Saint-Pétersbourg. Pour un prix de 200 à 250 F par nuit et par personne, avec des réductions pour les enfants et, souvent, un minimum de deux nuits sur place. A réserver au moins un bon mois à l'avance.
★ **Ventes au 01-44-55-55-44 et dans les agences Council Travel à Paris, à Aix-en-Provence, à Lyon et à Nice.**

■ **VICTOR HORTA.** Cette promenade sur les pas de l'un des créateurs de l'art nouveau permet à chacun de découvrir à son rythme la capitale belge. Elle est disponible avec deux autres cartes-itinéraires respectivement consacrées à l'art nouveau et à la Grand'Place. Une initiative de l'ARAU (Atelier de recherche et d'action urbaines), qui regroupe des habitants concernés par la préservation et l'aménagement de leur ville. La pochette de trois : 32 F environ.
★ ***ARAU, 55, boulevard*** **Adolphe-Max, 1000 Bruxelles, tél. : (02) 219-33-45.**

Les marchés de l'Avent

Dès le premier dimanche de l'Avent, les marchés de Noël s'épanouissent sur les places de la Vieille Europe. Ainsi le dicte la coutume, en Autriche, en Allemagne et dans les pays nordiques, particulièrement. Une tradition vivace qui se perpétue là où les hivers sont rigoureux. Dans les squares et les jardins illuminés, aux carrefours marchands, la résine, le pin, la bougie, le vin chaud à la cannelle embaument l'air vif et sec. On goûte aux pains d'épices et aux gâteaux d'amandes. On choisit les pacotilles qui égayent la fin de l'année. *Les objets en bois sont* taillés par les artisans qui viennent vendre leur production. Sapins de Noël enguirlandés, étoiles d'or et crèches peuplées de santons donnent un air de fête aux quartiers anciens.

● En Suède, le 1er décembre, on allume les sept bougies du chandelier de Noël sur le rebord de sa fenêtre. A Stockholm, les façades brillent, nuit et jour, tandis que les placettes et ruelles pavées du quartier de Gamla Stan se couvrent d'étals odorants. Les marchés de Noël sont partout. Jusque sur l'île Skansen, où le plus vaste et le plus ancien écomusée d'Europe présente, chaque dimanche, dans 140 maisons et fermes d'époque reconstituées, les coutumes liées à la Nativité. Mêmes festivités à Copenhague dans les jardins centenaires de Tivoli qui, pour l'occasion, se transforment en une foire. Les forfaits week-end des spécialistes (Scanditours, Pandore Voyages, Europauli, Alantours, Bennett Voyages dans les agences) commercialisés à partir de 2 300 F, incluent billet d'avion et deux nuits d'hôtel réservés.

● En Autriche, les *Christkindlmarkte* (marchés de l'Enfant Jésus) se multiplient à Vienne, Salzbourg, Innsbruck, Linz, jusqu'aux petites villes, comme Bludenz. Ils accompagnent les concerts de l'Avent. Les chants de Noël résonnent dans les nefs et les salles d'apparat des centres urbains. A Vienne, marché de Noël devant le château de Schönbrunn, agrémenté chaque week-end d'après-midi musicales, marché à l'ancienne au Freyung avec spectacles et guignol, marché d'artisanat sur le parvis de l'église Saint-Charles et expositions de crèches à *Saint-Pierre* ; quelque 150 pièces, réalisées en céramique, en bois, en verre ou en pierre, venues des Alpes, du Sri Lanka ou d'Israël. Les forfaits « avion-hôtel » sont signés Austropauli (week-end « Petit Futé », deux nuits à Vienne dans un hôtel trois étoiles : 1 660 F, et à partir de 2 240 F à Salzbourg, tél. : 01-42-86-97-04) et Destination Autriche (week-end 3 nuits dans un 4 étoiles au centre d'Innsbruck : 2 450 F, tél. : 01-34-34-30-90). Information à l'office autrichien du tourisme, tél. : 01-53-83-95-34.

● En Allemagne, parmi la quarantaine de villes qui tiennent marché durant l'Avent, Nuremberg est renommée pour sa foire installée sur la place Notre-Dame. *Autrefois, les marchands* détaillaient les poudres et graines parfumées de l'Orient. Aujourd'hui, sur les éventaires, on trouve les pains d'épices, mais aussi des jouets mécaniques (Nuremberg est le centre allemand de production des jouets). Forfaits avec Visit Europe : 2 400 F de Paris ; consulter DER Voyages, tél. : 01-47-42-07-09, et Nouvelles Frontières, tél. : 08-03-33-33-33 ; informations à l'office allemand du tourisme, tél. : 01-40-20-01-88. D'autres marchés animés se tiennent à Augsbourg, Cologne, Heidelberg, Munich, Fribourg ou Trèves.

Florence Evin

Stéphane Ostrowski renonce à l'équipe de France de basket

L'ancien capitaine n'a pas apprécié son exclusion du groupe contre la Belgique en match de qualification pour l'Euro 97

STÉPHANE OSTROWSKI, 194 sélections en équipe de France de basket-ball, est un homme direct, un adepte du parler-vrai. De la CRO-Lyon au Pitch Cholet, en passant par Le Mans, Limoges et Antibes, il s'est toujours efforcé de mener sa carrière à son rythme : *« Je préfère avoir les cartes en main et ne pas subir les événements »*, dit-il. Le conditionnel, le mode des indécis, l'indispose. Déjà déçu de ne pas faire partie des douze joueurs qui devaient affronter la Belgique, mercredi 27 novembre à Charleroi, il a été furieux d'apprendre, de la bouche du sélectionneur, Jean-Pierre De Vincenzi, que sa mise à l'écart de l'équipe de France *« pourrait »* être suivie d'une réintégration, lors du championnat d'Europe des nations, organisé en juin en Espagne.

« DE MANIÈRE PROPRE »

De cette incertitude, Stéphane Ostrowski a tiré une grande amertume. Il fustige *« la malhonnêteté, les calculs prémédités »* du sélectionneur, décidé à rajeunir son effectif. *« Il m'a utilisé pendant les cinq matches aller de la phase qualificative, mais maintenant que nous sommes presque qualifiés, il n'a plus besoin de moi. Il y a eu abus de confiance. »* À trente-quatre ans, l'intérieur de Cholet, meilleur rebondeur et deuxième meilleur marqueur français de la saison en cours, a donc décidé de tourner le dos à treize années de *« fidélité sans faille »* à la sélection : *« Je ne suis pas un petit agneau qui vient de naître. Il est hors de question que j'attende que l'entraîneur vienne m'appeler. »*

Stéphane Ostrowski, contrairement à quelques grands basketteurs français de sa génération, a toujours démontré un grand attachement à l'équipe de France, dont il était le capitaine depuis 1988 : *« J'ai toujours pris cela comme une récompense. C'est un privilège que des milliers de gamins nous envient. Je n'ai jamais séché une sélection pour prendre quinze jours de vacances supplémentaires. »* Pourtant, depuis la qualification pour les J. O. de Los Angeles, en 1984, et pour les championnats du monde de 1986, l'équipe de France n'a guère fourni de motifs de satisfaction à « Ostro » et à ses coéquipiers. *« C'est vrai qu'il nous a toujours manqué un grand résultat de référence*, admet-il. *Mais nous n'avons pas que des mauvais souvenirs. En 1991, nous avons terminé à la quatrième place du championnat d'Europe. Cela ne paraît pas grand-chose, mais c'était face à la grande Yougoslavie, à l'ex-URSS, à l'Espagne, intouchable, à l'Italie, loin devant nous. »*

En cette saison de disette – c'est la première année qu'il ne dispute pas de coupe d'Europe –, l'équipe de France apportait un supplément d'âme, *« une bouffée d'oxygène »* à Stéphane Ostrowski. De son long parcours, il avait retenu l'importance des joueurs d'expérience : *« Les rares fois où nous avons failli monter sur un podium, nous avons manqué d'un ou deux joueurs déterminants. »* Il se voyait bien dans ce rôle, lors de l'Euro 97, pour réussir la belle sortie internationale que Jean-Pierre De Vincenzi lui aurait promis : *« Nous avions parlé de ma fin de carrière, nous étions d'accord pour que cela se fasse de manière propre. »*

Eric Collier

L'athlétisme français met en place son plan de bataille pour les Jeux olympiques de Sydney

La fédération devra retenir ses espoirs tentés par d'autres sports

A l'occasion de leur colloque annuel, fin octobre à Vichy, les cadres techniques de la Fédération française d'athlétisme (FFA) ont tiré les enseignements d'Atlanta et établi un plan d'action pour l'olympiade, qui les mènera jusqu'à Sydney. Leur président, Jean Poczobut, les accompagnera-t-il jusque-là ? Il devrait annoncer, samedi 30 novembre, ses intentions en vue des élections fédérales, prévues le 25 janvier 1997.

LES QUATRE médailles olympiques (Marie-José Pérec, or sur 200 mètres et 400 mètres, Jean Galfione, or au saut à la perche, et Patricia Girard, bronze sur 100 mètres haies) masquent à peine le vieillissement d'une génération. Hormis le sauteur en longueur Emmanuel Bangué, Atlanta n'a pas révélé de talents susceptibles de répondre aux échéances internationales – championnats du monde en 1997 et 1999, et championnats d'Europe en 1998 – d'ici aux J.O. de Sydney de l'an 2000.

Les entraîneurs nationaux de chaque spécialité ont mesuré à Atlanta l'absolue nécessité d'une concertation avec les athlètes et leurs entraîneurs particuliers. *« Il faudra désormais travailler avec plus de rigueur, en collaboration plus étroite*, constate par exemple Jean-Claude Vollmer, entraîneur national du demi-fond. *Nous voulons bien assumer les résultats, bons ou mauvais, mais si nous sommes aussi décideurs aux moments-clés. »* Le message s'adresse aux héritiers, comme Bouabdallah Tahri (3 000 mètres steeple) ou Benoît Zwierzchlewski (10 000 mètres). Septième aux championnats du monde juniors de Sydney en août, le premier était l'unique finaliste français en demi-fond. Blessé quasiment toute la saison, le second avait réussi l'an passé le doublé sur 5 000 mètres et 10 000 mètres aux championnats d'Europe juniors.

« A Atlanta, un meilleur dialogue nous aurait permis de dissuader des athlètes qui cherchaient à se rassurer au dernier moment en effectuant d'ultimes séances d'entraînement trop dures », regrette encore Jean-Claude Vollmer. Pour pallier ce genre d'incidents, la Fédération a décidé d'insister sur l'échange avec les athlètes et leurs coaches, à l'occasion *« des stages nationaux et de séminaires au cours desquels les entraîneurs des meilleurs Français pourront mettre leur savoir en commun »*.

« HORIZON 2000 »

Le directeur technique national (DTN), François Juillard, est également bien conscient de la fragilité de l'athlétisme français, malgré ses succès de l'été. Il souligne un inquiétant désengouement pour l'athlétisme en milieu scolaire. Pour y remédier, il préconise une dynamisation des clubs : *« Il faut leur donner des moyens financiers, un encadrement plus nombreux, mieux formé et indemnisé pour son travail. Ce n'est pas utopique si l'on renonce à le faire avec des moyens d'Etat. »* Reste à trouver ces ressources qui viendraient s'ajouter aux 53 millions de francs du budget fédéral actuel, dont 23 millions de subventions publiques.

En réalité, l'athlétisme français peut regretter d'avoir vécu sur ce qu'il considérait comme des acquis. L'opération « 1 000 espoirs » lancée à la fin des années 70 par l'actuel président de la FFA, Jean Poczobut, alors qu'il occupait la fonction de DTN, avait contribué à bâtir une équipe de France solide. Elle a résisté tant bien que mal à la concurrence de nouvelles puissances athlétiques : *« Mais*, prévient François Juillard, *nous n'avons pas tout vu avec l'Afrique. Et l'Asie est encore sous-développée en athlétisme. »*

Il a donc fallu tout reprendre à zéro. Baptisé « Horizon 2000 », le nouveau plan de bataille pour Sydney donne déjà quelques satisfactions : Sylviane Félix est devenue championne du monde junior du 200 mètres cet été, le relais 4 × 100 mètres masculin vice-champion du monde junior, et la Néo-Calédonienne Bina Ramesh – encore cadette – est déjà médaillée de bronze au javelot dans la catégorie supérieure. Deuxième des bilans nationaux seniors, elle s'affirme comme le chef de file d'une génération de lanceurs qui pourrait faire oublier vingt ans de disette en la matière.

Mais la FFA devra convaincre ces espoirs de résister à l'appel de sports plus ludiques ou rémunérateurs. Le rugby en a déjà tenté plus d'un. A la fois finaliste du championnat du monde juniors de rugby et du championnat du monde juniors d'athlétisme sur 110 mètres haies cet été, David Janin hésite encore à rejoindre définitivement les rangs du club de Bourgoin-Jallieu. Sébastien Carrat, membre du relais 4 × 100 mètres lors des Championnats du monde de Göteborg (Suède) en 1995, a sauté le pas. Il accumule les essais pour le compte de Brive où vient de le rejoindre le jeune triple sauteur antillais Alex Norca.

Patricia Jolly

Le choix de Sébastien Carrat

A vingt-deux ans, Sébastien Carrat a définitivement opté pour la discipline reine de sa région natale de Montauban, qui semble lui ouvrir des perspectives plus larges que le 100 mètres. *« La déception de ma non-qualification sur 100 mètres aux Jeux d'Atlanta m'a décidé,* explique l'ailier du Club athlétique de Brive Corrèze. *Ma série aux championnats de France a été la seule course sous vent défavorable, et personne ne s'est qualifié, alors que toutes les autres ont bénéficié d'un vent favorable. J'ai arrêté tout de suite après. J'avais quitté le rugby il y a quatre ou cinq ans après l'avoir pratiqué depuis l'âge de six ans. J'avais découvert l'athlétisme à l'école grâce à un prof, mais je n'ai jamais rompu les liens avec le rugby, car mon frère Jérôme joue aussi à l'aile à Brive. »*

■ **RUGBY : les Springboks sud-africains ont signé le premier** succès (36-20) de leur tournée en France, mardi 26 novembre à Lyon, face à une sélection du Sud-Est.

■ **DOPAGE : la sauteuse en hauteur italienne Antonella Belavicqua** a vu sa suspension de trois mois pour dopage à l'éphédrine et pseudo-éphédrine confirmée, mardi 26 novembre, par la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF). Théoriquement suspendue du 26 mai au 25 août, elle avait tout de même pu, dans l'attente du jugement d'appel, participer aux J.O., où elle avait été quatrième ; un classement désormais annulé par la décision de l'IAAF. – (*AFP, AP*)

■ **FOOTBALL : la Juventus de Turin a remporté la Coupe intercontinentale**, en battant les Argentins de River Plate (1-0), mardi 26 novembre à Tokyo, grâce à un but d'Alessandro Del Piero. – (*Reuter, AFP.*)

IMMOBILIER

VENTES

APPARTEMENTS

1er arrondt

PALAIS ROYAL
studio à aménager
GOBELINS Immo
01-43-37-50-25

3e arrondt

TEMPLE BEL
APPARTEMENT
4 P. 1 420 000 F
A.I.M. 01-53-01-99-01

4e arrondt

Bastille, 4 p. gd cft, 77 m²
+ terrasse 120 m² paysagée
1 450 000 F, 01-53-92-25-38

BASTILLE 2/3 P.
Poutres, cheminée 945 000
A.I.M. 01-53-01-99-01

5e arrondt

PROX. SORBONNE
Imm. XVIIe, 67 m², 3e ét.
calme, charme, 1 400 000 F
01-42-84-02-86 -
01-43-59-20-49

S/VAL DE GRACE, 41 m²
6e étage, asc., parfait état,VUE
LITTRE 01-45-44-44-45

Imm. haussmannien gd stand.
5e asc., 245 m²+balc. 6/7 P;
dble expos. vue dégagée,
parf. état, 01-46-34-73-13

6e arrondt

VAVIN, anc. 2 p. 4e ét. Pl.
sol, calme 30 m² Id. étud.
ou invest. 01-43-35-18-36.

SAINT-SULPICE
GD STANDING 2 p. 65 m²
+ terrasse 75 m², VUE, park.
en ss-sol, frais réduits
Patrick RANDI,
01-45-55-22-00.

Dans résidence luxe, 5 e asc.
135 m² s/jardin, gds balcons
box. LITTRE 01-45-44-44-45

FLEURUS très bel imm.
superbe 255 m², balcon sud
LITTRE 01-45-44-44-45

St-GERMAIN standing
gd 2 P refait asc. sud-clim.
1 750 000. – 01-43-25-32-56

DUROC
110 m² à rénover, 4e asc. +
box. ABVL 01-53-20-08-50

RUE D'ASSAS 3P.
BON PLAN, BON ÉTAT
Ascens., ravalement voté.
1 190 000 F - 01-43-20-32-71

Pr Luxembourg, imm. 19e,
asc.,
4 p., 89 m² s/gde cour-jard.,
Montparnasse, pdt. 4 p., 100 m²,
calme 01-43-35-18-36

RUE DU CHERCHE-MIDI
2 p., 4e étg, ascenseur,
excell. état, soleil.
Prix : 475 000 F
Tél. : 01-40-47-67-82

Odéon imm. XVIIIe, 4 p. en
duplex, 105 m² à rafr., chf ind.
gaz. Urgt: 01-43-35-18-36

7e arrondt

TOUR EIFFEL
S/CHAMP DE MARS
Superbe 5/6 p., 175 m² + balc.
4 e asc. VUE SPLENDIDE
WMCP Invest. 01-47-05-30-05

Bac, comme une petite
maison, charmant duplex
pied-à-terre idéal 1 650 000 F
S. Kayser, 01-43-26-43-43

SOLFÉRINO. Réception
+ 5 chbres sur jardin 4e ét.
165 m² salon dble
+ 2 ou 3 chambres
01-46-22-03-80 ou
01-53-77-67-09

VUE INVALIDES,
PL. VAUBAN
Somptueux 250 m², imm. 1900
I. CONSEIL 01-46-09-08-08

RUE DE BOURGOGNE
7 P. 250 m² - 7 300 000 F
4 P. 135 m² - 4 700 000 F
4 P. 115 m² - 2 600 000 F
EUREKA 01-43-26-60-75

Bd Latour-Maubourg.
Près rue St-Dominique,
studette, 3e étg. asc.,
295 000 F. 01-40-47-67-82

9e arrondt

MONTHOLON CADET
Très bel appt de style
180 m² + service. Bon plan
rue calme, 4e étg. asc.
Tél. : 01-45-26-39-25

9e Martyrs, bel atelier cour,
calme, clair, 190 m² R + 1
H.S.P. 4,70/7,85. Prix
3 450 000 F. 01-45-26-17-22

11e arrondt

25 M² : 210 000 F
A.I.M. 01-53-01-99-01

12e arrondt

4 pièces, 12e, coulée verte,
métro Bel-Air. Séjour
+ 3 chambres. s. de b.
+ s. d'eau. WC séparé.
Cuisine aménagée. Chauff.
individuel gaz. Gardien. Vue
dégagée, placards, 2 caves.
Particulier. 1 250 000.
01-43-45-66-91

13e arrondt

Atelier d'artiste 185 m²
18 000 F/m², 4 chbres, 3 bains
état et qualité exceptionnels
près Montsouris, asc.
soleil, ★HK 01-47-47-86-87

13e BUTTE-AUX-CAILLES
MAISONS 130 m² à 155 m²
Séj. dble, 3 chbres, 2 bains
jardin, garage, 2 900 000 F
à 3 600 000 F. Frais réduits.
Livraison fin 1997.
SIB – 01-45-88-60-00

Me Nationale, réc. dern. ét.
5 p., 125 m², terrasses, calme
Sol. park. 01-43-35-18-36

BUTTE-AUX-CAILLES
Pte maison + jardinet
Prix : 1 850 000 F
Tél. : 01-45-46-26-25

GOBELINS. Beau 4 p., 100 m²
séjour double, 2 ch.
GOBELINS Immo
01-43-37-50-25

14e arrondt

CHARME CAMPAGNARD
atelier de sculpteur, 65 m²
travx: LITTRE 01-45-44-44-45

Didot 2 p., calme s./verdure
sans vis-à-vis. 595 000 F
MEL – 01-43-25-32-56

DUPLEX 3 P.
55 m², entièrement rénové,
cuis. équip., Me Alésia
955 000 F - 01-47-63-83-63

Face P. Montsouris, anc., 6 p.,
121 m² à refaire, sol. serv.
Pr Parc Montsouris, anc., 6 p.,
en duplex 148 m² calme, sol.
Proche Parc Montsouris, stdg,
FNR 4/5 p., 110 m², pl. soleil.
Alésia p. de t., 3/4 p., 80 m²
(séj. 30 m²) b. plan, chf ind.
Alésia p. de t., 2/3 p., 53 m²,
à rafr., calme, bon plan
Edgar Quinet récent, calme,
soleil, 2 p. 40 m², parf.
état - 01-43-35-18-36

RUE R. DUMONCEL
Me MOUTON DUVERNET
Pt 3 p., très sympathique
confort. 675 000 F.
Syndic 01-40-47-67-82

15e arrondt

Rue Blomet, vrai
atelier d'artiste, 90 m² en
2 p. duplex, 1 800 000 F
IP 01-48-85-13-33

R. CONVENTION 4 P.
104 M² + LOGGIA 18 M²
3e étg, asc., PARKING
1 990 000 F - 01-43-20-32-71

RUE VAUGIRARD - ABBE GROULT
tr. grand studio poss. 2 p.,
3e étg, asc.,
630 000 F - 01-40-47-67-82

16e arrondt

TROCADÉRO, av. P.-Doumer
Séj., 4 chbres, 6e ét., 250 m²
gd standing, parking
5 250 000 F - 01-53-92-25-39

17e arrondt

MAIRIE 17e
60, rue La Condamine,
belle rénovation,
profess. libérale possible.
STUDIO 45 M²
vue sur jardin,
double exposition,
cuisine équipée,
salle de bains,
wc indépendant,
coin nuit,
digicode,
interphone,
double vitrage,
725 000 F.
01-42-04-63-40

MAIRIE 17e
60, rue La Condamine,
belle rénovation,
profess. libérale possible.
STUDIO 41 M²
15 m² jardin privatif,
double exposition,
cuisine équipée,
salle de bains,
wc indépendant,
coin nuit, digicode,
interphone, double vitrage,
665 000 F.
01-42-04-63-40

20e arrondt

St-Blaise 3/4 p., 72 m²,
parfait état, séj., 2 ch.,
balc. 7 m², asc., 7e étg.,
ensoleillé, porte blindée,
1 MF. Tél. 01-69-49-37-49

HAUTS-DE-SEINE

NEUILLY VICTOR-HUGO
S/jardin, 48 m², Parking
1 150 000 F. 01-44-07-32-05

CLICHY LIMITE XVIIe
INVEST. A HAUT RENDEMENT
AVANTAGES FISCAUX
DE LA LOI PERISSOL
Studios et 2 pièces
ds rés.neuve, standing
à partir de 275 000 F
Contacter Stéphane BLANC
Tél. : 01-47-66-70-70

NEUILLY JATTE
2 P. 46 m² S/jard., ét. élevé
standing park impeccable
★HK 01-47-47-86-87

1 p., gd cuisine-douche,
bel immeuble 330 000 F.
GOBELINS Immo
01-43-37-50-25

BOULOGNE
40, rue de Meudon,
2 p., 40 m², 8e étg. asc.,
vue, 420 000 F.
SYNDIC 01-40-47-67-82

VAL-DE-MARNE

SAINT-MANDÉ
AV. ALPHAND
INVEST. A HAUT RENDEMENT
AVANTAGES FISCAUX
DE LA LOI PÉRISSOL
Studio et 2 pièces
ds rés. neuve standing
à partir de 690 000 F
Contacter Olivier BENIN
Tél. : 01-47-66-70-70

UNIQUE
À SAINT-MANDÉ
UNE « VILLA
SUR LE TOIT »
Imm. neuf très haut standing
167 m² hab. + 280 m² t.
vue panoramique sur Paris
et bois de Vincennes
Prix : 5 900 000 F
Contacter Olivier BENIN
Tél. : 01-47-66-70-70

PROVINCE

DEAUVILLE pied-à-terre
tt cft, park. face Hôtel
Normandie, près Casino
250 000 F
PPTAIRE. 01-43-61-42-82

TOURS. Appt 2 p. 46 m²
cuis. équipée; terrasse ds
résid. services. Restaurant
infirmerie, parc. 350 000 F
à déb. 02-47-55-61-55
02-47-25-17-94 (H. repas)

BUREAUX VENTES

BOULOGNE Bel hôtel
part. 450 m² env. Jardin
Parkings. Possib. location
01-46-05-10-08

PROPRIÉTÉ

A saisir
28 MN PARIS SUD
Direct. A 6, orée forêt
ANC. RENDEZ-VOUS DE CHASSE
(LOUISIANE) S/SON
PARC CLOS
2 000 M²
150 M² HABITABLES
vaste séj. cathédrale
cheminée, salon, cuis.
équipée, 3 chbres, bains,
wc, belles prestations,
cave + maison d'amis tt cft,
chf cent., px total 1 190 000 F.
crédit remboursable comme
un loyer constant.
7900 F/mois.
02-38-65-22-92. 24 h/24 h

MAISON

(49) Vends maison de village,
cheminée, 2 chambres,
salle de bains, garage,
80 m² habitables,
grenier aménageable, toit neuf,
jardin 300 m², puits.
Tél. : 01-42-78-64-09

APPARTEMENTS ACHATS

RECHERCHE 4/5 pièces,
soleil, bel immeuble, préf.
7e, 6e, 5e, 8e, 16e nord,
17e. 90 m² à 130 m².
Tél/Fax : 01-43-54-46-27.

SERGE KAYSER
RECHERCHE
RIVE GAUCHE
BEAUX APPARTEMENTS
classiques ou originaux
clientèle sélectionnée
Expertise gratuite
Tél. : 01-43-26-43-43
Fax : 01-43-29-52-58

CABINET KESSLER
78, Champs-Elysées, 8e
rech. URGENT clients
pressés. Belles récept.
+ 2, 3 ou 4 chbres.
01-46-22-03-80
ou 01-53-77-67-09

Rech. URGENT 100 à 120 m²
PARIS paiement comptant
chez notaire 01-48-73-48-07

LOCATIONS

OFFRES PARIS

Me OURCQ
4e ét. 2/3 P. clair et calme
Cuis. aménagée, parquet
4 300 F + charges
Part. à part.
Tél. : 02-47-37-66-54

MÉTRO GAÎTÉ
– 2 P. 49 m², 3e ét., cave,
park. 5 822 F ch. comp.
Com. 3 668 F
AGIFRANCE
01-43-20-54-58

Me BOBILLOT 95 m² + balc.
2e ét., 3 chbres park 9 100 F
ch. comp. 01-43-26-76-77

VOLTAIRE loft atelier,
140 m² séj., 3 chbres, 12 700 F
c.c. IP 01-48-85-13-33

CHAMP-DE-MARS beau
5 p., 135 m² stand. 18 100 F
c.c. IP 01-48-85-13-33

15e atelier d'artiste, 110 m²
en 2 p. + jard. priv. 14 800 F
c.c. IP 01-48-85-13-33

8e MONTAIGNE
Imm. de prestige, 350 m²
Très bel appart. de réception
5e et 6e étage. Rénové
Gal. 3 récept. (4 ch. + serv.)
LONCHAMP 01-47-05-40-43

A louer part. à part.
Appartem. 50 m²
9e (Me Cadet-Anvers-ND.Lor.)
2e ét. s/cour calme
entrée, *couloir, 2 pces*
cuis., déb., coin dche, wc, cave
Disponible 1er décembre
Loyer/m. 3.500 + 500 (ch. col.)
Tél. : 01-64-30-34-48

16e MOZART RANELAGH
Imm. pierre de taille
6 pièces, standing
1er étage, ascenseur
Possibilité profession libérale
Bon état 16 000 F + ch.
LONCHAMP 01-47-05-40-43

EXELMANS bel imm. P. de T.
2/3 p. calme soleil 4e ét. asc.
5 500 F C.C. - 01-43-25-97-16.

VIAGERS

Libre Le Pecq-sur-Seine.
Beau 3 p. + terrasse park.
70 000 + 8 400 F/mois.
F. Cruz 01-42-66-19-00

OFFRES RÉGION PARISIENNE

AGIFRANCE
GROUPE
CAISSE DES DÉPÔTS

POISSY (78)
Av. des Ursulines
Résidence 1982 en plein
centre entre mairie
et marché AVEC BALCON,
CAVE, PARK., CHF. ET
EAU CHAUDE collectifs
– 2 P. de 52 m² 3 673 F
ch. comp. Com. 2 069 F TTC
– 3 P. de 72 m² 4 676 F
ch. comp. Com. 2 576 F TTC
– 4 P. de 81 m² 5 023 F
ch. comp. Com. 2 729 F TTC
AGIFRANCE
01-30-74-32-14

AGIFRANCE
GROUPE
CAISSE DES DÉPÔTS

ROCQUENCOURT (78)
Beau studio 45 m² r.d.c.
3 690 F ch. comp. Com. 2 207 F

2 P. 66 m² r.d.c. Cave
et park 5 555 F ch. comp.
Com. : 3 331 F.

2 P. 65 m² r.d.c. Cave
et park 5 474 F ch. comp.
Com. : 3 224 F.

AGIFRANCE
01-39-55-87-21

SUR BELLE PÉNICHE
Boulogne. Duplex 130 m²,
meublé, agenc. adapté à
emplact. privilégié 13 500 F.
Part. 05-65-43-36-11

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
et tous services 01-43-55-17-50

8e Champs-Elysées Marignan
pierre de t. 230 m² 11 burx
20 800 F mens.
01-45-62-04-99

DEMANDES

MASTER GROUPE
47 r. Vaneau 75007 Paris
rech. appts. vides ou
meublés
Toutes surfaces pour
CADRES BANQUES ET
GRANDES SOCIÉTÉS
01-42-22-98-70

DE CIRCOURT ASSOCIÉES
Recherchons appartements
meublés de qualité,
Paris et Région Parisienne
pr clientèle internationale
01-47-53-86-38

EMBASSY SERVICE
43 avenue Marceau – 75116
Rech. pour *CLIENTS*
ETRANGERS APPTS
HAUT DE GAMME
HÔTEL PARTICULIER
& VILLAS OUEST Paris
VIDES et MEUBLÉS
GESTION POSSIBLE
01-47-20-30-05

INTER PROJETS RECH.
S/PARIS ET EST PARISIEN
VOLUMES ATYPIQUES
A LOUER OU A VENDRE
01-42-83-46-46

Pour vos
annonces
contactez le
☎ 01 44 43 77 40
Fax 01 44 43 77 27

BUREAUX

XVIIe Saussure à louer
bureaux 500 m²
Accès direct parking
Tél. : 01-44-54-21-65

LA DÉFENSE
TOUR ATLANTIQUE
propriétaire loue
700 000 F/an, hors charges,
plateau, 8e étage,
800 m² divisibles,
entièrement agencés.
Tél. : 01-44-94-85-57



NEUF ET RÉSIDENTIEL



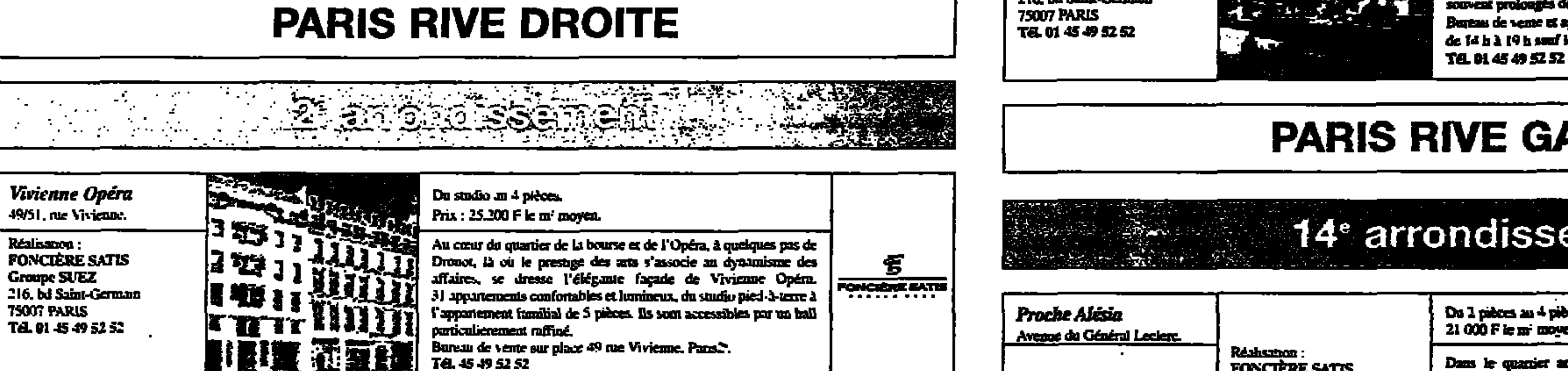
L'AMORTISSEMENT PERISSOL

La nouvelle formule d'amortissement des logements locatifs, dite **amortissement "Périssol"**, a pris un bon départ. On en rappellera ci-après les principales caractéristiques :

- Les **logements locatifs neufs** achetés entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998 sont **amortissables** à raison de :
  - 10% du prix total de l'acquisition pour chacune des 4 premières années ;
  - 2% pour chacune des 20 années suivantes.
- Le **déficit foncier** correspondant est **imputable sur le revenu global** dans la limite d'un **plafond de 100 000 francs** (au lieu de 70 000 francs dans les autres cas).
- **La fraction du déficit foncier non imputable** sur le revenu global peut être **reportée** sur les revenus fonciers des années ultérieures, pendant **10 années**.
- Ce dispositif est **cumulable avec le régime d'exonération d'imposition des plus-values** provenant de la vente d'**OPCVM** de capitalisation (qui prend fin au 31 décembre 1996)

PARIS RIVE DROITE

2e arrondissement



Vivienne Opéra
49/51, rue Vivienne.

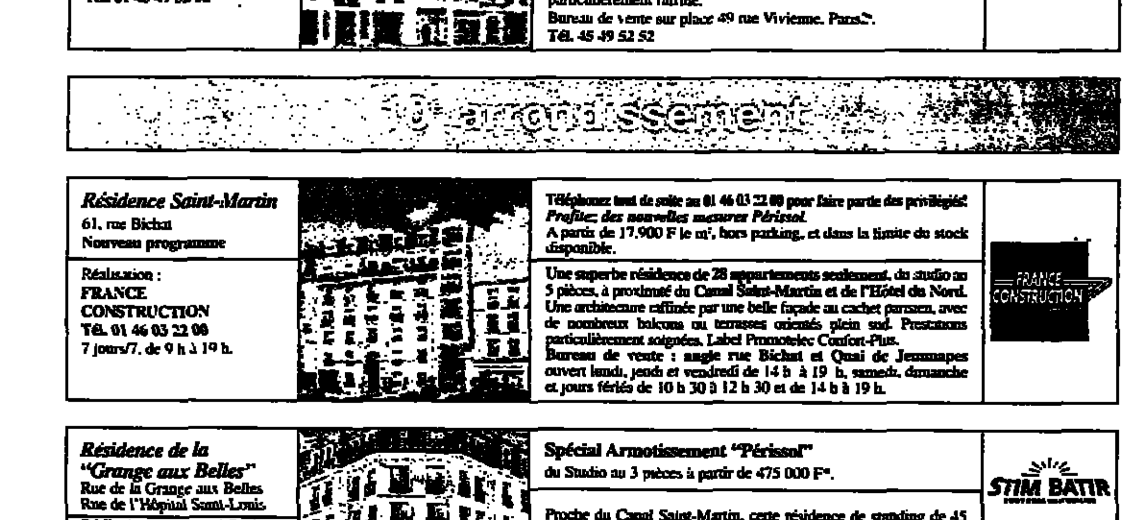
Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. 01 45 49 52 52

Du studio au 4 pièces.
Prix : 25.200 F le m² moyen.

Au cœur du quartier de la bourse et de l'Opéra, à quelques pas de Drouot, là où le prestige des arts s'associe au dynamisme des affaires, se dresse l'élégante façade de Vivienne Opéra. 31 appartements confortables et lumineux, du studio pied-à-terre à l'appartement familial de 5 pièces. Ils sont accessibles par un hall particulièrement raffiné.
Bureau de vente sur place 49 rue Vivienne, Paris 2e.
Tél. 45 49 52 52

FONCIÈRE SATIS

10e arrondissement



Résidence Saint-Martin
61, rue Bichat
Nouveau programme

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

Téléphonez tout de suite au 01 46 03 22 00 pour faire partie des privilégiés!
Profitez des nouvelles mesures Périssol.
A partir de 17.900 F le m², hors parking, et dans la limite du stock disponible.

Une superbe résidence de 28 appartements seulement, du studio au 5 pièces, à proximité du Canal Saint-Martin et de l'Hôtel du Nord. Une architecture raffinée par une belle façade au cachet parisien, avec de nombreux balcons ou terrasses orientés plein sud. Prestations particulièrement soignées. Label Promotelec Confort-Plus.
Bureau de vente : angle rue Bichat et Quai de Jemmapes ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

Résidence de la "Grange aux Belles"
Rue de la Grange aux Belles
Rue de l'Hôpital Saint-Louis

Réalisation et commercialisation :
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
UNIMO Crédit Agricole
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
01 47 12 54 44

Spécial Armotissement "Périssol"
du Studio au 3 pièces à partir de 475 000 F*.

Proche du Canal Saint-Martin, cette résidence de standing de 45 appartements est située à proximité de nombreux commerces et services.
Renseignements et Vente :
Tél. 01 47 12 54 44

* hors parking et dans la limite des stocks disponibles

STIM BATIR — UNIMO

11e arrondissement

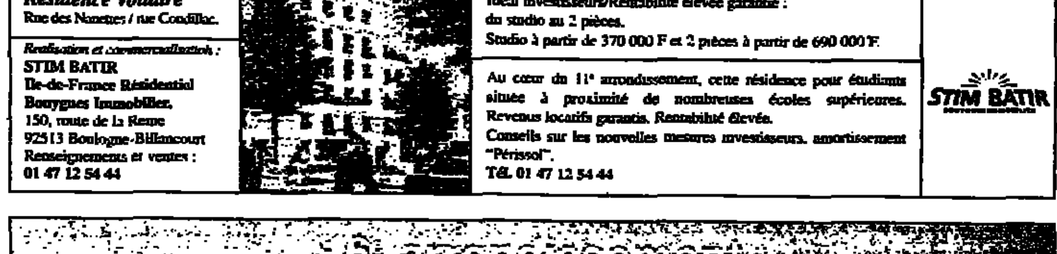
Résidence Voltaire
Rue des Nanettes / rue Condillac.

Réalisation et commercialisation :
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
01 47 12 54 44

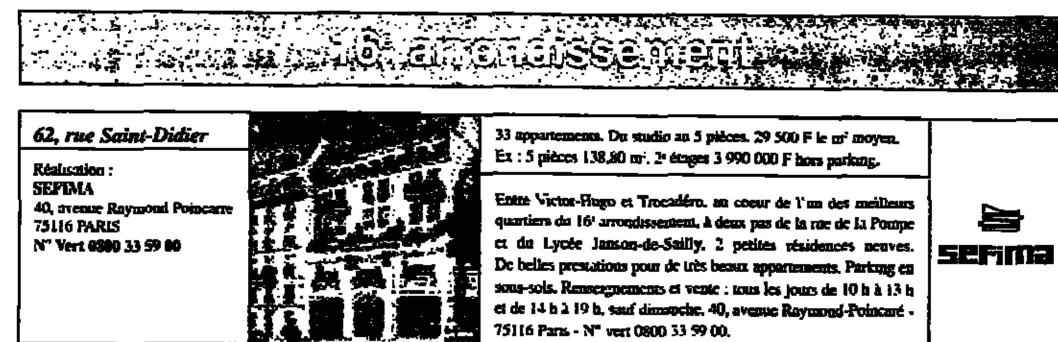
Idéal investisseurs/Rentabilité élevée garantie :
du studio au 2 pièces.
Studio à partir de 370 000 F et 2 pièces à partir de 690 000 F.

Au cœur du 11e arrondissement, cette résidence pour étudiants située à proximité de nombreuses écoles supérieures. Revenus locatifs garantis. Rentabilité élevée.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Tél. 01 47 12 54 44

STIM BATIR



16e arrondissement



62, rue Saint-Didier

Réalisation :
SEFIMA
40, avenue Raymond Poincaré
75116 PARIS
N° Vert 0800 33 59 00

33 appartements. Du studio au 5 pièces. 29 500 F le m² moyen.
Ex : 5 pièces 138,80 m², 2e étages 3 990 000 F hors parking.

Entre Victor-Hugo et Trocadéro, au coeur de l'un des meilleurs quartiers du 16e arrondissement, à deux pas de la rue de la Pompe et du Lycée Janson-de-Sailly. 2 petites résidences neuves. De belles prestations pour de très beaux appartements. Parking en sous-sols. Renseignements et vente : tous les jours de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h, sauf dimanche. 40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris - N° vert 0800 33 59 00.

SEFIMA

46, rue de Longchamp

Réalisation :
COREVA
4, avenue Victor Hugo
75116 PARIS
Tél. 01 44 17 39 20

22 logements du studio au 6 pièces.
A partir de 27 500 F le m².
Livraison 1er semestre 1998.

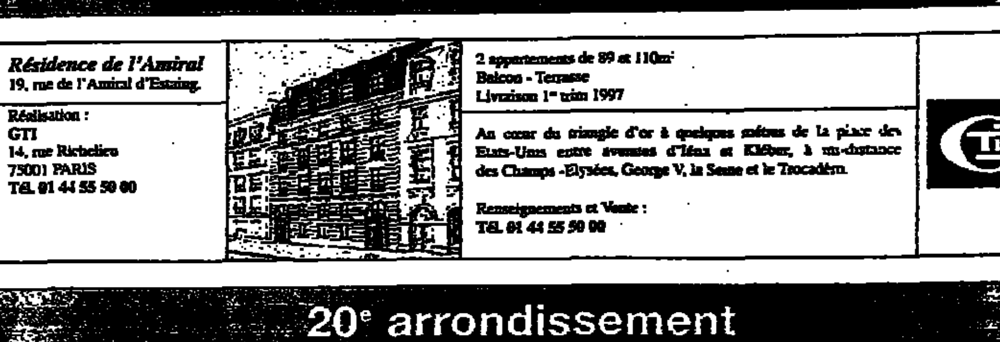
Au cœur du prestigieux quartier Trocadéro-Iéna, une résidence de classe, aux prestations raffinées. Pour quelques privilégiés seulement. Plans personnalisés et prestations à la demande. Renseignements et vente : COREVA, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.
4, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris - Tél. 01 44 17 39 20.

COREVA

NEUF ET RÉSIDENTIEL
C'EST CHAQUE MERCREDI (daté jeudi)
POUR ACHETER INVESTIR

PARIS RIVE DROITE (suite)

16e arrondissement



Résidence de l'Amiral
19, rue de l'Amiral d'Estaing.

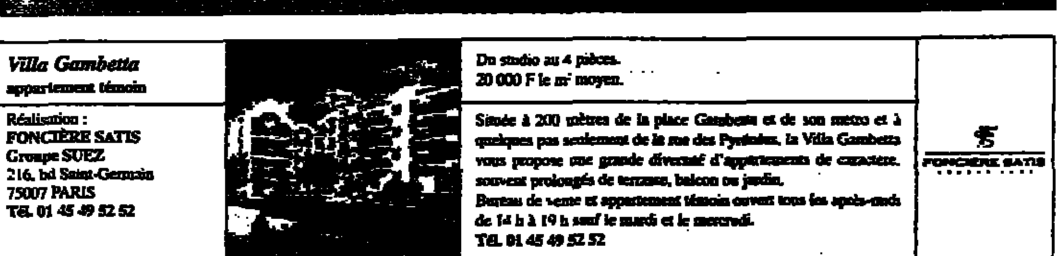
Réalisation :
GTI
14, rue Richelieu
75001 PARIS
Tél. 01 44 55 50 00

2 appartements de 89 et 110m²
Balcon - Terrasse
Livraison 1er trim 1997

Au cœur du triangle d'or à quelques mètres de la place des Etats-Unis entre avenues d'Iéna et Kléber, à mi-distance des Champs-Elysées, George V, la Seine et le Trocadéro.

Renseignements et Vente :
Tél. 01 44 55 50 00

20e arrondissement



Villa Gambetta
appartement témoin

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. 01 45 49 52 52

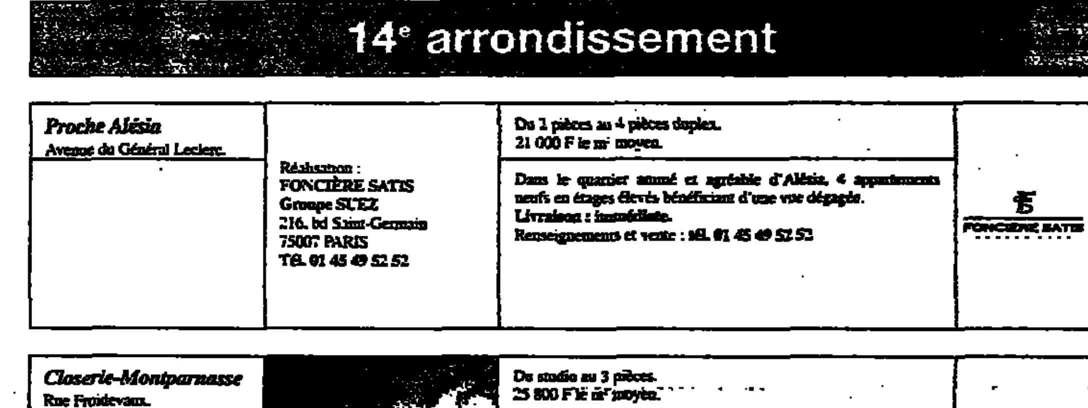
Du studio au 4 pièces.
20 000 F le m² moyen.

Située à 200 mètres de la place Gambetta et de son métro et à quelques pas seulement de la rue des Pyrénées, la Villa Gambetta vous propose une grande diversité d'appartements de caractère, souvent prolongés de terrasse, balcon ou jardin.
Bureau de vente et appartement témoin ouvert tous les après-midi de 14 h à 19 h sauf le mardi et le mercredi.
Tél. 01 45 49 52 52

FONCIÈRE SATIS

PARIS RIVE GAUCHE

14e arrondissement



Proche Alésia
Avenue du Général Leclerc.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. 01 45 49 52 52

Du 2 pièces au 4 pièces duplex.
21 000 F le m² moyen.

Dans le quartier animé et agréable d'Alésia, 4 appartements neufs en étages élevés bénéficiant d'une vue dégagée.
Livraison : immédiate.
Renseignements et vente : tél. 01 45 49 52 52

FONCIÈRE SATIS

Closerie-Montparnasse
Rue Froidevaux.

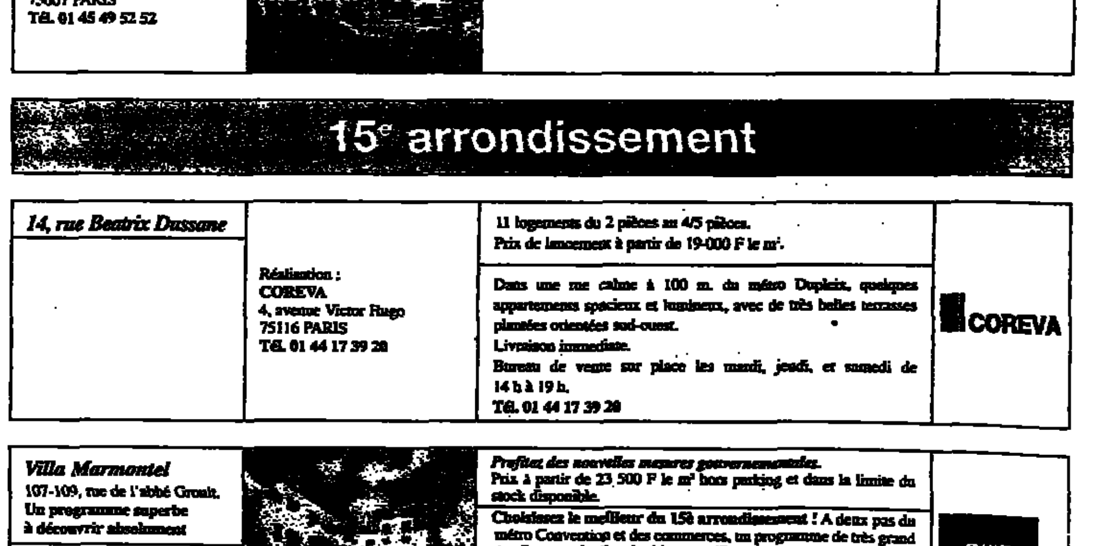
Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. 01 45 49 52 52

Du studio au 3 pièces.
25 800 F le m² moyen.

Entre Montparnasse et Denfert-Rochereau dans l'une des rues les plus cotées de Montparnasse.
Livraison : 1er semestre 1997.
Renseignements et vente : tél. 01 45 49 52 52

FONCIÈRE SATIS

15e arrondissement



14, rue Beatrix Dussane

Réalisation :
COREVA
4, avenue Victor Hugo
75116 PARIS
Tél. 01 44 17 39 20

11 logements du 2 pièces au 4/5 pièces.
Prix de lancement à partir de 19 000 F le m².

Dans une rue calme à 100 m. du métro Dupleix, quelques appartements spacieux et lumineux, avec de très belles terrasses plantées orientées sud-ouest.
Livraison immédiate.
Bureau de vente sur place les mardi, jeudi, et samedi de 14 h à 19 h.
Tél. 01 44 17 39 20

COREVA

Villa Marmontel
107-109, rue de l'abbé Groult.
Un programme superbe à découvrir absolument

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h

Profitez des nouvelles mesures gouvernementales.
Prix à partir de 23 500 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.

Choisissez le meilleur du 15è arrondissement ! A deux pas du métro Convention et des commerces, un programme de très grand standing sur jardins intérieurs : 47 appartements du studio au 5 pièces duplex avec caves et parkings en sous-sol et 6 maisons de ville de 5 et 6 pièces. Le calme au cœur d'un véritable quartier parisien.
Bureau de vente ouvert sur place :
lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

RÉGION PARISIENNE

78 Maisons-Laffitte

Les Villas Longueil
Avenue de Longueil.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. 01 45 49 52 52

Du studio au 5 pièces.
17.500 F le m2 moyen.

Une diversité d'appartements de qualité sur avenue aux contre-allées bordées d'arbres ou sur jardin.
Une des plus belles adresses de Maisons-Laffitte à 150m du RER, du Parc et à quelques pas de la forêt de Saint-Germain.
Bureau de vente sur place :
29, avenue de Longueil, 78600 Maisons-Laffitte, ouvert tous les après-midi de 14 h à 19 h sauf le mardi et le mercredi.
Tél. 01 45 49 52 52

FONCIÈRE SATIS

94 Vincennes

Le Saint-Louis
Rue de Montreuil.

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
01 47 12 54 44

Idéal investissement - Défiscalisation 1996.
Trois studios livrables immédiatement.

A proximité du RER et du métro, cet immeuble de standing offre la garantie d'un placement de qualité.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Tél. 01 47 12 54 44

STIM BATIR

هكذا من الأصل

Averses de pluie ou de neige

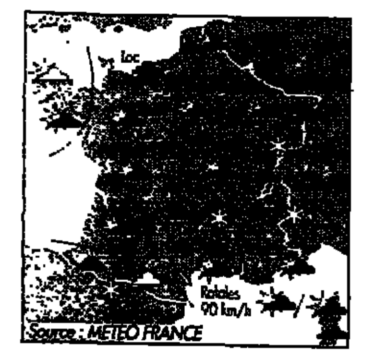
UNE PERTURBATION traverse la France. Sa partie nord descendra vers les Pyrénées dans la journée de jeudi en donnant de la neige jusqu'en plaine. Les hautes pressions regonflent par l'ouest. Une perturbation atlantique arrivera en fin de journée sur la Bretagne.

Jeudi matin, le ciel sera couvert, avec des précipitations sur l'Aquitaine, les régions Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes, les pays de Loire, la Bretagne, le Massif Central et Rhône-Alpes. Les précipitations se feront sous forme de neige sur le Massif Central, le Limousin, la région Rhône-Alpes et les Pyrénées au-dessus de 900 mètres d'altitude. Le vent de nord-ouest atteindra 60 km/h sur le littoral atlantique et faiblira en cours de matinée. Le pourtour méditerranéen sera dégagé avec du vent fort : mistral et tramontane souffleront à 80 ou 90 km/h. En Corse, le temps sera agité avec des averses. Sur toutes les autres régions, le ciel sera couvert.

Jeudi après-midi, le littoral méditerranéen sera dégagé, mais toujours avec du mistral et de la tramontane. Les averses continueront en Corse. Les Pyrénées vont rester sous les nuages, avec de la neige. Sur tout le Nord-Est, le Centre-Est et le Massif Central, le ciel sera couvert avec des averses de pluie ou de neige en plaine. Ailleurs, les nuages resteront nombreux, mais avec quelques éclaircies par moment.

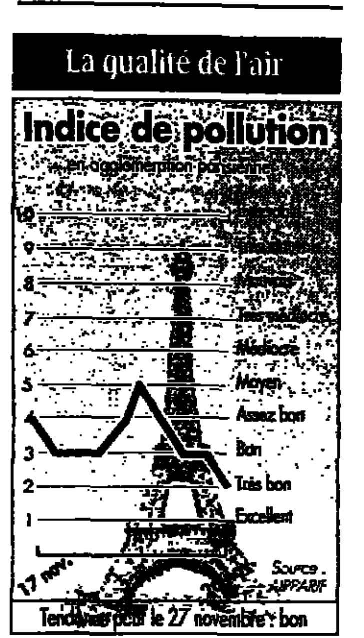
Les températures matinales seront de l'ordre de – 2 à + 2 degrés sur la majeure partie du pays, un peu plus douces sur les côtes et plus fraîches sur le Nord-Est. Les températures maximales ne dépasseront pas 2 degrés sur le Nord-Est, 4 ou 5 degrés sur la majeure partie du pays, localement de 8 à 10 degrés près des côtes.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

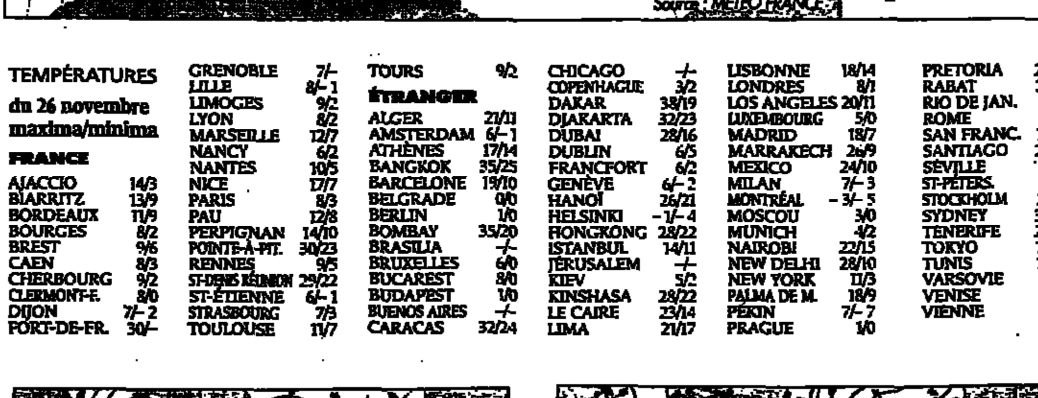


Prévisions pour le 28 novembre vers 12h00

La qualité de l'air

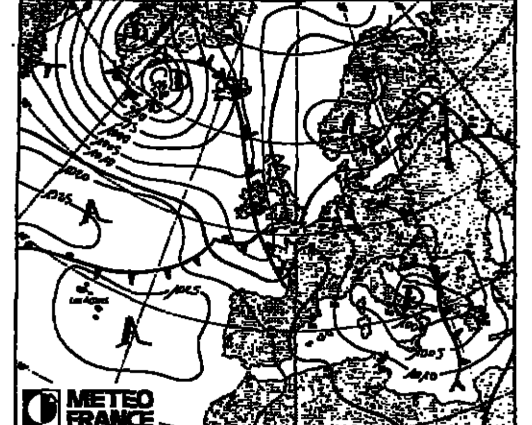




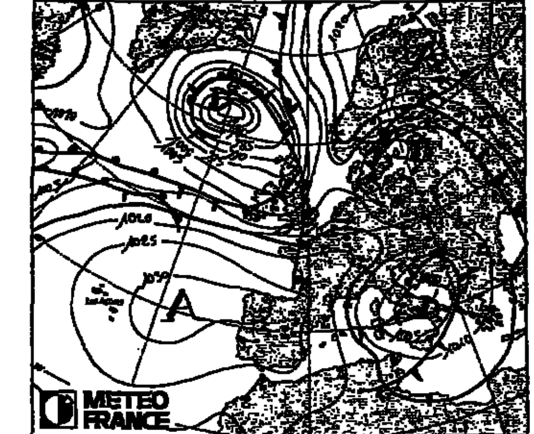


TEMPÉRATURES du 26 novembre maxima/minima

FRANCE		GRENOBLE	7/–	TOURS	9/2	CHICAGO	–/–	LISBONNE	18/14	PRETORIA	24/15
AJACCIO	14/3	LILLE	8/– 1	**ÉTRANGER**		COPENHAGUE	3/2	LONDRES	8/1	RABAT	20/11
BIARRITZ	13/9	LIMOGES	9/2	ALGER	21/11	DAKAR	38/19	LOS ANGELES	20/11	RIO DE JAN.	–/–
BORDEAUX	11/9	LYON	8/2	AMSTERDAM	6/– 1	DJAKARTA	32/23	LUXEMBOURG	5/0	ROME	15/2
BOURGES	8/2	MARSEILLE	12/7	ATHÈNES	17/14	DUBAI	28/16	MADRID	18/7	SAN FRANC.	15/10
BREST	9/6	NANCY	6/2	BANGKOK	35/25	DUBLIN	6/5	MARRAKECH	26/9	SANTIAGO	27/15
CAEN	8/3	NANTES	10/5	BARCELONE	19/10	FRANCFORT	6/2	MEXICO	24/10	SÉVILLE	18/11
CHERBOURG	9/2	NICE	17/7	BELGRADE	0/0	GENÈVE	6/– 2	MILAN	7/– 3	ST-PÉTERS.	2/1
CLERMONT-F.	8/0	PARIS	8/3	BERLIN	1/0	HANOÏ	26/21	MONTRÉAL	– 3/– 5	STOCKHOLM	2/– 2
DIJON	7/– 2	PAU	12/8	BOMBAY	35/20	HELSINKI	– 1/– 4	MOSCOU	3/0	SYDNEY	35/17
FORT-DE-FR.	30/–	PERPIGNAN	14/10	BRASILIA	–/–	HONGKONG	28/22	MUNICH	4/2	TENERIFE	23/18
		POINTE-À-PIT.	30/23	BRUXELLES	6/0	ISTANBUL	14/11	NAIROBI	22/15	TOKYO	15/10
		RENNES	9/5	BUCAREST	8/0	JÉRUSALEM	–/–	NEW DELHI	28/10	TUNIS	17/12
		ST-DENIS RÉUNION	29/22	BUDAPEST	1/0	KIEV	5/2	NEW YORK	11/3	VARSOVIE	1/– 1
		ST-ÉTIENNE	6/– 1	BUENOS AIRES	–/–	KINSHASA	28/22	PALMA DE M.	18/9	VENISE	6/– 1
		STRASBOURG	7/3	CARACAS	32/24	LE CAIRE	23/14	PÉKIN	7/– 7	VIENNE	1/0
		TOULOUSE	11/7			LIMA	21/17	PRAGUE	1/0		



Situation le 27 novembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 29 novembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*
Le plan Monnet

LE CONSEIL NATIONAL du Plan doit se réunir cet après-midi, sous la présidence de Jean Monnet, commissaire général. Il prendra connaissance du plan de modernisation et d'équipement de la France, qui a été élaboré par le commissariat et les diverses commissions de modernisation.

Rappelons que ce plan, qui porte sur la période 1947-1950, consiste essentiellement à fixer des objectifs de production aux principales branches économiques. Ces objectifs restent dans la limite de nos possibilités, compte tenu de nos ressources matérielles et financières. Des programmes de production et de modernisation sont établis pour les principales activités de base : houillères, électricité, sidérurgie, ciment, machinisme agricole et transports intérieurs. Les actions à engager dès maintenant pour nous procurer les ressources nécessaires sont définies. Enfin, le plan indique les méthodes de travail à mettre en œuvre.

Il ne s'agit pas d'une œuvre d'Etat, dans laquelle l'action des pouvoirs publics se substituerait à l'entreprise privée. Celle-ci est invitée à collaborer avec l'Etat. Ses représentants ont travaillé à l'établissement du Plan. On leur demandera de maintenir un contact permanent avec les autorités du Plan. Et l'Etat facilitera l'exécution de leurs programmes par les industries.

On a déjà fait connaître que les investissements prévus jusqu'en 1950 dépasseraient 2 000 milliards de francs, y compris la reconstruction. Une telle somme n'est pas hors de proportion avec notre revenu national et notre capacité d'épargne. Cependant ces investissements – et par conséquent la réalisation du Plan – sont subordonnés à des conditions d'ordre politique et financier, qui sont d'ailleurs les conditions mêmes du relèvement de la France. M. Jean Monnet les a parfaitement vues.

(28 novembre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6961

SOS Jeux de mots : 3615 LE MONDE, tapez SOS (2,23 F/min)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II							■		
III									■
IV			■						
V					■	■			
VI				■					
VII						■			■
VIII								■	
IX		■				■			
X				■					
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. Le roi n'était pas son cousin. – II. Des gens souvent menés en bateau. Mieux que rien. – III. Ne doit pas être accusé de meurtre. – IV. Coule en Sibérie. Qualifie une fosse qui n'est pas commune. – V. De fer, pour une partie. Sur le Danube. – VI. Meneuse de jeu. Galantes, à l'opéra. – VII. Bouchas hermétiquement. Permet souvent de ramasser. – VIII. Etait l'objet de cultes licencieux. – IX. Bien stérilisé pour du lait. Fleur. – X. On y trouve une formation. Un alliage qui ne bouge pas. – XI. Se mouille. Possessif.

VERTICALEMENT

1. Trop beaux pour être vrais. – 2. Sorte de zèbre. Article. – 3. De poule, quand on n'est pas sur le bon chemin. N'est pas grande pour de la ciguë, mais est quand même empoisonnante. – 4. Risquent moins de tomber quand ils ont de bons bonnets. Ville de Belgique. – 5. Régnait sur son empire. Le renard polaire. – 6. Demandait des sacrifices humains. Conjonction. – 7. Où l'on trouve des fleurs. – 8. Petites artères. Voiture à cheval. – 9. Longe une frontière. Comme des yeux d'une déesse.

SOLUTION DU N° 6960

HORIZONTALEMENT

I. Louangeur. – II. Ulster. – III. Ci. Tua. Ut. – IV. Ignifuger. – V. Fo. Ali. – VI. Ecrémer. – VII. Rhuridés. – VIII. Iéna. Unis. – IX. Eté. Benne. – X. Ne. Meneur. – XI. Soues. Se.

VERTICALEMENT

1. Luciférien. – 2. Oligochètes. – 3. Us. Rune. – 4. Attirera. MO. – 5. Neuf. Mi. Bée. – 6. Grau. Eduens. – 7. Garenne. – 8. Usuel. Sinus. – 9. Trio. Séré.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Vendredi 29 novembre

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS**, 10 h 30 et 15 heures (50 F), sortie du métro Pont-Marie (Paris passé, présent) ; 11 heures et 15 h 30 (50 F), sortie du *métro Pont-Marie (Claude Marti).*

■ **PASSAGES ET GALERIES MARCHANDES** : 1er parcours (50 F), 10 h 30, angle de la rue de Rivoli et de la rue Marengo (Paris autrefois).

■ **MARAIS** : hôtels et jardins (50 F), 10 h 45 et 14 h 30, sortie du métro Hôtel-de-Ville côté rue Lobau (Marcel Banassat).

■ **MUSÉE NISSIM DE CAMONDO** (50 F + prix d'entrée), 11 heures, 63, rue de Monceau (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la sculpture des pays du Nord, 11 h 30 ; *Le Repas de paysans*, des Le Nain, 12 h 30 ; exposition Barye, 14 heures ; Rubens et Rembrandt, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **LE COLLÈGE DES ÉCOSSAIS** (45 F), 14 h 30, 65, rue du Cardinal-Lemoine (Monuments historiques).

■ **DE CLICHY** à l'ancien village des Batignolles (50 F), 14 h 30, angle de la place Clichy et de la rue d'Amsterdam (La Parisienne).

■ **HÔTELS DE LA PLAINE MONCEAU** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Monceau (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LE QUARTIER DU CLOÎTRE NOTRE-DAME** (50 F), 14 h 30, portail central de Notre-Dame (Paris pittoresque et insolite).

■ **LE QUARTIER CRIMÉE** (60 F), 14 h 30, angle de la rue Riquet et de la rue d'Aubervilliers (Vincent de Langlade).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE DES ARTS D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE** (45 F + prix d'entrée), 15 heures, hall d'entrée (Monuments historiques).

■ **MUSÉE MAILLOL** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 61, rue de Grenelle (Institut culturel de Paris).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : exposition La Cité interdite (55 F + prix d'entrée), 15 h 30, au pied des marches du Petit Palais (Europ explo).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PORTUGAL.** Les travaux de construction du métro de Porto, dont l'entrée en fonction est prévue pour l'an 2000, devraient commencer l'année prochaine. – *(AFP.)*

■ **VIETNAM.** Les tarifs des compagnies aériennes vietnamiennes sur les vols domestiques vont augmenter de 12 %. Ils avaient déjà été majorés de 15 % en avril. – *(AP.)*

■ **Air France** assurera une troisième liaison hebdomadaire entre l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle et Hanoï à partir du 15 décembre. La capitale vietnamienne sera desservie au départ de Paris, avec escale à Bangkok, les mardis, vendredis et dimanches. Les vols à destination de Paris partiront de Hanoï les lundis, mercredis et samedis. – *(AFP.)*

■ **SCANDINAVIE.** Aux termes d'un accord signé avec le ministère des transports d'Estonie, la compagnie Scandinavian Airlines System augmentera à partir du 5 décembre le nombre de ses vols hebdomadaires entre Copenhague et Tallinn et entre Stockholm et Tallinn. – *(Bloomberg.)*

■ **TUNISIE.** Des offres d'appels internationaux en vue de la construction, d'ici à l'an 2001, de 818 kilomètres d'autoroutes, reliant le nord et le sud, ainsi que l'est et l'ouest de la Tunisie, ont été lancés par le ministère de l'équipement tunisien. Les deux nouvelles autoroutes relieront respectivement la capitale aux frontières libyenne et algérienne et seront longues de 628 et 190 kilomètres. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** American Airlines installera au printemps des défibrillateurs cardiaques sur ses avions effectuant des vols transatlantiques. – *(AFP.)*

■ **PAYS-BAS.** La France est restée le premier pays de destination des vacanciers néerlandais en 1996, malgré une petite baisse par rapport à l'année dernière. – *(AFP.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD_ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde *est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.*

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITE
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

CULTURE

CINÉMA Tourné avec un budget modeste, *Nos funérailles*, d'Abel Ferrara, est un film de gangsters en costumes. C'est, à ce jour, la plus belle réalisation du cinéaste new-yorkais.

D.R.







● EN EMPRUNTANT la forme d'une sonate, *For ever Mozart*, de Jean-Luc Godard, est une extraordinaire machine à fabriquer de la pensée. ● PARMI les autres sorties, *Jude*, l'adaptation rigoureuse du roman de Thomas Hardy, *Jude l'Obscur*, et le dessin animé des studios Disney, *Le Bossu de Notre-Dame*, lointainement inspiré de l'œuvre de Victor Hugo.

Le requiem d'Abel Ferrara pour des gangsters désacralisés

Nos Funérailles. Le nouveau film du cinéaste new-yorkais est une reconstitution sans « glamour » de la vie des truands des années 30. Un retour du cinéaste aux sources de son enfance qu'il évoque dans l'entretien qu'il nous a accordé

Film américain d'Abel Ferrara. Avec Christopher Walken, Chris Penn, Isabella Rossellini, Paul Hipp, Annabella Sciorra. (1 h 39.)

Après *The Addiction* (1996), qui offrait un éclairage moderne sur le vampirisme, Abel Ferrara continue son exploration des genres du cinéma. *Nos funérailles* est un film de gangsters en costumes, qui fait référence à ceux produits par les Warner dans les années 30, comme *Scarface* ou *Little Caesar*.

Cette irruption dans un genre presque abandonné aujourd'hui a de quoi surprendre. Surtout de la part d'un cinéaste qui se distingue, depuis *King of New York* (1990), par une approche stylisée et documentée de la Mafia, prenant toujours soin de montrer à quel point les archaïsmes d'hier n'ont plus cours aujourd'hui. *Nos funérailles* surprend donc à la fois par la modestie de son propos – Ray (Christopher Walken) et Chez Tempio (Chris Penn) apprennent la mort de leur frère, Johnny, et cherchent à tout prix à trouver son assassin, quitte à déclencher l'apocalypse entre les familles rivales – et par sa forme, puisque Ferrara ne s'aventure guère au-delà du cercueil de Johnny, livrant, pour ainsi dire, un film de gangsters en chambre.

DESSIN JACQUES VALOT

Sergio Leone, autre grand metteur en scène à avoir récemment abordé le film de gangsters dans *Il était une fois en Amérique* (1984), affichait un propos autrement plus ambitieux : décrire la fin d'un monde, la fin d'un genre, la fin d'un cinéma. L'approche de Ferrara est plus terre à terre. C'est seulement la mise en place d'une vengeance, aussi justifiée soit-elle, qui est complexe : Chez et Ray Tempio ne peuvent pas passer aux actes sans l'accord tacite de leur communauté.

Abel Ferrara parle d'une époque où planter une hache dans le dos d'un caïd rival, tuer sa femme parce qu'elle vous trompe, et battre son frère à mort parce qu'il va à une réunion du Parti communiste posait encore problème. Chaque scène se prête à un rituel.

CONSTAT SIMPLE

Il était donc logique que le film soit organisé comme une gigantesque cérémonie, s'ouvrant et se refermant sur le cercueil de Johnny Tempio, comme s'il s'agissait d'un livre que l'on repose une fois l'histoire arrivée à son terme. *« Nous n'existons que grâce au cinéma et au roman »*, se dit Johnny Tempio. *Nos funérailles* montre tout le contraire. Le devenir de Johnny Tempio n'est pas de se réincarner en Humphrey Bogart. Son corps mort, criblé de balles, mis à nu, puis rhabillé, dresse un constat simple : nous sommes bien de ce monde.

Ferrara ne consulte pas une vidéothèque mais un album de famille, avec la tendresse poignante de celui qui considère ses personnages comme des frères. Il y a toujours une scène originelle dans un film de Ferrara, un moment qui renvoie à une préhistoire de ses personnages et éclaire leur conscience. Ray, le frère aîné de la famille Tempio, garde sans cesse en mémoire l'épisode où, adolescent, il doit abattre de sang-froid un homme ligoté, afin de marquer son appartenance à sa famille.

AUTHENTIQUE SÉRIE B

Si *Nos funérailles* est à ce jour le plus beau film d'Abel Ferrara, c'est justement parce que le réalisateur s'est enfin décidé à filmer sa propre scène originelle : celle d'un gamin né dans le Bronx, de parents et de grand-parents liés à la Mafia. A la différence de *King of New York*, où il explorait le versant angélique d'un chef de gang qui construisait un hôpital dans le Bronx grâce à l'argent de la cocaïne, Ferrara n'idéalise plus, ne sublime plus, et moralise à peine. Il se contente de parler de ce qu'il est, et de filmer ceux qu'il aime.

Ferrara signe une authentique série B, un film pauvre où le gangster est rabaissé au niveau du trottoir. Son esthétique ne semble jamais se départir de son très modeste budget, comme si le réalisateur ne perdait jamais de vue l'économie de son film. Il ne pouvait donc mettre en scène que des gangsters pauvres, sans aura. De simples exécuteurs de basses œuvres dont le rêve enfoui n'est pas d'agrandir leur empire mais de rester dans leur pavillon de banlieue ou de chanter dans un bar.

Nos funérailles ne traite pas de la difficulté de devenir Parrain, mais de l'art d'être père et d'assumer son rôle de mari, très loin de l'héroïsme qui est de mise dans les films de gangsters. La vengeance de Chez et Ray Tempio n'a rien d'exemplaire. Elle offre même des aspects pitoyables lorsqu'ils découvrent qui est l'assassin de leur frère.

A l'héroïsme, Ferrara substitue l'intimisme ! Chez pique une crise de nerfs dans les bras de sa femme, les trois frères Tempio vont au bordel, Ray disserte avec son épouse sur la nature maléfique de son métier et son éventuel passage en enfer. Cette intimité devient la matière même du film, superbe écrin destiné à accueillir des gangsters vulnérables et convalescents. Une approche « humaine », mais sans mièvrerie ni illusion, qui se termine en un apocalyptique bain de sang.

S. Bd

Filmographie

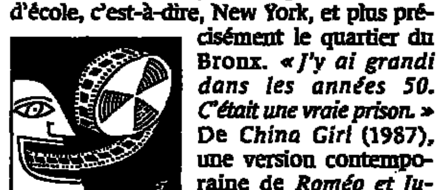
Né à New York en 1952, Abel Ferrara a débuté en réalisant des petits films en 8 mm, tout en envisageant d'abord une carrière du guitariste de rock. Outre ses neuf films, il a réalisé *Le Justicier de la route* (1986) et *Les Incorruptibles de Chicago* pour la télévision, et vient de tourner – pour le grand écran – *The Blackout*, avec Claudia Schiffer, Béatrice Dalle et Dennis Hopper.

- 1979 : *Driller Killer*
- 1981 : *L'Ange de la vengeance*
- 1984 : *New York, 2 heures du matin*
- 1987 : *China Girl*
- 1989 : *Cat Chaser*, connu aussi sous le titre de *Short Run*
- 1990 : *King of New York*
- 1992 : *Bad Lieutenant*
- 1993 : *Body Snatchers* et *Snake Eyes*
- 1995 : *The Addiction*
- 1996 : *Nos funérailles*

Abel Ferrara, réalisateur

« Les bandits du film ressemblent à mon père »

DEPUIS son premier film, *Driller Killer* (1979), où il interprétait un psychopathe qui assassinait ses victimes avec une chignole, Abel Ferrara n'a jamais quitté sa cour d'école, c'est-à-dire, New York, et plus précisément le quartier du Bronx. *« J'y ai grandi dans les années 50. C'était une vraie prison. »* De *China Girl* (1987), une version contemporaine de *Roméo et Juliette* et *King of New York* (1990), à *Nos Funérailles*, Ferrara développe une vision communautaire de New York. Dans ses films ce ne sont pas des races qui se dressent les unes contre les autres, mais des pâtés de maisons, des blocs de rues, des traditions. Les origines de cette conception géographique, territoriale, du cinéma, il faut la chercher dans la jeunesse de Ferrara, auprès d'un père *bookmaker* et patron de bar lié à la pègre. Abel Ferrara ressemble à ses films, ce qui, de nos jours, est une chose rare.



ENTRETIEN CINÉMA

– « Quelles sont vos origines ?

– Italiennes par mon père, irlandaises par ma mère. Mon grand-père est venu aux Etats-Unis en 1900. Je ne sais pas pourquoi il est parti de chez lui, et je ne sais pas non plus ce qu'il recherchait. Il s'est débrouillé pour aller en Californie et ramener des camions de raisin. Les Italiens du Bronx en manquaient pour faire du vin. Il s'est fait beaucoup d'argent, qu'il a perdu durant la crise. Il a élevé ses treize enfants, plus quatre autres. Il est mort à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Il ne connaissait pas un seul mot d'anglais. Il avait d'ailleurs mis un point d'honneur à ne pas l'apprendre. Il n'a jamais laissé tombé la culture et les traditions. On dit dans la famille que, lorsqu'on lui a offert un poste de télévision (il s'agissait d'un des premiers, et cela coûtait évidemment une fortune), il l'a regardé par tous les côtés, histoire de vérifier si personne ne se trouvait à l'intérieur, et il l'a balancé par la fenêtre.

– Quel était le métier de votre père ?

– Il était un *goodfella*, vous avez vu le film de Scorsese ? Il était dans ce genre. Il était *bookmaker* à New York, et il s'est ensuite occupé de plusieurs bars à Miami. Il nous a fallu partir précipitamment de New York, pour des raisons que j'ignore, mais je peux vous dire que passer du Bronx à la Floride et l'océan est totalement dépaysant. Mon père était le croisement de Jack La Motta et d'un personnage des *Affranchis*. Il a passé beaucoup de temps à Cuba avant la révolution. Il a un jour arrêté les frais pour devenir, façon de parler, une personne normale. Tous ses amis faisaient la même chose que lui, nous étions italiens, nous vivions dans le Bronx, que pouvions-nous faire d'autre ?

» Les gangsters dont je parle dans *Nos Funérailles* lui ressemblent beaucoup. Ils vivent comme nous dans la banlieue, et comme le dit Walken dans le film : *« Nous sommes des paumés, tout le monde se moque bien de ce qui peut nous arriver. »* C'est l'une des grandes différences entre moi et Scorsese. Il est lui de Little Italy, les gangsters y sont autrement plus importants que dans le Bronx. Sur bien des aspects, *Nos Funérailles* est un conte de fées sur nos grands-pères à moi et à mon scénariste, Nicky St. John. Le genre d'histoire que l'on entendait lorsqu'on était gamin.

– Quel sens a pour vous le mot Mafia ?

– Ce terme ne signifie rien pour moi, que voudrait-il dire ? C'est très anti-italien de prononcer ce mot. Mafia pour moi c'est comme dire nègre, chinetoque, youpin. On m'insulte en disant cela. Je refuse d'utiliser ce terme. La Mafia est une invention raciste. Mon père et des gens de ma famille étaient des bandits et alors ? Plus que le mot Mafia, c'est le terme de famille qui compte à mes yeux. Il serait possible de faire un film sans famille, mais je n'en vois pas l'intérêt. Surtout en matière de cinéma. Mes metteurs en scène préférés, Cassavetes, Fassbinder, sont ceux qui ont su créer une famille de cinéma. Cela explique pourquoi j'ai essayé de conserver un clan autour de moi avec Nicholas St. John, mon scénariste et ami d'enfance, Joe Delia, mon compositeur attitré, et Mary-Kane, ma productrice.

– Quand avez-vous décidé de faire du cinéma ?

– C'est venu tout seul. J'ai pris une caméra et je me suis mis à filmer. C'était bien dans l'esprit des années 60. Quand les gens voulaient faire quelque chose, ils le faisaient sans se poser de questions. Mon père était d'ailleurs très content de me voir devenir cinéaste, à condition que je sois le meilleur. Il avait une mentalité très animale. Pour lui le seul ami qu'on pouvait avoir était l'argent qui se trouvait dans notre poche. Je ne vois de toute façon pas quel autre métier j'aurais pu faire. »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Une adaptation rigoureuse de Thomas Hardy

Jude. Michael Winterbottom n'a pas trahi l'esprit de l'œuvre littéraire

Film britannique de Michael Winterbottom. Avec Christopher Eccleston, Kate Winslet, Liam Cunningham, Rachel Griffiths, June Whitefield. (2 h 02.)

Jude le petit paysan rêve d'être un jour étudiant puis professeur dans la grande cité universitaire dont il entrevoit les tours du haut de ses collines. Devenu tailleur de pierre, il consacre tout son temps libre à l'étude, mais est séduit et abandonné par une jolie fille des champs. Plus tard, il atteint la ville et ses désillusions, rencontre la belle, vive et délurée cousine Sue, qu'il ne peut épouser puisque déjà marié à la rurale donzelle.

Jude l'Obscur, le roman de Thomas Hardy se développait autour de la double quête impossible de son héros dans l'Angleterre victorienne, l'Angleterre de Dickens et du Engels de *La Situation de la classe laborieuse* : quête d'une impossible ascension sociale dans une société cadenassée sur les privilèges de l'argent et du savoir, et quête d'un amour impossible dans un environnement puritain.

Sous le flot apparemment calme des mots, c'était un roman âpre et brutal. Le film qu'en tire le jeune réalisateur découvert au début de l'année avec *Butterfly Kiss* ne l'est pas moins, même si *« l'obscur »* a disparu du titre. La transposition à l'écran des grands textes littéraires – a fortiori le romanesque du XIXe siècle – inspire souvent les plus vives inquiétudes, en même temps qu'un *« à quoi bon ? »*.

UNE SORTE DE MODÈLE

Michael Winterbottom ne répond pas à cette question (l'œuvre écrite demeure nécessaire et supérieure), du moins déjoue-t-il la plupart des pièges qui guettent ce genre de reconstitution. Non pas en inventant une forme originale osant une rupture radicale avec le texte, mais en jouant avec le plus de rigueur possible le jeu « classique » de l'adaptation. La sombre beauté des images, le refus de l'effet décoratif, la vitesse avec laquelle il progresse dans l'histoire (qui s'interrompt avant la fin du roman), un sens très sûr du rythme du récit font de *Jude* une sorte de modèle de ce à quoi devraient parvenir ceux qui ont fait de la mise en film des grandes œuvres littéraires leur fonds de commerce.

Le cinéaste bénéficie de surcroît, et tire le meilleur parti d'une interprétation remarquable, en particulier de l'impressionnant Christopher Eccleston, nouveau fleuron d'une école de comédiens anglais dont on ne cesse de célébrer la fécondité. Ainsi, sans que *Jude* puisse bouleverser le moins du monde l'art cinématographique, parvient-il à ne pas trahir l'esprit de l'œuvre de Thomas Hardy. Et c'est déjà beaucoup.

J.-M. F.

Quand Jean-Luc Godard orchestre l'esprit critique

For Ever Mozart. Le cinéaste invente une belle et drôle de machine à réfléchir le présent

Film français de Jean-Luc Godard. Avec Madeleine Assas, Bérangère Allaux, Ghalya Lacroix, Vicky Messica, Frédéric Pierrot. (1 h 20.)

Il faut faire attention. Chez Godard, il se passe tant et tant de « choses » dans un plan – dans un ensemble d'images et de sons *formant un tout situé par* rapport au reste du monde – qu'il y a intérêt à rester tous sens et tout esprit en éveil. « Il y a intérêt » au sens strict : c'est intéressant, passionnant même. C'est facile aussi, plus qu'on ne le dit. Parce que c'est incroyablement beau. Une sorte de grâce fait que personne, aujourd'hui, ne filme aussi bien un visage ou un lac, ou même une Facel-Vega en panne.

Oui, mais tout de même, Godard, c'est devenu compliqué, moins rigolo qu'avant..., dit-on volontiers – ce « on » qui ne va plus voir ses films depuis vilaine lurette. Non ! Pas compliqué. Complexe. Comme un poème de Mallarmé, un tableau de Cézanne ou une sonate de Beethoven. Justement, *For Ever Mozart* a la forme d'une sonate – un prologue, deux mouvements, un épilogue. Un prologue qui parle du chômage sous le masque du théâtre, un épilogue qui parle d'espoir et de désespoir aux accents de la musique. Deux mouvements *dont les thèmes – au sens symphonique –* les plus apparents seraient le comportement des intellectuels face au conflit bosniaque et le fonctionnement du cinéma français. Les amateurs y retrouveront des échos des *Carabiniers* pour l'un, du *Mépris* pour l'autre, cela n'importe guère.

A peine plus importantes sont les anecdotes autours desquelles se construisent les récits. Synopsis du premier mouvement : une jeune prof de philo entraîne son cousin et la servante arabe jouer *On ne badine pas avec l'amour* dans Sarajevo assiégée, qu'ils n'atteindront jamais. Synopsis du second : un vieux réalisateur accepte de tourner une superproduction ringarde nommée *Le Boléro fatal* mais obtiendra un instant de vérité de son actrice, tandis que le producteur sera ruiné par la préférence du public pour les films hollywoodiens. Chacun de ces synopsis devait faire un film distinct ; les jugeant trop courts, le cinéaste les a rassemblés. Un autre aurait tiré à la ligne deux heures durant sur chaque motif ; lui non seulement va très vite, mais ne cesse de tisser des liens entre les deux trames.

UN FILM « AVEC »

Ces « histoires »-là restent secondaires : voilà longtemps que Godard a mis au point un extraordinaire dispositif à penser. Qu'il a inventé un mode de composition des images, des sons, des citations, une utilisation de la rime auditive et visuelle, de l'ellipse et des assonances qui fabriquent en permanence de la pensée. Il n'y a pas à proprement parler de « thèse » dans *For Ever Mozart*, mais une succession ininterrompue de propositions, d'hypothèses aussitôt soumises à la critique, dans le tambour d'une reflexivité générale. Avec comme moteur un état d'esprit qu'évoquent les leitmotivs : esprit de résistance (le *« Je lutte ! »* emprunté aux *Dames du bois de Boulogne* de Bresson), esprit de refus du nouvel (?) ordre mondial du pouvoir et des images (le *« Quelle horreur ! »* de Cocteau, venu du *Testament d'Orphée*).

Ce n'est pas un film « sur » Sarajevo ou « sur » le cinéma, mais un film « avec » – avec la réalité d'aujourd'hui, avec la mémoire d'une civilisation, avec humour et rage, avec curiosité. Avec la musique et la philosophie – la philosophie qui *« serait notre compagne à jamais, le jour, la nuit, même si elle perd son nom, même si elle s'absente. Une amie clandestine dont nous respectons ce qui ne nous permet pas d'être liés à elle, tout en pressentant que nous ne sommes pas réveillés, que ce qu'il y a de vigilant en nous, même dans le sommeil, est dû à son amitié difficile »*. La phrase, de Maurice Blanchot, est dite doucement, au bord d'une fosse commune. Autre citation, de Manoel de Oliveira qui parlait d'*« une saturation de signes magnifiques qui baignent dans la lumière de leur absence d'explication »*. Elle définit cette maïeutique suggestive et sensible, commune à tout le cinéma de Godard.

Mais, dans ce film en particulier, s'ajoutent au moins deux qualités moins présentes dans les œuvres précédentes. D'abord, le cinéaste semble avoir retrouvé le goût du travail avec les acteurs. D'où un trafic généreux entre lui et ses comédiens : Vicky Messica, remarquable en alter ego las mais toujours exigeant de l'auteur ; Madeleine Assas, Ghalya Lacroix et Frédéric Pierrot affrontant en chemise la soldatesque serbe et les *« brigands internationaux »* ; Bérangère Allaux affrontant le texte dans sa robe Scarlett. Ensuite, après la très sombre mélancolie de *JLG/JLG*, on retrouve une vivacité, un élan dans la mise en scène, qui font résonner *For Ever Mozart* d'allègres harmoniques.

Cette générosité et cette dynamique, par lesquelles le film est certainement l'un des plus « satisfaisants » tournés par Godard depuis longtemps, donnent toute son ambivalence à l'ultime refrain, *« Il faut savoir tourner la page »* – plutôt que de *« refermer le livre »*, comme le précédent film en trahissait la tentation. Tourner encore une page, tandis que Jean-Luc Mozart bat la mesure, pour que la musique (et le cinéma) continue de jouer.

Jean-Michel Frodon

Des philosophes traversent l'écran

SI LES PHILOSOPHES FRANÇAIS, de Sartre à Deleuze ou Clément-Rosset, se sont intéressés au cinéma, ce dernier les avait rarement pris comme personnages ; il leur préférait des romanciers, des journalistes, voire des psychanalystes. Seul Rohmer dans *Ma nuit chez Maud* s'était risqué à illustrer le pari de Pascal. Mais, depuis peu, la philosophie prend sa revanche. Ainsi, on a pu voir le père de la logique en cabotin facétieux et génial dans le *Wittgenstein* de Derek Jarman ou le fondateur de la philosophie allemande brisé par la vieillesse dans *Les Derniers Jours de Karl Emmanuel Kant*, de Philippe Colin. C'est l'ombre d'Althusser qui inspire et traverse la comédie douce-amère de Pascal Bonitzer, *Encore*, et les méditations morales d'André Comte-Sponville égrènent *For Ever Mozart*, de Jean-Luc Godard.

La phénoménologie étant devenue le courant dominant de la philosophie française, on n'est guère surpris de voir de jeunes adeptes de Husserl séduire de fugitives beautés en leur offrant un essai de Jean-Luc Marion sur l'oblativité, ce qu'elles ne manqueront d'ailleurs pas de leur reprocher au moment de la rupture. Arnaud Desplechin, dans *Comment je me suis disputé (ma vie sexuelle)*, a réhabilité la philosophie pure et dure, celle qu'on goûte à la librairie Vrin. Quant à Catherine Deneuve, qui, elle aussi, enseigne la philosophie – dans *Les Voleurs* d'André Téchiné –, elle se fera insulter par Didier Raymond, philosophe schopenhauérien hors écran, qui a pour particularité de dormir dans son cercueil. A l'image de Dracula, les penseurs envahissent l'écran. Mais dans *The Addiction* d'Abel Ferrara, ils n'empêcheront pas l'héroïne, thésarde tourmentée par Kant, Nietzsche et les camps de la mort, de succomber aux sortilèges du Mal, cet inlassable compagnon de jeu du cinéma. Le dernier mot revient cependant, comme toujours, à Alfred Hitchcock, qui, avec *La Corde*, avait donné une formidable leçon sur les rapports entre l'un et l'autre.

Roland Jaccard

Les studios Disney s'attaquent au Paris de Victor Hugo

Le Bossu de Notre-Dame. Quasimodo au centre d'une fable sur l'exclusion et la différence

Film américain de Gary Trousdale et Kirk Wise. (1 h 30.)

En adaptant *Notre-Dame de Paris*, les responsables du département animation Disney se sont volontairement éloignés du roman de Victor Hugo pour n'en retenir que *la figure centrale, Quasimodo*. De la montruosité physique du personnage développée dans le roman, les réalisateurs Gary Trousdale et Kirk Wise n'ont retenu qu'un particularisme. Quasimodo n'est pas laid, il est seulement différent. Ce personnage à part, marginalisé, est du coup parfaitement intégré au système disneyien, fondé en grande partie sur une galerie de personnages dont les particularismes provoquent un rejet de la part du monde dans lequel ils évoluent, et une adhésion du jeune public, sensible à cette différence. Quasimodo s'inscrit ainsi dans la descendance de Dumbo, l'éléphant volant aux oreilles trop grandes, qui était mis à l'écart de sa communauté, et de la Bête dans le remake animé du film de Cocteau. Avec cette donnée, il était inévitable, entre autres libertés prises par rapport au roman, que Quasimodo ne meure pas à la fin du film.

BAGUETTES MOYENÂGEUSES

Le thème de l'exclusion est décliné tout le long du film : Esmeralda est une Gitane pourchassée par Frollo et son armée ; Phoebus le beau chevalier finit par être coupé de l'ordre policier auquel il appartient ; toute la communauté qui évolue autour de Notre-Dame de Paris se cantonne à la Cour des miracles. Pour rendre cette marginalité acceptable, l'équipe Disney a accentué la dualité des personnages : Quasimodo est le personnage le plus laid, mais son âme est la plus pure ; son maître Frollo est en principe l'homme le plus pieux, mais ses actions sont les plus brutales. A la différence d'autres dessins animés produits par Disney, *Le Bossu de Notre-Dame* ne possède aucune dimension féerique. Personne ne vient au secours de Quasimodo avec une baguette magique, ni prononcer une formule pour le rendre plus séduisant. Il doit d'abord vaincre des obstacles intérieurs – la honte, l'absence d'assurance et le dégoût de soi-même qui lui ont été inculqués par son maître et protecteur, Frollo.

De cette production qui devrait satisfaire le public habituel du genre, on peut tout de même regretter que la vision de Gary Trousdale et Kirk Wise du Paris moyenâgeux reste à ce point caricaturale. L'un des premier plans du film montre une rue de Paris avec une boulangerie et un étalage de baguettes ! L'exactitude historique n'est certes pas un impératif catégorique pour ce genre de films, mais il y a certaines formes d'« exotisme » que les deux réalisateurs auraient pu nous épargner.

S. Bd.

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

LOVE ETC.

Film français de Marion Vernoux. Avec Charlotte Gainsbourg, Yvan Attal, Charles Berling (1 h 45.)

Attention : triangle amoureux. Une fille et deux garçons, comme dans *Jules et Jim*, sauf que ce film au titre gainsbourgien (père) est adapté d'un roman de l'écrivain britannique Julian Barnes. Il y a d'abord le couple de vieux amis formé par Pierre (Charles Berling) et Benoît (Yvan Attal). Pierre est professeur de lettres, volage, ironique et spirituel. Benoît, solitaire et ombrageux, travaille dans la finance. C'est pourtant lui qui découvre Marie, perle rare rencontrée par le biais d'une petite annonce, et l'épouse. Benoît n'en tombe pas moins à son tour fou amoureux. A ce stade les choses se compliquent, pour les protagonistes comme pour la réalisatrice. Le deuxième long métrage de Marion Vernoux témoigne sinon d'une folle inspiration, du moins d'un ton et d'un regard parfaitement maîtrisés lorsqu'elle met en scène l'alternance des points de vue, les confidences digressives des personnages, l'intensité dramatique de certaines scènes (celle du karaoké par exemple). Ces qualités ont des défauts : une coquetterie visuelle souvent inutile, et un flirt permanent avec les clichés, qui finit par lui être fatal à l'heure de conclure. *Jacques Mandelbaum*

BERNIE

Film français d'Albert Dupontel. Avec Albert Dupontel, Claude Perron, Hélène Vincent, Roland Blanche. (1 h 27.)

Certains films occupent un créneau avant même leur sortie. C'est le cas du premier long-métrage du comique Albert Dupontel. Du dossier de presse aux interviews promotionnelles, deux idées-forces sont martelées : le non-conformisme et le mépris du moralisme. Cette profession d'anarchisme serait plus crédible si elle ne faisait aussi peu cas de la liberté de jugement du spectateur, et si le film ne la démentait à son tour catégoriquement. Bernie est un demeuré qui sort de la DASS à trente ans, bien décidé à faire la lumière sur son identité. Chemin faisant, il apprend qu'il a été retrouvé dans une poubelle, découvre ses deux bourreaux de parents, s'invente un roman familial en forme de thriller, et, quelques scènes grand-guignolesques plus loin, finit dans une cavale meurtrière aux côtés de la seule fille qu'il a réussi à aimer, une teigne nommée Marion. D'un esprit aussi grimaçant que l'esthétique déformante qui la caractérise, l'œuvre a pour ambition de renvoyer à la société un reflet hideusement grossi. Bernie Dupontel ne parvient qu'à esquisser une caricature, fondée sur le postulat d'une humanité partagée entre le cynisme des puissants et l'imbécillité de leurs victimes. Un simplisme qui relève d'un moralisme plus dangereux que celui qu'il prétend réfuter. *J. M.*

POURSUITE

Film américain d'Andrew Davis avec Keanu Reeves, Morgan Freeman, Rachel Weisz, Fred Ward. (1 h 47.)

Poursuite reprend un schéma porté, en son temps, à son point de perfection par Alfred Hitchcock et auquel s'ajoutent quelques effets pyrotechniques. Le « MacGuffin » du film (terme inventé par l'auteur de *La Mort aux trousses* pour désigner le prétexte scénaristique de l'agitation des divers personnages) est la formule scientifique d'une source d'énergie révolutionnaire convoitée par une officine des services secrets qui n'hésite pas à recourir au meurtre pour l'obtenir. Un gentil couple de jeunes savants est, selon une tradition bien établie depuis *Les Trente-Neuf Marches*, à la fois injustement recherché par la police et déterminé à trouver les vrais coupables. Le scénario accumule sans surprise des situations conformes au programme contenu dans le titre français du film. Suspense et mystère sont toutefois amoindris par les motivations exsangues des protagonistes, et par une invraisemblable naïveté. *Jean-François Rauger*

LIENS D'ACIER

Film américain de Kevin Hooks avec Lawrence Fishburne, Stephen Baldwin, Will Patton, Salma Hayek. (1 h 38.)

Deux prisonniers enchaînés s'évadent. Ils sont traqués par les policiers locaux, des agents du FBI et des tueurs de la mafia cubaine. Les hasards de la distribution ont fait coïncider la sortie de ces *Liens d'acier* avec celle de *Poursuite* d'Andrew Davis. Il s'agit, dans les deux cas, de films d'action construits sur le double mouvement d'une fuite et d'une quête. Le MacGuffin est ici une disquette informatique contenant la comptabilité d'un caïd de la pègre. Les dialogues pratiquent un humour lourdaud à base de clins d'œil parodiques. La violence semble déconnectée de toute véritable gravité et donc de toute crédibilité. Le récit suit, lui, une ligne tracée d'avance. On ne s'étonnera donc pas de voir les sentiments des deux héros passer progressivement de la haine mutuelle à l'amitié, sans échapper à l'ennui réel devant les diverses fusillades et poursuites automobiles, principales raisons d'être de ces produits standardisés. *J.-F. R.*

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Grosse déception** pour *Fallait pas !*, qui dans son énorme combinaison de 47 salles n'attire que 73 000 spectateurs en première semaine. Après *Hommes femmes : mode d'emploi, La Belle Verte, Le Jaguar* et *Capitaine Conan*, c'est ainsi un nouveau représentant de l'artillerie lourde française qui ne suscite pas l'affluence prévue.

■ **Incontestable succès**, en revanche de *Microcosmos*, qui attire 84 000 curieux dans seulement 13 salles. Ce sont ainsi des films plus modestes qui obtiennent les meilleurs résultats commerciaux (hors productions hollywoodiennes) : *Un air de famille* poursuit sur le chemin de la réussite avec 71 000 entrées en troisième semaine, soit un total de 254 000.

■ **Autres nouveaux films**, *She's the One* obtient un score estimable à 25 000 en 14 salles, tandis que *Salut cousin !* déçoit à 14 000 dans 20 salles. Les poids lourds de la semaine précédente, *Le Droit de tuer ? et Los Angeles* 2013 s'essoufflent, tandis que *Mission : Impossible* approche de l'heure du debriefing, non sans avoir atteint l'imposant total de 880 000. Seul *Sleepers* garde une certaine vitalité, à 44 000 en quatrième semaine (total : 357 000).

J.-M. F.

★ *Chiffres : Le Film français*



L'Asie et le monde arabe ont dominé le Festival des trois continents

NANTES
de notre envoyé spécial

Il y a foule devant le multiplexe Gaumont en centre-ville à Nantes, où sont à l'affiche *Mission : impossible*, *fallait pas !...* et *Sleepers*. Mais ce n'est ni pour Tom Cruise, ni pour Gérard Jugnot, ni pour Robert De Niro qu'un responsable annonce complet, décevant une bonne centaine d'impétrants spectateurs. Ils venaient voir *Essaïda*, premier film d'un réalisateur tunisien inconnu, présenté dans le cadre du Festival des trois continents. Du 19 au 26 novembre, la scène se répétera, au Gaumont, au Katorza, au Cinématographe, à l'UGC-Apollo, tout au long de la semaine, pour un mélo argentin des années 50, un vieux film chinois, la découverte d'un jeune auteur coréen ou éthiopien.

La force et la particularité du festival tiennent d'abord au nombre et à la curiosité du public qu'il rassemble, avec une bonhomie imperméable aux quelques flous et ratés de l'organisation. La dix-huitième édition d'une manifestation qui n'a cessé de croître a témoigné à la fois de l'importance acquise par ce festival et de sa nécessaire mutation, dont les bailleurs de fonds, à commencer par la municipalité, ne paraissent pas avoir pris la mesure. Il ne s'en faut pourtant que de quelques soutiens mieux affirmés pour que le rendez-vous de Nantes en novembre, inventé et porté à bout de bras par les frères Alain et Philippe Jalladeau, achève de devenir l'inévitable carrefour européen des cinématographies « lointaines ».

En écho à son intitulé, cette édition aura donc présenté trois panoramas, respectivement consacrés aux studios de Shanghaï, et en particulier à leur âge d'or des années 30 et 40, à un historique du cinéma sud-africain sous (et face au) régime d'apartheid et aux mélodrames argentins de l'après-guerre. Mais, comme il est devenu constant depuis plusieurs années, les sections de films contemporains peinent toujours plus à respecter l'intitulé des « trois continents », tant la production est désormais inégale dans les parties du monde dont le festival souhaite rendre compte. Sur les vingt-cinq nouveaux films présentés à Nantes, pas moins de quinze venaient d'Asie, une fois de plus archi-dominante – malgré l'absence de la Chine populaire parmi les films récents.

Taïwan continue de tenir son rang, avec trois titres remarquables. Deux sont dus aux maîtres cinéastes de l'île, Hou Hsiao-hsien (*Bye-bye, South Bye-bye*, qui sortira début 1997) et Edward Yang (*Mahjong*, pour l'heure incompréhensiblement privé d'un distributeur en France). Mais *Ah-Chung*, deuxième réalisation de l'inconnu Chang Tso-chi, est tout aussi impressionnant par sa liberté de filmer, l'acuité et la violence des relations sociales qu'il met au jour, la tristesse qui se faufile entre des plans d'une tension médusante. Egalement sidérant, quoique d'une autre manière, est l'invention formelle triturant les clichés du cinéma d'arts martiaux proposée par le Hongkongais Wong Kar-wai avec *Les Cendres du temps* (sortie le 4 décembre).

Autre point fort, la Corée du Sud, avec deux films aussi remarquables que différents : ici, du vétéran Im Kwon-taek, l'étonnant *Festival*, faux documentaire et véritable mise en scène des comportements collectifs, à l'occasion d'un enterrement filmé avec un très fin alliage de dureté et de tendresse ; là, un premier film surprenant d'inventivité narrative et de justesse de touche, *Le jour où le cochon est tombé dans le puits*, de Hong Sang-Soo.

Sur les vingt-cinq nouveaux films présentés à Nantes, pas moins de quinze venaient d'Asie

Les cinématographies asiatiques se distinguent autant par leur abondance que par leur diversité. Rieurs souvenirs d'enfance japonais (*Le Village de mes rêves*, de Yoishi Higashi, qui sortira en février 1997) ou fresque évoquant la tumultueuse naissance de la nation bengalaise (*La Rivière Modhumati*, de Tanvir Mokammel), élégie sentimentale en pleine nature avec l'Ouzbek Kamara Kalakova (*Tout était couvert de neige*) ou splendide voyage dans le passé politique récent au travers d'un itinéraire personnel avec l'Indien Adour Gopalakhrishnan (*L'Homme de l'histoire*), les films dessinent une carte contrastée, sur laquelle est apparue une nouvelle nation de cinéma, le Vietnam, avec trois films récents découverts simultanément.

Comparées à l'Asie, les autres régions du monde font donc pâle figure. Avec toutefois deux exceptions notables. D'une part l'Iran, bien représenté par le très puissant *Une histoire vraie* d'Abolfalz Jalili, auquel est venu se joindre *in extremis* la révélation d'un court métrage inédit d'Abbas Kiarostami, *Le Palais de Jahnana* (1972), qui porte certes les stigmates de son origine d'oeuvre de commande – sur la restauration voulue par Farah Dhiba d'un monument du XIX[e] siècle – mais trouve un juste écho à l'attention du cinéaste pour le travail artisanal, si sensible dans *Où est la maison de mon ami ?* D'autre part, et c'est l'une des meilleures surprises du festival, la découverte d'une belle vitalité du monde arabe, à travers les trois films présentés.

L'Egyptien Oussama Fawzi (*Les Rois de l'asphalte*) et le Tunisien Mohammed Zran (*Essaïda*) choisissent tous deux un quartier populaire pour y peindre des tragi-comédies qui retrouvent par moments le souffle picaresque, tour à tour chaleureux et cruel, d'*Affreux, sales et méchants*, tout en offrant chaque fois une peinture complexe et sans concession de modes de vie contemporains. Avec *Chronique d'une disparition*, le Palestinien Elia Suleiman choisit une approche plus stylisée, faisant place à un humour qui fait penser parfois à Tati et parfois à Moretti, pour évoquer à la première personne du singulier la situation de son pays. Une même vitalité, une même envie de voir et de faire voir se retrouvent dans ces films, au-delà de leurs nécessaires différences. Qu'il s'agisse dans les trois cas de premiers films n'en est que plus prometteur.

J.-M. F.

Le palmarès

● **Le grand prix** (Montgolfière d'or) du Festival des trois continents a été attribué, mardi 26 novembre à Nantes, à *Une histoire vraie* d'Abolfazl Jalili (Iran) par le jury composé des comédiens français, Jacky Berroyer, britannique, Marianne Jean-Baptiste, et italien, Debora Caproglio, de la monteuse belge Lucie Grunewaldt, du réalisateur tchèque Petr Vaclav et de Peter Scarlett, directeur du Festival de San Francisco.

● **Les autres prix officiels** vont à *Chronique d'une disparition*, d'Elia Suleiman (Palestine), qui reçoit la Montgolfière d'argent, ainsi que la récompense pour la meilleure musique, composée par Alla et Abed Azria, le Prix spécial du jury étant attribué à *Tout était couvert de neige*, de Kamara Kamalova (Ouzbékistan), et celui de la mise en scène à *Mahjong*, d'Edward Yang (Taïwan).

● **Le Prix du public** est décerné à *Nostalgie de la campagne*, de Dang Nhat Minh (Vietnam), et celui du jeune public va lui aussi à *Une histoire vraie*, d'Abolfazl Jalili.

● **Le Prix des amis d'Arte** est décerné à *Chronique d'une disparition*, d'Elia Suleiman.

La conquête de Bollywood par la musique de film indienne

BOMBAY
correspondance

L'histoire de Gulshan Kumar, l'homme qui a fait exploser le marché de la musique et a bouleversé l'industrie du cinéma, est digne du plus mélo des films indiens. Gulshan était vendeur de jus de fruits sur un trottoir jusqu'au jour providentiel où une voiture renversa son échoppe. Le chauffard, bon prince, lui fit don d'une petite fortune. Il part à Bombay et se lance dans la fabrication de cassettes audio, puis a l'intuition de transformer les chansons de films – l'essence glamour du cinéma indien – en produits de consommation courante. Gulshan Kumar flirte avec le piratage de droits, et inonde l'Inde de ses cassettes au rabais : nous sommes à la fin des années 80, la cassette audio, obsolète, entame en Inde une deuxième vie éblouissante. En 1990, T-Series, la société de Gulshan Kumar, vend 20 millions de cassettes pour le seul film *Ashiqui*. La musique devient un marché de masse et soutient une croissance de 20 % par an. La musique « filmi » est plébiscitée non seulement par le public populaire mais aussi par la nouvelle classe moyenne, en pleine ascension sociale.

A Bombay, le secteur de la musique, jusqu'alors peu concurrentiel (deux sociétés, HMV et Music India, se partagent le marché depuis des années), est bouleversé par l'arrivée de T-Series et des « Neo Music Companies » comme Venus, Tips, et Time. Ces nouveaux magnats de la cassette ont les moyens de soutenir des enchères astronomiques pour acquérir les droits musicaux des films à gros budget. C'est à qui mettra le plus d'argent sur la table, le plus tôt possible. Le montant des sommes en jeu est multiplié par 100 en moins de dix ans. Un système de prévente s'organise, au bénéfice des producteurs de cinéma qui peuvent espérer jusqu'à 15 millions de roupies (2 millions de francs) pour les droits d'une superproduction. En plus, grâce à la sortie anticipée des musiques, la promotion des films se fait toute seule ou presque : trois mois avant que le film n'arrive dans les salles, les séquences chantées sont diffusées sur toutes les télévisions, et les cassettes se vendent par millions. Souvent, les recettes issues de la seule vente des cassettes permettent d'amortir le film avant même sa sortie.

Souvent, les recettes issues de la seule vente des cassettes audio permettent d'amortir un film avant même sa sortie

« Pratiquement, dans cette nouvelle économie, c'est l'industrie de la musique qui finance le cinéma et les programmes musicaux à la télévision qui font sa promotion. La télévision est venue à la rescousse du cinéma. Et contrairement à ce qui se passe en Occident, les chaînes n'investissent pas une roupie dans la production et les droits télé sont ridiculement bas », dit Sunil Doshi, de Plus Channel, une société de programmes pour le petit écran qui s'intéresse aussi aux films et au marché musical. Alors qu'on craignait que l'arrivée des chaînes par satellites n'occidentalise les goûts musicaux et les programmes de télévision, la *Music Mania* s'empare des ondes.

Les chaînes généralistes indiennes n'ont jamais été aussi musicales, les meilleures audiences se font sur les programmes à base de musique de film. BPL Oye, Philips Top Ten et SuperHit Muqabla, les trois émissions de classements hebdomadaires des ventes font exploser l'audimat. Les chaînes musicales affichent une identité résolument *« dési »* (nationale). Le magnat australien de l'audiovisuel Rupert Murdoch consacre 50 % de sa chaîne en hindi aux bandes originales de films. Même la très anglo-saxonne MTV-Asia s'apprête à « indianiser » sa programmation. *« La musique filmi en Inde correspond à la variété en Occident »*, dit le compositeur A. R. Rahman. Les chansons de films représentaient 76 % du marché musical en 1995, dans un pays qui ne connaît pas les concerts de variétés.

De leur côté, les salles n'ont jamais été aussi pleines. Le box-office a doublé en cinq ans, pour atteindre 5,7 milliards d'entrées en 1995. A Bombay, Bollywood, la capitale du cinéma hindi, c'est l'euphorie. On fête les 100 millions de spectateurs de *Hum Aapke Hain Kaun*, le plus grand succès commercial de toute l'histoire du cinéma indien, avec d'autant plus de fierté que le film comporte quatorze chansons (deux fois plus qu'un film sentimental, trois fois plus qu'un film d'action). Le meilleur public du monde aime donc toujours autant les stars et la musique, comme au bon temps de l'âge d'or des comédies musicales. Et il continue à bouder consciencieusement tant le cinéma « artistique » que le cinéma hollywoodien, qui n'atteignent même pas, ensemble, 3 % de la fréquentation. Deux types de cinéma qui ont en commun que les acteurs y sont, pour le public indien, de parfaits inconnus et que les musiques n'ont rien à voir avec des chansons chorégraphiées.

L'euphorie musicale est telle qu'on murmure à Bollywood que les stars ne sont plus ce qu'elles étaient. Le début de l'année a été marqué par les échecs commerciaux retentissants de trois superproductions – *Trimurti*, *Prem Granth* et *Rajkumar* – malgré une distribution de rêve. Alors que le compositeur A. R. Rahman, lui, n'a jamais subi de flop. La nouvelle star, c'est lui. D'ailleurs, il aligne ses tarifs sur ceux des acteurs vedettes : 10 millions de roupies (1,5 million de francs) pour écrire la musique d'un film.

Gulshan Kumar, à l'origine de la gloire des Big Banners, la major de Bollywood, pourrait bien aussi leur causer des déboires. A peine avait-il bâti un empire en vendant des cassettes à 15 roupies et en achetant des chansons à 20 millions que Gulshan apprenait un autre métier : la production cinématographique. En 1991, sa société, T-Series, est la première des Neo Music Companies à se lancer dans la production. Venus (Records) est le numéro trois à Bollywood. Tips (Music) et Time (Audio) ne sont pas loin. Ganesh Jain, cofondateur de Venus avec ses six frères, a sorti sa première cassette en 1987, son premier film en 1992 et a aujourd'hui douze productions en cours, tous des films d'action purement commerciaux. Ces nouveaux riches sont accusés par les majors traditionnelles d'alimenter l'inflation des coûts de production, qui ont doublé en cinq ans : eux seuls peuvent payer rubis sur l'ongle les acteurs et les nouvelles stars que sont les compositeurs et les chorégraphes. Il faut désormais compter, outre un tiers du budget pour les vedettes, un autre tiers pour les chansons et leur mise en image.

Les Neo Music Companies ont donc achevé la conquête de Bollywood. Mais une nouvelle concurrence se dessine. Durant la même période, à l'échelle mondiale, le géant du disque Polygram se faisait un nom dans le cinéma, comme producteur et distributeur, en utilisant au maximum les synergies avec son infrastructure dans le domaine musical. *« En Inde plus qu'ailleurs, il existe des proximités entre les marchés du disque et du film »*, note Vijay Lazarus, président de Polygram India qui a racheté le label Music India en 1995. Sa société vient de réussir son entrée dans l'industrie du film grâce au succès de *Kamoshi* (« Silencieuse »), dont la musique est en tête des hit-parades depuis avril. Le film, dont les héros sont des sourds-muets, a désorienté le public à sa sortie au mois d'août par la (très relative) originalité de son scénario. N'importe, sa production est amplement rentabilisée par les droits musicaux. Gulshan Kumar, lui, a encore changé de métier. Il s'est lancé dans la production de musique *« non filmi »* et les séries télévisées. Mais même Gulshan peut se tromper. On murmure qu'il ne s'est pas retiré du cinéma par stratégie, mais par dépit de n'avoir pas réussi à imposer son frère comme superstar à Bollywood.

Florence Martin

L'oligopole des voix du succès

« En Inde, le cinéma n'est qu'un prétexte pour faire de la musique », dit Lata Mangeshkar. Depuis 1949, elle donne sa voix haut perchée aux générations successives de jeunes actrices. Surnommée « la Voix de l'Inde », elle aurait enregistré 25 000 chansons. La formule est immuable : mêmes personnages, mêmes intrigues et mêmes séquences de chanson. _« Dans l'imaginaire indien, passion rime avec mousson. En général, les héros finissent par chanter leur amour en dansant sous des torrents d'eau »_, dit Asha Bhosle, chanteuse presque aussi populaire que sa sœur Lata.

Depuis cinquante ans, les seules voix célèbres sont celles des chanteurs de playback. Elles ne sont que quatre ou cinq, associées aux visages de toutes les stars : Lata et Asha pour les héroïnes, Kishore Kumar et Mohamed Rafi pour les héros. Les mélodies traditionnelles aux paroles toujours répétées intègrent les rythmes (rock, disco, reggae, salsa, hip-hop) venus de l'Ouest. Cette année, la tendance est à la techno : Asha, la soixantaine respectable et le sari impeccable, fait un tabac avec _Rahul and I_, version remixée dans ce style de ses grands succès des années 50.

DÉPÊCHES

■ **Les concurrents à l'Oscar du meilleur film étranger sont** notamment cette année *Ridicule*, de Patrice Leconte, pour la France, *La Mia Generazione*, de Wilma Labate pour l'Italie, *Bwana*, d'Imanol Uribe pour l'Espagne, *Jerusalem*, de Bille August pour la Suède... Il revient ensuite à l'Academy of Motion Picture Arts and Science de désigner parmi les candidats nationaux les cinq « finalistes ».

■ **L'actrice américaine Sharon Stone recevra un César d'honneur** que lui remettra Jeanne Moreau le 8 février à l'occasion de la 22[e] nuit des Césars, que présidera Annie Girardot. La prochaine cérémonie de remise des trophées du cinéma français aura lieu au Théâtre des Champs-Elysées et sera diffusée par Canal Plus. Elle sera à nouveau animée par Antoine de Caunes.

■ **Le 4[e] Festival du cinéma russe se déroule à Honfleur** du 28 novembre au 1[er] décembre. Six films russes inédits datant de 1995 et 1996, ainsi qu'un panorama des principaux titres marquants depuis la fin de l'Union soviétique seront présentés au cours de cette manifestation qui accueillera notamment le cinéaste Nikita Mikhalkov.

■ **Le Sénat a rétabli le mécanisme des Soficas** (sociétés pour le financement du cinéma et de l'audiovisuel) après que l'Assemblée nationale ait voulu réduire les possibilités de mobilisation de fonds au service de la production que permet ce système d'abri fiscal.

■ **Le déficit dans les échanges audiovisuels entre les Etats-Unis et l'Union européenne** représente plus de 6 milliards de dollars en 1995, selon l'Observatoire européen de l'audiovisuel, qui a constaté une aggravation de 14,5 % par rapport à 1994.

■ **Robert de Niro interprètera Hannibal** dans une superproduction consacrée au général carthaginois, qui doit se tourner à partir de mars 1997 en Tunisie, en Libye et en Italie. Ce film, d'un budget de 12 millions de dollars, sera mis en scène par le Syrien Mustapha Akkad, auteur notamment du film *« Le Message »* (sur la vie du prophète Mahomet), en coproduction avec le producteur tunisien Tarak Ben Ammar et plusieurs organismes tunisiens et arabes. Il est prévu de faire venir d'Inde plusieurs dizaines d'éléphants afin de reconstituer le fameux passage des Alpes.

■ **Bille August va tourner une nouvelle version des _Misérables_.** Le cinéaste danois, deux fois lauréat de la Palme d'or à Cannes, prévoit de commencer le tournage, d'environ douze semaines, en République tchèque, avec Liam Neeson dans le rôle de Jean Valjean et Robert De Niro dans celui du commissaire Javert. Le réalisateur avoue qu'il n'avait jamais lu l'oeuvre de Victor Hugo avant que la société américaine Mandalay ne le contacte pour ce projet.

■ **Le Danemark va supprimer la censure au cinéma** dès le 1[er] janvier 1997, selon le ministre social-démocrate de la culture, Jytte Hilden, qui a présenté au Parlement un projet de loi en ce sens. La censure sera remplacée par un conseil des médias, organe consultatif composé de psychologues et de professionnels du cinéma, qui recommandera des limites d'âge pour certains films violents et informera les parents sur les effets de tels films sur leurs enfants. *« Il appartiendra aux parents et non à l'Etat d'assumer leur rôle et leurs responsabilités »*, a souligné M[me] Hilden. Le conseil des enfants, organe de défense des intérêts des enfants, a mis en garde contre une mesure qui permettra aux mineurs de voir les films les plus macabres et les plus sanguinaires. Le projet de loi comporte toutefois une clause de sauvegarde où le ministre, sur recommandation du conseil des médias, pourra autoriser la vision de certains films uniquement lorsque les enfants sont en compagnie de leurs parents.



LA SÉLECTION DU « MONDE »

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ? (français, 2 h 45), de Raymond Depardon.
ASPHALT TANGO (franco-roumain, 1 h 44), de Nae Caranfil.
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (finlandais, 1 h 36), d'Aki Kaurismäki.
BREAKING THE WAVES (*) (danois, 2 h 38), de Lars von Trier.
CAPITAINE CONAN (français, 2 h 10), de Bertrand Tavernier.
CHRONIQUE COLONIALE (néerlandais, 1 h 30), film documentaire de Vincent Monnikendam.
DISJONCTÉ (américain, 1 h 35), de Ben Stiller.
IRMA VEP (français, 1 h 38), d'Olivier Assayas.
LE JARDIN (franco-slovaque, 1 h 40), de Martin Sulik.
JE N'EN FERAI PAS UN DRAME (français, en noir et blanc, 57 min), de Dodine Herry.
LOS ANGELES 2013 (*) (américain, 1 h 41), de John Carpenter.
PO DI SANGUI (franco-guinéen-portugais-tunisien, 1 h 30), de Flora Gomes.
LA PROMESSE (belge, 1 h 33), de Jean-Pierre et Luc Dardenne.
LA RENCONTRE (français, 1 h 15), d'Alain Cavalier.
RONDE DE FLICS À PÉKIN (chinois, 1 h 42), de Ning Ying.
LA SERVANTE AIMANTE (français, 2 h 46), de Jean Douchet.
WALK THE WALK (français, 1 h 12) de Robert Kramer.

FESTIVALS

XIVe RENCONTRES DU CINÉMA ITALIEN D'ANNECY
Ces Rencontres sont la vitrine de la production cinématographique italienne. Nombre de réalisateurs italiens y ont en effet présenté leur premier film et y ont été reconnus comme auteurs. Cette année, le programme propose une quarantaine de films produits en 1995 et en 1996, pour la plupart inédits en France, dont dix en compétition pour recevoir le Grand Prix des Rencontres, décerné par un jury franco-italien. Deux hommages, l'un à l'acteur Toto (1898-1967) et l'autre au réalisateur Elio Petri (1929-1982) sont aussi prévus.
Du 3 au 8 décembre.
Tél. : 04-50-33-44-11.

RENCONTRES INTERNATIONALES HENRI LANGLOIS DE POITIERS
Cette XXe édition rend hommage au cinéma australien et néo-zélandais à travers l'école de Sydney, l'Australian Film Television and Radio School (AFTRS), un creuset artistique d'où sont sortis George Miller *(Mad Max)*, Jane Campion *(La Leçon de piano)* et Rolf de Heer (*Bad Boy Bubby*). Consacrées entièrement aux films de fin d'études de jeunes cinéastes des cinq continents, les Rencontres internationales Henri Langlois présenteront cinquante courts et moyens métrages en compétition. Une quarantaine de films produits par l'AFTRS depuis sa création en 1973 seront présentés ainsi que les premiers films, inédits en Europe, des réalisateurs australiens et néo-zélandais aujourd'hui sur le devant de la scène internationale, tels que Philip Noyce *(Jeux de guerre)*, Chris Noonan *(Babe)*, Paul J. Hogan *(Muriel)*. Deux hommages particuliers seront rendus à Alex Proyas *(The Crow)* et à Shirley Barrett dont on pourra voir deux films d'école et, en avant-première, son premier long métrage *Love and Serenade* (Caméra d'or au Festival de Cannes 1996).
Du 2 au 8 décembre.
Tél. : 05-49-41-80-00.

UNIS DANS L'ESPOIR
Dans le cadre de la journée mondiale du sida, vendredi 29 novembre, des projections et rencontres sont organisées à Villeurbanne à la Maison du livre de l'image et du son François-Mitterrand et à la médiathèque du Tonkin.
Les 29 et 30 novembre.
Tél. : 04-78-68-04-04.

JOURNÉES ANTONIN ARTAUD À TOULOUSE
L'université de Toulouse-Le Mirail, la cinémathèque et le Théâtre national de Toulouse ainsi que la librairie Ombres blanches organisent des projections de films, conférences, rencontres et expositions autour de l'écrivain français Antonin Artaud né le 4 septembre 1896 et mort en 1948. A signaler, les 29 et 30, l'adaptation, par Philippe Clévenot, de la conférence donnée par Artaud au Vieux-Colombier le 13 janvier 1947.
Jusqu'au 30 novembre.
Tél. : 05-61-50-44-62.

O'DE SEINE PREMIÈRE
Pour la sixième année consécutive, le conseil général des Hauts-de-Seine, *en partenariat* avec trente lieux cinématographiques du département, propose, sur le principe « deux films pour le prix d'un », *de nombreuses* projections, parmi lesquelles *Etat des lieux*, de Jean-François Richet, *L'Age des possibles*, de Pascale Ferran, *Le Journal du séducteur*, de Danièle Dubroux, *Y aura-t-il de la neige à Noël*, de Sandrine Veysset... Des avant-premières, des *rencontres avec des réalisateurs* et des comédiens sont aussi prévues.
Du 27 novembre au 3 décembre.
Tél. : 01-47-29-30-31.

***SPLENDEURS* DE LA COMÉDIE MUSICALE**
Le cinéma Mac-Mahon présente une grande rétrospective de *comédies musicales qui se* prolongera tout au long de l'année 1997. Coup d'envoi vendredi 29 novembre avec un programme conçu autour de Fred Astaire et Gene Kelly. Au programme, entre autres, de ces trois prochaines semaines : *Ziegfeld Follies, La Belle de New York, Chantons sous la pluie, Tous en scène...*
Mac-Mahon, 5, avenue Mac-Mahon, Paris-17e. Mo Etoile. Tél. : 01-43-29-79-89.

HOMMAGE À CHRISTINE PASCAL
L'Agence du cinéma indépendant pour sa diffusion (ACID) reprend son rendez-vous hebdomadaire au cinéma Le République. Chaque lundi, un cinéaste choisit de montrer un film réalisé par un autre cinéaste. Lundi 2 décembre, Bertrand Tavernier viendra présenter, en compagnie de Catherine Breillat, *Félicité* (1979) de Christine Pascal (disparue le 30 août dernier). En avant-programme, *Le Bruit de la cigarette dans l'eau*, un court métrage de Stéphane Boudy. Un débat est prévu avec le public à l'issue de la projection.

SOIRÉE COURTS MÉTRAGES AU RÉPUBLIQUE
Bref, le magazine du court métrage, propose une soirée autour de quatre films : *Ici, octobre* (Lucien Dirat, 1995), *Tout doit disparaître* (Jean-Marc Moutout, 1996), *Conséquences de la réalité des morts* (Vincent Ravalec, 1996) et *Sur la plage de Belfast* (Henri-François Imbert, 1996).
Le République, 18, rue du Faubourg-du-Temple, Paris-11e. Mo République.
Tél. : 01-48-05-51-33.

LE JOURNAL DE VOYAGE D'ANDRÉ MALRAUX
L'Auditorium du Louvre présente un cycle de films consacré à la passion d'André Malgraux pour l'art. Au programme, une large part du *Journal de voyage* réalisé par Jean-Marie Drot entre 1977 et 1979. Cette série de douze émissions prolonge *Le Musée imaginaire*, écrit par Malraux en 1947, et illustre toutes les recherches de l'écrivain sur l'art occidental, notamment l'art contemporain mais aussi en Extrême-Orient et en Afrique.
Du 30 novembre 1996 au 19 janvier 1997. Tél. : 01-40-20-51-86.

NOUVEAUX FILMS

BERNIE (*)
Film français d'Albert Dupontel, avec Claude Perron, Albert Dupontel, Roland Blanche, Hélène Vincent, Roland Bertin, Paul Le Person (1 h 27).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; *14-Juillet Odéon*, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; *réservation* : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, *dolby*, 9e ; *14-Juillet Bastille*, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; *Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-*96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE BOSSU DE NOTRE-DAME
Dessin animé américain de Gary Trousdale, Kirk Wise, (1 h 30).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; *réservation : 01-40-30-20-*10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

FOR EVER MOZART
Film franco-suisse-allemand de Jean-Luc Godard, avec Madeleine Assas, Bérangère Allaux, Ghalya Lacroix, Vicky Messica, Frédéric Pierrot, Harry Cleven (1 h 20).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Pagode, *dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-*10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10).

JUDE
Film britannique de Michael Winterbottom, avec Christopher Eccleston, Kate Winslet, Liam Cunningham, Rachel Griffiths, June Whitfield, Ross Colvin Turnbull (2 h 03).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Action Christine, dolby, 6e* (01-43-29-11-30) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

LIENS D'ACIER (*)
Film américain de Kevin Hooks, avec Laurence Fishburne, Stephen Baldwin, Will Patton, Robert John Burke, Robert Hooks, Victor Rivers (1 h 38).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e.
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont *Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation* : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LOVE ETC.
Film français de Marion Vernoux, avec Charlotte Gainsbourg, Yvan Attal, Charles Berling, Susan Moncur, Thibault de Montalembert, Daniel Duval (1 h 45).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; *réservation* : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Gaumont Opéra Français*, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; *réservation* : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

NOS FUNÉRAILLES (*)
Film américain d'Abel Ferrara, avec Christopher Walken, Chris Penn, Isabella Rossellini, Benicio Del Toro, Vincent Gallo, Paul Hipp (1 h 39).
VO : Gaumont les Halles, *dolby*, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; *Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e* (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e* (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, *15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler*, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Gaumont Parnasse, dolby, 14e (ré*servation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont* Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).

POURSUITE
Film américain d'Andrew Davis, avec Keanu Reeves, Morgan Freeman, Rachel Weisz, Fred Ward, Kevin Dunn, Brian Cox (1 h 47).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, dolby, 14e (01-*39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-*10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LA PROPRIÉTAIRE
Film américain d'Ismail Merchant, avec Jeanne Moreau, Sean Young, Sam Waterston, Charlotte de Turckheim, Jean-Pierre Aumont, Marc Tissot (1 h 53).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; Publicis Champs-*Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23* ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10). UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er.

EXCLUSIVITÉS

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ?
de Raymond Depardon,
Français (2 h 45).
Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).

ASPHALT TANGO
de Nae Caranfil,
avec Charlotte Rampling, Mircea Diaconu, Florin Calinescu, Constantin Cotimatis, Catalina Rahalanu, Marthe Felten.
Franco-roumain (1 h 44).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
d'Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen, Elina Salo, Sakari Kuosmanen, Markku Peltola, Matti Onnismaa.
Finlandais (1 h 36).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

BREAKING THE WAVES (*)
de Lars von Trier,
avec Emily Watson, Stellan Skarsgard, Katrin Cartlidge, Jean-Marc Barr, Adrian Rawlins, Jonathan Hackett.
Danois (2 h 38).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Studio 28, 18e* (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10).

CAPITAINE CONAN
de Bertrand Tavernier,
avec Philippe Torreton, Samuel Le Bihan, *Bernard Le Coq, Catherine* Rich, François Berléand, Claude Rich.
Français (2 h 10).
UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).

LA CHAMBRE TRANQUILLE
de Rolf De Heer,
avec Chloe Ferguson, Phoebe Ferguson, Celine O'Leary, Paul Blackwell.
Australien (1 h 35).
VO : 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

CHRONIQUE COLONIALE
de Vincent Monnikendam,
Hollandais, noir et blanc (1 h 29).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

CRASH (**)
de David Cronenberg,
avec James Spader, Holly Hunter, Elias Koteas, *Deborah Unger, Rosanna* Arquette.
Canadien (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (01-43-26-*94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ;* Cinoches, 6e (01-46-33-10-82) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01).

DISJONCTÉ
de Ben Stiller,
avec Jim Carrey, Matthew Broderick, Leslie Mann, George Segal, Diane Baker, Jack Black.
Américain (1 h 35).
VF : Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-*00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ;* Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68).

FALLAIT PAS !
de Gérard Jugnot,
avec Gérard Jugnot, François Morel, Michèle Laroque, Jean Yanne, Martin Lamotte, Claude Piéplu.
Français (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ;* réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réserva*tion : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta,* dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

FARGO (*)
de Joel Coen,
avec Frances McDormand, William H. Macy, Steve Buscemi, Harve Presnell, Peter Stormare.
Américain (1 h 37).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00) ; UGC Triomphe, 8e ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68).

HAPPY HOUR
de Steve Buscemi,
avec Steve Buscemi, Chloe Sevigny, Mark Boone Jr, Elizabeth Bracco, Anthony LaPaglia, Carole Kane.
Américain (1 h 35).
VO : Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10).

IRMA VEP
d'Olivier Assayas,
avec Maggie Cheung, Jean-Pierre Léaud, Nathalie Richard, Antoine Basler, Nathalie Boutefeu, Bulle Ogier.
Français (1 h 38).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

LE JARDIN
de Martin Sulik,
avec Roman Luknar, Zuzana Sulajova, *Marian Labuda, Jana Svandova*.
Franco-slovaque (1 h 40).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

JE N'EN FERAI PAS UN DRAME
de Dodine Herry,
avec Philippine Leroy Beaulieu, Julian Benedikt, Wolfgang Wimmer, Bernard Schmidt, Patricia Herry.
Français, noir et blanc (57 mn).
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

LOS ANGELES 2013 (*)
de John Carpenter,
avec Kurt Russell, Steve Buscemi, Stacy Keach, Peter Fonda, George Corraface, Cliff Robertson.
Américain (1 h 41).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10).

LA MÉMOIRE EST-ELLE SOLUBLE DANS L'EAU ?
de Charles Najman,
avec Solange Najman, Jean-Chrétien Sibertin Blanc, Henia Goldzajder, Salka Rosenberg, Hélène Alembik, Simon Fenigjstein.
Français (1 h 35).
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14).

MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE
de Claude Nuridsany et Marie Perennou,
Français (1 h 15).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Champs-*Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; ré*servation : 01-40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

MISSION IMPOSSIBLE
de Brian De Palma,
avec Tom Cruise, Jon Voight, Henry Czerny, Emmanuelle Béart, Jean Reno, *Ving Rhames*.
Américain (1 h 50).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; George-V, 8e.

PARFAIT AMOUR (**)
de Catherine Breillat,
avec Isabelle Renauld, Francis Renaud, Laura Saglio, Alain Soral, Delphine de Malerbe, Coralie Gengenbach.
Français (1 h 50).
Le Quartier latin, 5e (01-43-26-84-65) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).

PARTY
de Manoel De Oliveira,
avec Michel Piccoli, Irène Papas, Leo*nor* Silveira, Rogerio Samora.
Français (1 h 30).
Latina, 4e (01-42-78-47-86).

PO DI SANGUI
de Flora Gomes,
avec Ramiro Naka, Edna Evora, Adama Kouyate, Bia Gomes, Dadu Cissé, Dulcenia Bidjanque.
Franco-guinéen-portugais-tunisien (1 h 30).
*VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-*09).

LA PROMESSE
de Jean-Pierre et Luc Dardenne,
avec Olivier Gourmet, Jérémie Renier, Assita Ouedraogo, Rasmane *Ouedraogo*.
Belge (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LA RENCONTRE
d'Alain Cavalier,
Français (1 h 15).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME *PAUVRE*
d'Ettore Scola,
avec Alberto Sordi, Rolando Ravello, André Dussollier, Isabella Ferrari, Renato De Carmine, Gianfelice Imparato.
Franco-italien (1 h 45).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (01-44-07-20-49) ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

ROME DÉSOLÉE
de Vincent Dieutre,
Français (1 h 10).
*VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-*19-09).

RONDE DE FLICS A PÉKIN
de Ning Ying,
avec Li Zhanho, Wang Liangui, Zhao Zhiming, Liu Yingshu,
Chinois (1 h 42).
VO : Le Quartier latin, 5e (01-43-26-84-65).

SALUT COUSIN !
de Merzak Allouache,
avec Gad Elmaleh, Mess Hattou, Magaly Berdy, Ann Gisel Glass, Jean Benguigui, Xavier Maly.
Franco-algérien-belge-luxembourgeois (1 h 43).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (01-44-07-20-49) ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-*20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ;* réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

SANKOFA
de Haile Gerima,
avec Oyafunmike Ogunlano, Mutabaruka, Alexandra Duah, Nick Medley, Reginald Carter.
Ghanéen (2 h).
VO : Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
*avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Du*bois, Alain Pralon, Claire Vernet, Nicolas Silberg.
Français (2 h 46).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

UN AIR DE FAMILLE
de Cédric Klapisch,
avec Jean-Pierre Bacri, Jean-Pierre Darroussin, Catherine Frot, Agnès Jaoui, Claire Maurier, W. Yordanoff.
Français (1 h 50).
Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10). UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, *dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Reflet Médi*cis I, 5e (01-43-54-42-34) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e *(01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-*20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

WALK THE WALK
de Robert Kramer,
avec Jacques Martial, Laure Duthilleul, *Betsabée Haas, Eliane Boisgard*, Jacqueline Bronner, Aline Pailler.
Français (1 h 12).
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-*19-09*).

REPRISES

L'ASSASSIN HABITE AU 21
de Henri-Georges Clouzot,
avec Suzy Delair, Huguette Vivier, Pierre Fresnay, Jean Tissier, Noël Roquevert, Pierre Larquey.
Français, 1942, noir et blanc (1 h 24).
Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation : 01-40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

Sanctions à l'encontre de Nagui pour publicité clandestine

PAR UNE DÉCISION PRISE LE 6 NOVEMBRE et publiée au *Journal officiel* du mardi 26 novembre, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a infligé une sanction pécuniaire d'un montant de 802 000 francs à France 2, pour « publicité clandestine » dans l'émission de Nagui du 1er avril et celle du 30 septembre 1995 « N'oubliez pas votre brosse à dents ». La première avait fait une promotion appuyée de la compagnie Tunisair, de l'Office du tourisme tunisien et des hôtels Palm Beach et Abu Nawas, pendant plus de trois minutes. La seconde a fait une promotion excessive de *« l'attraction Space Mountain du parc Disneyland-Paris »*, durant quarante secondes. La première coûtera 722 000 francs à la chaîne, l'autre 80 000 francs. France 2 est condamnée à verser au Trésor (compte d'affectation spéciale du soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels) le total de la somme. La chaîne a indiqué qu'elle *« n'entend pas commenter cette décision »*, mais *« rappelle simplement que les faits incriminés remontent à plus d'un an et concernent un programme qui n'est plus à l'antenne depuis plusieurs mois »*.

DÉPÊCHES

■ NUMÉRIQUE : aux Etats-Unis, les industriels de la diffusion, de l'électronique grand public et de l'informatique se sont entendus pour ne pas s'imposer un standard technique pour la future télévision numérique hertzienne. Avant d'être entériné, cet accord, qui met fin à la rivalité entre industriels de l'informatique et de l'électronique, doit recevoir l'aval de la Federal communication commission (FCC, autorité américaine de régulation). Les premiers téléviseurs numériques devraient être commercialisés en 1998. Leur fourchette de prix irait de 1 500 à 3 000 dollars (soit de 7 650 francs à 15 300 francs).

■ **RADIO : Maurice, l'un des animateurs vedettes de la radio Skyrock**, quitte la station, après avoir produit et animé pendant plus de deux ans l'émission interactive « Maurice Skyrock 21 heures », émission de « libre antenne » pendant laquelle l'animateur parlait en direct avec ses auditeurs. Maurice Champvert travaillait à Skyrock depuis treize ans. Il a déclaré quitter la station pour *« toucher un public plus âgé »*. Son émission avait enregistré une chute d'audience ces derniers temps.

■ **NOMINATION : Olivier Fleurot, successeur de Gilles Brochen à la direction générale du groupe Les Echos** (*Le Monde* du 16 novembre), qui publie notamment le quotidien économique du même nom et qui est contrôlé par le groupe britannique Pearson (*Financial Times*), a nommé David Guiraud, actuel directeur délégué du mensuel *Enjeux-Les Echos*, aux fonctions de directeur général adjoint du groupe. Nicolas Beytout, directeur ajoint de la rédaction du quotidien depuis 1988, devient directeur de la rédaction. Bruno Dussourt, directeur général adjoint des *Echos*, ne sera pas remplacé après son départ.

La presse informatique multiplie les nouvelles formules

Ce secteur de l'édition magazine, qui représente un marché publicitaire de 500 millions de francs, est dominé par quatre groupes

SI LE TAUX d'équipement en ordinateurs évolue plus lentement en France que dans d'autres pays, la presse informatique continue de se développer et d'envahir les rayons des marchands de journaux. *PC Mag, Info PC, PC Direct, PC Achat, PC Expert, Macworld*, etc., les titres se ressemblent et se mélangent. Mais derrière des couvertures presque identiques se cachent des stratégies marketing élaborées et des groupes de presse puissants, prêts à batailler pour des parts d'un marché publicitaire d'environ 500 millions de francs.

Depuis septembre, le groupe Tests (CEP Communication) a mis au point des nouvelles formules de *01 informatique* et de *L'Ordinateur individuel* et lancé *Internet professionnel*. IDG a créé *Macworld* sur les décombres de *Golden* et rénové *Info PC*, Ziff Davis sort *Univers Jeux et Micro*. Edicorp, qui vient d'être repris par le groupe britannique Pearson (*Financial Times, Les Echos*), a lancé *PC Achat*. Pas une semaine sans qu'une nouveauté ou une transformation n'apparaissent dans cette presse informatique qui suit le rythme frénétique de l'industrie d'un secteur en perpétuelle évolution. *« Je ne parle jamais de presse informatique à plus d'un an »*, lance Jean Weiss, PDG du groupe Tests.

Cette année, la presse informatique copie l'industrie qui la fait vivre, en baissant ses prix. *L'Ordinateur individuel* a sorti sa nouvelle formule à 20 francs, contre 30 ou 35 francs (avec un CD-ROM) auparavant. Depuis plusieurs années, les spécialistes prédisent une rationalisation du marché qui tarde à venir.

La plupart des journaux s'affichent aujourd'hui à moins de 30 francs. Ziff Davis devrait vendre le numéro de Noël de *PC Direct* à 15 francs, au lieu de 20. *« La presse mensuelle micro connaîtra un développement quand trois titres atteindront une diffusion de 120 000 à 150 000 exemplaires »*, estime Jean Weiss. Or, en 1995, seul *Science et Vie Micro* (groupe Excelsior) diffusait 120 000 exemplaires, devant *Compatibles PC Magazine* (93 290 exemplaires), *L'Ordinateur individuel* (92 280), *Windows Plus* (92 000).

LECTEUR INFIDÈLE

« C'est un marché très encombré, reconnaît Alain Ranchoux, directeur général de Ziff Davis-France. *Alors que son ampleur commerciale ne justifie pas autant de titres, tant sur le plan de la publicité que du lectorat. » « La presse mensuelle a vu sa pagination publicitaire augmenter de 25 % par an depuis les années 80*, explique Jean Weiss. *Le marché débordait d'argent, c'était facile de lancer des titres. »*

En cinq ans, la diffusion totale est passée de 200 000 à plus de 700 000 exemplaires. Mais son lectorat, souvent infidèle, a du mal à se fixer sur un titre plutôt qu'un autre, quand il arrive à les distinguer. Pour Marc Bataillon, directeur général d'IDG France, *« il y a trop de magazines ; le lecteur est désorienté et le marchand de journaux irrité face à cette profusion »*.

Le marché publicitaire régresse depuis 1994. La pagination publicitaire a baissé de 15 % au premier semestre 1996 par rapport au premier semestre 1995, déjà inférieur à 1994. La presse destinée aux professionnels (*01 informatique, Décision Micro et réseaux, Le Monde informatique*, etc.) voit cependant sa part de marché augmenter. *« La tendance va vers des marchés plus larges, plus grand public »*, note Alain Ranchoux. *« Il faut développer le lectorat de nos titres, sinon les annonceurs nous considéreront comme un média mineur*, explique Jean Weiss. *Même s'il est facile de démontrer que c'est moins coûteux et plus efficace de faire de la publicité dans la presse micro que de réaliser des spots télévisés. »*

Le marché français est dominé par quatre groupes se répartissant 80 % de la pagination publicitaire : Tests (36 %), Ziff-Davis (20 %), IDG (13 %) et Excelsior (12 %). La branche presse informatique du groupe CEP Communication de Christian Brégou est numéro un en France, pour le grand public et les professionnels, grâce à son hebdomadaire *01 informatique*. Il a modifié sa formule pour fêter ses trente ans et reste le principal journal des cadres de l'informatique. Mais Tests est handicapé par le fait qu'il est essentiellement français, même s'il résiste bien aux géants internationaux Ziff Davis et IDG.

Leurs titres sont souvent des déclinaisons et des adaptations des journaux américains. IDG, numéro un mondial du secteur (215 titres et 70 millions de lecteurs), vient de restructurer sa filiale française, sous la houlette de Marc Bataillon, ex-Prisma Presse. Il a transformé Golden en *Macworld*, en sacrifiant au passage l'équipe précédente comme lorqu'il a rénové *Info PC* adapté de *PC World*. L'américain Ziff Davis, vendu à une banque puis repris en 1994 par Softbank, groupe japonais spécialisé en informatique, affiche aujourd'hui *« une volonté très nette de croissance »*, selon Alain Ranchoux. Il a lancé *Univers Jeux et micro* et prépare *Cyberscope*, testé pendant l'été.

Numéro un en diffusion grâce à *Science et Vie Micro*, le groupe Excelsior a lancé il y a un an *Science et Vie multimédia* et édite *SVM Mac*. Groupe familial, dirigé par Paul Dupuy, Excelsior (*Science et Vie, Biba* et *20 ans*) est plus proche des quelques groupes indépendants qui subsistent encore dans la presse informatique, comme Sepcom dirigé par Jean Kaminsky (*PC Mag, Mon PC Multimédia*). Ziff et IDG ont l'intention de poursuivre leur croissance par lancement ou acquisition. La baisse des prix et le reflux publicitaire devraient accentuer la restructuration de la presse informatique en 1997.

Alain Salles

MERCREDI 27 NOVEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine. Les lentilles.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Elisa, top model. Série.
15.35 Super Club Dorothée. Les années fac ; Conan l'aventurier ; Power Rangers ; Salut les Musclés ; Le hit 99.
17.35 Karine et Ari. Série. Génie à domicile.
18.10 Le Rebelle. Série. Poursuite accidentelle.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.

20.50

LES ENFANTS DE LA GUERRE
Emission présentée par Julien Courbet. Invités : Luciano Pavarotti, Céline Dion, Mylène Farmer, Jane Birkin, Jessye Norman, Luciano Ligabue, I Muvrini, Sylvie Vartan, Florent Pagny, Lionel Ritchie, Ophélie Winter, Khadja Nin, Jimmy Cliff et des Moscokids... (190 min). 37711824
Soirée spéciale consacrée aux enfants victimes de la guerre et à l'ouverture en France du bureau de l'association War Child.

0.00 Grands Reportages. Magazine. Mogok... la vallée des rubis (75 min). 4088515
Pour la première fois, un journaliste a eu l'autorisation de filmer la ville interdite de Mogok, capitale mondiale du rubis.

1.15 Ushuaïa, le magazine de l'extrême. Magazine présenté par Nicolas Hulot. 2.00 et 2.35, 3.40, 4.40 TF1 nuit. 2.10 Cas de divorce. Série. Brunet contre Brunet (rediff.). 2.45 et 3.50, 5.05 Histoires naturelles (rediff.). 4.50 Musique (15 min).

France 2

12.15 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
13.00 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série.
14.55 Le Renard. Série.
15.55 et 5.00 La Chance aux chansons. [3/3].
16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.20 C'est cool ! Série. Studio première.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit les petits. Oscar craque.
19.25 et 1.50 Studio Gabriel. Invitée : Sheila.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, A cheval, Météo.

20.50

MADAME LE PROVISEUR
Série. Bob et Samantha (○) de Bertrand Van Effenterre, avec Danièle Delorme (100 min). 129553
« Madame le proviseur » est appelée à la rescousse dans un lycée en pleine ébullition.

22.30

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. Peut-on échapper au stress ? (105 min). 7480718
Le stress, partout présent dans nos sociétés modernes, symbolise une grande partie des malaises de l'époque.

0.15 Journal, Bourse, Météo.
0.40 Le Cercle de minuit. Magazine. Les institutionnels désavoués. Invités : François Bayrou, Claude Allègre (70 min). 3942409

2.20 Connaître l'Islam. 2.50 Présence protestante. 3.20 24 heures d'info. 3.35 Météo. 3.40 La Compète. 4.00 Outremers.

France 3

12.10 Le 12-13 de l'information. 12.20 et 12.55 Télévision régionale. 12.35 Journal.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Les Minikeums.
14.30 Y'a pire ailleurs.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Le Cinéma enchanté*, de Jacques Demy.
18.55 Le 19/20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50

ÉTATS D'URGENCE
Hors-série mensuel de « La Marche du siècle », présenté par Jean-Marie Cavada. Chroniques de folies ordinaires. reportages : Shock-Corridor ; Urgences à Sainte-Anne ; Yohann, enfant psychotique ; La folie hors les murs ; Interventions de crise ; Alnay-le-Château, la folie en accueil (115 min). 580840

22.45 Journal, Météo.
23.15 ▶ Un siècle d'écrivains. Documentaire de Michel Viotte et Eric Sammer. Jack Kerouac. Un rêve américain au temps d'Hiroshima (50 min). 4789553
L'auteur de Sur la route.
0.05 Libre court. Court métrage de Raphaël Girardot. Mon très cher frère (20 min). 992840

0.25 Les Quatre Dromadaires. Documentaire. 1.20 Capitaine Furillo. Série. Coup bas. 2.05 Musique graffiti. Magazine. Divers. Ondine de Claude Debussy ; Les Collines d'Anacapri de Debussy ; Toccata opus 11 de Serge Prokofiev ; Sonate en sol majeur, L 104, de Scarlatti (30 min).

La Cinquième

12.00 Mag 5 (rediff.). 12.30 Va savoir (rediff.). 12.55 Attention santé. Spécial junior : couleur des yeux, les différences. 13.00 Antarctica : les découvreurs. AGI et le traité. 13.30 Demain le monde. Les robots. 14.00 L'Esprit du sport (rediff.). 15.00 Requins en voie de disparition [1/3].
16.00 Un rendez-vous dans les ténèbres. Téléfilm de Jean Herman. *Dans la collection* Les Grands Détectives (60 min). 85195
17.00 Jeunesse. Cellulo ; 17.25 Alf. 17.55 Le Temps du livre. 18.30 Le Monde des animaux. Les rois de la mer : la baleine franche.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [51/52] La caravane.
19.30 7 1/2. Magazine. Les Allemands et nous.
20.00 Le Bandit masqué. Documentaire de Norman Lightfoot (1996, 30 min). 8080
Le raton laveur d'Amérique du Nord.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LES BRIGADES INTERNATIONALES
Les volontaires de la guerre d'Espagne. Documentaire (1996, 55 min). 2417195
Il y a soixante ans, des hommes et des femmes de tous pays rejoignaient le camp des républicains espagnols pour lutter contre la menace de Franco sur la jeune République.

21.40

MUSICA : ARIODANTE
Opéra en trois actes de Georg Friedrich Haendel, livret d'Antonio Salvi, mise en scène de David Alden, d'après l'Orlando furioso de l'Arioste, chorégraphie de Michael Keegan-Dolan, dir. Ivor Bolton. Avec Gwynne Howell, Joan Rodgers, Ann Murray (1996, 170 min). 76189089
Ariodante *est la mise en musique d'un conte de l'Arioste, où la fille du roi d'Ecosse est injustement accusée d'infidélité. Un récit dont s'inspira Shakespeare pour sa comédie* Beaucoup de bruit pour rien.

0.25 L'Inondation ■ ■ Film d'Igor Minaïev, avec Isabelle Huppert, Boris Nevzorov (1993, v.o. 100 min). 4822003
En 1992, à Petrograd, dans un quartier pauvre, une femme adopte une petite voisine de treize ans, orpheline.
2.05 Marty Feldman. Série (rediff. du 16 novembre).

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. Série.
13.15 M 6 kid. The Mask ; Creepy Crawlers ; Les rock amis ; Robin des Bois junior ; Draculito ; Gadget Boy ; Highlander.
16.45 Hit dance. Magazine.
17.10 et 2.15 Faites comme chez vous. Georges Eddy, illusion.
18.05 Mission impossible, vingt ans après. Les affres du pouvoir.
19.00 Code Quantum. Miss Melny et son chauffeur.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 Ecolo 6. Magazine.

20.50

MARIÉE POUR LE PIRE
Téléfilm (○) [1 et 2/2] de Noël Black, avec Michael Biehn, Madolyn Smith (200 min). 99323821
Un étudiant en médecine demande, à la grande colère de sa mère, une jeune femme en mariage. Après une cérémonie en grande pompe, le couple part s'installer en Floride, où le docteur a trouvé à s'employer. Très vite, son épouse comprend ce que son mari attend d'elle : une totale dépendance. Au fil des semaines, ce comportement exclusif devient de plus en plus difficile à supporter.

0.10 Secrets de femmes. Magazine (□). Les tarots. Un homme de principes (35 min). 8315225
0.45 Sports événement. Magazine (rediff., 25 min).
1.10 Best of pop-rock.

3.05 Turbo. Magazine (rediff.). 3.30 La Falaise du diable. Documentaire. 4.10 E = M 6. Magazine (rediff.). 4.35 Culture pub. Magazine (rediff.). 5.00 Backstage : Chanelle Couture. Documentaire (25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Décode pas Bunny.
14.25 Caméra insolite. Documentaire de Pascal Plisson. Australie, 50° de solitude (55 min). 104263
15.25 Mon père avait raison. Téléfilm de Roger Vadim (85 min). 3874094
16.50 et 2.50 Surprises.
17.00 Football américain. Championnat de la NFL : Minnesota-Denver.
17.55 Sacrés Dragons.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma. Spécial Abel Ferrara.

21.00

MEURTRE PAR INTÉRIM ■
Film de Tom Holland (1993, 95 min). 1919805
Un cadre reprend son travail après une dépression. Mais des accidents étranges se produisent.

22.35 Flash d'information.

22.40

HANDBALL
Sport. France-Yougoslavie. Championnat d'Europe des nations, commenté par Bruno Poulain et Jean-Louis Legrand (70 min). 8524114

23.50 Au petit Marguery ■ Film de Laurent Bénégui (1995, 89 min). 9289060
La dernière soirée d'un restaurant de qualité dans un quartier de Paris. Le chef-patron doit cesser ses activités. Avec sa femme, il accueille des clients devenus amis.
1.20 Daisy et Mona ■ Film de Claude d'Anna (1995, 90 min). 2890022

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Martine Kabane [3/5]. Avec la chanteuse Irmgaard Seefried.
20.30 Tire ta langue. Vers un commonwealth à la française. Avec Claude Hagège, linguiste, et Denis Tillinac, écrivain.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Histoire de la photographie au Canada [2]. La photographie dans la presse.
22.40 Les Nuits magnétiques. A la vie, à l'amour.

0.05 Du jour au lendemain. Lisa Bresner (La Vie chinoise de Marianne Pêche). 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. Journée du jeudi 5 avril 1945, avec Auguste-Jean Pesenti et son orchestre. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Les Nuits magnétiques : Mais qu'est-ce qu'elles disent quand elles en parlent ? 2.17 Le gai savoir : Aline Tauzin, ethnologue ; 3.02 Fiction : Nouvelles d'Autriche ; 3.49 Intermezzo : Sénérade interrompue ; 3.58 Les chemins de la connaissance : Grands royaumes d'Afrique. Avec Elikia M'Bokolo ; 6.10 Projection privée : Avec Jean Rouch, pour sa rétrospective à la Galerie du Jeu de Paume ; 6.48 L'Œuf de Colomb : Amour et symétrie.

France-Musique

20.00 Nuit du piano espagnol. En direct du Bataclan. Œuvres d'Isaac Albeniz : Iberia ; Federico Mompou : Pièces pour piano.

0.00 Jazz vivant. Rencontres au Festival de Nevers, avec le Kollektieff de Willem Breuker.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. La Damnation de Faust, de Berlioz. Avec Josephine Veasey (Marguerite), Nicolaï Gedda (Faust), Jules Bastin (Méphistophélès), le Chœur Ambrosian, le Chœur de garçons de la Wandsworth School et le Chœur et l'Orchestre Symphonique de Londres. Dir. Colin Davis.

22.15 Les Soirées... (Suite). Symphonie nº 8 des Mille, de Mahler : Scène finale du Faust II, de Goethe, par le Chœur de l'Opéra de Vienne, le Chœur des Amis de la Musique de Vienne et l'Orchestre philharmonique de Vienne. Dir. Leonard Bernstein. 0.00 Les Nuits de Radio-Classiques.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver. (France 3 du 22-11-96)
21.00 L'Hebdo.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal France 2.
22.35 Bons Baisers d'Amérique.
23.30 Savoir plus (France 2 du 9-9-95).
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Mario Luraschi : mes chevaux magiques.
21.30 Fous d'Afrique.
21.55 Le Jump Jet : histoire du Harrier. [2/2].
22.40 Aux sources de l'Orénoque.
23.35 C'était hier. [7/13] Algérie française.

Paris Première

20.00 et 23.35 20 h Paris Première. Invitée : Calixthe Beyala.
21.00 Paris modes. Martine Sitbon.
21.55 et 1.55 Le J.T.S.
22.25 Vedette en coulisses. Claude François : un été frénétique.
0.30 Jazz à Paris, The Leaders. Concert (60 min). 7320848

France Supervision

20.30 Trait pour trait.
20.55 La Légende des sciences (55 min). 69711282
21.50 La Nuit de l'imaginaire irlandais du Festival interceltique de Lorient.
23.10 Du côté de chez nous.
0.10 La Cenerentola. Opéra de Gioacchino Rossini. Mise en scène de Jérôme Savary, dir. Maurizio Benini (165 min). 42838480

Ciné Cinéfil

20.30 Dangerously Yours ■ Film de Malcolm St Clair (1937, N., v.o., 60 min). 4364379
21.30 Hallelujah ■ ■ ■ Film de King Vidor (1929, N., v.o., 100 min). 25585350
23.10 Courte Tête ■ ■ Film de N. Carbonnaux (1956, N., 90 min). 6512814
0.40 La Fièvre du pétrole Film de Jack Conway (1940, N., v.o., 115 min). 32103312

Ciné Cinémas

20.30 Le Combat de ma mère ■ Film de Tony Bill (1993, 100 min). 5226911
22.10 Un amour de Swann ■ ■ Film de Volker Schlöndorff (1984, 110 min). 75482805

Série Club

20.20 Flipper le dauphin.
20.45 Flash. Le procès du charlatan.
21.40 et 0.45 Panique aux Caraïbes. Une de perdue.
22.30 Sherlock Holmes.
23.00 Les Champions. L'ombre de la panthère.
23.50 Quincy. Terreur en plein ciel.
1.35 Hong-Kong Connection (55 min).

Canal Jimmy

20.30 V.R.5. Vies parallèles.
21.15 Vélo.
21.40 Mister Gun. Le facteur psy.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. Pénurie.
22.35 Friends.
23.00 Fawlty Towers.
23.30 The New Statesman. Que le meilleur gagne.

Eurosport

17.55 Football. En direct d'Espagne. Championnat du monde FIFA (match en salle) : Argentine-Russie (75 min). 2972821
20.00 Basket-ball. En direct. Championnat d'Europe des Nations : Belgique-France.
22.00 Snooker (120 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.20 Tout va trop bien. Film de Jim Kouf (1986, 90 min), avec Tom Conti. *Aventures.*
0.05 Un couple. Film de J.-P. Mocky (1960, 85 min). *Drame.*

TMC

22.45 La Chanson de l'orphelin. Film d'Antonio Del Amo (1961, 90 min). *Drame.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Une philosophie positive de la crise sur La Cinquième

Deux magazines hebdomadaires montrent qu'il y a toujours quelque chose à faire : « Défi » de Mady Tran, le mardi, et « Signes de vies », présenté par Kriss, le jeudi



FRANÇOISE, trente-huit ans, a trois enfants et une passion : son 38 tonnes. Elle est « routière » et heureuse de l'être. « *Un paysage, du mauvais temps et Glenn Gould jouant Bach à plein volume dans la cabine. C'est formidable !* », dit-elle, les mains sur le volant. A ses côtés, Mady Tran questionne, attentive et chaleureuse. Pourquoi cette conversion tardive, à trente-cinq ans, alors qu'elle aurait pu rester chez elle et élever ses enfants ? « *Un jour, je suis montée dans un camion. Il s'est passé quelque chose. Je me suis dit : J'aimerais conduire un truc comme ça.* » Elle l'a fait, en dépit de son mari, qui a divorcé. Elle gagne 2 500 francs par mois pour 18 heures de travail par semaine et ne se plaint pas, au contraire. « *J'ai eu de la chance, on m'a fait confiance. Quand tu veux vraiment quelque chose, tu peux l'obtenir.* »

Diffusé mardi 27 novembre à 12 h 30, alors que les chauffeurs routiers menaçaient de paralyser le pays, ce portrait de « superna-na » bien dans son camion frôlait la bravade. Mady Tran, productrice et rédactrice en chef du magazine hebdomadaire « Défi », sur La Cinquième, s'en défend à peine : « *Ce n'est pas une provocation, mais c'est une télévision que je veux polémique.* » Et quoi de plus polémique, en ces temps de « déprime », que de montrer des gens heureux ? Pas des privilégiés, non : chômage, divorce, maladie..., la plupart de ces héros anonymes ont subi des épreuves qui en auraient achevé beaucoup. Mais ils en ont profité pour se remettre en question et aller au bout de leur passion. « *J'ai voulu montrer des ruptures surmontées* », dit Mady Tran.

PAS DE CAS « PIPÉS »

Michel, ex-chômeur, est devenu « assistant maternel ». Il garde des bébés et ne regrette qu'une chose : « *Ne pas l'avoir fait plus tôt.* » Marc, professeur d'anglais passionné par la restauration des vieilles demeures, « a craqué » et s'est reconverti dans la menuiserie d'art. Il forme de jeunes apprentis : « *En restaurant un bâtiment, on transmet le goût du beau* », dit-il. Dominique, analphabète à trente-cinq ans, a eu honte de tricher – il était préposé au courrier dans une banque ! Au risque de se faire mettre à la porte, il a demandé à suivre des cours. Aujourd'hui, il lit des livres pour enfants. Le 31 janvier, « Défi » nous invitera à la Table de Canaa, une entreprise d'insertion montée par le Père Franck Chaigneau pour apprendre la cuisine aux jeunes à la dérive. Car Mady montre des réussites mais n'ignore pas l'environnement général – « *Ceux qui se plantent font la "une" des journaux* ».

Si les moyens sont faibles, l'émission est soigneusement préparée. Pendant trois semaines, l'équipe décortique sa « star » jusqu'à ce qu'elle ne présente plus aucun mystère. Et élimine les cas « pipés » : peintres du dimanche, inventeurs, PME en quête de publicité. « *Les exploits et les entreprises individuelles tournées vers elles-mêmes ne nous intéressent pas.* » Depuis trois ans, lentement mais sûrement, portrait après portrait, « Défi » définit ainsi une vraie philosophie de la crise. « *De cette société qui saigne va sortir quelque chose de civique, du partage* », assure Mady Tran.

Cette morale positive, on la retrouve dans « Signes de vies », sur La Cinquième encore, le jeudi. Produit par un groupement de grands journaux régionaux, le magazine n'analyse pas un parcours mais présente, en une série de petits tableaux pointillistes, des initiatives locales réussies . Ce qui d'ailleurs revient souvent au même : derrière ces aventures, explique Kriss, animatrice et fil directeur de « Signes de vies », « *il y a toujours un passionné qui s'est battu, seul, pendant des années* ». Vincent, ex-déménageur, produit des cucurbitacées dans le Loir-et-Cher. « *Ça fait quinze ans que je cherchais ma voie*, dit-il. *Je vis avec 4 000 F par mois, il ne faut pas aimer le caviar. Mais je l'ai fait, c'est possible !* » Vive la télé roborative !

Véronique Maurus

★ « Signes de vies », La Cinquième, le jeudi à 12 h 30. « Défi », La Cinquième, le mardi à 12 h 30.

Illusion d'optique

par Agathe Logeart

ILS ONT ENVAHI l'écran. On ne voit plus qu'eux, on n'entend plus qu'eux. Loin, dans le déroulé des journaux télévisés, ils chassent les autres nouvelles. Les camions, et les camionneurs, sont partout. Ils s'étalent, ils prennent toute la place. Chaque jour, depuis dix jours que leur mouvement a commencé, la carte des barrages que l'on nous montre à chaque édition se noircit un peu plus de nouvelles puces. La carte du blocus s'est peu à peu confondue avec la carte de France.

Vus d'avion, les gros insectes balourds s'agglutinent aux carrefours stratégiques, ports, entrées des villes, raffineries, dépôts de carburants. A ras de terre, ce sont des murs de métal poussiéreux qui bouchent l'horizon. De temps en temps, la nasse se desserre pour laisser passer un chanceux. Mais les récalcitrants savent ce qu'il en coûte de tenter de forcer le passage, tel le routier allemand blessé à la tête et toujours dans le coma depuis. Ailleurs, on ne parle que de pneus crevés, d'incidents, de tensions légères. Dans l'ensemble, la crise, telle qu'on nous la montre, a l'air d'une jacquerie bon enfant. La surprise est là. Et l'interrogation vient immédiatement : ce que l'on nous montre correspond-il à la réalité ?

Après avoir compati aux dures conditions de travail des routiers, pauvre paye, nuits chaotiques, cadences infernales, pressions des patrons, après avoir enregistré la solidarité des riverains des barrages qui apportent cafés et sandwiches autour des braseros de fortune, on pouvait penser que, peu à peu, le mouvement (si l'on peut dire) des routiers finirait par lasser. Que certains s'exaspéreraient d'être empêchés de circuler. Que d'autres ne verraient pas d'un très bon œil leur entreprise contrainte au chômage technique ou à la fermeture faute de recevoir leurs matières premières ou de pouvoir acheminer leur production. On s'attendait à la colère des pêcheurs qui regardent, sur les criées, dépérir le poisson, à celle des maraîchers qui voient, impuissants, leurs salades monter en graine. Mais non... Alors qu'à Paris, enfermés en conclave, des négociateurs tournent en rond, le pays, tel que nous le décrit la télévision, semble prendre son mal en patience.

Est-ce une illusion d'optique ? Hormis une déclaration sans intérêt de Bernard Pons à l'Assemblée nationale qui assure qu'il fait tout ce qu'il peut (et il n'a pas l'air de pouvoir beaucoup), les pouvoirs publics se taisent. Alain Juppé ne paraît que pour annoncer qu'il vient de régler le brûlant contentieux des emprunts russes. L'opposition, elle, doit avoir d'autres chats à fouetter pour garder ainsi le silence. Les routiers ont l'air de jouer tous seuls, pendant que le pays les observe en gardant un calme olympien. Est-ce bien vrai, tout cela ? Un pays qui supporte avec une telle égalité d'âme de se voir peu à peu contraint à la paralysie sans se rebeller ? L'an dernier, on nous avait déjà montré comme la grande grève était jolie, sans souci de ceux qu'elle écrase sur son passage. Il semble que cela soit reparti pour un tour.

JEUDI 28 NOVEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Dallas. Feuilleton. Le déclin.
15.30 Hôtel. Série. Parcours difficile.
16.25 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.35 Karine et Ari. Série. Le grand départ.
18.10 Le Rebelle. Série. A prendre ou à laisser.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

20.50

COMMANDANT NERVAL
Téléfilm de Nicolas Ribowski, avec Francis Huster.
A qui profite le crime ?
(95 min). 456765
Sous sa « couverture » de chercheur, Nerval va enquêter sur des empoisonnements causés par des médicaments...

22.25

SARAH FERGUSON : PRINCESSE DÉCHUE
Magazine présenté par Jean-Marc Morandini.
Invités : Stéphane Bern, du *Figaro* et Henry-Jean Servat de *Paris-Match*
(180 min). 3418596
0.05 Les Rendez-vous de l'entreprise. Invitée : Anette Roux, PDG de Bénéteau Jeanneau.
0.25 et 1.05, 2.10, 3.25, 4.05, 4.45 TF 1 nuit.
0.40 Cas de divorce. Série.
1.15 Kandinsky. Documentaire. 2.20 Le Vignoble des maudits. Série. 3.35 et 4.15, 5.05 Histoires naturelles (rediff.). 4.55 Musique (10 min).

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.50 et 13.40 Météo.
12.55 Rapport du Loto.
13.00 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.45 Derrick. Série. L'heure du crime.
14.50 Le Renard. Série.
15.50 Tiercé. A Vincennes.
16.05 et 4.45 La Chance aux chansons. [1/2] Les voix d'ailleurs.
16.50 Des Chiffres et des Lettres. Jeu.
17.20 C'est cool ! Série.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit les petits. Au revoir Nounours.
19.25 et 2.30 Studio Gabriel. Invité : Florent Pagny.
20.00 Journal, A cheval, Météo, Point route.

20.50

ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin.
Invité : Georges Soros.
Alerte aux allergies ; Peur sur la ligne ; le trésor du bidonville ;
Post-Scriptum : Le gourou philanthrope (125 min). 41214206
22.55 Expression directe. CFDT.

23.00

GLORIA ■ ■
Film de John Cassavetes, avec Gena Rowlands, Buck Henry (1980, 120 min). 29515
Sur un scénario de film noir, un film poétique, poignant, haletant, porté par une mise en scène inventive et l'extraordinaire interprétation de Gena Rowlands.
1.00 Journal, Bourse, Météo.
1.20 Le Cercle de minuit. Magazine. Mémoires : Roland Dumas. Invité : Roland Dumas. 3.00 Rio Loco. Documentaire. 3.30 24 heures d'info. 3.35 Météo. 3.40 La Compète. Trou. 4.05 Chip et Charly. Dessin animé. Les lingots de mamie Gold. 4.30 Aux marches du palais. Documentaire. Petiot (rediff., 15 min).

France 3

12.10 Le 12-13 de l'information. 12.20 et 12.55 Télévision régionale. 12.35 Journal.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Parole d'expert ! Invité : Gilbert Montagné.
14.35 Une femme en danger. Téléfilm de Stuart Cooper (95 min). 8670461
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Faire un film*, de Federico Fellini.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

TATIE DANIELLE ■ ■
Film d'Etienne Chatiliez, avec Tsilla Chelton, Catherine Jacob (1990, 110 min). 431374
Une vieille femme hypocrite et méchante prend sa famille comme souffre-douleur.
22.40 Journal, Météo.

22.45

QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ?
Magazine proposé par Jean-Michel Mariou.
Le lecteur : rencontre avec Marc Roger, lecteur public. L'enfance de l'art : à l'occasion du Salon du Livre de la jeunesse à Montreuil, enquête sur les livres d'art pour enfants. Visuel : avec Claude Boujon. Sépia : Quarante années d'émissions littéraires à la télévision. Prière d'insérer : Micro-trottoir sur les choix littéraires (50 min). 4756225
0.05 Espace francophone. [2/2] Le divorce belge.
0.35 Capitaine Furillo. Série. 1.20 Musique graffiti. Ouverture de *Leonore* de Beethoven par l'orchestre philharmonique de Berlin sous la direction de Claudio Abbado (20 min).

La Cinquième

12.00 Atout savoir. Les femmes battues. Invitée : Claude Sarraute. 12.30 Signes de vies ● Lire ci-dessus. 12.55 Attention santé. 13.00 Chasseurs de trésors. 13.30 Demain l'entreprise. 14.00 Les Grands Documents de la Cinquième (rediff.). 15.00 Arrêt sur images (rediff.). 16.00 Le Journal de la création (rediff.). 16.30 Les Yeux de la découverte. 17.00 Jeunesse. Cellulo ; 17.25 Alf. 18.00 Des religions et des hommes. Shinto. 18.15 Cinq sur cinq inventions. Invité : Philippe Lanternier. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [52/52] Ruée sur l'Oklahoma.
19.30 7 1/2. Magazine. Les Verts de la contestation à la participation. Invité : Noël Mamère.
20.00 Le Jardin des Finzi-Contini. Documentaire de Claudia Schmid (1996, 30 min). 2751
20.30 8 1/2 journal.

20.40

▶ SOIRÉE THÉMATIQUE : LES LANGAGES DU SILENCE
20.45 Le Pays des sourds ■ ■
Film documentaire de Nicolas Philibert (1992, 95 min). 911374
Par le réalisateur de La Ville-Louvre, *un remarquable documentaire avec de vraies histoires et de vrais personnages envisagés dans leur vie quotidienne.*
22.20 Histoires sans parole.
Documentaire de Chris Rawlence (1996, 55 min). 1695480
Oliver Sacks, célèbre neurologue, s'est passionné pour le cas de Lucy : une jeune délinquante sourde qui, ne connaissant aucun langage, a inventé sa propre façon de communiquer.
23.15 Miracle en Alabama (The Miracle Worker) ■ ■ ■
Film d'Arthur Penn, avec Anne Bancroft, Patty Duke (1962, v.o., 105 min). 2772521
Une jeune institutrice qui a été aveugle une partie de sa vie est appelée dans une famille d'Alabama pour s'occuper d'une fillette sourde, muette et aveugle.
1.00 Les Portes de la nuit ■ ■
Film de Marcel Carné, avec Pierre Brasseur (1946, N., 100 min). 9815813
2.40 Alice et l'Aurifacteur. Court métrage (rediff., 20 min). 4089558

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. Série. L'idylle de M. Edwards.
13.25 Un paradis d'enfer. Téléfilm de Martha Coolidge (100 min). 7982954
15.05 Drôles de dames. Série.
16.55 Télé casting. Magazine.
17.10 et 2.30 Faites comme chez vous. Invité : André-Philippe Gagnon.
18.05 Mission impossible, vingt ans après. Des dossiers brûlants.
19.00 Code Quantum. Le kamikaze hilarant.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer. Retours de jeunesse.
20.35 Passé simple. Magazine. 1970 : les Palestiniens.

20.50

ADIEU L'AMI
Film de Jean Herman, avec Alain Delon, Charles Bronson (1968, 120 min). 750041
Un médecin militaire revenu de la guerre d'Algérie rencontre un légionnaire démobilisé qui le gruge.

22.50

UN AMI QUI VOUS VEUT DU MAL
Téléfilm (Δ) de Bob Yari, avec Maxwell Caulfield, Edward Albert (100 min). 8317490
Une famille de vacanciers qui traverse les Etats-Unis à bord d'un camping-car accueille un étudiant en psychologie. Après avoir conquis la famille, celui-ci instaure un jeu d'amour et de mort...
0.30 Culture rock. Rap Story (60 min). 4055875
1.30 Best of trash. 3.15 E = M 6. Magazine (rediff.). 3.40 Jazz 6. Magazine (rediff.). 4.40 Hot forme. Magazine (rediff.). 5.05 La Saga de la chanson française. Documentaire. Gilbert Bécaud (55 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille. Magazine.
13.35 Barbarella ■
Film de Roger Vadim, avec Jane Fonda (1967, 100 min). 6900428
15.10 L'Hebdo de Michel Field (rediff.).
16.15 La Fleur de mon secret ■ ■
Film de Pedro Almodovar, avec Marisa Paredes (1995, 100 min). 7352770
17.55 Sacrés Dragons. Le miroir magique.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Christophe Lambert, Richard Anconina ; Beck.

20.15

FOOTBALL
En direct. Montpellier-Monaco. Match avancé de la 20e journée du Championnat de France de D1. 20.30 Coup d'envoi ; à la mi-temps, le Journal du foot présenté par Grégoire Margotton et Vincent Radureau (135 min). 4394472
22.30 Flash d'information.

22.35

SPEED ■
Film de Jan De Bont, avec Keanu Reeves (1994, v.o., 109 min). 3592157
Après une opération ratée, un terroriste, qui veut se venger d'un policier de Los Angeles, place une bombe dans un bus.
0.20 Le Journal du cinéma. Présentation du film *Orange mécanique*.
0.25 Orange mécanique ■ ■ ■
Film de Stanley Kubrick (1971, 130 min). 6741691
Un adolescent chef de bande et criminel perd son libre arbitre à la suite d'un lavage de cerveau.
2.35 Surprises (20 min).

Radio

France-Culture

19.32 Perspectives scientifiques. Où en est la psychiatrie aujourd'hui ?
20.00 Le Rythme et la Raison. Martine Kahane [4/5].
20.30 Lieux de mémoire. La frontière.
21.32 Fiction. Une rose en novembre. De Jean-Claude Tanner.
22.40 Les Nuits magnétiques. A la vie, à l'Imouk.
0.05 Du jour au lendemain. Sonia Rykiel (Les Lèvres rouges). 0.48 Musique : les cinglés du music-hall. Journée du jeudi 5 avril 1945. Avec Auguste-Jean Pesenti et son orchestre. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Grand angle : Les cinéastes du réel ou l'humilité. Du regard. Avec la participation et des extraits de films de Fred Wiseman, Eliane Delatour, Jean Gaumy ; 1.57 Mardis du cinéma : Faux repérages : ces femmes qui filment – ou le tournage radio d'une envie de cinéma ; 3.23 Une vie, une œuvre : Jacques Lacan ; 4.26 Accès direct : Avec Stéphane Braunschweig, metteur en scène ; Antoine de Baecque, Anne-Françoise Benhamou, Jean-Pierre Leonardini, Armelle Heliot : 6.06 Des gens très singuliers : Jean-Claude Faelli, graveur de tombes.

France-Musique

20.00 Nuit du piano espagnol. En direct du Bataclan. Œuvres d'Enrique Granados : Goyescas ; Manuel de Falla : Fantasia betica, La Tricorne, l'Amour sorcier. Jean-François Heisser, piano.
0.00 Tapage nocturne. Art of the States - Boston 1996. Œuvres de Rolnick, Steen. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le pianiste Stephen Hough. Concert enregistré le 13 septembre 1996 dans le cadre du Festival piano aux Jacobins. Sonates nº 30 et 31 de Beethoven ; Ballades nº 3 et 4 de Chopin ; Cançons i Dansas de Mompou ; Le Lac des cygnes : danse des petits cygnes de Tchaïkovski (Paraphrase sur La Belle au bois dormant).
22.35 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Fux, Zelenka, Collin de Blamont, Hotteterre, Leclair. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Derborence ■ ■ Film de Francis Reusser (1985, 90 min). 12272664
21.30 Cérémonie. Court métrage d'Yves Cantraine, avec Henri Billen.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Au nom de la loi. Plus jamais ! ou L'affaire Dutroux (RTBF du 27.11.96).
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 André Malraux, les métamorphoses du regard. [1/3] Les dieux de la nuit et du soleil.
21.25 Les Enfants de la villa Emma.
22.25 Mario Luraschi : mes chevaux magiques.
23.20 Fous d'Afrique.
23.45 Le Jump Jet : histoire du Harrier. [2/2].

Paris Première

20.00 et 23.55 20 h Paris Première. Invité : Philippe Starck.
21.00 Lola ■ ■ ■ Film de Jacques Demy (1960, N., 90 min). 7577664
22.30 et 1.50 Le J.T.S. Entretiens avec Thomas Gilou, Richard Anconina, Elie Kakou et Aure Atika pour *La Vérité si je mens* ; Présentation d'*Ils s'aiment*, avec Michèle Laroque et Pierre Palmade, mise en scène de Muriel Robin ; Inauguration du Théâtre des Abbesses avec *L'Epouse injustement soupçonnée*, de Cocteau.
23.00 Perlman joue Beethoven. Concert donné par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Daniel Barenboïm. Concerto pour violon et orchestre opus 61 (55 min). 3801138

France Supervision

20.30 La Relève ■ ■ Film de Clint Eastwood (1990, 115 min). 87208481
22.25 Le Chanteur de Mexico Film de Richard Pottier (1956, 105 min). 18028913

Ciné Cinéfil

20.30 Dainah la métisse ■ Film de Jean Grémillon (1931, N., 50 min). 9075428
21.20 La Fièvre du pétrole ■ Film de Jack Conway (1940, N., v.o., 115 min). 53225428
23.15 Le Club. Invité : Abel Ferrara.

Ciné Cinémas

20.30 Le Raid ■ Film d'Ugo Fregonese (1954, 80 min). 56140428
21.50 Providence ■ ■ ■ Film d'Alain Resnais (1976, v.o., 105 min). 68447664
23.35 Tandem ■ ■ Film de Patrice Leconte (1987, 85 min). 55873041
1.00 Ciné cinécourts.
2.05 Amy et Johnny Téléfilm de John Kent Harrison, avec Treat Williams, Mia Kirshner (90 min). 54100392

Série Club

20.45 Section contre-enquête. Madame 10%.
21.40 et 0.45 Panique aux Caraïbes. Mocko Zombie.
22.30 Sherlock Holmes. La suffragette imprudente.
23.00 Flash. Le procès du charlatan.
23.50 Quincy. L'instinct de chien de chasse.

Canal Jimmy

20.35 Rêve de singe ■ ■ ■ Film de Marco Ferreri (1977, 110 min). 20990080
22.25 Husbands ■ ■ Film de John Cassavetes (1970, v.o., 135 min). 63888041

Eurosport

14.00 Snowboard. En direct. Coupe du monde FIS. Epreuve à Tignes : slalom géant (60 min). 648374
18.00 Football. En direct. Championnat du monde FIFA (match en salle) : Brésil-Iran (75 min). 2949393
20.00 Les Jeux de l'Extrême.
22.00 et 23.00 Sports fun.
22.30 Snowboard.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

20.35 Présumé innocent. Film d'Alan J Pakula (1990, 130 min), avec Harrison Ford. *Policier.*
22.45 Un été inoubliable. Film de Lucian Pintilié (1993, 100 min), avec Kristin Scott-Thomas. *Drame.*

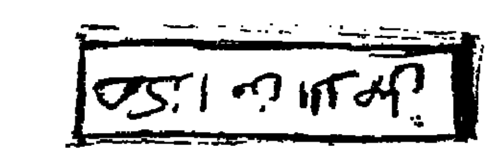
RTL 9

20.30 Météore. Film de Ronald Neame (1979, 119 min), avec Sean Connery. *Catastrophe.*
22.25 Train d'enfer. Film de Roger Hanin (1984, 90 min), avec Roger Hanin. *Policier.*
0.10 Le Couteau sous la gorge. Film de Claude Mulot (1986, 80 min). *Policier.*

TMC

20.35 Le Divorcement. Film de Pierre Barouh (1979, 120 min), avec Michel Piccoli. *Drame.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



« Laissez-moi mourir ! »

par Pierre Georges

ELLE L'A DIT et répété à ses médecins : *« Laissez-moi mourir comme ceux que je sers ! »* Et ses médecins n'ont eu de cesse de la convaincre, au nom des siens, de ne point se laisser et la laisser mourir.

La vie décidera. Il n'empêche que mère Teresa, victime de nouveaux troubles cardiaques et hospitalisée à Calcutta, dans un état grave, a clairement posé un double problème : celui de l'inégalité des soins entre célèbres et misérables et celui de l'acharnement thérapeutique.

Etre mieux soignée que d'autres, bénéficier d'un traitement de faveur au sens littéral du terme, voilà bien, dans l'esprit d'une sainte femme, une manière d'injustice ou de privilège. Mère Teresa a passé sa vie à lutter contre la misère, la maladie, la mort des exclus, abandonnés de tous et d'abord du système de santé. Il doit donc lui être insupportable de voir se recréer, à son corps défendant, une nouvelle différenciation.

Mère Teresa en exprimant, un moment, le souci de n'être point soignée comme mère Teresa, mais comme le plus pauvre de ses pauvres, c'est à dire sans bénéficier d'un traitement particulier, est ainsi fidèle à son idéal de charité et à sa vocation. Mais échappe-t-on si facilement à sa célébrité et à son nom quand on est prix Nobel et mère Teresa ? Les médecins aussi ont des devoirs, et notamment celui de sauver qui peut l'être.

Reste l'autre aspect de ce *« laissez-moi mourir »*, la volonté peut-être, le souhait de n'être pas l'objet d'un acharnement thérapeutique. Ainsi s'exprimerait, Mère Teresa ou pas, chez cette femme, de quatre-vingt-six ans, le simple et humain désir de ne point modifier ou prolonger, un peu artificiellement, le cours des choses. Si tel était le cas, la supérieure des missionnaires de la Charité ne ferait que se conformer à l'enseignement de l'Eglise. Depuis Pie XII, nous indiquait Henri Tincq, Rome a largement réfuté l'acharnement thérapeutique. Dans son encyclique de 1995, *Evangelium vitae*, Jean-Paul II a confirmé cette approche nettement précisée, par ailleurs, dans le *Catéchisme de l'Eglise catholique* en 1992 : *« La cessation de procédures médicales onéreuses, périlleuses, extraordinaires ou disproportionnées avec les résultats attendus, peut être légitime. C'est le refus de l'acharnement thérapeutique. »* Et le même texte indique : *« On ne veut pas ainsi donner la mort. On accepte de ne pas pouvoir l'empêcher. Les décisions doivent être prises par le patient s'il en a la compétence ou la capacité (....). »*

Bien loin de Calcutta, et toute transition est impossible, cette information publiée, mardi dans *Le Monde*, sur une étude de chercheurs britanniques : *« Des centaines de personnes pourraient mourir en Grande-Bretagne de la maladie de la "vache folle" »*. Le titre était au conditionnel puisque l'étude est contestée par d'autres scientifiques. Des dizaines, des centaines, des milliers de personnes ? L'avenir le dira. Mais le plus frappant dans cette information est bien moins l'évaluation contestée, que l'accoutumance générale à une donnée : la maladie de la vache folle est bien transmissible à l'homme. On ne se pose donc plus désormais la question du comment, mais du combien. Et un tel titre qui aurait fait les manchettes, il y a quelques mois, procède aujourd'hui d'un simple suivi de l'information et du malheur communs, dans un conflit statistique..

Thomson : l'Elysée dément qu'un rapport secret ait pesé dans le choix du groupe Lagardère

Alcatel estime avoir été la cible d'une manipulation

« POURQUOI Chirac a changé d'avis » : l'article, sous la rubrique « commentaire », était signé par Hubert Coudurier dans *Le Télégramme de Brest* du 17 octobre. Le lendemain même de l'annonce par Alain Juppé de la « préférence » donnée par le gouvernement à l'offre Lagardère pour la privatisation de Thomson, le rédacteur en chef du quotidien breton apportait plusieurs informations : que Jacques Chirac avait changé d'avis, ce qui supposait qu'il était favorable, auparavant, au choix d'Alcatel ; que c'était bien lui qui avait pris la décision, *« annoncée par Matignon pour donner le change »* ; enfin et surtout que le président de la République avait été détourné du choix d'Alcatel par le rapport qui lui avait été fait d'une conversation entre deux dirigeants du groupe britannique GEC.

Selon ce rapport, relatant des propos surpris *« dans un restaurant »*, Arnold Weinstock, fondateur de GEC, devenu président d'honneur du groupe le 6 septembre, et son successeur, George Simpson, avaient évoqué les avantages qu'ils pourraient retirer de l'attribution de Thomson à Alcatel, leur partenaire à 50-50 au sein de GEC-Alsthom. Hubert Coudurier écrivait que ces *« révélations auraient ébranlé la conviction que s'était forgée le président français »*.

C'était le 17 octobre, mais pas grand monde, à Paris, ne semble s'être avisé de l'article du *Télégramme de Brest*. A Londres, en revanche, il ne passe pas inaperçu. Le porte-parole d'Alcatel-Alsthom raconte : *« C'est le* Financial Times *qui nous a, pour la première fois, parlé de cette note rapportant la conversation Weinstock-Simpson évoquée par* Le Télégramme de Brest. *Coudurier avait transmis son article à d'autres journaux, dont le* Financial Times, *mais comme il ne pouvait pas sourcer ses informations, le "FT" a pris ses renseignements avant de décider. Le quotidien nous a donc contactés pour savoir si nous étions au courant, mais nous n'avions pas entendu parler de cet article du* Télégramme. *On l'a retrouvé sur Internet. Puis on a pris contact avec Weinstock, qui a également été contacté par le "FT". Il a coupé court à l'affaire et la presse n'en a plus jamais reparlé. »*

MONTÉ DE TOUTES PIÈCES

Le 18 octobre, en effet, lord Weinstock téléphonait en personne à l'ambassadeur de France à Londres, Jean Guéguinou, qu'il connaît de longue date. Lui lisant l'article en question, le président d'honneur de GEC exprime sa colère, déclarant en substance : *« C'est archifaux. C'est monté de toutes pièces. C'est un scandale ! »* Il demande à M. Guéguinou de transmettre le message à qui de droit à l'Elysée, ce qui – précise l'ambassadeur – a été fait. Dans un entretien publié par *Les Echos* mercredi 27 novembre, lord Weinstock affirme que le « rapport » mentionné par *Le Télégramme de Brest « existe »*. *« Il a été,* ajoute-t-il, *très dommageable pour la cause d'Alcatel, nous a-t-on dit. »*

Frugal, Lord Weinstock n'est pas du tout du genre à se rendre au restaurant pour discuter d'affaires. Il fuit volontiers les journalistes et, tout au long de sa carrière, il s'est montré extrêmement prudent et très secret. Le document dont il est question n'est pas « sourcé ». Qui aurait espionné les dirigeants de GEC dans un restaurant (ou, selon une autre version, au téléphone) ? Les *« services »* français ? Ou bien une officine privée ? Mais employée par qui ?

« Chirac a-t-il été victime d'une tentative de manipulation ? », demande *Le Canard enchaîné* dans son édition du mercredi 27 novembre. L'hebdomadaire a eu vent, en effet, du prétendu rapport et a mené son enquête. Celle-ci l'a conduit vers un élu du Morbihan, Paul Anselin, qui présente plusieurs particularités : militaire avec M. Chirac en Algérie (*Le Monde* du 12 novembre), cet ancien officier d'active, maire de Ploërmel, dans le Morbihan, conseiller général et conseiller régional, avait été décoré dans l'ordre de la Légion d'honneur par le président de la République lui-même (*Le Monde* du 7 mars). Il est chargé de mission au cabinet d'Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Il aurait communiqué à M. Chirac le fameux « document » mettant en cause les intentions des dirigeants de GEC.

Interrogé par *Le Monde*, M. Anselin reconnaît avoir été destinataire d'un document dont il ne précise pas la teneur. *« On m'a donné un papier »*, dit-il, avant de préciser qu'« on » le lui a plutôt *« montré »* et qu'il en pris des notes, car cela lui paraissait *« digne de foi »*. Le « on » serait *« quelqu'un d'extérieur au ministère des affaires étrangères »*. M. Anselin dément avoir informé M. Chirac de la teneur de ce document. *« Je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer M. Chirac »*, explique-t-il. Il ajoute : *« Si cela avait été le cas, je lui en aurais parlé. »* Tout en assurant qu'il *« ne connaît pas le dossier »*, M. Anselin assure qu'il *« regarde un peu cette affaire de privatisation car il y a des emplois Thomson en Bretagne »*.

Pour M. Anselin, l'article du *Canard enchaîné* est un *« roman-feuilleton »*. Soupçonné plus ou moins explicitement d'avoir été, ou d'être toujours un « honorable correspondant » des services de renseignement, il assure qu'il n'a *« jamais été dans les services spéciaux »* et met quiconque au défi de prouver le contraire.

« Le but de la manœuvre a été atteint, affirme la porte-parole d'Alcatel-Alsthom. *Il y a eu une vraie "intox". Il s'agissait de faire croire que si Alcatel-Alsthom l'emportait, l'ouverture du capital de Thomson-CSF à un partenaire britannique (GEC) aboutirait à du 50-50. Ce n'est pas du tout ce que nous avions indiqué dans notre offre, et ce serait d'ailleurs absurde, car Thomson CSF et Alcatel réunis pèsent bien plus dans le militaire que GEC, ce dont les Britanniques sont parfaitement conscients. »*

Lors de son point de presse quotidien, mercredi, Jacques Rummelhardt, porte-parole du ministère des affaires étrangères, a déclaré : *« Je démens qu'un membre du cabinet du ministre des affaires étrangères ait transmis à la présidence de la République une note résumant une prétendue conversation entre lord Weinstock et M. George Simpson. »* Interrogée par *Le Monde*, mercredi matin, la présidence de la République a répondu qu'elle ne donnait *« aucune indication »* et ne faisait *« aucun commentaire »* sur ces *« rumeurs, qui paraissent complètement farfelues »*. On précisait par ailleurs, à l'Elysée, que dans le dossier Thomson, les responsables français s'étaient déterminés exclusivement sur *« des éléments de fond, sans aucune interférence »*.

Récit des services International, France et Entreprises

« Strong leverage » et « overlap »

***Le Monde* a pu se procurer un fragment de la note révélée par *Le Canard enchaîné* du 27 novembre, relatant la prétendue conversation entre lord Weinstock, ancien patron de GEC, l'associé britannique d'Alcatel, et George Simpson, son successeur.**

Le fragment de cette note explique qu'*« avec ce montage-là (...), on va disposer d'un vrai levier* (strong leverage) *pour pouvoir contrôler le tout (...) Avec les redondances* (overlap) *on peut facilement restructurer le tout et tirer une forte profitabilité... »* Le document poursuit : *« Serge* [Tchuruk] *n'aura pas le choix (...). Il sera complètement pris par son métier principal* (core business). *»*

■ **AFFAIRES : le siège de la fédération RPR de l'Essonne** a fait, mardi 26 novembre, l'objet d'une perquisition par la brigade financière de la PJ de Versailles, agissant sur commission rogatoire du juge Jean-Marie D'Huy. Ce magistrat enquête sur des salaires fictifs versés par des filiales du groupe Sater-Parachini à des proches du président du conseil général, Xavier Dugoin (RPR). Le patron de la fédération du RPR, Pierre Lasborde, et son trésorier Jean Ducont ont été entendus, et une perquisition a également eu lieu à leur domicile.

■ **LITTÉRATURE : l'écrivain franco-camerounaise Calixthe Beyala accuse à son tour Ben Okri** d'avoir plagié dans *La Route de la faim* son premier roman, *C'est le soleil qui m'a brûlée* (Stock). Condamnée en mai pour contrefaçon partielle, Calixthe Beyala se défend aujourd'hui de nouvelles accusations formulées dimanche 24 novembre par Pierre Assouline, directeur de la rédaction de *Lire*, d'*« emprunts flagrants »* à un livre de Ben Okri, *La Route de la faim*, dans son roman *Les Honneurs perdus* (*Le Monde* du 26 novembre) : *« Je dois gêner beaucoup de monde parce que je suis une femme, une femme noire. Je préfère ne pas porter d'accusation vis-à-vis de quiconque, car ma création vient du Divin et c'est à Lui seul qu'elle appartient. Nous nous battons pour cette Afrique-là, et qu'on nous foute la paix ! »*

Renforcement du contrôle sur les produits alimentaires

PHILIPPE VASSEUR, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, devait présenter, mercredi 27 novembre, au conseil des ministres, un projet de loi sur *« la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale »*. Fort d'une soixantaine d'articles, ce texte concerne les produits élaborés ou introduits en France, destinés au marché national ou à l'exportation. La nouvelle réglementation, qui renforce les dispositions actuelles, concerne aussi bien l'alimentation des animaux et, éventuellement, les médicaments qui leur ont été prescrits que, pour les denrées végétales, les engrais et produits antiparasitaires et fertilisants. Le code rural et le code de la consommation seront harmonisés.

« La prise en compte cohérente de l'hygiène dans tous les maillons de la chaîne agroalimentaire n'est pas assurée de façon optimale, notamment en amont, c'est-à-dire dans les exploitations agricoles », indique l'exposé des motifs. Le projet étend à l'ensemble des denrées destinées à l'alimentation, humaine ou animale, la réglementation sanitaire limitée jusque-là aux seules denrées d'origine animale. Les contrôles aux frontières seront renforcés, les saisies pourront aussi bien s'appliquer aux huiles ou au maïs importés qu'aux carcasses de moutons.

Les vétérinaires inspecteurs ainsi que les ingénieurs chargés de la protection des végétaux voient leurs pouvoirs renforcés sans que les compétences des autres services de l'Etat soient réduites. Les vétérinaires pourront faire des contrôles dans les exploitations agricoles et les élevages, où existera un carnet de santé. Les préfets pourront décider la fermeture d'usines agroalimentaires ou la destruction de marchandises. A propos des hormones, la loi de 1984 est supprimée et remplacée par les directives européennes d'avril 1996, plus sévères, sur la détention ou la mise sur le marché de substances anabolisantes.

F. Gr.

Société des rédacteurs du « Monde »

LES ASSOCIÉS de la Société des rédacteurs du *Monde*, société civile à capital variable, sont convoqués, conformément aux statuts, mardi 10 décembre, à 15 heures, pour une assemblée générale réunie à titre extraordinaire. Cette réunion se tiendra au siège social du *Monde, 21 bis*, rue Claude-Bernard, Paris 5e, au 6e étage, dans la salle des réunions.

Ordre du jour : 1. mouvements d'associés ; 2. modification des statuts de la SA *Le Monde* ; 3. création de la Société civile des personnels du *Monde* ; 4. pouvoirs à conférer ; 5. questions diverses.

Société des cadres du « Monde »

LES ASSOCIÉS de la Société civile des cadres du *Monde*, société civile à capital variable, sont convoqués le lundi 9 décembre 1996 à 14 h 30 pour tenir une assemblée générale extraordinaire réunie extraordinairement.

Cette assemblée se tiendra dans les locaux du *Monde*, au 21 *bis*, rue Claude-Bernard, Paris 5e (salle des assemblées).

Ordre du jour : 1. modifications des statuts de la SA Le Monde ; 2. création de la Société civile des personnels du *Monde* et adoption de ses statuts ; 3. questions diverses.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 27 novembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	+7,43
Honk Kong index	13485,30	+1,86	+34,87

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 26/11	Var. en % 25/11	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2275,08	−0,09	+21,53
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	1830,71	+0,04	+19,66
Milan MIB 30	1118	+0,27	+20,08
Francfort Dax 30	2815,31	+0,58	+24,90
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	1548,61	+0,25	+6,24
Madrid Ibex 35	397,43	+0,82	+24,16
Amsterdam CBS	421,70	+1,10	+31,16

Tirage du *Monde* daté mercredi 27 novembre 1996 : 486 457 exemplaires